



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

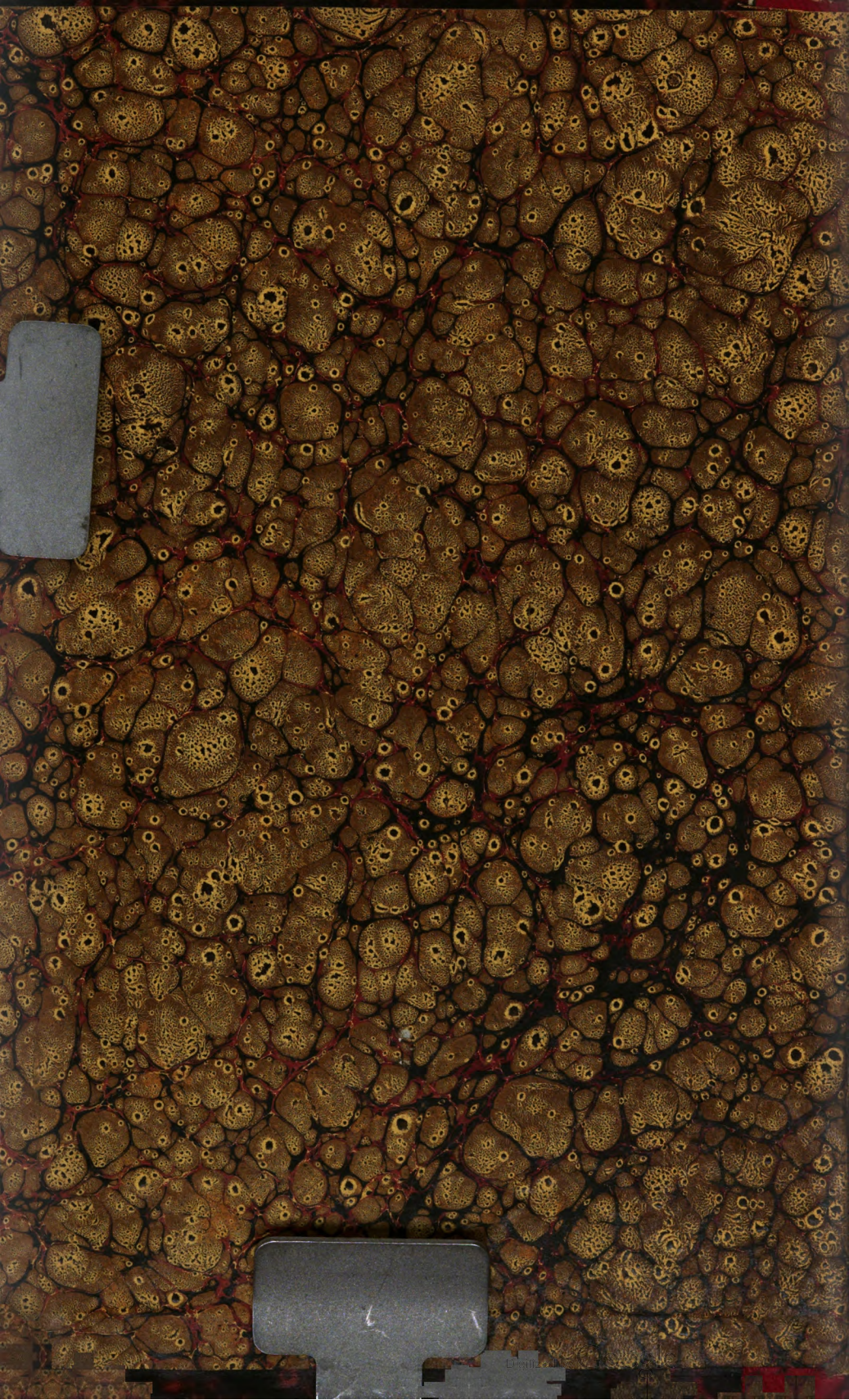
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

944.41



1092337848

BLA 3817/8





BLA 3817.8

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION

DE 1848

DEUXIÈME ÉDITION

VIII

270721.



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON.

RUE GARANCIÈRE, 8.



HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE 1848

PAR GARNIER-PAGÈS

—
DEUXIÈME ÉDITION
—

TOME HUITIÈME
EUROPE

III



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 18

—
1866

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

944 / .47

BLA 3817 / 8

③

4834

**FACULTÉ DES LETTRES
LAUSANNE
BIBLIOTHÈQUE**

LA

RÉVOLUTION DE 1848

EN EUROPE.

III

CHAPITRE DIXIÈME.

Camps polonais; armée prussienne; griefs du général prussien; plaintes des Polonais; arrivée de Mieroslawski aux camps; bataille sur le point de s'engager; négociation; convention de Jaroslawiec; mécontentement des Allemands, des Polonais; le général Willisen menacé; perplexité du gouvernement prussien; deux conduites, deux langages; séparation du duché de Posen en partie allemande et partie polonaise; joie de la population allemande, désespoir de la population polonaise; protestations, réclamations; les camps polonais avaient exécuté le traité; leurs forces réduites; leurs préparatifs de combat; dispositions militaires des Allemands; prétexte des généraux allemands pour rompre le traité; résolution désespérée des Polonais; résistance héroïque de Dombrowski et des siens à Ksionz; mort glorieuse de Dombrowski; combat de Miloslaw; victoire des Polonais; situation critique des vainqueurs; combat de Wrzesnia; seconde victoire des Polonais; ils sont épuisés par leurs victoires; augmentation des forces prussiennes; les Polonais, réduits à 1 800, se décident à capituler, trente-cinq hommes seulement restent au camp pour exécuter la capitulation; résumé. — Nationalité polonaise et nationalité russe; les Polonais écrasés par des forces supérieures ne peuvent se soulever. — Russie : Déclaration de neutralité par le czar; le czar confirme le pouvoir de ses consuls en France.

I

Le nouveau ministère prussien paraissait cependant vouloir pacifier la province. Le général Willisen, mil-

VIII.

taire distingué, estimé par les Polonais, envoyé comme commissaire royal avec pouvoir de concilier, arriva dans un moment difficile, lorsque déjà l'irritation entre les Allemands et les Polonais s'était envenimée. Il trouva les généraux Colomb et Steinacker décidés à user de la force, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il obtint trois jours d'armistice pour les négociations. Il adressa une première proclamation, datée du jour de son arrivée, 6 avril, aux populations polonaise et allemande. Il se consuma en efforts pour rétablir la confiance et la concorde.

Quatre camps polonais étaient formés : à Szroda, à Wrzesnia, à Ksionz, à Pleszew. Le général Willisen devait obtenir la levée de ces camps et la dispersion des Polonais, en promettant de procéder immédiatement à la réorganisation du grand-duché de Posen. Le camp de Szroda était menacé par le général Colomb, qui avait huit mille hommes et dix pièces de canon. La landwehr de la Poméranie et de la Silésie, mécontente d'avoir été appelée, voulait se venger sur les Polonais; les troupes brûlaient de combattre. Le 10, Colomb publia un manifeste où il adressait aux Polonais les plus sanglants reproches : « Dans toutes les parties insurgées du pays, les armoiries prussiennes ont été arrachées, et les autorités destituées; les deniers publics ont été pillés; des lettres ont été ouvertes ou supprimées; on a arrêté des courriers, pillé des israélites, armé les ouvriers en leur persuadant qu'il n'y avait plus de roi de Prusse; on a formé des corps francs et contraint les propriétaires à fournir des chevaux; on a organisé une cavalerie armée de lances; on est allé jusqu'à demander d'avance un semestre de l'impôt fon-

cier ; on a poussé l'audace, à Posen, jusqu'à faire faire l'exercice à un bataillon et à un escadron en présence de la garnison ; des détachements ont été attaqués, des soldats isolés assassinés. Dans ces circonstances, une réaction a eu lieu de la part de la population allemande..... »

II

Les Polonais repoussaient ces accusations : « seule, l'organisation des forces polonaises était vraie ; le reste, faux ou exagéré. Les habitants polonais étaient désarmés ; les habitants allemands, armés. Les prisonniers polonais, conduits par les soldats, étaient maltraités et exposés outrageusement aux coups et aux pierres des populations allemande et juive. Les traitements les plus indignes, les plus cruels, étaient infligés aux Polonais, dans les villes et dans les campagnes, par les troupes prussiennes ; les Polonais étaient violentés, torturés. » Enfin ils accusaient Colomb d'avoir violé l'armistice, en s'emparant de Trzemesno, où treize citoyens avaient succombé à la défense des barricades.

Le 9, Mieroslawski était arrivé au camp de Szroda ; il passa la revue de ses forces. Si dans le camp de Wrzesnia on comptait environ 5 500 hommes, dont 460 cavaliers, 600 chasseurs, et le reste faucheurs, il n'avait, lui, en face des Prussiens, que 800 hommes sérieusement armés, dont 150 chasseurs dépourvus de munitions, une centaine de cavaliers, 500 faucheurs, et 2 000 individus sans armes et parmi lesquels on comptait jusqu'à des vieillards, des femmes et des enfants. Le jeune chef ne se dissimulait pas la situation

et sa faiblesse. Mais le peuple qu'il commandait était animé d'une sombre ardeur, d'un courage fanatique. En concentrant toutes ses forces dans un seul corps, il ne désespérait pas de pouvoir lutter, de donner à ses émissaires le temps de soulever la Galicie et Cracovie, et de parvenir à une levée en masse de toute la nation polonaise pour faire une trouée jusqu'à Varsovie. Cependant, que pouvaient dans l'instant même 12 000 combattants plus ou moins mal équipés contre 20 à 30 000 Prussiens bien organisés et bien armés? Ne devait-il pas écouter les propositions du général Willisen, déjà acceptées par les membres délégués du Comité de Posen?

III

Le 11, au matin, rien n'était encore terminé; l'on se disposait de part et d'autre à trancher les négociations par la bataille. Les dragons étaient à cheval, les artilleurs à leurs canons mèche allumée, les soldats le fusil au bras; on n'attendait que le signal du combat, lorsque Mieroslawski obtint, dans une dernière conférence, que les cadres de quatre bataillons et de quatre escadrons seraient conservés : les bataillons de 600 hommes et les escadrons de 120. La convention fut signée par le commissaire royal, général-major de Willisen, et par les délégués du Comité polonais, MM. Stefanski et Liebelt; elle prit le nom de convention de Jaroslawiec.

En voici les principales clauses :

1° Les employés civils supérieurs du grand-duché de Posen réorganisé seront polonais, conformément

à ce qui a été promis en 1815; les autres employés seront allemands ou polonais, selon la prépondérance locale des populations allemande ou polonaise;

2° L'administration du grand-duché de Posen formera une branche séparée de l'administration prussienne;

3° Les troupes du grand-duché de Posen, composées de toutes armes, feront un corps à part; on ne prendra dans le grand-duché aucun contingent pour les autres provinces, et on ne pourra placer aucune recrue des autres provinces dans les corps de troupes du grand-duché;

4° Le commandement et le règlement militaires seront polonais ou allemands, selon la composition des bataillons et escadrons; les consignes seront polonaises;

5° Une division de ligne polonaise sera organisée, outre la *landwehr*.

Il était ensuite indiqué comment les camps seraient licenciés. Les quatre bataillons et les quatre escadrons réservés restaient dans quatre camps : Miloslaw, Wrzesnia, Ksionz et Pleszew. Sous les ordres de leurs chefs, et soumis à l'inspection du colonel Brandt, ils vivraient à leurs frais, jusqu'au moment de leur incorporation dans la division de Posen, où ils seraient à la charge du gouvernement.

Si les conditions étaient exécutées dans les camps, le 17, les troupes prussiennes devaient se retirer aussitôt.

IV

La convention de Jaroslawiec, comme la plupart des traités de conciliation, devait satisfaire les hommes

modérés, mais déplaire aux troupes qui voulaient se battre, aux employés allemands expulsés des hautes positions, et à la population allemande, qui regardait désormais toute concession faite aux Polonais comme une atteinte à ses droits; elle devait déplaire enfin aux Polonais qui rêvaient la reconstitution entière de la Pologne et non la réorganisation de l'une de ses fractions. Aussi le général Willisen, qui avait loyalement rempli son devoir de conciliateur, se vit-il, à sa rentrée dans le camp prussien, assailli et menacé, et, à son retour à Posen, outragé dans les rues par les populations allemande et juive. Il fallut l'intervention des généraux, pour l'arracher à l'émeute et le soustraire au péril de mort. Loin de reculer devant le danger et devant les haines, il retourna aux camps polonais pour surveiller lui-même l'exécution des mesures arrêtées, et il demanda au gouvernement la confirmation de ses actes.

V

Le gouvernement prussien, placé entre sa promesse de réorganisation réclamée par le sentiment public en Prusse, en Allemagne, en Europe, et les protestations des troupes et des populations allemandes dans le duché, était dans une perplexité extrême. On en trouve les preuves manifestes dans chaque parole des ministres, à la séance de la Diète du 5 avril.

M. de Bismark-Schonhausen : « J'ai vu avec peine que les ministres n'avaient pas parlé du développement national de la Pologne, cette plaie profonde de l'Allemagne; mais cette question est trop grave pour qu'on

puisse la passer sous silence. On a parlé d'une réorganisation nationale de la Pologne; dans ce cas, il y a deux alternatives également tristes.

» La réorganisation pourrait signifier d'une part le rétablissement de la Pologne dans ses frontières de 1772. » (Murmures et interruption.)

M. le ministre d'Auerswald : « J'ai cru qu'il ne s'agissait que de la réorganisation nationale du grand-duché de Posen, et j'ai consenti volontiers à faire des ouvertures. Maintenant on parle de la Pologne, et ce n'est ni le temps ni le lieu de faire connaître les vues du gouvernement à cet égard. »

M. de Bismark : « Je suis peiné que ma question ait occasionné une difficulté; et je la retire. »

M. d'Auerswald : « Il ne peut être question d'une difficulté; elle ne regarderait que le préopinant. D'après la mesure prise par le roi, le gouvernement veut travailler à la réorganisation. Un comité de Polonais et de Prussiens s'est formé avec la faculté de délibérer sur les moyens de réorganiser le grand-duché de Posen.

» Le gouvernement reconnaît que les vœux de Posen sont raisonnables et justes; mais l'intérêt de l'Allemagne ne saurait être lésé en aucune manière. Si l'organisation nationale de Posen pouvait s'opérer par la fusion des intérêts, le gouvernement la saluerait avec joie. »

M. de Kraszewski : « Il faut que je prenne la parole en faveur de la Pologne. A chaque instant, je reçois des nouvelles vraiment fâcheuses de Posen : les autorités prennent une position hostile vis-à-vis de la nation polonaise; les soldats tiennent un langage provocateur. »

La question polonaise est devenue vitale pour toute la population éclairée; et cependant on a recours à des mesures rigoureuses. Posen a été déclaré en état de siège. Voici une proclamation du gouvernement de Bronnberg qui est une véritable provocation à des scènes comme celles de la Galicie. On sait bien que la Pologne n'est rien sans l'Allemagne; mais l'Allemagne aussi n'est rien sans la Pologne. Elles ont un ennemi commun, un ennemi que naguère encore on craignait. (Murmures. — Nous ne craignons rien!) Tant que la Pologne restera Pologne, la Russie ne peut pas faire une invasion. La commission a fait tous ses efforts pour régler l'affaire d'une manière pacifique, et elle a fait des propositions à cet égard au président supérieur. »

M. d'Auerswald : « Les habitants polonais n'ont pas agi d'une manière aussi habile qu'on pourrait le croire d'après le discours du préopinant. Le gouvernement n'a pris des mesures que sur l'avis direct des autorités de Posen; on a voulu renverser par la force les institutions existantes : donc il fallait intervenir. »

M. de Reyher, ministre de la guerre : « Avant que Posen ait été déclaré en état de siège, le gouvernement a toujours agi de la manière la plus douce, et il aurait continué si les habitants polonais n'avaient commis des violences ouvertes. On a destitué des autorités, on a organisé des troupes. Cependant j'ai écrit hier au gouvernement pour lui conseiller de suspendre les mesures de rigueur, afin d'éviter l'effusion du sang. »

M. de Camphausen, président du conseil : « Dans l'intérêt de la Pologne, il est fâcheux que le précédent

orateur ne se soit pas renfermé dans de justes bornes pour éveiller les sympathies de l'Allemagne pour la cause de la Pologne, ce qui est si nécessaire à l'accomplissement de ses vœux. La cause de la Pologne est perdue si elle n'a pas la sympathie de l'Allemagne. »

VI

La position du gouvernement prussien était tellement fausse, qu'il se faisait accuser par les Polonais, non sans motif apparent, de trahison et de duplicité. Ils lui reprochaient de donner aux généraux des instructions à deux faces, de transmettre des ordres violents de répression à Colomb et à Steinacker, tandis qu'il confiait à Willisen une mission de conciliation et de réorganisation.

Les ministres espérèrent enfin avoir trouvé une solution, en séparant du grand-duché et en retranchant de sa reconstitution les parties du pays où la nationalité allemande pouvait être prépondérante.

Le 14 avril, ils publièrent ce décret royal :

« J'approuve la proposition de mon ministère, provoquée par les nombreuses pétitions des habitants allemands du grand-duché de Posen, et relative à la réorganisation nationale de cette province, promise aux habitants polonais. En conséquence, cette réorganisation ne devra plus avoir lieu dans les parties de la province où la nationalité allemande se trouve prépondérante.

» Je désire en outre que la proposition faite auprès de la Confédération germanique pour que cette partie

du duché soit réunie à la fédération puisse être acceptée tout de suite.

» Les grandes difficultés que pourrait rencontrer la réorganisation nationale des parties polonaises du grand-duché de Posen se trouveront par là aplanies, et la réorganisation devra désormais être accomplie sans obstacles. »

VII

Pendant ce temps, à Boguszin, près Ksionz, Willisen, dans une proclamation du 17 avril, reconnaissait « que les conditions de la convention de Jaroslawiec avaient été exactement remplies sur tous les points et dans le temps prescrit, grâce aux efforts des commandants des camps polonais » ; et comme il ne restait plus de détachements armés, hormis ceux qui étaient autorisés, il ajoutait : « J'envisage la paix, si désirée comme entièrement rétablie.... J'assure que la réorganisation promise par Sa Majesté va commencer immédiatement.... J'espère prouver par là que le gouvernement pense sincèrement à l'exécution de ses promesses.... »

Les Polonais avaient en effet quitté les camps. Il n'y restait plus que les quatre bataillons et les quatre escadrons disséminés. L'armée prussienne, au contraire, s'était considérablement renforcée.

VIII

Le 26, un nouveau décret, contresigné par tous les membres du conseil, limitait la partie du duché qui devait être réorganisée. De cette réorganisation étaient exclus : l'ancien district de Netz, à l'exception d'une

moitié du district d'Inowroclaw ; les districts de Miedzichod, Miedzierzyc, Babymost, Wschowa, Szamotuly, Buk ; le côté méridional des districts de Krotoszyn et de Krobia, et la ville de Kempno. La ville de Posen, capitale du duché, était comprise dans la partie allemande. Le duché ainsi coupé en deux, le roi accordait à la partie polonaise les concessions promises par le traité de Jaroslawiec.

Aussitôt le gouvernement envoya l'ordre au représentant de la Prusse près la Diète de demander l'admission dans la Confédération germanique de la ville et de la forteresse de Posen, ainsi que celle des districts de la frontière, destinés à maintenir la communication avec les autres États allemands. La proposition, soumise à la Diète, le 2 mai, fut immédiatement adoptée.

IX

Si la population allemande ne vit que justice dans ces mesures et les accueillit avec joie, la population polonaise fut en proie à un sombre désespoir et à une fureur indescrivable. Ce déchirement du duché lui apparut comme une spoliation, comme un nouveau partage de la Pologne. Ainsi, non-seulement on avait éludé des promesses solennelles, mais on avait tramé dans l'ombre la ruine de la patrie. Démarches, pétitions, députations, n'avaient abouti qu'à une infamie ; la soumission n'avait engendré que l'humiliation ; les appels à la fraternité et à l'ordre n'avaient obtenu que le dédain et la trahison. Ils avaient raison ceux-là qui prêchaient la méfiance et ne voulaient traiter que les armes à la main. Lorsque par la ruse on avait amorti le

premier élan et dispersé les camps, on arrachait aux Polonais la moitié de la province. Posen, la capitale, la ville chérie, on la déclarait allemande, partie de la Confédération germanique ! Quelle indigne violation du droit et de la foi jurée ! Tels étaient les gémissements exhalés même par les plus modérés.

Les membres du Comité protestèrent le 17 avril. Cette protestation, rédigée avec une noble fierté, comparait cette réorganisation à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche en 1846. C'était un forfait semblable, accompli en 1848, l'année de la liberté des peuples ! Ils auraient laissé aux populations des districts, où le mélange des races rend douteuse la prépondérance de l'élément polonais, le libre choix du gouvernement et du peuple auxquels elles auraient voulu appartenir ; mais ils repoussaient la séparation de la moindre partie de la Pologne, faite arbitrairement par un gouvernement étranger. Ils s'élevaient contre cette violence devant tous les peuples de l'Europe, et ils en appelaient les auteurs au fatal et équitable jugement de la postérité.

De son côté, le prince Czartoryski, arrivé à Berlin, réclamait vainement. Il faisait entendre des cris de détresse qui se perdaient dans le tumulte du temps. Les plaintes et les prières n'étaient pas plus écoutées que les reproches et les accusations.

X

Les chefs du parti militant voyaient leurs prévisions justifiées. Mieroslawski s'applaudissait d'avoir exigé la conservation des camps, qui, quoique réduits à de mi-

nimes proportions, laissaient cependant aux Polonais des centres actifs, autour desquels la population soulevée pourrait venir se grouper. En effet, un certain nombre d'hommes énergiques, ne voulant pas céder à la force sans combat, s'empressèrent de s'y rendre.

Ce n'avait pas été sans efforts que Mieroslawski avait pu faire accepter la convention de Jaroslawiec aux Polonais qui l'avaient reconnu pour général. Il avait dû leur expliquer ses motifs, ses réserves et une partie de son plan. Ce plan, soumis à des amis dévoués, avait été approuvé par eux. Il consistait à exécuter, avec des chances plus favorables, les projets qui avaient échoué en 1846. Victor Heltmann était parti pour la Galicie orientale; J. Wysocki, Théophile Januszewicz, Bobinski, pour la Galicie occidentale et Cracovie. Ils avaient mission de se concerter avec les chefs influents et avec les émigrés rentrés en foule, à l'effet de créer des centres d'insurrection et d'action d'où l'on s'élancerait, par masses et de tous côtés, pour soulever et délivrer la Pologne soumise à la Russie.

Ces aspirations étaient sublimes, mais ne pouvaient être comprises des Polonais du duché de Posen, enclins à souhaiter tout d'abord l'indépendance de leur province et à borner là les vœux et les efforts du moment. Ces deux points de vue différents entre les chefs des camps devaient produire par la suite des dissidences funestes.

XI

Le soir même du jour où la convention avait été signée, les Polonais du camp de Szroda s'étaient repliés sur Miloslaw; les Prussiens avaient occupé Szroda. Le

général Colomb avait pris acte de cette convention, sans l'accepter. Il avait déclaré, dans une proclamation, qu'au moindre mouvement hostile il agirait sans démonstration préalable.

Après l'exécution du traité, les Prussiens ne s'étaient point retirés. Ils avaient au contraire pris leurs positions de manière à pouvoir envelopper les Polonais et à les serrer contre les troupes russes qui gardaient les frontières, au nombre de 16 000 hommes, sous le commandement du général Rudiger.

Du 20 au 21, la situation des Polonais et des Prussiens était celle-ci. Les Polonais occupaient une ligne composée de quatre camps : l'un à Pleszew, sous les ordres de Bialoskorski, qui s'était barricadé ; l'autre à Ksionz, sous les ordres de Florian Dombrowski ; les Polonais du camp de Wrzesnia s'étaient retirés à Nowe-Miasto, sous les ordres de Garczynski ; le camp de Miloslaw était sous les ordres du colonel Brzezanski. Le total de leurs forces, réduites par la convention, ne s'élevait plus qu'à 3 000 hommes environ, dont 450 cavaliers, 500 chasseurs et 2 000 faucheurs. Ils n'avaient que trois pièces de canon montées sur des roues de charrettes. Ils étaient sans munitions, sans argent, et sans habitude de la discipline.

Les Prussiens, divisés en quatre corps, formant un total de 20 000 hommes, avec de l'artillerie, des munitions, de l'argent et l'habitude de la discipline, occupaient une demi-circonférence. Le colonel Bonin avec 3 000 hommes surveillait le camp de Pleszew ; le brigadier Brandt menaçait celui de Ksionz avec 3 000 hommes ; les généraux Wedel et Horschfeld s'étaient avancés sur Wrzesnia avec 5 000 hommes, et avaient poussé

les Polonais de Garczynski à Nowe-Miasto ; le général Colomb, à Szroda, avait 10 à 12 000 hommes, dont la moitié, en avant-garde, sous les ordres du général Blumen, observait le camp de Miloslaw.

Après les dispositions prises par les généraux prussiens afin de cerner les Polonais entre leurs troupes et celles des Russes, il leur fallait un prétexte pour rompre la convention de Jaroslawiec. Le prétexte ne manque jamais au plus fort pour écraser le plus faible. Le commandant du camp de Pleszew, M. Bialoskorski, avait reçu du général Willisèn la permission par écrit d'envoyer une partie de ses gens à Odalanowo et une autre à Ruszkow, pour se ravitailler plus aisément. Le colonel Bonin enveloppa le détachement de 57 hommes qui se rendait à Odalanowo, le fit prisonnier, et attaqua Ruszkow. Les Polonais s'y défendirent avec courage. Les généraux prussiens déclarèrent la convention rompue.

XII

Que pouvaient espérer les Polonais, en nombre si inférieur, renfermés dans un cercle de fer, de feu et de plomb ? Pourquoi tenter une résistance inutile ? Ne valait-il pas mieux, en face d'une armée décuple, se disperser et se borner à protester devant les hommes et devant Dieu ? Ne valait-il pas mieux ajourner et attendre des circonstances, des négociations et du temps, une résurrection retardée peut-être, mais marquée dans les nécessités de la reconstitution européenne ? C'était l'avis de quelques-uns, qui n'en restaient pas moins fidèles au drapeau qu'ils avaient arboré. Mais la masse,

mais cette jeunesse intrépide, qui n'a pas encore appris à calculer les profits et les périls! mais ces paysans, soldats de naissance, qui ont le fanatisme religieux de la patrie! ces émigrés, rudement éprouvés par les souffrances et les privations de l'exil! ces propriétaires, qui ne comptent ce qu'ils ont que pour savoir ce qu'ils peuvent donner! ils étaient inspirés par d'autres pensées. Quoi! disaient-ils avec ferveur, reculerons-nous comme des lâches devant des Allemands? Abandonnerons-nous nos drapeaux chéris sans qu'ils aient reçu le baptême du feu? Dieu et le bon droit sont pour nous, et nous désertions notre cause juste et sainte! Que nous importe la disproportion des forces? Ils ont pour eux la coutume du métier; nous, nous avons la foi! N'est-il pas mieux d'ailleurs de mourir que de vivre avilis et subjugués? La Pologne a encore besoin du sang de ses martyrs pour exciter la pitié sur son sort et la haine contre ses bourreaux! Eh bien, offrons-lui ce sang; si nous succombons, nous trouverons des vengeurs! Mais qui nous dit que nous ne triompherons pas? Une seule victoire relèverait le courage de nos frères abattus. Cernés aujourd'hui, ne pourrions-nous pas alors, à notre tour, envelopper nos ennemis dans un soulèvement général, couper leurs moyens de communication, de subsistance, leur retraite? Ne pouvons-nous être aidés par nos frères de la Galicie et de Cracovie, qui ont entendu notre appel? Un combat, quelle qu'en soit l'issue, est indispensable à notre honneur, à notre gloire, à notre avenir, à la nationalité polonaise que nous représentons!

XIII

Dès que l'inébranlable résolution de faire face à l'ennemi fut arrêtée, Mieroslawski, chargé du commandement général, prit ses dispositions pour le combat. Il envoya des émissaires dans tous les districts, pour les pousser à l'insurrection ; il rappela les Polonais dispersés dans les quatre camps, pour les concentrer à Miloslaw.

Malheureusement le camp de Ksionz, laissé en avant afin de dissimuler la concentration, et qui devait être rallié et soutenu par le camp de Nowe-Miasto, pour effectuer ensuite avec lui sa retraite par un pont jeté sur la Wartha, se trouva tout à coup isolé et entouré par les troupes du colonel Brandt. Brandt ordonna l'attaque, le 29 avril, sur le refus de Florian Dombrowski de délivrer deux individus arrêtés comme espions.

Dombrowski n'avait que 120 cavaliers, 100 chasseurs, 500 paysans armés de faux ou de bâtons ferrés. Cette poignée d'hommes allait combattre une armée régulière de 3 à 4 000 soldats soutenue par une bonne cavalerie et de l'artillerie. Que pouvaient-ils faire ? se rendre, ou mourir pour la patrie ? Ils moururent !

Leur faible et unique escadron était sous la direction d'un intrépide officier, M. Czapski. Cet officier entraîne ses jeunes gens et ses paysans armés de gaules ferrées, contre plusieurs escadrons de hussards et de lanciers. La hardiesse de cette attaque déconcerte les Prussiens, et jette un moment le trouble dans leurs rangs. Mais l'escadron polonais, non secouru par les faucheurs qui s'étaient barricadés dans la ville, est enveloppé ; il ne

parvient à faire une trouée à travers la mêlée que par des prodiges de valeur et en perdant la majeure partie de ses cavaliers. Czapski n'échappe que par miracle, le corps criblé de blessures. Dombrowski, comptant sur les secours de Nowe-Miasto, prend l'énergique résolution de tenir dans la ville jusqu'à la dernière extrémité. Il voit que bientôt il sera entouré, et il ne veut pas fuir. Les obus pleuvent dans le bourg, presque entièrement construit en bois, et y mettent le feu. Les Polonais, enserlés au milieu des flammes et des baïonnettes, sans issue possible, combattent vaillamment et ne songent plus qu'à faire payer chèrement leur trépas. Presque tous, après quelques heures d'une lutte héroïque, sont tués ou grièvement blessés. Florian Dombrowski, transporté mourant à l'hôpital de Szrem, y rend le dernier soupir, entouré de la vénération des Polonais et de l'admiration d'étrangers accoutumés à n'admirer que le succès.

Les Polonais de Nowe-Miasto, parvenus à moitié route, s'aperçurent douloureusement qu'ils arrivaient trop tard. Ils se replièrent sur Miloslaw menacé d'une attaque formidable.

XIV

La perte du camp de Ksionz affaiblissait malheureusement les Polonais d'un quart ; mais si tous ceux qui avaient été mandés étaient concentrés à temps à Miloslaw, ils pouvaient compter encore 450 cavaliers, 500 chasseurs, 1 200 faucheurs, plus un millier d'hommes armés de massues et de bâtons ferrés. Ils avaient avec eux leurs trois petits canons, qu'ils de-

vaient charger avec de la ferraille, faute de munitions de guerre. La poudre et les balles étaient en quantité limitée. Pour augmenter les provisions, il les fallait prendre dans les gibernes ennemies.

C'est avec ces forces que Mieroslawski prit la détermination d'accepter le combat contre les Prussiens, qui, par deux routes, accouraient au nombre de sept mille, avec dix pièces de canon, sous les ordres des généraux Blumen et de Wedel. Mieroslawski essaya de suppléer à la disproportion des deux armées par un plan habilement et heureusement conçu. Il dressa dans la ville deux embuscades. Il destina une partie de sa cavalerie à faire face aux Prussiens, avec ordre de simuler une retraite de la ville à travers la plaine, jusqu'à la lisière d'une grande forêt située à deux portées de fusil. Dans cette forêt il eut soin de poster les Polonais de Nowe-Miasto, arrivés avec le jour. Il plaça sur les côtés, à couvert sous des taillis, les Polonais du camp de Pleszew, qui avaient fait une marche forcée, la nuit, pour se trouver au début de la lutte. Ses ordres transmis, ses mesures prises, à neuf heures du matin, le 30 avril, il envoya le chef d'état-major Stanislas Poninski et l'aide de camp Szolarski assister à une entrevue avec un aide de camp du général Wedel ; puis il se rendit lui-même à une conférence avec le général Blumen. Ces deux généraux, à leur arrivée en face du camp, pensaient devoir faire personnellement une dernière sommation aux Polonais de Miloslaw, qu'ils croyaient isolés, avant de recourir aux armes. Ils leur offraient amnistie générale sans exception aucune. Ces pourparlers ne pouvaient aboutir. Les Polonais venaient d'apprendre la mort glorieuse de leurs frères de Ksionz ;

et ils brûlaient de les venger ou de les imiter. Mieroslawski ne prolongea son entretien avec le général Blumen que pendant le temps indispensable à ses lieutenants pour prendre les dernières dispositions nécessaires à l'exécution du plan convenu.

XV

Le général Blumen ignorait la jonction des trois camps, qui s'était opérée la nuit; il croyait écraser facilement les Polonais dans Miloslaw. Il fait avancer ses hussards, ses tirailleurs et son artillerie. Après un combat d'avant-garde prolongé, il force les Polonais à la retraite. Cette retraite était bien dans le plan de Mieroslawski; mais les Polonais avaient longtemps résisté; et, obligés de plier, saisis d'une panique, leur retraite simulée se transforme en une véritable déroute. Cette déroute fut leur salut même. Enflammées par l'ardeur de la poursuite, les troupes de Blumen s'engouffrent dans la ville sans s'y arrêter : les cuirassiers d'abord, les hussards ensuite, l'infanterie derrière. Confondant leurs armes et leurs rangs pour atteindre plus rapidement les Polonais dans la plaine qui s'étend au sud jusqu'à la forêt, ils se précipitent avec furie sur les fuyards. Mais là, tout à coup, ils sont arrêtés par les tirailleurs polonais, et chargés à la fois sur les côtés par les faucheurs qui sortent des taillis. L'apparition de ces gerbes de fer dont le cliquetis effraye les chevaux, les clameurs retentissantes des faucheurs étonnent les cavaliers; et bientôt la colonne allongée des Prussiens est repoussée dans un véritable désordre. A ce moment, les embuscades de la ville découvrent leurs

feux et chargent à leur tour. La cavalerie prussienne, attaquée de toutes parts, retombe sur l'infanterie ; ce n'est plus que confusion et trouble. Vainement les Prussiens essayent de se rallier ; les Polonais, profitant de leur position, les enlacent, les coupent, les serrent et les forcent à la fuite. Mais les Prussiens sont plus nombreux, et leurs groupes détachés vendent chèrement leur vie ; beaucoup défendent le terrain pied à pied ; ce sont autant de combats partiels.

Deux compagnies de tireurs silésiens, dont chaque balle conique porte et tue, se rassemblent dans le cimetière et dans le château. Le cimetière est enlevé par Poninski, Oborzki, Niesiolowski, Wenlewski, à la tête d'une foule de braves qui se jettent en avant, le fusil en bandoulière et le couteau à la main. Les Schützen, rejetés dans le château, s'y défendent par les fenêtres, et sont repoussés de chambre en chambre. Presque tous succombent après les vains efforts d'une résistance désespérée, et non sans pertes de l'ennemi.

Enfin, après cinq heures de combat, le général Blumen réunit les débris de ses troupes, qui se reforment autour de l'arrière-garde, et se décide à la retraite. Empêché par la faiblesse de sa cavalerie, le chef polonais ne put poursuivre ses avantages, ni charger ni inquiéter les Prussiens ; tout ce qu'il put, ce fut de les faire suivre, afin de les surveiller.

XVI

Des deux côtés, on s'était battu avec un égal courage. La terre était couverte de sang et jonchée de cadavres. On compta sur le champ de bataille environ

500 Prussiens et 300 Polonais. Les chefs, S. Poninski, Garczynski, Wenlewski, Oborzki, Bronislas, Dom-browski, L. Kosinski, Kirkow, Goslinoski, Karczewski, Snowski, Ruszezewski, Szubert, Domagalski, et beaucoup d'autres, avaient conduit les colonnes avec une rare intrépidité; les jeunes tirailleurs avaient fait preuve de sang-froid et d'audace; les paysans faucheurs s'étaient comportés avec une solidité et une ardeur qui dépassaient les espérances de leurs commandants; le général en chef Mieroslawski avait habilement conçu et courageusement dirigé son plan, et triomphé de forces trois fois supérieures aux siennes.

Cette victoire était glorieuse; mais elle ne réveilla pas la Pologne. Le soir même, les vainqueurs étaient épuisés de fatigue, et se trouvaient sans vivres, sans munitions, sans espérance, et divisés entre eux. Ce fut avec une peine inouïe que les chefs parvinrent à mettre un peu d'ordre dans les rangs, à trouver le pain et les cartouches du lendemain, et à donner des soins aux Prussiens et aux Polonais blessés. Il fallut au général commandant déployer plus de vigueur de caractère pour conserver un pouvoir contesté, et sauvegarder les paysans de leur succès même, qu'il n'en avait fallu pour les conduire au feu. Il n'était plus qu'un seul moyen de remettre l'ordre dans l'armée, c'était de la mener à l'ennemi.

XVII

Le général Blumen s'était retiré sur Szroda, et le général Wedel sur Wrzesnia. Les Polonais se décidèrent à marcher sur Wrzesnia. Wedel, convaincu par sa dé-

faite que les Polonais étaient au moins six mille, se replia plus loin encore. Les Polonais entrèrent dans Wrzesnia le 1^{er} mai, tandis que Brandt, chargé par la régence de Posen de prendre la direction des troupes en remplacement de Blumen, avait appelé à Wrzesnia même le corps du général Hirschfeld, dans le but d'opérer sa jonction avec lui. Le 2 mai, Hirschfeld, qui ignorait l'arrivée des Polonais, déboucha dans la plaine devant la ville. Aussitôt les Polonais adoptent le plan qui les a fait triompher à Miloslaw. Les faucheurs se cachent derrière les taillis ; le reste de l'armée fait face à l'ennemi. Le combat s'engage. Les faucheurs marchent hardiment sur les flancs des Prussiens. Après une lutte où des deux côtés on se bat avec une bravoure et un acharnement extrêmes, les Polonais remportent une seconde victoire. Mais l'artillerie a fait dans leurs rangs un tel ravage, que les vainqueurs comptent autant de victimes que les vaincus. Cinq cents Polonais et cinq cents Prussiens sont couchés sur la terre ensanglantée. Encore un succès pareil, et les Polonais sont ensevelis dans leur gloire!

XVIII

Brandt au contraire augmentait ses troupes, et les concentrait. Il avait près de trente mille soldats. Il se borna à suivre et à surveiller les Polonais, avec le projet de les écraser sous des masses ou de les refouler sur les Russes. Les Polonais errèrent ainsi pendant plusieurs jours, se transportant de village en village, et vivant plus sur leur renommée que sur leur force réelle. Enfin ils apprirent qu'ils ne pouvaient rien

attendre ni de la Galicie ni de Cracovie, et que Willisen avait été remplacé, comme commissaire royal, par le général Pfuel.

Pfuel arriva, le 5 mai, à Posen. Le Comité national polonais du duché, désormais impuissant et désespéré, avait annoncé sa dissolution dans son manifeste du 30 avril, déclarant avec la douleur la plus vive que la violence avait déchiré son mandat, et qu'il protestait contre une oppression inique et cruelle. Pfuel approuva la loi martiale décrétée par les autorités de la province, et réduisit encore le cercle de la réorganisation polonaise.

Les derniers Polonais, qui, malgré leur détresse, ne pouvaient se résoudre à se séparer, conservaient le faible espoir que leurs victoires de Miloslaw et de Wrzesnia provoqueraient un soulèvement dans certains districts du grand-duché. Il y eut en effet des insurrections partielles sur quelques points isolés; mais, fatalement, ces insurrections passèrent pour des actes de vengeance contre les Allemands et les israélites, donnèrent lieu à des répressions sanglantes, et suscitérent des motifs d'accusation à ceux qui reprochaient aux paysans polonais de se livrer à des actes de barbarie et à des excès de toute sorte. M. de Circourt, que le hasard des circonstances avait laissé le chargé d'affaires de la République française à Berlin, se fit l'écho de ces rumeurs en France, ainsi que certains journaux allemands auprès de la Confédération germanique.

XIX

Enfin les Polonais, réduits à dix-huit cents, traqués, épuisés, dénués de tout, de retour à Miloslaw le 7 mai, délibérèrent en conseil de guerre sur leur situation et sur le parti à prendre. Leurs victoires mêmes leur prouvaient l'inutilité de leurs efforts. Ils avaient démontré suffisamment, par le sang glorieusement versé, que la Pologne ne pouvait pas, ne voulait pas mourir. Le sacrifice était accompli. Le cœur déchiré d'amertume, mais soulagé par la satisfaction du devoir accompli, ils se décidèrent à traiter avec le général Wedel. La capitulation fut signée le 8, en leur nom, par le commandant Brzezanski. Cette capitulation, honorable d'ailleurs, assurait des passe-ports à ceux qui étaient étrangers au grand-duché, et sécurité complète à ceux du duché qui déposeraient les armes.

Mais pendant la négociation tous les Polonais s'étaient dispersés; et lorsque le corps prussien envoyé pour faire exécuter la capitulation pénétra dans la forêt près de Miloslaw, où était établi le dernier camp des Polonais, il ne trouva plus que trente-cinq hommes, avec le brave-Oborzki, qui n'avait pas voulu s'en aller, « afin, disait-il, qu'il restât quelqu'un pour retirer la signature du commandant ».

XX

On a vu, par ce tableau fidèlement esquissé, la nationalité allemande et la nationalité polonaise s'unir d'abord spontanément dans un double sentiment de

liberté et d'hostilité contre la Russie, puis les intérêts divers arrêter ce premier élan. Une longue possession, injuste en principe, a dénaturé le sol et le caractère des habitants du grand-duché de Posen. Les races se sont mêlées; on ne peut plus les séparer sans les froisser. Une tentative de reconstitution ébranle les bases nouvelles sur lesquelles sont étayés les deux peuples. Les limites à rétablir sont tellement effacées, qu'il faut, pour l'essayer seulement, soulever des tempêtes. Le gouvernement prussien n'ose pas, promet, recule, dissimule, et finit par comprimer violemment les désirs de résurrection d'une Pologne qu'il s'est assimilée. Les Allemands du duché réclament pour leurs droits acquis, les Polonais pour leurs droits perdus. Les uns et les autres se passionnent, s'exaspèrent; les haines se ravivent; la bataille s'engage; le sang coule. Les Polonais, divisés entre eux, succombent; mais ils succombent dans leurs victoires. La question reste insoluble.

Tandis que les troupes allemandes soumettent le grand-duché de Posen, et que la Diète prononce l'adjonction de la ville et de la forteresse à la Confédération germanique, la commission des Cinquante, à Francfort, déclare le 26 avril « que le tort fait à la Pologne par le partage sera réparé ». Tandis que les Prussiens ferment leurs portes aux émigrés polonais qui rentrent dans leur pays, et que la Diète, sur la demande de Berlin, invite, le 2 mai, le gouvernement badois à n'admettre que ceux qui peuvent prouver qu'ils appartiennent réellement au grand-duché, et à exclure les autres, « attendu que la Russie ayant interdit aux Polonais fugitifs le retour dans le royaume

de Pologne, l'accumulation de ces fugitifs en Allemagne devient dangereuse pour l'ordre public », la commission des Cinquante, organe des sentiments du peuple allemand, adopte, le 4 mai, les résolutions suivantes : « 1° La Diète germanique sera invitée, au nom de toute l'Allemagne, à remplir la promesse faite solennellement aux Polonais ; 2° la commission maintient les résolutions qu'elle a, antérieurement prises à cet égard ; et les gouvernements qui ne se seront pas conformés aux mesures arrêtées relativement au passage des Polonais recevront l'invitation de les exécuter sans retard. » Ces contradictions dénotent suffisamment les difficultés sans issue d'une situation fausse.

Mais si la question reste sans solution possible dans le présent, cette solution est écrite dans l'avenir. Le jour où les peuples seront tous également libres et unis dans la même confédération européenne, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, domineront les idées de partage des territoires, d'origine des races, toutes les arrière-pensées de conquête ; ils aplaniront tous les obstacles et effaceront toutes les haines.

XXI

NATIONALITÉ POLONAISE ET NATIONALITÉ RUSSE.

Les coups de canon tirés sur les champs de bataille de Miloslaw et de Wrzesnia avaient été entendus dans les provinces polonaises soumises à la Russie ; mais ils n'avaient pu les réveiller de leur torpeur. Il y avait bien eu un tressaillement de douleur dans les fibres de la partie la plus nationale et la plus énergique des habitants de cet infortuné pays, mais toute sève de vie

était presque épuisée par les souffrances, les tortures, et aucun écho n'avait pu répéter les cris de guerre et de liberté qui avaient retenti dans le grand-duché de Posen.

Parmi les Polonais, il ne pouvait plus régner cet élan unanime qui avait précédé et suivi les dernières insurrections. Certaines familles coupables du partage et qui avaient reçu le prix du sang, associées aux Russes par les récompenses et par le crime national, se faisaient les émissaires et les agents les plus dévoués de la Russie. C'était un petit nombre, il est vrai ; mais ce petit nombre possédait des richesses très-considérables et l'influence que donnent les richesses. D'autres Polonais, conservateurs à tout prix, s'occupaient peu de l'oppression de leur patrie. Renfermés dans leurs jouissances, dans leurs propriétés, dans leur égoïsme, ils vivaient bien, et la liberté et l'indépendance étaient leur moindre souci. Ceux-ci, possesseurs du sol, tremblaient de devenir les victimes d'exécutions *galiciennes*, dont les Russes ne cessaient de les menacer. Ceux-là prétendaient que s'ils étaient, aux yeux de l'Europe, l'avant-garde de l'Occident contre les barbares de l'Orient et du Nord, c'était aux peuples occidentaux à les soutenir et à les défendre. Délaisés en 1831, livrés aux ennemis communs, sans secours et sans pitié, pourquoi s'obstineraient-ils à être les martyrs d'une cause abandonnée par les peuples qui y étaient le plus intéressés ? N'avaient-ils pas payé largement leur dette de sang à la défense commune ? Plusieurs cédaient au sophisme brillant du panslavisme. Pourquoi, disaient-ils, ne pas consentir à l'association qui nous est offerte par les Slaves de la Russie, puisque l'Europe refuse

de s'associer à nous ? Ne sommes-nous pas leurs frères aînés ? Si nous le voulons, dans cette association, nous serons parmi les premiers par nos lumières, par nos mœurs, par notre éducation, par notre intelligence. Pourquoi donc résister plus longtemps aux propositions qui nous sont faites : le partage dans la force et dans le pouvoir ? Quelques-uns espéraient la reconstitution de la Pologne sous un prince de la famille des czars. C'était un mirage perpétuel dont les berçait la politique russe. Un grand nombre enfin gémissaient dans les prisons, dans les armées éloignées, en Sibérie, dans les mines, et ne pouvaient plus aider à la résurrection de la patrie perdue que par le souvenir de leur dévouement, la pensée de leurs souffrances et le besoin de vengeance, légués à leurs familles en pleurs.

XXII

Et cependant, en détachant successivement cette minorité de Polonais animés de sentiments si différents, et placés dans des positions si diverses, il restait dans le sol, dans l'air, dans le sang, dans les murailles des villes, dans les champs, dans les forêts, dans les châteaux, dans les chaumières, assez d'amour de la patrie pour se lever, combattre et mourir encore ! Il existait encore des hommes, jeunes et vieux, ardents, au cœur chaud, qui luttaient contre les opinions égoïstes et trompeuses, qui invoquaient la gloire et la tradition de leurs ancêtres, parlaient au nom du Christ, ouvraient les tombeaux, redressaient les cadavres torturés des victimes, rappelaient le nom des suppliciés, des héros tombés sur les champs de bataille. Les Polo-

nais, les vrais Polonais, disaient : Il y a le sang qui nous crie de rester ce que nous sommes, à cette heure marquée par la Providence dans la vie des peuples. Il n'y a plus que deux camps, deux partis dans ce monde : la civilisation et la barbarie, la liberté et la tyrannie, la vertu et le vice, le dévouement et l'égoïsme, la fraternité et la haine, le bien et le mal, le jour et la nuit. Notre mission comme nation est tracée. Mieux vaut cent fois périr parmi les martyrs, que vivre parmi les oppresseurs.

XXIII

La voix de ces apôtres était étouffée par les autorités russes. Les réunions étaient interdites, les armes enlevées, et ceux qui en possédaient avec des permis étaient tenus de les rapporter. Des listes de suspects étaient préparées. De nombreux agents circulaient, publiquement et dans l'ombre. De toutes parts les troupes étaient recrutées; les garnisons, doublées et campées dans les rues et sur les places; toutes les communications avec le dehors, interrompues. Des corps d'armée surveillaient les frontières. Enfin c'était un vaste système d'intimidation, menaçant non-seulement les provinces soumises à la Russie, mais prêt à déborder sur les provinces soumises à la Prusse et à l'Autriche. La compression était complète.

XXIV

RUSSIE.

Malgré ses préparatifs et sa puissance, devant le mouvement général des peuples, l'ébranlement de

l'Europe et le réveil des nationalités, le czar commençait à sentir la terre trembler sous ses pas et modifiait son premier langage. D'une part, la partie éclairée de la nation pouvait aspirer à briser le despotisme absolu, à réclamer la réforme d'une administration corrompue et une modification des lois constitutives; sinon il était à craindre qu'elle se jetât dans des conspirations qui mettraient en péril le chef de l'État lui-même. D'autre part, la France et l'Allemagne réunies ne pouvaient-elles pas se lever et se précipiter sur le Nord? Nicolas, s'apercevant du mauvais effet produit par son ukase du 26 mars, chercha à en adoucir et à en changer la signification par un article officiel inséré au *Journal de Saint-Petersbourg*, le 31 mars :

« Ce serait se méprendre étrangement que de chercher à découvrir dans ce manifeste quelque chose d'inquiétant pour la paix. Rien ne serait plus loin de la pensée du gouvernement impérial. Mais, en présence d'excitations dirigées du dehors contre nous-mêmes, il était naturel que l'empereur fit appel au sentiment national. En effet, non-seulement en France, où l'émigration polonaise trouve appui dans les autorités, mais en Hongrie, en Prusse, en Allemagne, ont retenti partout contre la Russie des clameurs provocatrices. Des corporations, des assemblées représentatives, même des feuilles semi-officielles, s'en sont constituées les échos. On a fait un crime aux gouvernements renversés ou modifiés par l'émeute des rapports de bonne intelligence qu'ils entretenaient avec notre cabinet. — A la nouvelle des événements qui ont amené la proclamation de la République en France, on nous a supposé gratuitement des idées d'agression.

Avant de savoir s'il nous conviendrait de sacrifier notre sang pour des intérêts étrangers, on a répudié hautement notre alliance. On s'est efforcé de faire un épouvantail de notre nom, et, comme pour se prémunir contre toute intervention de notre part, avant d'être sûr que nous menacions, on nous a menacés nous-mêmes.....

» L'histoire de 1812 est là pour attester au monde de quel côté est venue l'invasion; elle dira si c'est au profit ou au préjudice des peuples allemands que nous leur avons offert notre alliance : les esprits inquiets peuvent donc se calmer. Pas plus en Allemagne qu'en France, la Russie ne veut s'ingérer dans les changements qui ont eu lieu ou qui pourraient encore survenir dans la nature des gouvernements. Elle ne médite pas d'agression; elle veut la paix..... Que les peuples de l'Occident se lancent, s'ils le veulent, à travers les révolutions, à la poursuite du bonheur social; que chacun d'eux se choisisse librement la forme de gouvernement qu'il se croira propre. La Russie assistera, sans s'y associer ou s'y opposer, aux expériences qu'ils vont tenter...

» La stabilité est aux yeux de la Russie le besoin le plus indispensable, elle ne se laissera pas enlever cette stabilité si précieuse. Elle ne souffrira pas que la propagande étrangère vienne souffler chez elle le feu de la sédition; que, sous prétexte de reconstituer des nationalités éteintes, on prétende détacher d'elle aucune fraction des membres divers dont se compose l'unité de son empire.

» Dans le cas où la guerre éclaterait entre des prétentions rivales, la Russie se réserverait d'intervenir

pour maintenir l'équilibre européen, si on voulait le modifier à son préjudice.

» Jusque-là la Russie se maintiendra dans une stricte neutralité, spectatrice des événements, inoffensive, mais vigilante; en un mot, elle n'attaquera point, si elle n'est elle-même attaquée. Elle respectera scrupuleusement l'indépendance et l'intégrité de ses voisins, si ses voisins ont le soin de respecter son intégrité et son indépendance. »

XXV

Le czar, on le voit, ne menace plus; il déclare sa neutralité et sa volonté de se tenir sur la défensive. Ce n'est plus le ton arrogant des premiers jours. La force révolutionnaire l'étonne, le fait hésiter; il ne parle plus de la guerre, il désire la paix; s'il réorganise ses armées, ce n'est plus pour envahir l'Europe, mais pour défendre ses possessions et protéger ses provinces.

Bientôt (11 avril) il se décide à confirmer les pouvoirs de ses consuls et de ses agents consulaires près la République française, avec ordre de rester à leur poste. Il ordonne que les consuls et les agents de la République française soient reconnus et protégés en Russie, et qu'au besoin chacun soit tenu de leur porter secours. Enfin il maintient des rapports officiels avec le Gouvernement provisoire de la France, et lui fait part de ses dispositions pacifiques et amicales.

Le czar, n'osant plus se lancer dans le volcan révolutionnaire prêt à l'engloutir s'il avance, se borne à surveiller ses frontières. En même temps, il jette un

regard de convoitise sur l'Orient, et examine si, pendant la tourmente, il ne pourrait, par une intervention heureuse en Moldavie et en Valachie, faire un nouveau pas vers Constantinople.



CHAPITRE ONZIÈME.

Nationalité polonaise et empire d'Autriche. — Galicie : Nobles et paysans ; instances des Polonais auprès de l'empereur ; audience ; promesses vagues ; regret exprimé par l'archiduc Jean du partage de la Pologne ; le gouvernement autrichien, pendant les négociations, prononce la suppression des corvées ; plaintes des nobles polonais de ce qu'on leur enlève la moitié des concessions offertes par eux. — Cracovie : Espoir fondé de la reconstitution de la République ; proclamation du Comité : plus de classes ! le fer plus rare en Pologne que le sang ! retour des réfugiés polonais ; ordre du staroste de ne pas les laisser entrer ; consentement arraché par une manifestation ; compression ; bataille ; les troupes vaincues dans la ville se retirent dans la citadelle ; bombardement de Cracovie ; capitulation des Polonais ; adresse touchante et fraternelle du Comité à l'Allemagne ; division des Polonais entre eux, cause d'affaiblissement ; défauts compensés par la bravoure ; exemple remarquable de la ténacité de la politique autrichienne. — Nationalité tschèque en présence de la nationalité allemande : Réclamations des Tschèques de Bohême ; panslavisme des Tschèques ; convocation d'une Assemblée slave à Prague ; séparation de l'Allemagne ; logique des nationalités. — Nationalité hongroise et empire d'Autriche : Négociation à Vienne ; concession d'un gouvernement hongrois séparé ; formation du ministère hongrois, sous la présidence de Louis Batthyani ; Louis Kossuth accepte les finances ; clôture solennelle de la Diète par l'empereur ; sanction par lui de la nouvelle Constitution ; réformes ; question importante du retrait des troupes hongroises de la Lombardo-Vénétie ; la Hongrie liée par la pragmatique sanction. — Nationalité hongroise et nationalité slave : La Croatie et la Slavonie veulent relever directement de l'empire ; concessions du ministère hongrois à la Croatie ; refus de Jellachich, ban de Croatie ; les Croates, soutenus secrètement par l'Autriche, préparent une armée et convoquent une assemblée ; les Serbes, disposés à se séparer de la Hongrie. — Empire d'Autriche : Ministère Fiquelmont ; octroi d'une Constitution ; le peuple veut une Assemblée constituante ; journée du 3 mai ; chute du ministère Fiquelmont ; ministère Pillersdorf ; progrès moral de la Révolution.

I

NATIONALITÉ POLONAISE ET EMPIRE D'AUTRICHE.

GALICIE. Si les provinces polonaises soumises à la Russie ne pouvaient briser le joug cruel qui les acca-

blait, les provinces soumises à l'Autriche avaient espoir dans le triomphe des idées libérales à Vienne et dans le principe reconnu de l'indépendance de toutes les nationalités qui forment cet empire. Cependant, se séparer du patronage de l'Autriche paraissait encore impossible aux plus hardis, tandis que rétablir la Pologne avec sa coopération semblait être la voie la meilleure. La Galicie était prête à suivre l'exemple de la Hongrie et de la Bohême. S'affranchir par les armes était au-dessus de ses forces, car elle avait à redouter non-seulement les troupes autrichiennes, non-seulement les troupes russes guettant sur la frontière l'instant de l'écraser, mais encore, comme en 1846, la guerre civile dans les campagnes et le massacre des nobles par les paysans : le gouvernement tenait toujours dans ses mains ces trois forces actives, afin d'étouffer le moindre mouvement insurrectionnel.

L'Autriche avait eu l'habileté de faire percevoir tous les impôts et les charges diverses qui pesaient sur les campagnes par les nobles et de les en rendre responsables; la haine des paysans s'adressait donc directement à eux, et très-indirectement au pouvoir réel. Le gouvernement accordait au contraire, sans l'intermédiaire des nobles, toutes les concessions et faveurs qui pouvaient être faites aux campagnes; la reconnaissance des paysans lui était donc acquise. Aussi étaient-ils naturellement portés à maudire leurs seigneurs pour leur oppression, et à bénir le gouvernement pour ses bienfaits. Telle était l'explication donnée par les nobles polonais sur leur pénible situation, « d'autant plus critique et fausse », disaient-ils, « que lorsque nous demandons nous-mêmes l'abolition des corvées ou de

quelque autre abus traditionnel, le gouvernement nous refuse, à nous, ces réformes, et qu'il les décrète aussitôt, comme s'il les accordait malgré nous ».

II

Dans les villes, la position n'était pas aussi mauvaise : le patriotisme y était plus ardent, parce qu'il n'y était pas amorti par la crainte de l'incendie ou du pillage. Une députation, composée d'hommes importants, au nombre desquels figuraient le prince Georges Lubomirski, Ladislas Sangusko, les comtes Stadnicki, Czacki, un évêque, un chanoine, un bourgeois, un bourgmestre, un rabbin, un étudiant, un artisan, un paysan, se rendit à Vienne.

S'étayant d'abord de la patente du 15 mars 1848, qui garantit les nationalités, pour supplier l'empereur de revenir sur le partage de la Pologne, ils lui offrent de verser leur sang dans la guerre qui paraît imminente : « Mais la Pologne est épuisée; elle n'a pas d'armée suffisante. Dépouillée de tout moyen de défense, elle se trouvera livrée à la merci du conquérant. Nous avons besoin du patronage de Votre Majesté, afin de ne pas devenir la proie de l'ennemi commun, et nous voulons conserver l'union avec l'Autriche et ses peuples... »

Ils sollicitent en conséquence l'organisation d'un comité national provisoire, autorisé et reconnu : il serait chargé de préparer un plan de Constitution et une loi électorale pour une nouvelle assemblée qui remplacerait la présente Diète, et il pourrait résoudre toutes les questions relatives à l'organisation administrative et

sociale du pays, jusqu'à la réalisation des principes exprimés en partie dans l'adresse du 18 mars, dont ils donnent un résumé.

Ils demandent pour ce comité le pouvoir d'annoncer l'abolition des corvées, et l'investiture de la propriété des territoires ruraux aux paysans, réservant seulement à la future assemblée nationale de statuer sur les servitudes domaniales, sur l'impôt urbanial, sur la régularisation de la propriété, etc.

Ils terminent par l'instance prière que l'empereur sanctionne ce comité au plus tôt : « car un horizon chargé d'orages s'étend sur nos têtes. Nous ne le cachons pas à Votre Majesté. Tout le pays est en proie à la plus vive agitation. Si la guerre éclate, n'importe dans quelle partie de la Pologne, aucune puissance ne pourra arrêter l'insurrection en Galicie, ce qui plongerait le pays dans l'anarchie et nous livrerait à l'ennemi. Un Comité national provisoire est le seul moyen de transition, et il est seul capable d'empêcher les malheurs qui nous précipiteraient dans l'abîme. »

Cette supplique, qui renferme les réformes politiques et les réformes sociales les plus étendues, fut remise par les membres de la députation, en audience solennelle, le 6 avril, à l'empereur d'Autriche. Le prince Lubomirski en fit la lecture à haute et ferme voix. L'empereur balbutia cette réponse évasive : « Je tâcherai de faire tout ce que je pourrai pour ma chère » Galicie. »

III

Les membres de la députation, admis auprès de l'archiduc Jean, obtinrent de ce prince, influent par sa

réputation de libéralisme, des témoignages plus positifs de sympathie. Leur exprimant le regret très-vif du partage de la Pologne, qui depuis si longtemps pesait sur l'Allemagne, il leur recommanda d'agir avec circonspection, parce que la Russie était prête à inonder la Pologne et la Galicie, par l'invasion d'une armée de 150 000 hommes. Il leur promit de faire tous ses efforts pour qu'il leur fût accordé promptement ce qu'ils réclamaient si justement; et il termina par cette réplique aux membres de la députation qui se plaignaient de la bureaucratie si hostile à la Galicie : « Je le sais : la bureaucratie, c'est le fléau de l'Autriche. »

IV

Dans le moment même où le gouvernement faisait attendre à Vienne sa réponse aux délégués polonais, il s'empressait de publier à Lemberg et dans les autres parties de la Galicie une patente impériale par laquelle ce gouvernement paternel, de son propre mouvement, donnait la liberté aux paysans en indemnisant la noblesse de la dépréciation des biens qu'entraînait la suppression des corvées.

« Ainsi, » s'écriaient douloureusement les Polonais, « on arrache à la noblesse la gloire de l'acte de justice qu'elle voulait accomplir, le mérite du sacrifice à la patrie. Le bienfait vient du gouvernement seul; il l'achète même à la noblesse, et, en revanche, il compte sur la reconnaissance du peuple. Terrible reconnaissance qui sera peut-être écrite en lettres de sang comme celle de Tarnow ! On excite les paysans contre la noblesse ; et que voulez-vous qu'elle fasse ? Si elle proteste contre

la patente, le gouvernement dira que le noble veut toujours l'esclavage du paysan ; si elle déclare qu'elle donne la liberté, les paysans n'y croiront pas, ou diront qu'ils n'en ont pas besoin, l'ayant déjà obtenue par la grâce du gouvernement. »

La noblesse payait cruellement les privilèges de la naissance ; elle expiait, jusque dans ses élans généreux, les exploitations et les haines léguées par ses ancêtres. Le gouvernement autrichien, si despotique, si absolu, poursuivait en Galicie l'œuvre révolutionnaire qu'il avait commencée en 1846, et n'hésitait pas à achever la réforme sociale. Tyrannique en Italie, réactionnaire à Vienne, libéral à Francfort, il se faisait réformateur socialiste en Galicie.

V

Cette politique rusée était, dans la province, couronnée de succès. Les paysans, organisés, dirigés par des comités et des chefs, étaient prêts à se ruer sur les châteaux pour défendre un gouvernement qui avait l'apparence des bienfaits concédés. L'abolition de leur servage, l'octroi de la propriété, étouffaient en eux tout sentiment de nationalité. L'amélioration du bien-être matériel effaçait le souvenir de la race. Ils ne connaissaient plus d'autre autorité que celle qui les affranchissait et leur donnait place sur le sol et dans la cité. Les nobles ainsi cernés dans leurs terres par les paysans, la classe moyenne des villes seule pouvait agir ; mais, désarmée, entourée par les troupes autrichiennes et russes, elle ne pouvait que pétitionner, gémir et se préparer à une lutte sans espérance.

Le gouvernement de Vienne chercha à leurrer les

Polonais par quelques promesses dilatoires. Il annonça la réunion d'une Diète extraordinaire des États de Galicie et de Lodomerie, pour le 26 avril. Mais cette convocation, faite d'après les anciennes coutumes, fut repoussée comme non conforme aux vœux exprimés. Ainsi, d'une part, le gouvernement semblait vouloir céder aux désirs du pays, et, d'autre part, il se disposait à étouffer toute tentative d'insurrection; et la crise se prolongeait surchargée d'orages, grosse de périls, toujours à la veille d'un soulèvement armé et d'une compression sanglante.

VI

CRACOVIE. — État indépendant avant 1846, confisqué par un abus de la force, malgré les protestations de l'Angleterre et de la France, Cracovie était en 1848 la province polonaise la mieux fondée à réclamer, à espérer sa liberté et sa reconstitution nationale. C'était le centre naturel où devaient accourir tous les Polonais qui voulaient se concerter pour la résurrection de la patrie. Là, aussi, on était en droit de croire à une résistance moins grande des autorités autrichiennes. En effet, un comité de quarante personnes fut accepté par le général commandant militaire, le commissaire civil et le gouvernement de Vienne. Le 6 avril, il se plaçait sous l'invocation de Dieu.

« Citoyens !

» Le Comité que votre volonté avait créé, et qui depuis s'était trouvé suspendu dans l'accomplissement de ses fonctions, les reprend par la volonté de Dieu, auquel vous en avez rendu des actions de grâces dans ses temples.

» Il les reprend par la volonté de l'autorité qui vous l'a publiquement notifié.

» Il les reprend par votre volonté souveraine, manifestée hier avec tant de dignité, de calme, de solennité, qu'il n'est pas de cœur qui n'en ait été ému, pas d'œil qui soit resté sec, pas de Polonais qui n'ait été pénétré de la plus vive joie...

» Qu'une confiance mutuelle et un amour fraternel nous tiennent réunis, et il n'y a pas de difficulté que nous ne puissions surmonter, pas de devoir que nous ne puissions accomplir. Il ne s'agit pour cela que de ne pas abandonner nos droits, que de ne pas manquer à nos devoirs!

» Notre but est un : nos droits et nos devoirs sont donc les mêmes, et également inaltérables pour tous.

» Plus de classes dans la population! plus de haines entre les sectes religieuses!

» Nous sommes tous frères! tous citoyens de la Pologne, admis à la jouissance de la liberté et de l'égalité..., tous enfants de notre mère commune, la patrie, que nous devons servir!...

» Dieu, hier, a contemplé d'en haut cette détermination prise par vous et l'a bénie!...

» Honneur et gloire à jamais au Seigneur!

» Fait à Cracovie, dans la salle de Krzysztofory, lieu des séances du Comité, 6 avril.

» *Les membres présents à Cracovie :*

» J. KRZYŻANOWSKI, J. V. WALTER père, J. BENTKOWSKI,
A. MŁOCKI, L. ZIENKOWIEZ, A. GOŁOMBERSKI,
J. K. STEEZKOWSKI, Z. HALATKIEWIEZ, J. WYSOCKI,
B. LISOWSKI, W. PRZEZDZIECKI, J. KOCHANOWSKI,
C. JANUSZCZEWIEZ, J. OCTINGER, KOZIPICKI. »

VII

Cette proclamation, écrite sous l'inspiration des faits et des sentiments de la population, indique l'accord entre le comité national et les autorités autrichiennes. Deux voies restaient donc ouvertes aux Polonais : les moyens pacifiques et l'insurrection. Dans les deux cas, une organisation puissante était indispensable. Des comités et des sous-comités furent créés dans tous les districts de la province et de la Galicie.

Comme en Galicie, les nobles voulaient précéder le gouvernement dans les améliorations favorables aux paysans, afin de les avoir pour alliés. Le Comité national décréta donc sur-le-champ l'affranchissement, l'abolition des servitudes, les concessions territoriales. Le gouvernement, de son côté, annonça que c'était chose faite. Mêmes débats qu'en Galicie ! Les jeunes gens arrachaient les affiches officielles, et les couvraient par les proclamations du Comité. C'était une lutte incessante dont, en définitive, le résultat était le progrès.

VIII

La pensée d'un mouvement général pour délivrer la Pologne soumise à la Russie, propagée avec feu par les émigrés, tenait les esprits en éveil à Cracovie, de même qu'en Galicie ; mais si la Galicie sentait son impuissance avec amertume et regret, Cracovie était dans une aussi pénible position. Les armes manquaient absolument. Les étudiants, tous ceux qui se livraient à l'étude des exercices militaires, en étaient réduits à se servir de

bâtons. L'un d'eux écrivait dans son désespoir : « En Pologne, le fer est plus rare que le sang. »

Les Autrichiens occupaient le château avec trois mille hommes et dix pièces de canon. Quatre mille soldats campaient dans les environs. Le pouvoir civil était sous la dépendance du pouvoir militaire. Par le fait même de la révolution de Vienne, la victoire du peuple en ayant expulsé les troupes, ces troupes, retirées dans certaines provinces, les dominaient; les généraux les gouvernaient; le pays était comme en état de siège.

IX

Les réfugiés polonais, accueillis avec transport en Allemagne, sentaient le terrain se refroidir sous leurs pieds à mesure qu'ils se rapprochaient de leur patrie. Bientôt ils rencontrèrent des entraves, des obstacles. Leur nombre s'élevait à quinze cents environ. Quelques-uns, dans les premiers jours, purent rejoindre Mieroslawski. D'autres, épiés par les autorités prussiennes, ne purent parvenir jusqu'aux camps; restés à Berlin sous des noms d'emprunt, ils cherchaient à entretenir les sympathies du peuple. Un certain nombre circulaient en Galicie, aidant à l'organisation des gardes nationales, que le gouvernement autrichien semblait tolérer. Plusieurs s'étaient faits intermédiaires entre les diverses provinces polonaises. La masse se dirigea sur Cracovie, où l'on en compta bientôt douze cents.

A l'arrivée des premières colonnes, le baron Krieg, représentant le commissaire aulique, avait donné ordre

au directeur de police Krobél d'arrêter leur marche. Celui-ci refusa d'exécuter une mesure qui souleverait la population entière. Le comte Castiglione, gouverneur militaire, sur les réclamations du Comité, intervint et autorisa la rentrée des proscrits. Il en était résulté contre M. Krieg une haine violente qui devait éclater à la première occasion.

Le 24 au soir, le staroste de Cracovie, M. Krieg, intima de nouveau l'ordre aux frontières de ne point laisser entrer une colonne de soixante-treize réfugiés. Le comité des Quarante, en apprenant cette décision, envoya trois de ses membres auprès du commissaire impérial pour en obtenir la révocation. Mais le bruit s'en était répandu dans la ville, et la population exaspérée se porta devant la demeure de M. Krieg. Aussitôt cette demeure fut envahie, et M. Krieg entraîné à l'hôtel où siégeait le Comité. Le Comité apaisa le peuple, et bientôt, de commun accord avec le général Castiglione et avec M. Krieg lui-même, il obtint la libre entrée des exilés dans la ville, et la promesse d'un armement prochain de la garde nationale.

X

Le lendemain, 26, les dispositions étaient changées, et les mesures prises pour faire de la force. Des soldats autrichiens pénétrèrent dans les ateliers d'un maréchal ferrant pour saisir les piques et les faux qui s'y trouvent. Les habitants s'y opposent. Il s'ensuit une escarmouche. On entend le canon d'alarme retentir au château. Tout à coup les Autrichiens se précipitent sur la place du Marché, et ouvrent le feu. La population

surprise se met sur la défensive, et dresse des barricades. Les émigrés, qui s'organisaient en garde nationale dans une plaine voisine, accourent au bruit de la fusillade. Ils multiplient les barricades, et se battent avec courage. Les Polonais n'ont qu'une centaine de fusils de chasse, des sabres et des bâtons ferrés; mais ils résistent avec acharnement. De tous les coins de rue, ils dirigent leurs coups de feu sur les troupes. Du haut des fenêtres, ils font pleuvoir sur elles une grêle de pierres et des meubles. De la défensive ils passent à l'attaque, avec une bravoure héroïque. Le général Castiglione est frappé à la figure par une charge de fusil faite, faute de plomb, avec des lettres d'imprimerie, et reçoit trois blessures. Voyant ses soldats faiblir, il ordonne la retraite. Les troupes se replient sur le château, après trois heures d'une lutte sanglante.

Mais, de là, les Autrichiens furieux veulent laver leur défaite par le feu. Ils commencent le bombardement de la ville, et lancent des masses de fusées à la Congrève pour semer l'incendie et la terreur. Après une demi-heure de cette atroce exécution, vingt maisons brûlent. La ville est exposée à une destruction totale. Que faire? que devenir? Si le peuple persiste et parvient à en arracher les débris aux soldats autrichiens, ne sera-ce que pour les livrer aux soldats russes? Les Polonais se décident à capituler. Les émigrés ont trois jours pour se retirer en Silésie. Le comité des Quarante est dissous, ainsi que la garde nationale non encore armée. Les barricades sont démolies. La population vaincue gémit; elle pleure une fois encore sa liberté et son indépendance.

Dans cette lutte affreuse, du côté des Polonais sont

tombés dix-neuf émigrés, un Français, un étudiant viennois, un enfant, deux femmes, dix-sept habitants de Cracovie, sans compter les blessés. Du côté des Autrichiens, les pertes ont été sensibles. On cite parmi les morts un major et plusieurs officiers, et parmi les blessés un fils de Marie-Louise, le colonel Neiperg.

XI

Le Comité, avant sa dispersion, se réunit pour la dernière fois, le 27 avril, à trois heures du matin, et adresse en termes éloquents et tristes des adieux à la patrie, une protestation contre les oppresseurs, un appel à l'Europe, une prière à Dieu et un legs à la postérité.

Il termine par une invocation à l'Allemagne et à la France!

« Généreux peuple allemand,

» Le sang versé dans le grand-duché de Posen et à Cracovie, c'est le sang de tes alliés les plus fidèles. Ne saurais-tu donc pas que chaque balle du soldat allemand qui frappe le cœur d'un Polonais est une balle fratricide qui exécute les plans de la Russie et de la contre-révolution?

» Sois notre allié! la Pologne indépendante sera ton boulevard. Elle ne sera pas avare de son sang, comme elle ne l'était pas autrefois à Liegnitz et à Vienne.

» France, sœur bien-aimée de la Pologne! étoile qui guides l'Europe vers la liberté! tu n'abandonneras pas la Pologne..., car tu sais que la Pologne entière et in-

dépendante est la plus puissante garantie des libertés européennes.

» Peuples de l'Europe, n'entendez-vous pas les cris de douleur de la Pologne, martyr, depuis un demi-siècle, de votre liberté et de la sienne? Elle ressuscitera, car Dieu est juste. Mais votre propre intérêt exige qu'elle ressuscite avec votre concours. En attendant, le temps passe, le sang coule! Que Dieu nous garde et nous juge!... »

Ce drame pénètre l'âme d'une vive émotion et déchire le cœur! Et il n'est pas fini; il ne peut finir encore! Quoique les Polonais de Cracovie succombent sous le canon de l'Autriche, leur dernier cri de désespoir est semblable à leur premier cri d'espérance : union des peuples de l'Allemagne et de la France contre la Russie, pour le rétablissement de la Pologne! C'est de cette union qu'ils attendent, qu'ils réclament encore leur indépendance, une patrie! C'est toujours là qu'ils voient leur salut, leur avenir!

XII

Les adversaires des Polonais, pour leur enlever les sympathies universelles, les accusaient d'être turbulents, incapables de discipline et toujours divisés entre eux. L'histoire est un enseignement pour tous, et elle doit la vérité à tous. Oui, malheureusement les Polonais n'avaient pas perdu en 1848 cet esprit de discussion et de discorde, cause première et fatale du démembrement de la Pologne. Dans le duché de Posen, le salut commun, les dangers mêmes, ne peuvent les mettre

d'accord. Le combat seul et la mort les réunissent. En Galicie, les paysans polonais incendient les châteaux des nobles polonais. A Cracovie, il y a le parti militant et le parti négociateur. A Paris même, sur la terre d'exil, au mois de mars, ils demandent et refusent d'être organisés en légion; en avril, tandis que le comité central de la Société démocratique, présidé par Stanislas Worcel, organise les départs pour la Pologne, le général Rybinski, au nom du Comité national, soutenu par J. B. Ostrowski et autres, engage à ne pas partir avant que les événements se dessinent plus clairement. Ces débats pénibles sont publics; ils paraissent dans la presse française la plus avancée, et qui leur est le plus dévouée.

Il en est de la Pologne comme de la démocratie. La discorde et l'envie sont leurs ennemies les plus dangereuses. Pour vaincre les autres partis, il faut d'abord que la démocratie sache se vaincre elle-même. Pour dominer, il faut qu'elle se domine, qu'elle vienne déposer sur l'autel de la patrie ses personnalités, ses vanités, ses ambitions, ses rivalités, ses antipathies, ses jalousies, ses haines; qu'elle s'inspire et se guide par ces seuls sentiments : la sincérité dans la fraternité, la liberté dans l'ordre, l'égalité dans la liberté, la modération dans la force, la moralité dans l'autorité! l'autorité aux plus dévoués!

Si les Polonais manquent de discipline et d'union, ils ont du moins cette qualité supérieure d'avoir pour leur pays un amour sans limites. Ils sont au premier rang de ceux-là qui pour la patrie savent souffrir et mourir. La grandeur de leurs martyrs, l'élévation de leurs cœurs, la justice de leur cause, effacent bien des fautes

et leur attirent justement les sympathies de l'Europe. L'Europe leur doit une patrie, ils l'auront !

XIII

La nationalité polonaise, vaincue dans le duché de Posen et à Cracovie, pouvait encore conserver quelque espoir dans la séparation des diverses nationalités agrégées à l'empire d'Autriche. L'Italie étant dégagée, la Hongrie indépendante, les Slaves de la Bohême et des autres provinces reformés en un peuple détaché, les provinces autrichiennes réunies à l'empire d'Allemagne, les provinces polonaises isolées ne pouvaient-elles pas obtenir une constitution et une représentation qui leur étaient promises, qui leur étaient dues ? L'empire d'Autriche n'avait pu vivre que par la lutte des diverses nationalités, en les opprimant l'une par l'autre. Les nationalités d'accord entre elles pour se reconstituer séparément, l'empire d'Autriche perdait sa raison d'être. Il n'existait plus de fait. Toute la diplomatie des hommes d'État qui gouvernaient à cette époque, tout leur art, leur talent, leur ruse, leurs manœuvres, vont être appliqués à ne pas laisser s'éteindre les rivalités, les haines, les traditions des races les unes contre les autres, et à les exploiter. Ils soulèveront les passions de la nationalité allemande contre les nationalités italienne, slave, polonaise, etc. Si les peuples offrent, en 1848, le spectacle extraordinaire et sublime de leur marche vers le progrès et vers la liberté, la cour d'Autriche présente un exemple rare et curieux de ce que peuvent l'unité de vues et la concentration gouvernementale, qui ne reculent devant aucun moyen.

L'empire est en dissolution. Il s'écroule de toutes parts. Il ne tient plus que par des fils imperceptibles. Les ministères tombent et changent, plus ou moins réactionnaires, plus ou moins libéraux. Et les hommes d'État qui tiennent dans leurs fortes mains la direction suprême ne cessent pas un seul instant, au milieu des troubles, des convulsions, des révolutions qui les entourent, de poursuivre le même but et de chercher à l'atteindre.

XIV

NATIONALITÉ TSCÈQUE

EN PRÉSENCE DE LA NATIONALITÉ ALLEMANDE.

Le gouvernement autrichien usait de plus de circonspection, de plus de ménagements envers les Slaves de la Bohême, les Tschèques, qu'envers les Slaves de la Galicie, les Polonais. Il est vrai que les mêmes dangers de séparation absolue n'existaient pas, puisque le royaume de Bohême appartenait depuis des siècles à la maison d'Autriche.

J'ai dit que, dès les premiers moments du réveil de toutes les races, les Tschèques avaient envoyé, de Prague à Vienne, deux députations pour présenter leurs réclamations à l'empereur.

S'ils insistaient pour obtenir l'abolition des abus, la suppression des droits féodaux, des corvées, des justices privilégiées, etc., ils exigeaient, en première ligne, satisfaction pour leur nationalité : égalité des Tschèques et des Allemands ; même instruction dans les écoles ; obligation pour tout employé de parler les deux langues ; fusion de la Bohême, de la Moravie et

de la Silésie, garantie par une diète commune qui tiendrait ses séances tantôt à Brunn, tantôt à Prague. C'était en définitive la reconstitution de l'ancien royaume de Bohême qu'ils poursuivaient avec une insistance appuyée de prières et de menaces. Ils se heurtaient à Vienne contre des obstacles, tout en recevant des promesses. Céder paraissait au gouvernement aider à la dissolution de l'empire; refuser, accroître les périls de la situation. Enfin, le 8 avril, le ministre se décida à accorder aux Tschèques, par un rescrit, ce qu'ils désiraient, espérant bien retrouver plus tard, dans les sentiments hostiles des races slave et allemande, une occasion de recouvrer un pouvoir momentanément abandonné. Pour maintenir toutefois la Bohême dans la fidélité à la famille impériale, il donna pour chef à ce royaume en réorganisation le jeune François-Joseph, fils de l'archiduc François-Charles, héritier présomptif de la couronne.

XV

Mais les impatiences, les exigences de nationalité, au lieu de se calmer, de s'assouvir par les concessions, n'en étaient que plus insatiables. Déjà un comité central des hommes les plus énergiques et les plus populaires parmi les Tschèques s'était constitué; à côté s'était également formée une réunion de jeunes gens, tous armés et disciplinés : la tête et la main. L'un était pour l'initiative, l'autre pour l'exécution. La garde civique, le peuple, reconnaissent leur autorité morale plus que le pouvoir légal. L'impulsion donnée était à l'instant suivie, le mot d'ordre subitement transmis,

l'accord complet, l'union cimentée par l'amour de la patrie. Il n'y avait plus qu'un désir, qu'un vœu, qu'une pensée, qu'un but : la nationalité !

Bientôt les aspirations devaient grandir, les vues s'étendre, les proportions aller à l'infini. Pourquoi, en face de l'unité de tous les peuples allemands qui s'organisait à Francfort, ne pas fonder l'unité de tous les peuples slaves de l'empire ? N'étaient-ils pas en majorité considérable dans la Bohême, la Silésie, la Moravie, la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie, la Serbie ? Ils dépassaient le chiffre de onze millions, sans compter six millions des Slaves polonais de la Galicie. Portant plus haut et plus loin leurs prétentions, ils se demandaient si les peuples slaves de l'Adriatique et de la mer Noire ne devaient pas se concentrer et s'adjoindre à eux en une seule nation, dont la puissance égalerait ou dépasserait celle de toutes les nations limitrophes. Le panslavisme des Tschèques touchait au panslavisme des Russes, quoique issus des deux points les plus opposés, celui-ci ayant sa racine dans le despotisme absolu, celui-là ayant pour base la renaissance des peuples à la liberté.

XVI

Les Tschèques, en proie à ces rêves de grandeur, refusèrent d'élire des représentants à l'Assemblée de Francfort. La commission des Cinquante, pour arrêter cette séparation qui affaiblissait l'Allemagne, adressa, en termes pressants, une invitation aux provinces slaves incorporées à la Confédération germanique de ne point chercher à s'en détacher, de rester unies pour

conquérir de nouvelles institutions progressives, et de procéder au choix de leurs députés. Les Tschèques de la Bohême persistèrent dans leur refus; et, bien loin d'accepter cette invitation, ils envoyèrent des émissaires dans les villes et les campagnes propager ces cris de ralliement : « Plus de communauté avec l'Allemagne! point d'élections pour Francfort! » Mieux encore : ils songèrent à convoquer, concurremment, une assemblée slave à Prague.

Le 1^{er} mai, les Slaves les plus influents des différentes provinces se concertèrent à Prague dans ce but, et rédigèrent un appel, qu'ils répandirent à profusion, où ils exposaient les pénibles souvenirs du passé et leurs vastes projets d'avenir :

« Frères Slaves! quel est celui d'entre nous qui ne jette avec désespoir ses regards vers le temps passé? Qui donc ignore parmi nous que toutes nos douleurs, nous les avons éprouvées parce que nous vivions désunis, le frère séparé du frère? Après nous être oubliés les uns les autres pendant tant de siècles, nous nous apercevons enfin que tous ensemble nous ne faisons qu'un.

» Voici maintenant une ère féconde qui affranchit les peuples et les délivre du fardeau sous lequel ployaient leurs épaules.

» Nous aussi, nous pouvons dire ce que nous avons si longtemps senti, et résoudre, pratiquer ce qui nous convient. Les peuples de l'Europe s'entendent et s'accordent. Les Allemands se rassemblent au Parlement de Francfort, qui doit prendre à l'Autriche autant qu'il faut de souveraineté pour constituer l'unité germanique. L'empire autrichien va donc s'incorporer à l'empire

allemand, et avec lui il entraînera toutes les provinces non allemandes, la Hongrie exceptée. L'indépendance et la nationalité des peuples slaves liés à l'Autriche n'ont jamais couru de plus grands périls. C'est notre droit d'hommes de protéger notre bien le plus sacré. Le temps est arrivé où, nous autres Slaves, nous sommes également obligés de nous concerter pour agir.

» Nous croyons donc répondre aux vœux qui nous sont transmis de tant de contrées différentes et cependant sœurs, en adressant cet appel à tous les Slaves de la monarchie autrichienne. Les hommes qui jouissent de la confiance des peuples, et qui ont à cœur l'avenir de leur race, sont invités à se rendre, le 31 mai prochain, dans l'antique et célèbre capitale des Slaves, dans la ville de Prague; ils auront à discuter les mesures que nécessitent le bien commun de la nation et l'urgence du temps.

» Si les Slaves étrangers à l'empire veulent se joindre à nous, ils seront cordialement accueillis comme nos hôtes. »

XVII

Rien n'est plus intéressant que le langage des peuples à cette époque. Rien ne peint mieux leurs pensées, leurs aspirations, leur argumentation, que les proclamations rédigées par les hommes les plus éclairés qui s'en rendaient les interprètes éloquents. C'est la vérité prise sur le fait. C'est l'âme des nations posée sur le papier, où chacun peut lire clairement leurs sensations, leurs sentiments. La logique des Tschèques est remarquable. Pourquoi, en effet, les Slaves n'auraient-ils pas

les mêmes droits et les mêmes motifs de rétablir l'unité de leur race, que les Allemands, que les Hongrois, que les Italiens? Leurs prétentions ne sont-elles pas également fondées? La raison n'est-elle pas pour eux? Dès l'instant où les liens de fer qui enchaînaient les peuples sont rompus, pourquoi chaque peuple ne chercherait-il pas à remonter à son origine, à se rallier à tous ceux qui ont le même sang et parlent la même langue? Qui oserait approuver les uns sans approuver les autres? Il est évident que c'est une désorganisation et une réorganisation générales de l'Europe, des royaumes, des empires, des dynasties; que c'est un bouleversement de tout ce qui a été et de tout ce qui est; que toutes ces races, mêlées dans les mêmes villes, dans les mêmes campagnes, dans les mêmes contrées, mises en présence, se trouveront dans une situation inextricable; que si le principe est admis, principe juste en soi, il aboutit au chaos! Et cependant Dieu ne veut pas que l'humanité marche sans trouver sa voie, qu'il y ait un problème qui lui soit posé sans qu'elle en trouve la solution. La solution pour l'accord pacifique des nationalités entre elles existe. La seule issue possible, je l'ai dit, je le répète et le répéterai à satiété : c'est la fédération des peuples de l'Europe, avec des droits égaux pour chaque race, pour chaque peuple, pour chaque individu!

XVIII

La commission des Cinquante répondit, le 4 mai, à la déclaration des Tschèques, par cette résolution menaçante :

« Une nouvelle proclamation sera adressée aux Bohêmes, aux Silésiens et aux Illyriens, pour les inviter à envoyer des députés au Parlement..... L'Allemagne est fermement résolue à maintenir intactes les frontières des pays de la Confédération, et l'Assemblée constituante validera les élections faites par la population allemande seule.

» Le gouvernement autrichien sera invité à protéger énergiquement les Allemands. »

Le gouvernement autrichien, on le voit, devait trouver dans la nationalité allemande un appui chaleureux, pour comprimer à jour donné toute manifestation de la nationalité slave qui tenterait de briser ses liens avec l'empire.

Les Tschèques, de leur côté, préparaient activement les moyens de soutenir et de défendre par les armes leur indépendance et leur nationalité. Pendant que les hommes d'action se disposaient à combattre, les hommes de renom venaient successivement à Prague assister au congrès, dont le nombre des membres avait été fixé à cinq cent soixante-quatorze. Quelques-uns des chefs polonais les plus influents de la Galicie et du duché de Posen, ainsi que quelques Russes proscrits, devaient venir aussi y apporter et y chercher un concours nécessaire à une délivrance commune.

XIX

NATIONALITÉ HONGROISE ET EMPIRE D'AUTRICHE.

En Hongrie, on attendait avec une impatience et une anxiété fiévreuses le rescrit confirmant les promesses de l'empereur : l'indépendance du royaume, une ad-

ministration distincte, un ministère national et responsable. Ce rescrit devait, par cela même, tracer une constitution nouvelle. Il parut enfin ; mais il contenait des réserves importantes : il ne concédait pas des finances séparées de celles de l'empire, ni par conséquent de ministère spécial des finances. La faculté de percevoir ses impôts et de payer ses dépenses étant refusée à la Hongrie, l'indépendance n'était plus qu'une illusion ; aussi n'y eut-il qu'un cri d'indignation, lorsqu'on vit les espérances légitimes déçues et les promesses solennelles violées ! Des murmures, des rumeurs, des colères, faisaient présager un soulèvement général. Il était manifeste qu'une séparation de fait serait promptement déclarée, si l'on ne pouvait l'obtenir du consentement de l'empereur.

Dans la Diète, la discussion fut vive, passionnée, mais à la hauteur des circonstances ; une sommation sous forme d'adresse fut votée ; et l'archiduc Étienne, le vice-président de la Chambre des magnats et le président de la Chambre des États, se rendirent à Vienne pour y porter les protestations et les réclamations de la nation. Le gouvernement autrichien céda, et le gouvernement hongrois fut constitué : l'archiduc Étienne était nommé palatin ; le comte Louis Batthyani président du conseil, le prince Paul Esterhazy ministre résident à Vienne. Louis Kossuth accepta le ministère des finances. Les autres portefeuilles étaient confiés à des hommes connus par un égal dévouement à la Hongrie : l'intérieur, à B. Izemere ; la guerre, à L. Meszaros ; les travaux publics, au comte E. Szechenyi ; l'instruction publique et les cultes, au baron Eötvos ; l'agriculture et le commerce, à G. Klausal ;

la justice à F. Deak. La joie fut aussi prononcée que l'avait été l'irritation.

XX

Le 11 avril, l'empereur vint à Presbourg assister à la clôture de la Diète, reconnaître les nouveaux articles de la loi fondamentale du royaume de Hongrie et confirmer la sanction donnée, en ces termes : « Ayant gracieusement écouté et gracieusement agréé les prières de nos amis et fidèles les dignitaires de l'Eglise et de l'État, les grands et les nobles de la Hongrie, et des pays y annexés, nous ordonnons que les articles de lois sus-mentionnés, qui nous ont été présentés, seront dûment enregistrés; nous leur donnons notre assentiment royal, les approuvons et les sanctionnons par le témoignage de la présente lettre, en assurant à nos fidèles États que nous respecterons lesdites lois, et les ferons respecter par nos fidèles.

» FERDINAND.

» *Contre-signé* : BATHYANI. »

La Constitution votée par la Diète de Hongrie et acceptée par l'empereur était très-libérale. La Hongrie avait ainsi recouvré son ancienne nationalité. C'était désormais un royaume indépendant, gouverné par l'empereur d'Autriche représenté par un archiduc palatin, avec un ministère hongrois responsable et des finances séparées. Les liens qui unissaient la nation à la famille de Habsbourg étaient maintenus, et le droit royal héréditaire fidèlement conservé; mais les deux

administrations de la Hongrie et de l'Autriche étaient entièrement distinctes.

XXI

Si les membres de la Diète avaient obtenu ce que désirait si ardemment la nation, ils avaient fait dignement aussi les sacrifices nécessaires pour faire participer le peuple aux réformes politiques et sociales. La noblesse avait su abandonner ses avantages héréditaires. Les droits politiques étaient désormais le partage de tout citoyen, sans distinction de race ou de communion, les juifs seuls exceptés, par suite d'un préjugé non encore détruit. Les charges publiques étaient réparties entre tous les habitants, en proportion de leurs revenus. Tous les privilèges seigneuriaux, tant séculiers qu'ecclésiastiques, étaient abolis sans restriction. La Révolution, par cette conduite large et habile, était descendue dans tous les rangs, dans toutes les conditions de la société. L'indépendance de la Hongrie, à laquelle se rattachaient tant d'améliorations, était devenue la cause de tous. Le plus petit, le plus humble, le plus pauvre, y rattachaient une idée de bien-être et d'émancipation. Les nœuds qui reliaient les Hongrois aux Hongrois étaient plus resserrés que jamais. Ce n'était plus un peuple divisé par des intérêts contraires. Il formait un faisceau difficile à rompre, cimenté par le sang, par le progrès, par les réformes conquises et à conserver, par une patrie commune, recouvrée, glorieuse dans le passé et féconde pour l'avenir.

XXII

Sentiment de sa dignité, préoccupation de sa propre défense, sympathies pour les peuples qui aspiraient à fonder leur nationalité, la Hongrie réclamait vivement le rappel des soldats hongrois de l'Italie, de la Galicie, de la Moravie. A Pesth, comme à Presbourg, les orateurs dans les réunions, les écrivains dans les journaux, proclamaient la solidarité qui existait entre tous les peuples. Pourquoi, libres, empêcheraient-ils les autres de conquérir leur liberté? Pourquoi le sang hongrois coulerait-il pour les combattre? L'armée hongroise devait protéger la Hongrie au dedans, et non servir à l'oppression et à la tyrannie au dehors. A ces pensées justes et généreuses la nation applaudissait. Le ministère eût bien désiré donner satisfaction à l'opinion publique. Il eût certes préféré concentrer les troupes hongroises à l'intérieur du royaume pour assurer la sécurité de ses nouvelles constitutions. Quoique lié par la pragmatique sanction, qui obligeait la Hongrie à défendre les possessions du monarque commun contre toute agression étrangère, de même que l'Autriche était obligée à garantir la Hongrie de toute attaque du même genre, il adressait à Vienne ses observations. Le cabinet autrichien répliquait qu'il ne pouvait, pendant la lutte, rappeler de la Lombardie les soldats hongrois sans désorganiser l'armée et s'exposer à une défaite; il espérait bien que les soldats hongrois, fidèles au serment prêté à l'empereur, ne déserteraient pas lâchement en face de l'ennemi. Les circonstances exigeaient également le maintien des régiments hongrois en Ga-

licie et en Moravie. Mais dès que l'ordre et la paix seraient rétablis, il s'empresserait de satisfaire aux vœux manifestés. Il affirmait d'ailleurs que la Hongrie possédait des forces suffisantes dans le moment.

Cette question du rappel des soldats hongrois à l'intérieur du royaume couvrait un orage qui tôt ou tard devait éclater. En fait, le gouvernement autrichien n'avait consenti qu'avec des regrets amers à la séparation du royaume de Hongrie. Laisser la Hongrie désarmée en présence d'ennemis qu'il chercherait à soulever dans son sein, telle était sa pensée dissimulée. Le gouvernement hongrois avait le pressentiment de ces desseins tramés dans l'ombre, et songeait à s'en prémunir.

Ainsi, lorsqu'en apparence on s'était mis d'accord, et que l'empereur était venu à Presbourg proclamer les institutions nouvelles devant la Diète, le gouvernement autrichien méditait le renversement de l'œuvre à laquelle il avait coopéré, et le gouvernement hongrois contre-minait ces apprêts souterrains.

XXIII

NATIONALITÉ HONGROISE ET NATIONALITÉ SLAVE.

La Croatie, depuis près de huit siècles, fait partie du royaume de Hongrie. Cette province, habitée par la race slave, avait trois représentants à la Diète de Hongrie. Dès les premiers jours de son organisation, le ministère hongrois voulut étendre à ce pays les réformes obtenues; augmenter le nombre de ses députés, en l'élevant à dix-huit; accroître les pouvoirs de l'Assemblée générale de la province; respecter l'usage de la

langue croate dans les affaires administratives du pays; appeler aux droits de la possession et de la cité les paysans, en indemnisant les nobles croates sur le trésor public de la Hongrie. Mais tandis que les Hongrois cherchaient à se rattacher, par de sages et justes concessions, ces contrées depuis si longtemps liées à son sort, l'Autriche avait dans ses mains un levier plus puissant pour les séduire et les soulever : le sentiment même de la nationalité ! Ce sentiment devait lui servir à susciter des divisions et des guerres de race entre les Magyars et les Slaves.

Au commencement de mars, une députation considérable de gentilshommes et de personnes notables de la Croatie et de la Slavonie était venue à Vienne solliciter leur séparation de la Hongrie et la formation d'un royaume à part, rattaché directement à la monarchie autrichienne. Cette circonstance était trop heureuse pour ne pas être saisie avec empressement par le gouvernement autrichien. Sans donner à ces demandes une réponse publique favorable, il avait élevé à la dignité de ban de la Croatie le baron Joseph Jellachich, colonel d'un régiment de Croates à l'armée d'Italie, et il avait confié des instructions confidentielles au docteur Louis Gay, littérateur et journaliste croate, qui se trouvait à Vienne pendant les journées de mars, dans le but de faire dominer dans son pays l'influence de la cour d'Autriche sur l'influence de la Hongrie, et de rallier les fidèles Croates autour du trône menacé. Dès que les Slaves se virent soutenus par les sympathies du gouvernement, ils ne tardèrent pas à faire des démonstrations hostiles contre la Hongrie.

XXIV

« Dans leur désir, » écrivait, en 1848, le comte Téliki, « d'éviter un conflit de pouvoirs, les ministres hongrois, qui avaient le droit de protester contre la nomination du ban, l'invitèrent au contraire à se mettre en rapport avec eux pour fixer le jour de la convocation générale de la Croatie, au sein de laquelle il devait être installé. Ils s'adressèrent en même temps à la population des districts militaires et des communautés civiles de la Croatie, pour l'inviter à faire connaître ses vœux, par l'organe de délégués spéciaux.

» Jellachich répondit à l'invitation des ministres hongrois en défendant aux magistrats croates d'entretenir quelque rapport que ce fût avec le gouvernement hongrois, et en décrétant la loi martiale contre ceux de ses compatriotes qui en appelleraient aux rapports légaux de la Hongrie et de la Croatie. Le ministère demanda au ban une rétractation de ces ordonnances. Ce fut en vain. Alors le palatin lieutenant général, usant de son droit, et s'appuyant sur un décret du roi, du 6 mai, ordonna une enquête sur la conduite de Jellachich, et envoya à cet effet un commissaire en Croatie. Jellachich employa la violence pour interdire à ce magistrat l'entrée du pays, et déclara qu'il ne reconnaissait nullement l'autorité du ministère hongrois, laquelle n'était qu'une usurpation sur le pouvoir royal. Il annonça qu'avant de prendre aucune mesure, il allait consulter la nation croate. »

Le ban de Croatie s'occupa aussitôt d'organiser une armée slave, qu'il voulait porter à 100 000 hommes ;

nomma M. Louis Gay conseiller aulique, au nom de l'empereur; appela toute la population slave à prendre les armes; et convoqua pour le 5 juin une assemblée générale, sous le titre de Diète croato-slavo-dalmate.

XXV

Le gouvernement autrichien se réjouissait et s'aplaudissait de ces scissions, de ces haines, de ces déchirements entre les races, qu'il excitait par des intrigues cachées, et dont sa politique insidieuse espérait bien profiter; mais il n'osait avouer hautement l'appui qu'il prêtait aux Slaves de la Croatie, et répondait par le désaveu public de leurs tentatives insurrectionnelles, aux plaintes fondées du ministère hongrois.

Bientôt les habitants serbes de ce royaume, qui s'étaient d'abord empressés d'envoyer leur adhésion à Presbourg, allaient aussi préparer un soulèvement; et des bandes nombreuses du bas Danube se disposaient à se répandre armées dans les villes et les villages frontières, pour incendier le pays.

Dans ces luttes funestes des nationalités entre elles, on remarquait que les Hongrois, qui accomplissaient le mouvement dans une voie largement libérale, trouvaient de vives sympathies auprès de la jeunesse universitaire et de la bourgeoisie de Vienne, persuadées que ce n'était pas trop des efforts communs pour vaincre le mauvais vouloir de la cour et triompher de la réaction, pendant que les Slaves de la Croatie, au contraire, secrètement protégés par la cour, s'unissaient à la réaction pour combattre la Hongrie. Il en résultait que la situation respective de ces deux races allait dépendre

du progrès même de la Révolution à Vienne, ou de l'habileté des partisans de la contre-révolution à la cour de l'empereur d'Autriche.

XXVI

EMPIRE D'AUTRICHE.

Dans le temps où le gouvernement autrichien rusait avec les nationalités en Galicie, en Bohême, en Hongrie, en Croatie, combattait en Italie et négociait à Francfort, il temporisait à Vienne avec la Révolution.

Après les journées de mars, le ministère avait eu quelque peine à se former. Des changements individuels venaient sans cesse le modifier. Enfin, le 4^{er} avril, le comte de Fiquelmont, ministre des affaires étrangères, prit la direction du conseil des ministres, en remplacement du comte de Kollowrath. Le comte de Fiquelmont, diplomate de l'école du prince de Metternich, possédant toutes les traditions des hommes d'État de l'empire, cédait ostensiblement au mouvement et réagissait en secret contre lui, louvoyait, sondait le possible, accordait le nécessaire, préparait la compression, réorganisait l'armée, envoyait des renforts en Lombardie, et formait un corps d'armée du Nord, dont il confiait le commandement au prince Windischgraetz, connu pour ses idées contre-révolutionnaires.

Afin de calmer les esprits, il se vit obligé, sur les réclamations de l'Université, de modifier la loi sur la presse et de la rendre plus libérale. Il fit publier — chose inusitée jusqu'alors — l'état des recettes et des dépenses pendant les années 1844 à 1847, et

le budget de 1848, qui s'élevait à la somme de 155 800 000 florins. Dans le but de capter les paysans, il étendit successivement à toutes les provinces les réformes sociales. Le 13 avril, il rendait une ordonnance, en réponse à la demande des États de la basse Autriche, pour autoriser le rachat, par une prestation en argent, de toutes les charges qui pesaient sur la propriété foncière.

XXVII

Le 25 avril, anniversaire de la naissance de l'empereur, le gouvernement proclama la nouvelle Constitution. Afin de donner à cette proclamation plus d'éclat et de solennité, la ligne, la garde nationale et le corps des étudiants furent réunis sur la place de la Parade. L'empereur parut au balcon pendant le défilé; et la ville fut illuminée le soir.

Cette Constitution n'est pas le fait le moins extraordinaire de cette extraordinaire époque. Elle renferme sept titres et cinquante-neuf articles, et elle est précédée d'une patente impériale dont les termes sont dignes d'être appréciés. Pourquoi faut-il qu'on soit forcé de douter de leur sincérité?

« Convaincu que les institutions de l'État doivent suivre les progrès qui se sont manifestés dans l'esprit et l'éducation des peuples; ayant toujours reconnu que les peuples à nous confiés, sous les bénédictions d'une longue paix, ne sont pas restés en arrière sur la voie du progrès, nous leur avons assuré une Constitution par une patente du 15 mars.

» C'est une douce satisfaction pour notre cœur de

remplir notre parole impériale, et de répondre aux nombreuses preuves d'amour et d'attachement qui m'ont été données par nos peuples chéris, par le témoignage de notre sollicitude pour leur bien, et par nos efforts à leur assurer tous les intérêts et tous les droits qui leur appartiennent à la gestion des affaires de l'État.

» Par ces considérations, nous avons résolu, selon les conseils de nos ministres, de proclamer la Constitution suivante, espérant qu'elle resserrera encore les liens de confiance entre le trône et le peuple, entre les différentes nations et la monarchie.

» Nous ordonnons donc que cette Constitution serve de loi à tous nos sujets, sans distinction, ainsi qu'à toutes les autorités militaires, civiles et cléricales.

» Nous nous réservons de faire élire bientôt les députés de toutes les provinces en vertu d'une loi électorale provisoire, et de convoquer la Diète.

» FERDINAND.

» FIQUELMONT, PILLERSDORF, KRAUS,
SOMMARIGA. »

XXVIII

D'après cette Constitution, tous les pays autrichiens forment une monarchie constitutionnelle indivisible.

— La Constitution a force de loi pour la Bohême, la Galicie, la Lombardo-Vénétie, l'Illyrie, la Dalmatie, l'archiduché d'Autriche, Salzbourg, la Styrie, la Silésie, la Moravie et le Tyrol. — L'inviolabilité de la nationa-

lité et de la langue est assurée à tous ces pays. — La couronne est héréditaire dans la maison des Habsbourg de Lorraine.

La personne de l'empereur est sacrée et inviolable. — Il est responsable pour l'exercice de l'autorité; mais ses ordonnances, pour avoir force de loi, ont besoin de la collaboration et de la signature d'un ministre responsable. — Il est tenu de prêter serment à la Constitution, à l'ouverture de la Diète; et ses successeurs, à leur avènement au trône. — A l'empereur appartient la force exécutive, qu'il exerce de concert avec la Diète. — Il nomme les fonctionnaires, confère les dignités et les ordres, dispose de l'armée de terre et de mer, déclare la guerre, et conclut avec les puissances étrangères la paix et les traités, qui ont besoin pourtant de la consécration de la Diète. — Il récompense les services, commue les peines. — La justice se rend en son nom. — Il a le droit de proposer les lois, et il les sanctionne. — Il convoque la Diète tous les ans; il a le droit de la proroger ou de la dissoudre; dans ce cas, la Diète nouvelle doit être convoquée dans les quatre-vingt-dix jours. — A sa mort, la Diète doit se réunir dans l'espace d'un mois.

Les droits reconnus aux citoyens sont : la liberté personnelle, la liberté de conscience, de religion, la forme légale en cas d'arrestation. — Tout prisonnier doit être entendu dans les vingt-quatre heures. — Les visites domiciliaires ne peuvent être faites que dans les cas prévus par les lois. — La liberté de la parole et de la presse est garantie contre toute censure; les abus sont punis d'après les lois. — Le secret des lettres est inviolable. — Les droits de pétition et de réunion sont

garantis et réglés par les lois. — La liberté d'émigration existe.

Tout citoyen peut devenir propriétaire ou industriel; il est admissible à tous les emplois, à toutes les dignités. — L'égalité des citoyens devant la loi est proclamée. — Ils sont soumis au même système d'impôts et de devoirs. — Aucun ne peut être distrait de son juge ordinaire. — La justice militaire sera réglée par des lois spéciales. — La Diète devra s'occuper de faire disparaître les différences de droit dans les diverses provinces de la monarchie. — L'inamovibilité des juges est établie, ainsi que l'oralité des débats et le jury en matière criminelle. — L'exercice du culte est garanti à toutes les confessions chrétiennes, ainsi qu'aux israélites.

Les ministres sont responsables.

La Diète exerce la force législative, de concert avec l'empereur. — Elle est composée d'un Sénat et d'une Chambre des députés. — Elle est élue pour cinq ans, et doit être convoquée tous les ans.

Le Sénat est composé des princes impériaux, des membres nommés à vie par l'empereur, sans distinction d'âge, de naissance et d'état, et de cent cinquante membres élus par les principaux propriétaires, pour la durée entière de la période d'élection. — La Chambre des députés est composée de trois cent quatre-vingt-trois membres, l'élection suivant le nombre de la population. — Une loi électorale sera promulguée pour les membres des deux Chambres de la première Diète. — La Diète ensuite votera la loi électorale, et fixera l'indemnité à accorder aux députés. — Chaque Chambre élit son président et ses fonctionnaires, vérifie ses pou-

voirs, et prononce sur les élections. — Les séances sont publiques. — L'inviolabilité des députés est reconnue. — Les Chambres ne se réuniront que sur la convocation de l'empereur.

Les attributions de la Diète sont celles reconnues dans tous les États constitutionnels. — Une loi présentée sur les États provinciaux doit être revue par la Diète. — La garde nationale est instituée pour tous les pays de l'empire. — L'armée prêtera serment à la Constitution. — Les municipalités seront organisées de manière à représenter tous les intérêts (sans distinction) de la commune.

XXIX

Cette Constitution, dont j'ai donné les principaux éléments, non-seulement comme étude du passé, mais peut-être en prévision de l'avenir, modelée sur toutes les chartes antérieures, était pour l'empire d'Autriche une révolution complète. On remarquera que, contrairement aux espérances laissées aux diverses nations de l'empire de la formation d'un royaume à part, le gouvernement les convoque toutes dans une Diète commune. Il pense, par son libéralisme, les rattacher à l'unité. Des droits égaux, une puissance égale, une part égale, une liberté égale, des garanties égales ! que pourraient-elles désirer de plus ? Il n'existait plus d'intérêt pour elles à se séparer de la monarchie autrichienne, puisque toutes, en principe, déclaraient reconnaître l'empereur comme souverain légitime. Une semblable Constitution franchement et loyalement exécutée, le progrès politique aussi considérable que le

progrès social, devaient satisfaire et les États et les individus.

Mais les nationalités n'y virent que le moyen de les absorber et ne persévérèrent, pas moins dans leurs efforts; et les hommes avancés hésitèrent à avoir foi dans une charte octroyée et non votée par une Assemblée constituante. L'octroi par l'empereur ne lui laissait-il pas la faculté du retrait? Celui qui avait pu donner pouvait reprendre; et ils attendirent avec méfiance la loi électorale provisoire, présumant qu'elle priverait de leurs droits la masse des citoyens.

XXX

Le comte de Fiquelmont avait peine à vaincre les préventions nourries contre lui. Ce qui venait de lui paraissait suspect. Le 16 avril, une tentative de manifestation avait échoué. Cependant l'Université, qui avait eu l'initiative et qui avait conservé la direction de la révolution, ne pouvait souffrir sa présence au conseil, surtout comme ministre dirigeant. Elle voyait en sa personne la négation même des principes qui triomphaient. Sous l'apparence des formes, elle devinait des tendances opposées. Ses anciennes relations excitaient la critique; et sa capacité, son habileté même, étaient redoutées comme pouvant devenir fatales à la liberté. L'orage contre lui grossissait tous les jours. Le 3 mai, il éclata. Sur un signal de l'Université, trente à quarante mille personnes, bourgeois, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, se rendent le soir devant la maison du comte de Fiquelmont. Il était à la chancellerie. La population s'y transporte. Une députation le somme,

au nom des intérêts de l'État, de résigner ses fonctions, qu'il ne pourra jamais bien remplir, puisqu'il ne possède pas la confiance de la nation. Le ministre réplique avec dignité qu'à l'empereur seul appartient le droit de l'éloigner. Mais les rumeurs sont de plus en plus violentes, l'attitude de la population devient plus menaçante. Le comte est obligé de céder à la force, et donne sa parole que dans vingt-quatre heures il aura donné sa démission et quitté la ville. Le lendemain, en effet, le comte s'était retiré; et le ministre de l'intérieur Pillersdorf prit la présidence du conseil.

XXXI

Le gouvernement s'était vu dans la nécessité de plier. Il chercha à atténuer les conséquences de cette concession nouvelle par une proclamation de l'empereur :

« Quand les vœux exprimés dans les journées de mars ont été réalisés, quand toutes les espérances conçues alors ont été remplies, on pouvait s'attendre que dorénavant on marcherait sagement dans les voies du progrès constitutionnel.

» Des actes arbitraires, une certaine tendance à se faire justice soi-même, à s'immiscer dans l'exercice de fonctions qui n'appartiennent qu'aux autorités constituées, ne peuvent qu'empirer l'état de choses actuel, amener des complications fâcheuses, et rendre impossible notre tâche commune, c'est-à-dire l'amélioration du sort de nos malheureux concitoyens.....

» Les attroupements et les violences contre les personnes et les propriétés ne sauraient être tolérés..... Je m'adresse avec confiance au bon sens traditionnel,

éprouvé dans les circonstances les plus difficiles, des habitants de ma résidence; je compte surtout sur la garde nationale et sur le corps de la garde universitaire, au milieu desquels j'é me crois en sûreté. J'espère que les citoyens paisibles trouveront toujours un secours efficace contre toute agression et toute insulte..... »

XXXII

Dans cette journée du 3 mai, la population avait obtenu de nouveau de la cour la démission d'un président du conseil des ministres. Un choix plus heureux eût prévenu la démonstration, mais la démonstration n'en avait pas moins produit son effet. La révolution de mars suivait sa pente, et n'était pas arrêtée. Avec le succès devaient croître les exigences; mais les désirs secrets de se soustraire à la pression du peuple devaient également croître dans l'âme de ceux qui ne pliaient qu'avec de douloureux regrets devant la nécessité du moment. La lutte continuait donc, tantôt cachée, tantôt ouverte, entre les ardeurs réformistes et les sentiments réactionnaires. Il était évident que l'incendie n'était pas près de s'éteindre. La conciliation entre les deux principes devenait donc de plus en plus impossible. Le peuple demandait trop ou trop peu. Contraindre un monarque à descendre de son trône absolu, et espérer de lui une résignation constitutionnelle, cela pouvait se voir, mais ne s'était pas encore vu! Le peuple ne devait espérer la transformation de ses institutions que d'un changement d'homme, de dynastie ou de forme de gouvernement.



TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Mouvement régulier et légal de la Révolution en Europe : Division des partis libéraux; les uns poussent à la liberté jusqu'à l'anarchie, les autres à la compression jusqu'à la réaction. — Grande-Bretagne : Les chartistes, depuis la journée du 10 avril, se consomment en efforts inutiles; pourquoi ils devaient succomber; programme des radicaux; lord John Russell reconnaît la nécessité de remédier aux abus. — Irlande : La déportation de Mitchell exaspère les esprits; vains efforts de J. O'Connell et de ses amis pour empêcher une levée de boucliers; mesures législatives; mise en état de siège de sept districts; prise d'armes de la Jeune Irlande; vaines tentatives des chefs; leur défaite; Smith O'Brien est arrêté; intérêt qui s'attache à sa personne. — Angleterre : Politique de médiation et de pondération à l'étranger. — Espagne : Narvaez poursuit son système dictatorial; insurrection à Madrid; prompt répression; les captifs décimés; tirage au sort; les survivants condamnés aux présides; insurrection militaire à Séville; son insuccès; les révoltés se réfugient en Portugal; le gouvernement donne ses passe-ports à l'ambassadeur anglais; le gouvernement anglais refuse de recevoir l'envoyé extraordinaire du gouvernement espagnol; rupture diplomatique. — Portugal : Le ministère, présidé par le maréchal Saldanha, se félicite de la situation du pays, dans le discours de clôture des Cortès. — Belgique : Réformes; stabilité du gouvernement libéral. — Néerlande : Hollande : Divergence dans le conseil; Donker Curtius réorganise le ministère; lois fondamentales, largement progressives; le gouvernement, soutenu par l'opinion publique, est fort contre la réaction et contre l'émeute. — Grand-duché de Luxembourg : Les concessions désarment les partis hostiles. — Limbourg : Sera-t-il séparé de la Néerlande et rattaché à la Confédération germanique? — Suisse : Historique des derniers événements fait par le Directoire fédéral; lettre du délégué apostolique du Saint-Siège; la Diète proclame une politique neutre; refus de traité d'alliance avec la Sardaigne et avec la France; protestation des radicaux; nouvelle Constitution.

I

Après l'explosion insurrectionnelle et le réveil des nationalités, on assiste, dans cette Troisième partie, au

développement légal des révolutions. Le mouvement commence à prendre un cours régulier. Ce n'est plus l'élan spontané des masses courant sans chef, au hasard, se précipitant dans les rues sur les armées comme une avalanche, bravant la mitraille, mourant à l'assaut, enlevant les palais, expulsant les troupes, arborant l'étendard aux trois couleurs, symbole de la souveraineté de la nation. C'est le choix des chefs par le suffrage universel ; c'est la volonté de tous les citoyens unanimement exprimée ; c'est la Représentation unie du pays ; ce sont des Assemblées constituantes qui vont élaborer les lois nouvelles, effacer du passé les abus, les privilèges, les corvées, le servage, la peine de mort, fonder les droits, dicter les devoirs et régulariser la victoire des peuples.

II

Mais, par cette régularité même, par cette substitution des élus aux masses, par cet ordre dans le progrès, la Révolution, aux yeux de quelques-uns, semble arrêtée, stationnaire, puis rétrograde ; aux yeux des autres, la Révolution continue son œuvre lentement, sagement. De là des divisions et des fautes. Au début, tous les partis libéraux, le bourgeois, l'étudiant, l'ouvrier, sont unis et s'élancent en rangs compactes contre le despotisme. Dans cette Troisième partie, on voit la bourgeoisie organisée en garde nationale, les hommes populaires appelés autour des monarques, l'autorité renforcée par leur concours. Les Assemblées, la bourgeoisie armée, les nouveaux ministres, se concertent, s'entendent pour soutenir et développer le régime

constitutionnel où il est, pour le créer où il n'est pas. A côté, il est de ces hommes qui s'étonnent qu'on cherche à arrêter les peuples dans leur voie, à modérer le mouvement, à temporiser avec les rois ; ils regardent toujours l'avenir, exaltent le peuple en caressant ses chimères, en pleurant sur ses souffrances, en lui montrant la perspective d'un port plus fortuné. L'accord parmi les partisans de la souveraineté des nations n'existe déjà plus. Ceux-ci poussent à la liberté jusqu'à l'anarchie, ceux-là poussent à la compression jusqu'à la réaction.

Les nationalités, en se heurtant les unes sur les autres, en se déchirant au lieu de s'entr'aider, en se dévorant au lieu de se soutenir, fournissent aux rois des armes et des soldats. Les armées, dispersées dans les rues des villes, se reforment au dehors. Vaincues dans leur pays, elles deviennent victorieuses dans les contrées voisines ; elles ont des généraux dévoués aux princes plus qu'à leur patrie. La force du sabre se ranime et se pose en face de la force du droit.

La Révolution avait reçu une impulsion immense de la modération du peuple français dans les journées de Février, de sa générosité, de son respect pour la liberté, la vie et la fortune de ses adversaires. Pas une arrestation, pas une oppression, pas une vengeance, pas une confiscation ! Pas une seule mère pleurant sur l'exil de son fils, pas une seule femme sur la proscription de son mari ! La Révolution, basée sur la grandeur des idées et sur la vertu, dominait l'opinion publique en Europe, et attirait le cœur même de ses ennemis. Mais tout à coup le crime de quelques factieux contre l'Assemblée des élus du peuple, le sacrilège commis, le

15 mai, par des mains profanes contre la Représentation nationale ; les flots de sang versés dans les néfastes journées de juin, parricide épouvantable de quelques enfants égarés par l'ambition, la cupidité, les sophismes, ou les fausses rumeurs, déchirant leurs propres entrailles, tuant la République sous leur plomb meurtrier, vinrent effrayer l'Europe, raviver les états de siège, prêter des motifs à la réaction, et fournir à tous les gouvernements l'exemple de la répression.

III

Et cependant, par la preuve donnée au monde entier que la République avait pu se défendre là où avait succombé la monarchie, et que la liberté avait su triompher de l'anarchie, les Assemblées nationales de tous les pays de l'Europe comprirent qu'il leur était possible de fonder de larges et sérieuses institutions constitutionnelles, et elles se mirent à l'œuvre avec dévouement et persévérance. On contemple, on suit avec anxiété le tableau émouvant de leurs efforts pour concilier les intérêts, les besoins, les passions et les droits avec les devoirs. Jamais il n'y eut tant d'éloquence déployée, tant de génie créateur, tant de trésors d'idées émises par l'âme humaine. Jamais il n'y eut tant d'ampleur dans les vues, tant d'élévation dans les sentiments, tant de généreuses inspirations dans les cœurs ! Partout ce sont des flots qui débordent, des feux qui brillent, des fleurs qui s'épanouissent, des pensées qui électrisent. Cette année 1848 marque sa date en traits ineffaçables, et les Assemblées de ce temps gravent leurs noms et leurs actes dans l'airain. En Angleterre, en Belgique, en

Hollande, en Suisse, quelle sagesse! En Italie, quel héroïsme! En Prusse, quelle intelligence! En Autriche, quelle vigueur! En Hongrie, quel patriotisme! Partout, quel véritable amour pour la liberté! Et à Francfort, en cet instant cœur de l'Allemagne, quel spectacle imposant que celui d'une grande nation qui cherche à nouer ses contrées éparses, à les relier avec la liberté par la liberté, par la noblesse du but, par la vérité dans la fraternité! Rien n'est plus grandiose que cette révolution pacifique qui se concentre et cherche à fonder sa nationalité, son unité, sur les droits égaux de tous les citoyens! C'est là le sublime spectacle qui saisit, transporte et se déroule majestueusement dans cette

Troisième partie.

IV

GRANDE-BRETAGNE.

Dans la Grande-Bretagne, l'agitation irlandaise et l'agitation chartiste absorbaient toujours la pensée des hommes d'État. Les ministres persistaient dans une énergique compression. Les Chambres leur prêtaient un appui empressé, et l'opinion publique les secondait.

Depuis la journée du 10 avril, si pompeusement annoncée et si misérablement terminée, les chartistes se consumaient en vains efforts, dans les regrets de l'échec subi, dans des discussions sans résultat, dans des tentatives sans but. Ils avaient encore le feu des premiers jours, mais ils n'avaient plus la foi dans l'accomplissement de leur œuvre. Après une inutile concentration de leurs forces, ils semblaient les avoir dispersées. Ils

se multipliaient dans les villes, dans les bourgs, et se portaient tour à tour dans les divers quartiers de Londres, tourbillonnant dans un mouvement perpétuel, essayant de résister aux constables, puis disparaissant pour reparaitre ailleurs. Ils cherchaient à captiver l'attention, et ils la fatiguaient en se fatiguant eux-mêmes dans des luttes improductives, nuisibles. Des pierres lancées, des coups de bâton, des bris de lanternes, des vociférations, des hurlements sauvages, faisaient dégénérer leurs manifestations en indignes émeutes de carrefour. La noble cause qu'ils défendaient — la pauvreté et le travail — était ternie par des moyens insensés. Les révolutions grandissent quelquefois dans le sang, elles périssent dans la boue. Les chartistes ne versaient pas leur sang; et la boue qu'ils lançaient aux agents de la police rejaillissait sur eux et les couvrait. Aussi leur nombre diminuait sensiblement.

V.

L'assemblée de leurs délégués s'était volontairement dissoute le 13 mai, à la suite d'une division sur une question rétrospective. Dans une démonstration qu'ils voulurent faire à Londres pour témoigner leurs sympathies à Mitchell, l'un des chefs de la Jeune Irlande, condamné à la déportation, ils ne purent grouper que dix mille sectaires. Le 4 juin, leur nombre se trouva réduit à quatre mille. Le 10, ils furent obligés de s'ajourner au 12; et le 12, leur manifestation échoua devant les mesures vigoureuses du gouvernement, l'arrestation des principaux meneurs, et surtout devant la

répulsion des habitants, incessamment troublés dans leurs projets, dans leurs affaires.

Aussi le jury déclara-t-il, sans hésitation, coupables de sédition, MM. Jones, Fowell, Vernon, Williams, Sharp et Cooney, traduits devant la cour criminelle centrale, qui les condamna, le 10 juillet, à deux ans de prison.

Les chartistes, privés de leurs chefs les plus actifs et les plus violents, abandonnèrent Londres pour reporter l'agitation dans les provinces. Liverpool, Manchester, Birmingham et autres villes industrielles, commerçantes, où la misère exerce ses ravages et surexcite les besoins et les passions, inspirèrent longtemps de vives craintes au pouvoir. Le temps seul peut amortir les idées, toujours prêtes à se faire jour et jamais effacées, de ceux qui vivent dans les souffrances aiguës et les privations perpétuelles.

Les réformes réclamées par les chartistes étaient justes, fondées; leurs moyens, faux et mauvais. Ils voulaient améliorer, et ils terrifiaient la société. Ils voulaient semer et recueillir le progrès, et ils semaient et recueillaient des haines. On ne voyait pas en eux les apôtres martyrs d'une régénération sociale, mais les agents furibonds d'une destruction générale, d'un cataclysme universel.

VI

Les radicaux, membres de la Chambre des communes, hommes d'élite qui s'étaient réunis pour chercher dans les moyens légaux le remède aux maux réels, aux abus dévorants, tout en se séparant des chartistes

et en repoussant la solidarité de leurs tentatives désordonnées, n'en comprenaient que mieux la nécessité d'une propagande pacifique, basée sur le droit et l'équité. M. Hume soumit, le 20 juin, à la Chambre des communes, cette proposition qui avait reçu les adhésions de tous ceux qui poursuivaient une réforme sérieuse dans la Constitution anglaise :

« La Chambre, comme elle est aujourd'hui, ne représente pas convenablement la population, la propriété ni l'industrie du pays. De là un vif mécontentement qui augmente parmi une grande partie de la population. Il est dès lors opportun, dans le but d'amender la représentation nationale, que la franchise électorale soit assez étendue pour comprendre tous les tenanciers; que le vote ait lieu au scrutin; que la durée du Parlement ne dépasse pas trois ans; et que la proportion du chiffre des membres du Parlement avec le chiffre de la population soit rendue plus égale. »

Lord John Russell combattit cette motion. Il puisa son principal argument dans les démonstrations et les doctrines chartistes. « Ce n'est pas d'ailleurs le moment de changer le mode de la représentation nationale, quand on émet des opinions si dangereuses sur la libre disposition des capitaux et le salaire du travail.

» L'inopportunité de la mesure est rendue plus frappante par les agitations de l'Europe, au milieu desquelles l'Angleterre est restée calme, grâce à l'élasticité salubre, à la vigueur de ces institutions que l'on veut si imprudemment modifier. »

Les abus étaient cependant si intolérables que lord John Russell lui-même crut devoir, quelques jours

après, présenter un projet de bill pour mettre un terme à la corruption et aux fraudes électorales. La réforme du Parlement et du système électoral devait longtemps encore préoccuper les hommes politiques de l'Angleterre.

VII

IRLANDE. — L'Irlande était incandescente. La déportation de Mitchell, loin d'apaiser les esprits par la crainte, avait exalté les imaginations jusqu'au délire. Les chefs, Smith O'Brien, Meagher, O'Gorman, Dohenny, liés de parole et d'honneur, ne pouvaient plus reculer devant la menace des poursuites dirigées contre eux, ni avancer sans susciter une prise d'armes. Les clubs posaient à chaque instant le défi à l'autorité. Ils ne cessaient de se réunir, de se développer, de préparer le combat. Les achats de fusils, la fabrication des piques et leur distribution, prenaient d'immenses proportions. Le travail languissait, la misère augmentait. Plus considérable qu'à aucune autre époque, une quantité d'émigrants fuyait cette terre qui semblait maudite et n'offrait plus en perspective que les détresses, les angoisses de la faim ou les désastres et les horreurs de la guerre civile. Chaque jour les nuages s'amoncelaient à l'horizon; chaque jour le tonnerre grondait, et la tempête était sur le point d'éclater.

Après la condamnation de Mitchell, la persécution semblait avoir rapproché les esprits, et il avait été, un moment, question de fondre ensemble la Jeune et la Vieille Irlande; mais J. O'Connell fit ajourner la fusion, qui n'eut pas lieu, la Vieille Irlande per-

sistant à ne pas se lancer dans les hasards de la violence, et à s'en tenir aux moyens de propagande orale.

J. O'Connell et ses amis ne cessaient de prévoir le péril et de chercher à le conjurer. Ils prédisaient vainement qu'une levée de boucliers compromettrait une cause sacrée à laquelle ils avaient, eux aussi, voué leur vie; ils suppliaient vainement les Irlandais d'abandonner une voie sans autre issue que la défaite, et d'épargner à la patrie un sang inutilement versé; leur parole n'exerçait plus d'influence sur des têtes enflammées. Les conseils de la prudence paraissaient dictés par la peur ou par un dévouement affaibli. L'agitation pacifique était, pour la jeunesse et les paysans, l'impuissance aux prises avec l'impossible. Il fallait enfin trancher le nœud que toute l'éloquence du grand orateur n'avait jamais pu dénouer, et pour le couper il n'y avait que la hache du combat.

VIII

Le gouvernement anglais avait déjà obtenu des Chambres un bill de protection et un bill des étrangers. Ne se trouvant pas encore suffisamment armé, il se détermina à réclamer du Parlement une mesure qui n'est jamais concédée qu'aux jours de crise extrême, la suspension de l'acte de l'*habeas corpus*. Lord John Russell fit l'historique des faits, démontra l'existence d'une conspiration permanente, la violence de la presse et des clubs, l'insuffisance des moyens de répression, et la révolte imminente. La Chambre des communes répondit à cet exposé par un vote presque unanime, deux cent soixante-trois voix contre huit; et le bill,

séance tenante, passa par les phases légales exigées, au bruit des applaudissements.

Le lord-lieutenant d'Irlande, d'accord avec les membres du Conseil privé, prononça la mise en état de siège de sept districts : la cité et le comté de Dublin, la ville de Waterford et une partie du comté, la ville et une partie du comté de Cork, le comté et la ville de Drogheda. Des mandats d'amener furent lancés contre les principaux meneurs. Des forces suffisantes furent dirigées sur tous les points en effervescence.

IX

Smith O'Brien, Meagher et leurs amis, allaient être précipités dans le gouffre qu'ils avaient creusé. L'heure fatale de l'insurrection était sonnée. Il fallait tristement se livrer ou résister les armes à la main. Alors on les vit déployer une activité surhumaine. Tantôt le jour, devant une assemblée de cinquante mille adhérents, ils jetaient à la foule enthousiaste le cri de leur âme, et soufflaient le feu qui les consumait ; tantôt la nuit, dans les ténèbres, ils passaient en revue et comptaient leurs partisans. On les rencontrait presque simultanément dans les districts les plus éloignés. En tous lieux, ils ne pouvaient trouver que des masses sympathiques, mais désorganisées, éléments confus de désordre et non de lutte sérieuse. L'autorité, au contraire, expédiait des troupes et des constables aguerris. Des arrestations réduisaient, de jour en jour, le nombre des clubistes les plus résolus. Bientôt il n'y eut plus que des multitudes sans chefs, ou des chefs sans soldats. Ce furent des escarmouches et nulle part des combats.

Coupées, isolées, traquées, les bandes se dispersèrent. Le gouvernement anglais, selon son habitude, promit une prime de 500 livres sterling pour l'arrestation de Smith O'Brien. Après des incidents romanesques, Smith O'Brien, voulant éviter à des mineurs qui lui avaient donné refuge les peines encourues, s'éloigna, fut reconnu à la station de Thurles, dans un wagon du chemin de fer de Dublin à Limerick, et livré.

L'intérêt public s'attacha à Smith O'Brien. Riche, noble, député, il avait fait le sacrifice de sa fortune, de son repos, de sa position, de sa vie, à la défense d'une cause qu'il croyait sainte et légitime, la délivrance de l'Irlande. Emporté par le grand mouvement qui entraînait tous les peuples à revendiquer leur nationalité, il s'était constitué le champion d'une race opprimée par une autre race, et il avait succombé. Aux yeux de ses adversaires, il fut considéré comme un rêveur ou comme un ambitieux. Les Irlandais l'élevèrent au rang de leurs héros et de leurs martyrs. Les hommes justes de tous les pays, qui font abstraction des revers ou des succès, estimèrent ce dévouement sans limites dans son aveuglement même, et lui vouèrent leurs sympathies les plus vives.

La chute d'O'Brien entraîna la chute de son parti. Il n'y eut plus en Irlande que des gémissements comprimés et des plaintes étouffées.

X

ANGLETERRE.

L'Angleterre poursuivait au dehors sa politique de médiation et de pondération, et affectait une neutralité

absolue. Le marquis de Lansdown disait, dans la Chambre des lords, le 5 mai : « Partout où la médiation de l'Angleterre pourra servir à prévenir la guerre, elle sera franchement offerte, et plus d'une fois déjà elle a été acceptée. (Applaudissements.) L'Angleterre continuera, comme elle le doit, de respecter les constitutions des autres États..... Nous ne voulons devoir aucun avantage à l'agression étrangère; nous ne voulons nous mêler ni de l'indépendance ni de la dignité des autres nations; mais nous avons à cœur l'intérêt commun, c'est-à-dire la préservation de la paix et de la tranquillité de l'univers... »

Lord Palmerston avait la satisfaction d'informer, le même jour, la Chambre des communes « que les deux parties, la Prusse d'un côté, les Danois de l'autre, avaient accepté les bons offices de l'Angleterre, dans le but de régler à l'amiable la question en litige ».

Lord Palmerston, cédant à l'impulsion de l'opinion publique, montrait plus de sympathie pour l'Italie, se rapprochait de la politique du gouvernement de la République française pour reconnaître et établir l'indépendance de cette nation, et conseillait à l'Autriche de négocier sur des bases qui donneraient satisfaction à la Lombardie et même à la Vénétie.

Le fait qui occupa le plus les deux Chambres, et qui souleva les discussions les plus orageuses, fut la rupture des relations diplomatiques avec l'Espagne, que des incidents antérieurs avaient fait prévoir.

XI

ESPAGNE.

Narvaez avait comprimé, mais non étouffé, les sentiments révolutionnaires. Pour sauvegarder sa dictature, il frappait sans hésitation, sans pitié et sans remords, ses adversaires. Arrestations, déportations, proscriptions, suspensions des feuilles publiques, il ne reculait devant rien. Le respect des hommes et des choses eût été à ses yeux de la faiblesse, et la faiblesse un crime d'État. Dans une semblable situation, il était toujours prêt à sévir; et le peuple et l'armée même étaient toujours prêts à se soulever.

Le 6 mai, le bruit se répand que l'ordre arbitraire a été donné à quelques personnes, connues pour leur libéralisme, de sortir de Madrid. Cette mesure tyrannique devient le signal d'une nouvelle prise d'armes. Le 7, entre deux et quatre heures du matin, on voit sortir furtivement de leurs maisons deux ou trois cents bourgeois. Ils sont armés et courent à la place Mayor. A la même heure, six cents soldats du régiment de España, conduits par leurs sergents, quittent leur caserne, se rendent à la même place, et y occupent les maisons du nord. Narvaez, aussitôt prévenu, prend subitement ses dispositions, distribue les troupes fidèles sur les principaux postes de la ville, dirige sur la place Mayor des masses d'infanterie et d'artillerie, et s'y transporte, accompagné du capitaine général de la province, Fulgosio, et des généraux Figueras, Cordova, Concha.

La rapidité de la défense est égale à la promptitude de l'attaque. Des deux parts le feu s'engage. En peu

d'instants le champ du combat est couvert de soixante morts ou blessés. Le capitaine général Fulgosio tombe; il ne doit pas survivre au coup qui l'a terrassé. Les officiers du régiment de España cherchent à ramener leurs soldats révoltés. Les insurgés, entourés par des forces supérieures, hésitent, se troublent; une partie se retire. Une centaine sont faits prisonniers. Neuf heures sonnent, et le mouvement est éteint. La ville, à peine éveillée, n'a pas eu le temps de se joindre à l'insurrection ou de la repousser. Elle apprend à la fois et le commencement et la fin de la lutte.

XII

Les premiers actes du gouvernement furent l'institution d'une cour martiale, la mise en état de siège de la capitale, et le remplacement de Fulgosio par le général Juan de la Pezuela. Un châtiment terrible, impitoyable, ne se fit pas attendre. Le récit officiel suffit pour colorer le drame.

Voici le rapport adressé par le capitaine général de Madrid à M. le ministre de la guerre :

« M'étant présenté devant le régiment de España, et l'ayant fait désarmer et conduire dans la cour de la caserne del Posito, j'établis le conseil de guerre ordinaire, devant lequel je fis conduire tous les prisonniers, tant militaires que bourgeois, pris les armes à la main, en combattant contre la force armée. Ces prisonniers, jugés par ce conseil de guerre avec toutes les formalités prescrites par les lois militaires, furent condamnés à la peine marquée à l'article 26 du Code pénal, sentence que j'approuvai après avoir pris l'avis

de l'auditeur de guerre. Immédiatement après, on décima les soixante-dix-huit prisonniers qui, comme je l'ai dit, furent pris les armes à la main ; Sa Majesté, dans son inépuisable clémence, ayant permis, d'après l'ordre que m'a communiqué Votre Excellence, que les soulevés fussent décimés en masse.

» Après avoir été mis en chapelle et avoir reçu les secours de la religion, treize condamnés, et parmi eux cinq bourgeois, furent fusillés suivant les tristes et graves solennités de nos lois, en présence de presque toutes les troupes de la garnison, dans les environs de la porte d'Alcala. Les piquets qui ont exécuté la condamnation ont été pris dans le même régiment où servaient les coupables. Quant à ceux des coupables qui n'ont pas été exécutés, mais qui ont été condamnés à la peine immédiate des présides, on leur a, par un ordre, arraché l'uniforme qu'ils ont taché par la trahison. Après avoir fait une allocution aux troupes, je les ai fait défiler devant les cadavres et rentrer dans leurs casernes.

» JUAN DE LA PEZUELA. »

XIII

Le chiffre des décimés indique le chiffre des captifs qui tirèrent au sort la mort ou la vie. Les soixante-dix-huit victimes sont les soldats du régiment, sur lesquels huit furent passés par les armes. Il faut ajouter à ce nombre environ cinquante bourgeois, puisque cinq d'entre eux, don Lorenzo Joaquin Garcia, don Atanasio Rubio, don Eusebio Manzanedo, don Manuel Espiga et don Marcelino Lopez, furent également les victimes

expiatoires de cet holocauste. Une feuille ministérielle peint ainsi la terrible émotion de ceux qui devaient survivre à cette horrible scène : « Ces malheureux mettaient en tremblant la main dans le casque où étaient les fatals billets, et presque tous ceux qui amenaient un billet blanc, c'est-à-dire la grâce de la peine de mort, tombaient évanouis. » Les autres frémissaient, résignés contre le destin, et s'apprêtaient à recevoir la mort sans pâlir. L'Espagne est un pays où l'on sait mourir.

Les survivants furent condamnés aux présides; le régiment de España fut licencié. Les prisons se remplirent de nouveau. Les persécutions recommencèrent plus violentes. La reine reçut dans son palais les félicitations du parti vainqueur. Pourquoi faut-il que la douleur des uns soit ainsi la joie des autres?

XIV

Le sang fumait encore, que le 13, à neuf heures du soir, une insurrection éclata à Séville. L'infante et le duc de Montpensier venaient à peine d'entrer au théâtre, qu'ils durent le quitter et se réfugier sur un bateau à vapeur. Un bataillon de Guadalajara se dirigea, aux cris de *Vive la République!* vers le quartier de cavalerie situé hors des murs. Là, trois ou quatre cents lanciers se joignirent à eux. Après avoir enfermé leurs officiers, les insurgés retournèrent dans la ville, et, conduits par Portal, commandant en second, ils tentèrent leur principale attaque contre le quartier où était le chef politique. Ce coup de main ayant échoué, ils se rendirent à la barrière de Triana, d'où ils furent délogés

par les troupes fidèles, sous les ordres du général Shelly. Ils cherchèrent vainement à rallier autour d'eux les contrées voisines. Poursuivis sans relâche, ils battirent en retraite par la province de Huelva, et trouvèrent un refuge en Portugal, où ils arrivèrent le 18, au nombre de quatre à six cents fantassins, deux cent soixante lanciers, avec deux pièces d'artillerie. Désarmés aussitôt, ils furent envoyés à Lisbonne et embarqués pour les Açores.

XV

Cette révolte avait un instant donné de très-vives inquiétudes; on lui soupçonnait des ramifications très-étendues. Beaucoup de bourgeois furent compromis et arrêtés. Le gouvernement saisit cette circonstance pour envoyer ses passe-ports à M. Bulwer, l'ambassadeur d'Angleterre. On répandit le bruit qu'il n'était pas étranger aux deux derniers soulèvements; et le ministre prit pour prétexte l'animadversion de l'opinion publique tellement prononcée contre lui qu'il se trouvait exposé aux ressentiments de la population et de la garnison. Le gouvernement ne pouvant garantir sa sûreté personnelle, le pria, vu l'urgence, de partir dans les quarante-huit heures. « Il n'entendait point, par cette mesure, blesser le moins du monde la dignité du gouvernement anglais ni du peuple anglais. Au contraire, il croyait devoir dire qu'il ne considérerait pas son départ comme une raison de nature à affaiblir les relations de bonne amitié et d'harmonie qui existaient entre l'Angleterre et l'Espagne..... »

Sir H. Bulwer accepta ses passe-ports; mais, arra-

chant à la mesure son voile, il déclara ne rien craindre pour sa sûreté personnelle, placée sous la sauvegarde du droit des gens, du bon sens de la population espagnole et de la puissance de son pays. Il se rendit aussitôt en Angleterre auprès de lord Palmerston.

Le gouvernement espagnol expédia sur-le-champ à Londres, en mission extraordinaire, le comte de Mirasol, pour expliquer les motifs puissants qui l'avaient déterminé, motifs dictés seulement par de simples considérations de personne.

Lord Palmerston refusa dédaigneusement de recevoir le délégué de Narvaez; et les relations diplomatiques furent longtemps en souffrance, sans qu'il en advînt rien de grave dans les rapports entre les deux nations.

XVI

Sir H. Bulwer ajouta, le 14 mai, aux pièces justificatives de sa conduite, une lettre adressée à lord Palmerston et rendue publique; il y faisait connaître les raisons d'État, basées sur les droits de l'humanité et les principes constitutionnels, qui avaient inspiré toutes ses démarches. Lord Palmerston se défendit spirituellement, devant le Parlement, de l'interruption des bons rapports avec le gouvernement espagnol, « par la difficulté de les maintenir dans un pays où la politique variait sans cesse, et où, de 1832 à 1847, il y avait eu trente présidents du Conseil et trente-huit ministres des affaires étrangères..... La position y était délicate et le terrain mouvant..... »

Après avoir excité les sourires de la Chambre, le

ministre passa à des considérations d'un ordre élevé. Revenant sur le traité de la quadruple alliance, il démontra facilement que l'esprit de ce traité était un esprit libéral : « La cause d'Isabelle était en même temps celle de la Constitution et de la grande majorité du peuple espagnol ; il se croyait donc obligé d'éclairer la reine et de soutenir la Constitution..... »

Lord John Russell s'exprimait en termes sévères sur Narvaez et le duc de Soto-Mayor, « imparfaits organes de la volonté de la nation espagnole ».

En résumé, le gouvernement anglais parlait d'ingratitude, et se disait lié par le passé à protéger une Constitution, une couronne et des principes au triomphe desquels il avait puissamment contribué. Le gouvernement espagnol parlait au nom de sa dignité, de son indépendance, et défendait ses mesures exceptionnelles, sa politique dictatoriale et son droit.

Certes, il y avait en Narvaez de l'audace à braver l'Angleterre, à imposer son joug à la nation, à régner par la terreur ; mais l'audace sans la justice est un crime et conduit le plus souvent à une chute ou à un abîme.

Le gouvernement espagnol, en s'éloignant des constitutionnels, s'était rapproché des absolutistes, et avait pris, pour se les rallier, des mesures favorables aux officiers de Vergara. Malgré cela, quelques bandes carlistes erraient çà et là, toujours poursuivies, toujours dispersées, toujours renaissantes.

XVII

PORTUGAL.

En Portugal, aucun incident extraordinaire ne captive, pendant cette période, l'attention de l'historien. Le ministère, présidé par le maréchal Saldanha, maintenait la direction du pouvoir à travers les écueils et les passions du temps. Dans le discours de clôture des Cortès, le 15 avril, se félicitant de la situation et s'applaudissant de ses œuvres, il fit tenir à la reine ces paroles : « Au milieu des immenses événements politiques qui ont bouleversé l'Europe pendant le cours des travaux parlementaires, l'ordre public n'a pas été le moins du monde troublé parmi nous; et ce, sans que mon gouvernement ait eu recours à des mesures extraordinaires, ou se soit écarté des bornes constitutionnelles. Grâce en soient rendues au bon sens du peuple portugais et à votre chaleureux concours..... »

XVIII

BELGIQUE.

Dans les derniers jours de mars, une expédition insensée, dont j'ai donné les détails, de douze à quinze cents Belges accourus de France pour renverser la Constitution de leur pays, avait complètement échoué après quelques heures de lutte, et contribué à consolider, par une réaction naturelle à l'esprit humain, la monarchie libérale de Léopold. Le 31 mars, dans la ville de Gand, des troubles facilement étouffés avaient

produit le même résultat. Les nombreux clubs, créés à l'instar de ceux de Paris, sous des dénominations semblables, n'avaient pu, malgré leur agitation et à cause de cette agitation même, exercer sur l'opinion publique qu'une influence stérile. Le ministère, persévérant dans l'habile voie des concessions, désarmait ainsi une opposition devenue difficile, aride.

Le 27 avril, le gouvernement présentait aux Chambres deux projets de loi. Le premier était l'abolition du timbre pour les journaux. Le second, plus important encore, était la réforme parlementaire, l'incompatibilité entre les fonctions publiques et la représentation. Un grand nombre de sénateurs et de députés se trouvaient atteints par cette dernière loi; et cependant elle fut acceptée et votée sans contestation.

Le gouvernement cherchait également, par de nouvelles mesures financières, à traverser et à calmer la crise. Il combinait un emprunt par l'impôt converti en rentes. Il portait à vingt millions le chiffre des émissions des billets de la Société générale, déclarés monnaie légale, réduisait les coupures à vingt francs, et s'occupait activement des travaux publics, afin d'employer une population entière qui souffrait cruellement de la cessation de l'industrie et du commerce.

Enfin le gouvernement, à la fin de mai, prononçait la dissolution de la Chambre des représentants et du Sénat, pour procéder à l'application des réformes électorales et parlementaires récemment votées, et à l'élection de cinquante-quatre sénateurs et de cent neuf députés, chiffres établis par la loi nouvelle. Il en appelait ainsi loyalement au pays.

XIX

La situation était si nettement dessinée, que des partisans de la forme démocratique, hommes honorables et jouissant de la considération publique, crurent devoir ne pas se mettre sur les rangs, renonçant à l'honneur de représenter leur pays. MM. Gendebien père et fils et Castiau se retirèrent, déclarant se trouver dans l'impossibilité d'agir suivant leurs pensées, et de faire prévaloir leurs principes, dans l'état de choses actuel. Ils attendaient du temps seul le progrès qu'ils désiraient, et ne voulaient susciter au pouvoir aucun obstacle qui pût troubler l'ordre et la paix publics.

Les élections, en effet, furent toutes dans le sens constitutionnel et libéral. Le gouvernement triompha de ses adversaires, et s'estima heureux d'avoir échappé à la Révolution par la liberté, au renversement par le progrès. Il avait su marcher dans le courant des idées; et le torrent impétueux qui avait renversé le trône de Louis-Philippe, avait passé sur Léopold sans l'ébranler. Le roi était, au contraire, raffermi pour longtemps dans la position élevée où le peuple belge l'avait appelé en 1831, et où il voulait le maintenir en 1848.

XX

NÉERLANDE.

HOLLANDE. — La Commission des cinq, chargée, par arrêté du 17 mars, de préparer un projet de révision de la loi fondamentale, présenta, le 22 avril, un premier

VIII. 7

rapport sur les principes qui devaient servir de base à son travail. Ce rapport est remarquable par l'ampleur et la grandeur des maximes. La commission avait tout à la fois à sauvegarder la monarchie et à satisfaire la Révolution. Elle pensa que le moyen le meilleur était le moyen le plus sincère et le plus large, et elle posa ce point de départ : « La loi fondamentale doit subir une révision complète.

» Cette loi a paralysé autant qu'elle l'a pu le droit des citoyens de prendre part aux affaires publiques, ce premier mobile de notre siècle. Dans la crainte du choc des passions, elle a éteint l'âme qui en est le principe. Jusqu'ici, les citoyens n'avaient pas la conviction qu'ils participaient à la chose publique. Cependant, sans cette conviction, l'État n'était pas basé sur une force nationale, et sans cette force nationale très-développée, aucun État ne peut subsister aujourd'hui..... Tous les détours et toutes les subtilités d'une politique craintive, s'efforçant de paralyser le droit électoral d'un peuple apte à choisir ses représentants, ne servent qu'à ébranler le système représentatif, ce principal ressort de tous les gouvernements modernes..... »

XXI

Après un délai de trois semaines, qui parut bien long à l'impatience publique, le président du conseil, M. de Schimmelpenninck, vint dans la deuxième Chambre des États généraux expliquer les motifs du retard, et révéler « une divergence entre les membres du Conseil, divergence telle, qu'elle rendait nécessaire un changement dans le personnel du ministère. »

M. D. Donker Curtius, ministre de la justice et membre de la commission de révision, reçut la mission de réorganiser le conseil. Il appela l'un de ses collègues, J. M. de Kémpenaer, au ministère de l'intérieur. M. Luzac conserva le ministère du culte réformé; et, peu de jours après, M. Bentinck reçut le portefeuille des affaires étrangères, laissé disponible par la retraite de M. de Schimmelpenninck.

Le 13 mai, M. Donker Curtius fit à la seconde Chambre l'exposé loyal des causes graves qui avaient déterminé le changement de ministère. L'ex-président du conseil et un de ses collègues auraient désiré réformer la loi fondamentale, en prenant pour modèle la Constitution anglaise. Les ministres restés au pouvoir réclamaient des institutions plus larges, plus conformes au progrès et à l'esprit du siècle, surtout en ce qui concernait la première Chambre. Leur programme, consciencieux et réfléchi, était absolument conforme aux principes émis dans le rapport de la commission de révision.

XXII

Le 20 juin, après cinq semaines d'interruption dans les séances de la seconde Chambre, le président donna communication : 1^o d'un message royal accompagné de douze projets formant l'ensemble de la loi fondamentale modifiée; 2^o de l'exposé des motifs d'un autre message relatif à la suppression des peines corporelles et afflictives.

« Je présente ces projets, » disait le roi, « à l'examen de vos nobles puissances, les yeux fixés non-

seulement sur notre situation à l'intérieur, mais aussi sur les événements qui, dans presque tous les États de l'Europe, ont amené des réformes dans l'ordre social, bien que notre patrie, Dieu soit loué ! soit restée étrangère à ces mouvements violents qui ont ébranlé d'autres États. La prudence exige qu'on ne perde pas de vue ce qui paraît être devenu une nécessité générale pour tous les peuples. »

XXIII

Le roi avait la sagesse de comprendre qu'il fallait suivre l'impulsion des temps. Dans cette conduite habile, le ministère devait puiser la force nécessaire pour surmonter les difficultés, renverser les obstacles par lesquels on cherchait vainement à l'arrêter dans la voie qu'il s'était fermement tracée.

Il avait pu, le 29 mars, cerner tout un quartier où se tenait un club socialiste, fermer ce club et faire des arrestations, sans éprouver de résistance. Il pouvait lutter contre une opposition formidable du parti conservateur dans les États généraux. Ayant vu rejeter la loi sur la suppression des peines corporelles et afflictives, et défavorablement accueillir ses améliorations, il adressait le 3 août, au roi, un rapport public, pour lui peindre une situation qui le forçait à offrir sa démission.

Il ne s'étonnait pas « de la lutte des fauteurs de troubles, chercheurs d'aventures qui, dans tous les changements, voient non l'intérêt de la patrie, mais un moyen de s'élever eux-mêmes, et de se relever de la position où ils sont tombés par leur propre faute ». Ce dont il se plaignait principalement, « c'était de la con-

duite de ceux qui veulent maintenir l'ancien état de choses, et qui transforment leur système conservateur en système d'opposition à tout ce qui ressemble à des réformes..... Sans recourir à des mesures extraordinaires, sans invoquer des lois de circonstance, sans porter atteinte à la liberté de la presse, par la seule influence morale et une activité constante, la tranquillité publique a été maintenue pendant plus de quatre mois, et le gouvernement a pu la rétablir là où elle a pu être troublée. La première Chambre a brisé dans ses mains l'instrument du pouvoir.....»

XXIV

L'opinion publique soutint si vivement le président du conseil, M. Donker Curtius; les manifestations de la population, les sympathies de la presse, furent si prononcées, qu'il retira sa démission; et la réforme complète de la Constitution put s'accomplir. La nomination aux grades d'officiers de terre et de mer fut assujettie à des règles légales; les privilèges aristocratiques furent abolis; la division des États généraux en première et deuxième Chambre fut maintenue; mais à la nomination à vie des membres de la première Chambre par le roi, fut substituée l'élection par les États provinciaux parmi les citoyens les plus riches. La seconde Chambre fut composée de représentants élus pour quatre ans, directement, par les citoyens payant un minimum d'impôt de vingt florins; l'incompatibilité de certaines fonctions et du clergé avec la mission de député fut établie; le droit d'initiative et d'amendement fut reconnu à la seconde Chambre; le budget annuel devint obliga-

toire, au lieu d'un budget en partie décennal, en partie biennal; les droits d'association, de réunion, et la liberté de la presse, furent reconnus. La loi fondamentale, ainsi modifiée dans le sens sincèrement constitutionnel, fut promulguée le 11 octobre 1848.

La Hollande dut à ces réformes la conservation de l'ordre et de la paix, et le roi la conservation de sa couronne, à une époque où tous les peuples s'agitaient et où tous les trônes chancelaient.

XXV

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Le grand-duché de Luxembourg avait été donné par les traités européens au roi Guillaume des Pays-Bas, « sauf les relations avec la Confédération germanique ».

Après la séparation de la Belgique et de la Hollande, dans le partage reconnu par les grandes puissances, le 19 avril 1839, le grand-duché avait fait retour au roi Guillaume, mais la partie wallonne du Luxembourg avait été attribuée à la Belgique, en échange du Limbourg. L'administration était absolument séparée de l'administration néerlandaise. Le pays se gouvernait sous l'autorité du roi grand-duc, et était lié à la Confédération germanique.

Guillaume comprit qu'il devait faire au Luxembourg les concessions qu'il avait faites à la Hollande. Il commença par abolir la censure des journaux et des ouvrages périodiques. La liberté de la presse était la clef des réformes qu'il reconnaissait devoir opérer. Cet indice du bon vouloir du gouvernement calma la fièvre qui commençait à s'emparer des esprits. Le 16 mars,

une réunion devait avoir lieu pour délibérer sur les réclamations à adresser au grand-duc roi. Mais le bruit s'étant répandu qu'elle pouvait devenir un prétexte ou une occasion de troubles, elle avait été ajournée. Le soir, des groupes nombreux se formèrent dans la rue de l'église Notre-Dame et sur la place Guillaume. Vers six heures, ces groupes se portèrent tumultueusement devant la maison du bourgmestre, et il y eut quelques bris de fenêtres et de volets. Les troupes survenues dispersèrent la foule et apaisèrent le bruit. Une heure après, la tentative d'émeute s'était dissipée, et l'ordre le plus parfait régnait dans la ville. Le lendemain, un grand nombre de bourgeois offraient au gouvernement leur concours, et la Société des arquebusiers proposait de se transformer en gardes de sûreté, ce qui fut accepté. Le général de Wulffen mit des fusils à leur disposition.

XXVI

Les réformes étaient un moyen plus sûr que les baïonnettes pour maintenir la tranquillité. Le grand-duc roi ne les fit pas attendre. Le 24 mars, il décidait que la Constitution serait revisée. Le 27, il décrétait qu'elle serait établie sur des bases plus larges. Le 29, il prononçait la dissolution des États et la convocation d'une assemblée spéciale et plus nombreuse. « Vous atteindrez ainsi, » disait le conseil de gouvernement en son nom, « par les voies légales, et sans livrer notre cher pays à des secousses désastreuses, un but que d'autres, moins heureux, ne peuvent atteindre qu'au prix des sacrifices les plus douloureux. »

Le 31, le grand-duc roi donnait au conseil de gouvernement pleins et entiers pouvoirs pour assurer la promulgation de la Constitution.

Le 25 avril, l'ouverture des États eut lieu. Les ouvriers ayant voulu être introduits dans l'Assemblée pour déposer une pétition, un refus n'amena aucun incident fâcheux.

Le 26, le comité de constitution prit pour modèle de son travail la Constitution belge récemment améliorée.

Le 22 juin, la Constitution fut votée; et les acclamations de la population accueillirent une ère nouvelle.

La prestation du serment par le grand-duc roi fut solennelle. Le 18 juillet, en présence des délégués de la nation et de ses ministres, il jura d'observer fidèlement la nouvelle loi fondamentale, et il put dire :

« En accordant les libertés désirées et conformes aux temps dans lesquels nous vivons, après les avoir fait librement discuter par les organes légaux représentant les peuples sur lesquels je suis appelé à régner, j'ai réussi à maintenir jusqu'à ce jour l'ordre, le calme et surtout la légalité... »

Il prouva que si quelquefois les concessions tardivement faites aux peuples et arrachées par la nécessité, ne ferment pas toujours l'issue aux révolutions, les réformes faites à temps donnent toujours aux gouvernements la force, et aux peuples la confiance.

XXVII

LIMBOURG. — Le Limbourg, par la convention arbitrale des cinq grandes puissances, du 19 avril 1839,

avait été cédé au roi Guillaume, et relié par ce roi avec le grand-duché de Luxembourg à la Confédération germanique, le 5 septembre 1839. Le Limbourg, rattaché ainsi au lien fédéral, ne devait pas moins rester régi par les lois néerlandaises et être directement gouverné par les autorités centrales des Pays-Bas. Tout à la fois soumis aux règles et ordonnances de la monarchie néerlandaise et à celles de la Confédération, il était presque impossible qu'il n'en résultât pas, dans l'application, des anomalies, des contradictions. La Diète l'avait prévu; mais elle avait laissé à la sagesse du roi d'obvier aux difficultés qui pourraient survenir.

Cette situation, en effet, évidemment fausse, se maintint sans froissements et sans troubles pendant huit années, sans qu'aucun incident extraordinaire vint y apporter des modifications. Mais dès que la Confédération germanique, au lieu d'être dirigée par les délégués des princes, sous forme de Diète, fut placée dans les mains des représentants des peuples, les embarras surgirent de toutes parts.

Le Limbourg, comme pays fédéral, nomma deux députés au Parlement de Francfort. Ces deux députés réclamèrent aussitôt la séparation complète de l'administration néerlandaise, et, de même que le grand-duché de Luxembourg, leur adjonction absolue à la Confédération germanique. Le Parlement allemand, saisi de cet esprit d'envahissement inhérent à tout sentiment national, sourit à une régularisation, au profit de l'Allemagne, de cet état de choses incohérent. Le gouvernement des Pays-Bas s'élevait avec énergie contre de telles prétentions. De là des dissentiments, des délibérations, des ordonnances, des proclamations ! Les villes

se disputaient. Les habitants indécis ou divisés se portaient d'un côté ou de l'autre. Les uns voulaient être Allemands, les autres Néerlandais. Les uns arboraient la bannière et la cocarde fédérales, les autres conservaient les couleurs des Pays-Bas. Des discours et des écrits à profusion prétendaient éclaircir la question, et ne servaient qu'à l'obscurcir. Le Limbourg, disaient ceux-ci, a été concédé par la Belgique en échange d'une partie du Luxembourg; or, le grand-duché appartenant d'une manière absolue à la Confédération, il doit en être de même du Limbourg. Ceux-là énonçaient les réserves faites par le roi Guillaume, et l'état présent, l'administration néerlandaise existant depuis le partage. C'est un abus, répliquaient les premiers, abus qui doit cesser ! C'est un droit, affirmaient les derniers, droit qui doit se conserver.

XXVIII

La foule écoutait de bonne foi et cherchait la vérité. Beaucoup consultaient leurs intérêts. Le gouverneur et les États du duché s'efforçaient, par des proclamations, de prévenir les habitants de ne pas s'y tromper :

« Nous déplorons que les arrêtés pris pour remplir les obligations fédérales aient donné lieu chez quelques-uns à l'idée erronée que le Limbourg puisse cesser d'appartenir à la Néerlande, idée erronée, à laquelle certaines autorités locales ne sont pas étrangères.

» Il est impérieusement nécessaire de prémunir les habitants du Limbourg, par des explications catégoriques, contre de nouvelles erreurs.....

» Par les traités, le Limbourg entier est déclaré territoire néerlandais, dont une partie seulement est attachée à l'Allemagne par le lien moral d'une fédération. » (19 mai, à Maestricht:)

Le Parlement de Francfort passait outre; et les députés limbourgeois, le 22 juillet, écrivaient à leurs commettants :

« L'Assemblée a déclaré unanimement (19 juillet), d'une manière irrévocable, que le duché de Limbourg est un État allemand, et qu'il ne saurait plus être regardé comme province néerlandaise. »

Le Conseil de régence du Limbourg déclarait « que cette décision ne saurait être obligatoire ni pour la Néerlande, ni pour la Belgique, ni pour les cinq puissances signataires des traités ». Le gouverneur E. Van Meewen proclamait « qu'il réprimerait énergiquement, par la force militaire, chaque infraction à l'ordre et chaque attentat à l'autorité légale » (28).

La question paraissait ne pouvoir plus être tranchée que par les armes. Mais les passions surexcitées devaient s'éteindre avec le temps, le jour où le Parlement aurait disparu, et où la Diète, avec l'ancien état de choses, aurait repris son empire. Une Constitution libérale dans la Néerlande, en présence des institutions despotiques de la Confédération, consola facilement les Limbourgeois de leurs prétentions non satisfaites.

XXIX

SUISSE.

Le Directoire fédéral adressa, le 22 avril, à la haute Diète fédérale, le rapport de sa section des affaires pu-

bliques, depuis le second ajournement prononcé le 16 février 1848. Ce document officiel donne le résumé de toutes les questions historiques de cette époque. On ne peut puiser à une source meilleure :

« Le Directoire rappelle l'étonnante promptitude avec laquelle la Diète est parvenue à dissoudre l'alliance séparée, illégale, hautement dangereuse, du *Sunderbund*. Il parle de l'incident qui en a révélé les prospectus, actes et correspondances, et de l'instruction commencée à cet effet.

» Les mesures ont été prises vis-à-vis de l'État de Neuchâtel, pour réprimer énergiquement toute immixtion du dehors dans les affaires de ce canton.

» Tous pouvoirs ont été donnés aux agents suisses pour observer la plus stricte neutralité vis-à-vis des gouvernements étrangers.

» Pour sauvegarder l'intégrité du territoire, les troupes ont été mises sur pied, du côté des frontières françaises, lombardes, savoisiennes. Le conseil de guerre réorganise l'armée.

» Il a été répondu d'une manière convenable au gouvernement provisoire de la République de Venise ; et un délégué a été envoyé auprès du gouvernement provisoire de Milan. Les volontaires tessinois partis pour la Lombardie n'ont pas été autorisés.

» Le Directoire a mis à la disposition du gouvernement de Fribourg deux bataillons requis pour se défendre contre les menées réactionnaires. La mission accomplie, ils sont rentrés dans leurs foyers.

» Un emprunt fédéral de 3 300 000 francs est nécessaire pour accomplir les obligations imposées à la Confédération à la suite de la dernière campagne.

» Enfin, la Commission instituée, le 16 avril 1847, pour la révision du pacte fédéral du 7 août 1815, a terminé, après trente et une séances, son travail, actuellement soumis et communiqué aux États. »

XXX

Les conseils de modération donnés par l'Angleterre et la sécurité contre toute intervention étrangère assurée par la République française à la Diète, victorieuse du Sunderbund, avaient calmé l'irritation contre le parti vaincu, dont on avait exigé le paiement des frais de guerre avec une rigueur que paraissait justifier la révélation des projets de démembrement des cantons et de l'appel à l'étranger. Le parti vaincu, de son côté, voyant l'ébranlement de l'Europe, était plus résigné à sa défaite. Les plaies encore saignantes étaient donc moins vives, les haines moins âpres. Quelques grâces accordées par la Diète adoucissaient, détendaient la situation. L'horizon s'éclaircissait.

Un envoyé extraordinaire du Saint-Siège et délégué apostolique, se présenta, offrit son intervention pour aplanir les difficultés religieuses et effacer les derniers éléments de discorde. Le 9 avril, M. Luquet, évêque d'Hésebon, adressa, au nom du Saint-Père, une lettre tellement remarquable, et qui peint si bien l'esprit de l'Église en ce moment de crise, que je regrette de n'en donner que des extraits.

XXXI

Faisant abstraction des rivalités hostiles, jetant un voile sur les divisions et les douleurs du passé :

« Nous tâcherons, » dit-il, « de tirer parti du présent, de manière à le diriger convenablement vers le grand avenir religieux et social dont chaque jour nous révèle de plus en plus clairement les destinées.

» Le clergé catholique, Messieurs, l'auguste Pontife que je représente, viennent aujourd'hui, par mon organe, vous proposer de marcher d'un commun accord dans cette voie de progrès que l'Église a si souvent offerte, dans le cours des siècles, aux nations éclairées et civilisées sous ses auspices. Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions dès les premiers âges du christianisme, des enfants de lumière, comme le dit l'Apôtre. Nous sommes donc loin d'en craindre l'éclat. L'erreur seule recherche, enfante les ténèbres; la lumière est fille de la vérité. Nous ne craignons qu'une chose pour les peuples, les fausses lueurs qui les égarent, les lumières trompeuses qui mènent à l'abîme.

» Si donc parfois, et principalement dans les temps modernes, l'Église eut à lutter contre certains mouvements intellectuels qui entraînaient les peuples, on le doit à des causes pénibles qui; nous l'espérons, deviendront désormais de plus en plus rares, et qui finiront, Dieu le veuille! par complètement disparaître.

» Ces causes sont venues de malentendus..., d'intérêts divers, d'intérêts trop souvent humains peut-être, que les uns défendaient comme un droit, que d'autres attaquaient comme une usurpation abusive. En un mot, c'était une société ancienne qui s'écroulait pour faire place à celle qui se constitue définitivement aujourd'hui.

» Or, Messieurs, vous le savez, cette société antique de nos pères avait beaucoup donné à l'Église, parce

qu'elle lui devait beaucoup; faut-il s'étonner qu'à chaque pas fait en avant aux dépens du passé, l'Église, successivement dépouillée des avantages accessoires qu'elle possédait, ait aussi fortement lutté pour les retenir? Non, sans doute! ces avantages étaient pour elle le fruit de la reconnaissance des peuples; et la possession séculaire dont elle jouissait les lui rendait doublement précieux et sacrés.

» Aujourd'hui, au contraire, tout le passé social est à peu près détruit; il le sera complètement, ce semble, avant peu de temps. Toujours constante avec elle-même dans ce qu'elle a d'essentiel en soi, l'Église acceptera la transformation sociale du temps. Je ne dis pas assez. Non-seulement elle l'acceptera, mais, fidèle à sa mission de progrès dans la vie des peuples, elle sera toujours prête à le seconder dans la voie de la justice et de la vérité qui lui appartiennent.

» Soyez-en bien convaincus, Messieurs, certaine comme elle l'est de la perpétuité de ses destinées, l'Église ne rattache exclusivement ses espérances à aucune institution humaine. Elle a longtemps accepté avec reconnaissance les bienfaits des puissants de la terre; elle le fait encore là où cet appui passager lui reste. Elle ne se refusera pas davantage, quand le moment en sera venu, à reconnaître le grand principe de séparation complète entre elle et les États. Elle n'hésitera point, si les circonstances l'y portent, à inscrire elle-même sur sa bannière cette expression éminente et suprême de tolérance et de liberté. Elle l'a fait depuis longtemps dans la jeune Amérique; elle le fera peut-être demain à vos frontières, chez l'un ou l'autre de ces peuples qui s'agitent glorieusement pour conquérir leur indépen-

dance, ou pour reconstituer sur de nouvelles bases l'ordre ébranlé.

» L'Église saura comprendre les nécessités du temps où nous sommes..... Nous marchons vers l'avenir. Les derniers débris du passé s'écroulent. Les jours de la réconciliation approchent. Ne voyons pas dans l'Église les hommes et les choses du passé, mais les hommes et les choses de l'avenir.

» Préparons à cette Église, dont le concours est si nécessaire au bonheur des peuples, ce que vous ne refusez à personne, une libre place au soleil ! et soyez assurés que nous pacifierons et les esprits et les cœurs. Soyez assurés que l'Église, loin de vous entraver, vous aidera puissamment à procurer le bien-être et la gloire de la généreuse nation dont la Providence nous confie les destinées. »

XXXII

L'évêque d'Hésebon propose, en terminant, diverses solutions des difficultés relatives aux couvents; à la rectification des circonscriptions de juridiction épiscopale; au mode de nomination des évêques, dignitaires et bénéficiers ecclésiastiques, de manière que le clergé inférieur y ait quelque part; aux immunités des biens et à la dotation du clergé; au maintien et à la fondation des séminaires; à la discipline à introduire dans les mariages mixtes; aux fêtes, etc., etc.

Tout mot porte, dans cette homélie tracée d'une main vigoureuse.

Avec quel art souple et merveilleux, avec quelle habileté prodigieuse, l'Église sait se plier aux néces-

sités des temps, aux circonstances diverses du milieu dans lequel elle se trouve ! Que dirait-elle si on lui adressait, le lendemain, son langage de la veille ? L'envoyé du Saint-Père émet des idées qui, dans la bouche du profane, paraîtraient une critique amère. Pourquoi donc, interprète d'une morale immuable, l'Église varie-t-elle suivant les pays et les époques ? Pourquoi est-elle républicaine là où existe la république, libérale où la liberté règne, despotique là où domine le despotisme ? Pourquoi ?

XXXIII

La Suisse, qui devait, ai-je dit, à la Révolution française d'être affranchie de toute crainte d'intervention étrangère, accueillit avec enthousiasme l'ambassadeur de la République française, le général Thiard. Le choix ne pouvait être plus sympathique à la Suisse. Aristocrate de naissance, démocrate de principes, homme de bien, intelligence supérieure, il avait accepté par dévouement cette haute mission. A son arrivée à Berne, le 11 avril, après la réception officielle par le Directoire en corps, il y eut banquet, fête aux flambeaux, discours, acclamations. Ce furent des démonstrations plus ou moins vives, plus ou moins brillantes, mais rien de plus.

Échappés au péril d'une guerre, la Diète et le Directoire prirent la résolution de conserver la plus stricte neutralité. Ils armèrent, mais seulement pour la faire respecter. Sur les instantes réclamations des ministres du grand-duché de Bade et de la Prusse, ils interdiren

par les Allemands, et prononcèrent la dispersion de ces colonnes, qui ourdissaient sur les frontières des projets d'envahissement. Les colonels fédéraux Gerwer et Abundi, et successivement le colonel Schumacker-Uttenberg de Lucerne, reçurent l'ordre du Vorort, sur l'avis du conseil de guerre, de veiller avec deux brigades, dans les cantons des Grisons et du Tessin, à ce que le territoire suisse fût respecté par les troupes italiennes et autrichiennes qui luttaient dans les montagnes limitrophes du Tyrol.

XXXIV

La Diète, sollicitée par la Sardaigne de contracter avec elle une alliance offensive et défensive, refusa. Le Directoire, en son nom, motiva ce refus sur la situation spéciale de la Suisse, sur le besoin de réparer ses forces épuisées par la compression d'une ligue factieuse, sur l'espérance que la Lombardie sortirait bientôt victorieuse de la lutte contre l'Autriche épuisée.

La Diète ne voulut pas non plus, par un traité, se lier avec la République française. Le jour où M. Fazy, pour le canton de Berne, demanda la reconnaissance de la République française, elle adopta un moyen terme, qui se bornait à charger le Vorort d'entrer en relations amicales avec le Gouvernement provisoire, et d'annoncer officiellement à la France que la Diète lui avait donné ce mandat.

Un certain nombre de radicaux auraient voulu voir la Suisse s'engager plus nettement, plus résolument, avec les gouvernements libres. Ils pensaient que cette politique était plus large, plus généreuse, plus prévoyante ;

que la cause de l'indépendance des peuples et de leur affranchissement était leur propre cause ; que si la Révolution était vaincue par la réaction, la Suisse ne pourrait échapper au désastre commun. Le président de la Diète, du Vorort et du Conseil exécutif de Berne, M. Ochsenbein, quoique radical, ne partageait pas cette opinion. Se voyant vivement attaqué pour ses idées trop prononcées de neutralité, il crut devoir offrir sa démission. La Diète ne voulut pas l'accepter ; elle déclara approuver et soutenir sa politique, qui était celle de la grande majorité. M. Ochsenbein conserva ses fonctions jusqu'à l'époque de son remplacement légal, le 31 mai, jour où M. Funk, vice-président, lui fut donné pour successeur.

XXXV

C'est au milieu de ces préoccupations qu'on apprit les déplorables événements de Naples, où les régiments suisses capitulés avaient joué un rôle si terrible et si odieux.

Les haines soulevées, les cris de colère, les gémissements des victimes, les malédictions, avaient retenti en Italie, en France, et trouvèrent des échos dans la Diète. Les détails reçus firent frémir d'horreur les représentants. « Quelle était donc cette neutralité qui refusait l'union avec les peuples et fournissait des sicaires aux rois ? Quelle était donc cette République qui vendait sa chair pour de l'argent, et se faisait l'exécuteur des hautes œuvres des princes étrangers ? La Suisse était atteinte dans son honneur si elle ne répudiait pas hautement de telles indignités. » Tel était

le langage des hommes de cœur de cette nation, qui, en grande majorité, sensibles à ces reproches mérités, organes de l'opinion publique, flétrissaient énergiquement ces coutumes d'un autre âge. Dès ce moment, ce système honteux fut jugé et condamné. Mais le jour de son abolition absolue n'était pas encore venu. Les traités n'étaient pas encore arrivés à leur échéance. Les cantons ne voulurent point fournir l'argent pour les racheter, et la Diète se contenta d'envoyer à Naples des commissaires pour dresser une enquête.

XXXVI

La Diète avait été convoquée pour le 13 avril, afin de s'occuper de diverses questions pressantes, relatives à la neutralité, aux armements, à l'emprunt, qui fut ratifié. Elle s'était ensuite ajournée, le 22 avril, au 15 mai. Mais dès le 11 mai elle reprenait ses travaux. Le 17, elle aborda la discussion du nouveau projet du pacte fédéral.

Quelques réunions avaient contesté à la Diète le droit de voter ce projet. Suivant leur avis, on aurait dû remettre cette œuvre à une Assemblée constituante spécialement élue. Berne, interprète de ce sentiment, posa cette question préliminaire. Appuyée seulement par Genève, elle fut repoussée par les autres cantons. Alors la Diète discuta le projet qui lui était soumis; elle l'approuva, après y avoir apporté de légères modifications.

En voici les clauses principales :

Les populations des vingt-deux cantons souverains de la Suisse forment la Confédération suisse;

Les cantons sont souverains, en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale, qui garantit leur territoire, leurs institutions, la liberté et les droits du peuple, ainsi que les droits et les attributions qu'il a confiés aux autorités;

Toute alliance particulière et tout traité d'une nature politique entre cantons sont interdits;

La Confédération a seule le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ainsi que de faire avec les États étrangers des alliances et des traités;

Les rapports officiels entre les cantons et les gouvernements étrangers ont lieu par les intermédiaires du conseil fédéral;

Les capitulations militaires sont interdites;

La Confédération n'a pas le droit d'entretenir des troupes permanentes. Cette disposition néanmoins ne porte aucun préjudice aux institutions nécessaires pour l'instruction de l'armée fédérale;

La Confédération établira une Université suisse, une École polytechnique et un Séminaire pour les instituteurs. Elle a le droit de supprimer, moyennant indemnités, tout péage sur terre et sur eau, droits de conduite et de transit, etc. Elle pourra recevoir, à la frontière, des droits d'importation, d'exportation, de transit. Elle se charge de l'administration des postes dans toute la Suisse, de battre monnaie et de créer l'uniformité des poids et mesures. La fabrication et la vente de la poudre à canon lui appartiennent;

Le droit de libre établissement pour tous les Suisses, et le libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues, sont garantis, dans toute la Confédération;

La liberté de la presse est garantie;

L'autorité suprême de la Confédération est exercée par l'Assemblée fédérale, qui se compose de deux conseils, le Conseil national et le Conseil des États;

Le Conseil national se compose de députés du peuple suisse, élus à raison d'un membre pour vingt mille âmes de la population totale. Il est élu pour trois ans et renouvelé intégralement chaque fois. Cent onze députés;

Le Conseil des États se compose de quarante-quatre députés des cantons;

Ces deux conseils délibèrent sur tous les objets que la présente Constitution place dans le ressort de la Confédération;

L'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération est exercée par un conseil fédéral composé de cinq membres nommés pour trois ans;

Il y a un tribunal fédéral composé de onze membres et de cinq suppléants, pour l'administration de la justice en matière fédérale. Il y a de plus un jury pour les affaires pénales.

Berne fut proclamé, par la majorité dans les deux conseils, siège des autorités fédérales de la Suisse.

Ce pacte resserra les liens des cantons sans porter atteinte à leur individualité, et mit un terme aux luttes intestines et à l'anarchie. La Suisse, par cela même, fut plus forte, plus puissante, plus libre et plus paisible.



CHAPITRE TREIZIÈME.

Grèce : Tressaillement de la nation en apprenant les journées de Février; chute du ministère; déchirement perpétuel à l'intérieur; l'État livré à l'influence rivale des puissances protectionnistes; le roi organise un ministère pris dans tous les partis et n'en satisfait aucun; révoltes; défaite des insurgés; hostilité secrète et constante entre la Grèce et la Turquie; la Grèce excite, par son glorieux passé, les sympathies du monde entier. — Turquie : Craintes nées de la Révolution française, bientôt dissipées pour faire place à l'admiration; pertes continuelles de la Turquie depuis le commencement du siècle; modifications ministérielles; brusques revirements; le sultan poursuit ses tentatives de réforme. — Moldavie-Valachie : Situation incandescente; soif de nationalité. — Moldavie : Réunion de la population; pétition; apparence de concession; compression subite et brutale. — Valachie : Mouvement insurrectionnel; succès; abdication du prince; intervention russe. — Serbie : Efforts des Serbes pour fonder un empire national. — Hongrie : Les Serbes de la Hongrie veulent s'en séparer; soulèvement; assemblée des Serbes à Carlowitz. — Transylvanie : Veut se joindre à la Hongrie; délibération de la Diète; elle proclame l'égalité des droits et l'unité hongroise; protestation des Valaques et des Roumains de la Transylvanie; leur assemblée de Balasfalva; fausse position de la nationalité hongroise à l'égard des autres nationalités; efforts des Hongrois pour satisfaire les populations dissidentes; hostilité sourde de la cour et de la bureaucratie de Vienne, qui sèment la discorde.

I

GRÈCE.

Les premières nouvelles de la Révolution de Février parvinrent à Athènes le 12 mars. Aussitôt des groupes se forment dans les carrefours, dans les rues, sur les places publiques. On s'interroge, on commente les faits. Les moindres détails sont recueillis avec une avide curiosité. Peu à peu le trouble des esprits se calme; mais l'Opposition s'agite. Le ministère se sent trop

faible pour résister : il se retire. Le roi se hâte de donner satisfaction aux désirs de changement, par l'appel d'hommes nouveaux.

Depuis la guerre de l'indépendance et l'intronisation du roi Othon, en 1832, la Grèce n'avait pu encore trouver le repos. Ce beau pays, si grand par ses souvenirs, par ses traditions; déchiré par les invasions sur les frontières, par le brigandage à l'intérieur, par les chefs de bandes, par les chefs de partis, par les hommes politiques qui se disputaient et s'arrachaient le pouvoir; en proie aux luttes d'influence des puissances protectrices; dévoré par l'anarchie, semblait ne pouvoir sortir de la barbarie dans laquelle il avait été si longtemps enseveli.

Un emprunt de soixante millions de francs, contracté pour fonder la Constitution, emprunt garanti par la France, l'Angleterre et la Russie, surchargeait des finances non encore régulièrement établies; et le paiement des intérêts plongeait le pays dans des embarras inextricables et sans cesse renaissants. L'impossibilité d'y satisfaire le livrait aux puissances ses cautions, qui payaient pour lui et pesaient tour à tour sur son gouvernement. Un ambassadeur voulait-il faire prévaloir ses exigences, renverser un ministère? il réclamait impérieusement l'arriéré. Le gouvernement, inquiet, troublé, ne pouvant s'acquitter, s'empressait d'obéir, à moins que la voix plus forte d'un autre ambassadeur, invoquant des droits égaux, ne vint contre-balancer des menaces par des menaces, en suspendre les effets, et équilibrer momentanément une position si vacillante.

Au ministère Coletti, représentant le parti français, avait succédé, après la mort de ce chef, un ministère

héritier de ses traditions, dont M. Rigas-Palamides était l'âme. Le parti anglais marchait sous la direction de M. Mavrocordato. La Russie avait également ses adhérents et ses serviteurs. Il arrivait fréquemment que les hommes politiques, mus par leurs intérêts du jour, variaient leurs drapeaux et se modifiaient suivant les circonstances.

II

Le roi, pour plaire à tous les partis, voulut composer son nouveau cabinet d'hommes de toutes les nuances. Après plusieurs jours de tiraillements et d'efforts, il parvint à réunir des ministres conformes à ses désirs, sous la présidence de M. Condouriotti; mais, précisément parce qu'il avait pris un peu partout, il ne contenta personne. Ce cabinet chercha à captiver l'opinion publique par quelques réformes et quelques mesures de conciliation. Il amnistia les transfuges qui, dans les derniers temps, avaient levé l'étendard de la révolte sous les généraux Grivas et Grisiotis, et avaient été forcés de se réfugier dans les contrées limitrophes. Il ne fit d'exception provisoire que pour ces deux généraux.

Le gouvernement pensait avoir désarmé l'insurrection par la clémence. Ce fut le contraire qui advint. Comme une raillerie jetée au pouvoir, les bandes, au lieu de profiter de l'amnistie, se forment sur plusieurs points et envahissent les provinces. Le colonel Velenza, à la tête de 4 à 500 hommes, pénètre dans la Phthiotide; le lieutenant-colonel Papacosta, dans la Doride; Condoyanni s'empare d'Hypate; Lysandre Vilaeti appa-

raît à Pyrgos en Élide ; Grivas, réfugié dans l'île d'Ithaque, échoue dans une tentative de débarquement vis-à-vis de l'île Sainte-Maure ; Pérotis soulève des mécontents dans la Messénie. Ces bandes nombreuses sont un ramassis étrange de gens de toutes races et de toutes sortes, Grecs, Albanais, Turcs, pillards, brigands. Suivant les uns, elles sont soudoyées par le parti anglais, qui veut s'emparer du pouvoir et, au besoin, renverser le roi, pour lui substituer une république présidée par Mavrocordato. Suivant les autres, elles sont organisées par les pachas turcs, qui cherchent à détourner sur la Grèce des projets de soulèvement que les Grecs cherchent de leur côté à propager en Turquie. D'après la tradition, c'est un reste des mœurs d'un pays où les races suivent leur penchant naturel, où la turbulence passe pour de l'énergie, le brigandage pour du courage, l'inertie pour de la faiblesse, où le repos absolu paraît un état hors nature. La poésie, le pittoresque, les prétextes de patriotisme, les prétentions de droits méconnus, jettent aussi leurs couleurs nuancées sur ces hordes sauvages, et les couvrent parfois d'un vernis de popularité.

III

Le gouvernement, malgré la pénurie du trésor, réussit à grouper des forces suffisantes contre ces insurrections. Les généraux Mamouris et Gardikiotti, après avoir, dans différentes rencontres, blessé, tué, pris un grand nombre d'hommes des bandes de Velenza, Papacosta, Condoyanni et Balatzos, les expulsèrent d'Hypate où ils avaient exercé de grands ravages, les

poursuivirent sans relâche, et les contraignirent à repasser les frontières. Le général Colocotroni étouffa la révolte de Lysandre Vilacti. Le colonel Pharmaki, ancien chef des transfuges, offrit ses services au gouvernement, qui les accepta ; il écrasa près de Lépante les cohortes que peu avant il avait commandées. Une bande de brigands d'environ quatre-vingts hommes fit sa soumission, à la condition d'être amnistiée et incorporée dans les troupes royales ; ce qui eut lieu sans scandaliser personne, tant on était habitué à voir chefs et soldats changer de camp et de bannière ; la veille, soutiens chaleureux de l'autorité ; le lendemain, champions ardents de l'insurrection.

Le gouvernement était enfin parvenu à pourchasser sur tous les points les transfuges. Ils trouvèrent de nouveau un asile subventionné dans les pays frontières appartenant à la Turquie et à l'Angleterre, ce qui donnait une apparence de vérité aux accusations formulées contre ces puissances par la rumeur publique.

D'ailleurs, l'hostilité de la Turquie se manifestait sans cesse. Les haines de races ne pouvaient s'éteindre, et le moindre événement les ravivait plus tenaces. Les difficultés relatives à M. Mussurus, ambassadeur de la Sublime Porte à Athènes, étaient à peine réglées, qu'un incident en fit surgir de nouvelles. Un domestique de ce ministre, nommé Nadir, né à Constantinople, grec de religion, sujet turc, tenta de l'assassiner, le 5 mai, donnant à des griefs personnels la couleur du fanatisme. M. Mussurus, blessé au bras droit, survécut. Mais Nadir s'échappa du palais de l'ambassade, et ne put être arrêté que dans la rue. Une question de juridiction s'éleva aussitôt. De là des discussions, des

négociations, et, pour clore le débat, l'intervention des trois puissances médiatrices.

IV

Au milieu de ces troubles, la Russie crut le moment propice pour accroître son influence. Son ministre, M. Persiani, dans une circulaire, adressée aux consuls de sa nation et communiquée aux feuilles publiques, s'institua le défenseur de la couronne du roi Othon. L'affectation de cette démarche en fit manquer le but.

Le ministre anglais, sir Edmond Lyons, se faisait remarquer par la vivacité et l'âcreté de son langage, par ses rapports avec certains chefs. Des soupçons circulèrent. On lui reprocha de fomenter la révolte pour faire parvenir ses partisans au pouvoir.

La Russie voulait étendre son empire, et, dans sa marche vers Constantinople, se préparer un point d'appui dans la Méditerranée.

L'Angleterre, maîtresse des îles Ioniennes, ne voulait permettre à aucune puissance de dominer dans l'Archipel, où elle prétendait rester souveraine.

En France, le premier acte financier du Gouvernement provisoire avait été le paiement du semestre de l'emprunt grec ; il n'avait d'autre motif que d'acquitter une dette d'honneur. La Révolution française avait étonné, saisi les imaginations. La République ne disputait à personne l'influence sur les peuples ; ses principes lui assuraient leurs sympathies. Elle n'avait pas besoin de recourir aux intrigues diplomatiques pour assurer sa prépondérance. Symbole de la liberté du monde, son drapeau suffisait.

V

La Grèce vit par ses traditions ; chaque ville, chaque site, chaque montagne, chaque fleuve, rappelle à l'esprit charmé les souvenirs d'une époque héroïque et les dieux de la mythologie. A chaque pas on retrouve, en foulant ce sol enchanté, des trophées renversés par le temps, des débris de statues, des chefs-d'œuvre de l'art, des ruines de monuments couverts par la poussière accumulée des siècles. Ce pays d'Homère, de Socrate et de Phidias, a une existence privilégiée. Il a marqué en traits éblouissants son passage dans l'humanité et dans le temps ; il y a laissé des traces ineffaçables. Sa destruction même a dispersé son génie sur la terre entière. Puis la barbarie a jeté ses ténèbres sur ce territoire sacré, sur ce pays prédestiné, sur ces îles merveilleuses ; elle a enseveli dans sa nuit les hommes et les choses. Après un long sommeil de mort, la Grèce un jour s'est réveillée : elle s'est dépouillée de son linceul ; elle s'est rachetée par le sacrifice, par le sang ; elle a su conquérir son indépendance. Peut-on s'étonner que, du premier élan, elle ne soit pas parvenue à laver les souillures de l'esclavage qui abrutit les races, et les force à la souplesse, à la ruse, à la rapine ? Mais chaque jour éclaire sa marche, et elle fait un pas vers sa destinée. Elle se régularise, elle s'épure, elle grandit, et, s'il plaît à Dieu, elle reprendra son rang dans le monde, entourée de son antique gloire, et s'élançant vers une gloire nouvelle.

VI

TURQUIE.

Le drame de Février, obscurément transmis à Constantinople par des rumeurs venues d'Autriche et de Russie, apparut tout d'abord sous un aspect lugubre aux esprits terrifiés. Massacres dans les rues, incendies des palais, profanation des églises, orgies sanglantes d'une multitude furieuse, tels étaient les sombres nuages qui voilaient une catastrophe inattendue. Le 14 mars, les dépêches de Suleyman-Pacha, ambassadeur de la Porte à Paris, et les journaux français, éclaircirent les faits, détruisirent ces fantômes nés de l'effroi, et calmèrent les appréhensions. Les premiers actes du Gouvernement provisoire, l'abolition de la peine de mort, le respect des temples et des propriétés, l'absence de toute proscription et de toute vengeance, les adhésions unanimes de la France à la république, changèrent en étonnement et en admiration les stupeurs du premier moment. Le sultan, les ministres, dévoraient avidement les moindres détails de cette révolution extraordinaire. Peu après, le manifeste rédigé par Lamartine acheva, par la grandeur des idées, de rassurer le Divan sur la politique adoptée par le gouvernement français.

La Turquie ne peut rester indifférente à aucune modification des États de l'Europe. Dans la situation critique où elle se trouve, le moindre choc de l'Occident se répercute chez elle. Son existence est sauvegardée plus encore par la pondération des forces européennes que par ses propres forces.

VII

La puissance ottomane, depuis le commencement du siècle, s'est affaiblie chaque année; elle semble toucher à sa décadence. De 1809 à 1812, elle perd, par le traité de Bucharest, ses provinces situées entre le Dnieper et le Danube, devenues la proie de la Russie. En 1819, les îles Ioniennes passent sous le protectorat anglais. En 1826, le traité d'Akkerman consacre le protectorat russe sur les principautés danubiennes, — les hospodars nommés pour sept ans, et révocables à la volonté des puissances garantes. — En 1827, le combat de Navarin détruit la marine turque et affranchit définitivement la Grèce. En 1829, après une guerre désastreuse, le traité d'Andrinople donne à la Russie les bouches du Danube, confirme les avantages du traité de 1826 en faveur de cette puissance sur les principautés danubiennes, qui ne sont plus que tributaires de la Porte, et concède aux hospodars une investiture viagère. En 1830, la France s'empare de l'Algérie et l'enlève à la suzeraineté du sultan. En 1833, le pacha d'Égypte conquiert son royaume sur la Porte vaincue, menace Constantinople; et la Turquie se livre à la Russie par le traité d'Unkiar-Skelessi. En 1839, l'intervention de la France peut seule arrêter la marche triomphante de Méhémet-Ali sur la ville impériale. En 1840, il faut les armes de l'Angleterre pour rendre au sultan la Syrie arrachée aux mains du pacha d'Égypte. Chaque secousse emporte un lambeau des provinces.

De longue date, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre,

surveillent et guettent cette riche proie. Les convoitises rivales deviennent son seul salut. Constantinople, par sa position unique, semble être située entre l'Europe et l'Asie pour devenir la capitale du monde. Si toutes les puissances rêvent sa possession, aucune ne veut l'abandonner à une autre.

La diversité des races, le fanatisme des sectaires de Mahomet, le despotisme, la corruption des mœurs, sont autant de causes de la dissolution de l'empire. Longtemps son histoire ne fut que le récit des saturnales sanglantes du sérail.

Mahmoud II, par un coup d'État terrible, extermina en un jour la horde turbulente des janissaires, et entreprit de régénérer la Turquie en réorganisant son armée, son administration, et en réformant ses coutumes. Il mourut avant l'achèvement de son œuvre, laissant à son successeur la Turquie divisée entre ceux qui regrettent le passé avec les abus dont ils s'enrichissaient, et ceux qui veulent le progrès et tentent d'arracher leur patrie à la ruine.

VIII

Abd-ul-Medjid, à son avènement, se trouva donc placé entre les rivalités des puissances européennes prêtes à dévorer l'empire, entre les rivalités des deux partis turcs prêts à le déchirer. Entouré d'hommes d'État qui pour la plupart avaient puisé la connaissance des idées nouvelles à Paris, à Londres, à Vienne, il poursuivit les réformes commencées, modifia la Constitution, fit des concessions aux sujets chrétiens, et s'efforça d'adoucir le fanatisme musulman.

Lorsque la Révolution de Février fut connue à Constantinople, Reschid-Pacha, l'un des chefs les plus distingués et les plus influents du parti réformateur, était grand vizir. Le séraskier, ministre de la guerre, Saïd-Pacha, passait pour représenter dans le conseil le vieux parti turc, et pour être dévoué à la Russie. Le ministère était composé d'éléments hétérogènes, tandis que la gravité des événements nécessitait l'unité dans les opinions et dans les vues.

L'anxiété était vive. La France laisserait-elle sans contre-poids l'influence russe ? L'ambassadeur du czar multipliait ses démarches et ses conférences. On soupçonnait la Russie de vouloir saisir la circonstance pour fomentier des troubles dans différentes provinces, plus spécialement dans la Moldavie et la Valachie, afin d'acquérir le droit d'y pénétrer sous prétexte de répression. D'autre part, les idées révolutionnaires, nées en France, n'allaient-elles pas déborder partout et envahir les possessions turques ?

La première pensée fut de préparer des moyens de défense. Aussitôt les soldats sont appelés sous les drapeaux, des levées d'hommes se font hâtivement. Les arsenaux travaillent d'une manière inaccoutumée. Un différend avec la Perse est concilié, par la médiation de l'Angleterre, dans le but de recouvrer toute liberté d'action. Les difficultés avec la Grèce, soulevées par l'assassinat de M. Mussurus, sont aplanies.

Les intrigues n'en continuaient pas moins dans le sérail. C'étaient autour d'Abd-ul-Medjid des tiraillements incessants ; chez les vieux Turcs, des regrets vers le passé ; chez les partisans de la régénération, des aspirations vers l'avenir ; chez les Grecs, des désirs

de recouvrer une suprématie perdue. De là mille bruits, mille rumeurs, une agitation fébrile. Les uns tournaient les yeux du côté de la Russie; d'autres, du côté de l'Autriche; ceux-ci se ralliaient à l'Angleterre; ceux-là songeaient à la France, et se demandaient si ce n'était pas encore de la France que viendrait le salut.

IX

Tous ces sentiments trouvaient des échos dans le Divan. Reschid-Pacha voulut consolider sa position. Le 27 avril, il obtint du sultan la destitution de Halli-Pacha, grand amiral, qu'il remplaça par Mehmed-Ali-Pacha, beau-frère d'Abd-ul-Medjid. Dans la soirée, par un revirement imprévu et dont les gouvernements absolus sont seuls susceptibles, Saïd-Pacha arrachait au sultan la révocation de Reschid-Pacha. A sa place était nommé grand-vizir Sarim-Pacha. L'élévation de ce ministre, également ami du progrès, tempéra la consternation que la chute inattendue de Reschid-Pacha avait répandue dans le pays. Peu de jours après, le 12 mai, le sultan, regrettant de s'être laissé surprendre par Saïd-Pacha et ne voulant pas céder à de nouvelles exigences qu'il émettait avec trop d'insistance, lui fit réclamer, par le grand vizir, les insignes de sa fonction. Quatre fois un refus insolent du séraskier accueillit cette demande. Les muets et le cordon eussent autrefois fait justice de cet outrage à l'autorité sacrée du sultan. Mais Abd-ul-Medjid réformait les coutumes : il se contenta de faire entourer la demeure du ministre de la guerre par des troupes, commandées par le général en

chef de la garde, et de lui faire arracher les insignes de son autorité.

Le cabinet subit une nouvelle modification vers la fin de juin : Reschid-Pacha rentra au conseil comme ministre sans portefeuille. Le cabinet se trouvait ainsi composé : Sarim-Pacha, sadrazam ou grand vizir ; Riza-Pacha, séraskier ou ministre de la guerre, Mehémed-Ali-Pacha, capitán-pacha ou ministre de la marine ; Kiamil-Pacha, ministre du commerce ; Rifa'at-Pacha, des affaires étrangères ; Nafiz-Pacha, des finances ; Ali-Pacha, président du grand conseil de justice ; Reschid-Pacha, ministre sans portefeuille.

Par la formation d'un tel conseil, Abd-ul-Medjid faisait connaître sa volonté de persévérer dans la ligne qu'il s'était tracée, cherchant par de sages réformes à ranimer une vie éteinte, à se préserver des influences étrangères, à resserrer les liens des races entre elles, à effacer les vieilles habitudes, à comprimer le fanatisme, à ouvrir une autre voie au peuple turc pour le relever et le fortifier.

La France est la puissance la plus capable de l'aider dans son œuvre ; elle est la plus désintéressée.

X

En février 1848, M. Bourqueney représentait la France à Constantinople. Il annonça dignement la chute d'une royauté qu'il regrettait, et l'avènement d'une république qui le rappelait. M. Cor, premier drogman de l'ambassade, homme versé dans les affaires de l'Orient, jouissant de l'estime et de la considération générales, reçut, comme chargé d'affaires, mission de

parler au nom du gouvernement français. Le général Aupick, nommé ambassadeur près la Porte, ne tarda pas à arriver à Constantinople. Le ministre des affaires étrangères, M. Lamartine, était placé mieux que tout autre pour lui transmettre les instructions du Gouvernement provisoire. Il sentait mieux que tout autre la nécessité de sauvegarder l'empire turc, pour contrebalancer en Orient la puissance envahissante de la Russie. Aussi crut-il servir utilement la politique de son pays en cimentant l'alliance de la France avec la Turquie, et en écrivant au sultan (pour le maintenir dans ses intentions civilisatrices et dans son indépendance vis-à-vis de la Russie) « de regarder comme siennes, l'armée, la flotte et la diplomatie de la France ».

XI

MOLDAVIE. — VALACHIE.

Les principautés danubiennes excitaient les plus vives préoccupations de la Porte. Le sultan et ses ministres examinaient avec inquiétude l'horizon, qui chaque jour s'obscurcissait davantage de ce côté. Ces provinces sont les clefs de l'empire turc. Déjà la Russie était parvenue à étendre sur elles une main protectrice. Allait-elle profiter du trouble de l'Europe pour s'en saisir définitivement ? La Moldavie et la Valachie, enfermées entre la Turquie, la Russie et l'Autriche, ont une population de quatre millions d'âmes. Le cours du Danube rehausse l'importance de ce fertile pays. Les guerres fréquentes et terribles entre ces trois puissances rivales prouvent le prix qu'elles attachent à sa possession. Pour la Tur-

quie, c'est un rempart; pour la Russie, une station vers Constantinople; pour l'Autriche, une porte sur l'Orient.

La moindre agitation, le moindre souffle dans l'air, pouvaient devenir un prétexte à l'intervention de la Russie. Or, sur une population incandescente, il était bien facile de jeter et de propager l'incendie; et déjà la Russie, pour l'éteindre, accumulait ses troupes sur le Pruth.

Il n'était pas besoin à la Russie de fomenter des soulèvements. Les causes ne manquaient pas. Les souffrances des paysans, pliés sous le faix du servage, les jalousies turbulentes des boyards, l'oppression des hospodars, les aspirations vers la liberté d'une jeunesse imbibée des idées de progrès, et l'amour de l'indépendance, devaient tôt ou tard occasionner des mouvements insurrectionnels. Aussi, lorsque les journées de Février furent connues, que les révolutions de Vienne, de Berlin, de toutes les villes d'Allemagne, vinrent apporter à la Moldavie et à la Valachie leur courant électrique, que les races, en Bohême, en Hongrie, en Pologne, se réveillèrent, debout, les armes à la main, le sang roumain circula dans les veines de ces peuples par pulsations précipitées. Les souvenirs historiques assiégèrent les imaginations enflammées. Les tronçons épars de la nationalité cherchèrent à se rejoindre, et l'ardent désir de former un peuple libre de tout protectorat se répandit avec rapidité.

Les paysans se remuaient dans leurs misères; la jeunesse, dans des rêves de liberté; les boyards, dans leur ambition. Les hospodars dominaient par l'effroi qu'inspirait l'épée suspendue de la Russie; chaque jour

ils annonçaient l'entrée des troupes étrangères, dont ils se serviraient pour se venger et sévir.

XII

MOLDAVIE. — En Moldavie, vers le commencement d'avril, les membres de l'Opposition des différents districts se réunissent à Jassy pour se concerter sur les réformes à introduire dans la Constitution. Le prince Michel Stourdza, hospodar, et ses fils, semblent comprendre la nécessité de se plier aux exigences de la situation, prêtent l'oreille aux réclamations, et autorisent le ministre de l'intérieur à en conférer avec les chefs les plus importants de la réunion.

Le 8 avril, une assemblée, composée de plusieurs milliers de citoyens de toutes les classes, a lieu à l'hôtel de Saint-Pétersbourg, en présence même du ministre de l'intérieur et du préfet de police. Elle délègue à un comité de seize personnes le soin de rédiger une pétition au prince, pour lui exposer les calamités qui accablent la Moldavie.

Le lendemain, le comité se rassemble. Deux ministres donnent leur démission et viennent s'y joindre. La pétition formulée contient trente-cinq articles, dont les principaux sont : l'amélioration de l'état des paysans, le désarmement des Albanais, l'abolition de la censure, la suppression de la corruption et des abus, la dissolution du Divan..... Cette pétition, couverte des signatures de la population et même de celle du métropolitain, est présentée au prince. Le 10, un nombreux public se presse autour de la maison du boyard Alica Mavrokordato, et attend une réponse impatiemment.

désirée. Une consternation générale saisit la foule, lorsqu'on apprend le refus absolu du prince. Elle se disperse silencieuse, dévorée d'amertume et de regret. Tout à coup, vers neuf heures, six cents hommes de la milice et deux cents Albanais, commandés par les deux fils de l'hospodar, entourent l'hôtel Mavrokordato, où délibèrent une vingtaine de jeunes gens des premières familles. Ces jeunes patriotes sont saisis, garrottés, frappés, maltraités avec une cruauté inouïe. Parmi eux, on cite le prince Mourouzi, G. Stourdza, A. Catorgi, les deux frères Koussa, Basile Cantacuzène. La nuit, les arrestations continuent. Tous les prisonniers subissent les mêmes tortures. Puis, les uns sont rendus à la liberté, et les principaux chefs sont dirigés sur Galatz. Par ce coup de main, l'ordre paraît rétabli; mais la haine reste aux cœurs, et le feu couve.

XIII

La Russie s'empresse d'envoyer dans les principautés un commissaire extraordinaire, le général Duhamel; le consul général de Kotzebue, quoique réputé pour être mêlé à toutes les intrigues, ne paraissait pas suffire à la circonstance. Le général était le chef qui précédait l'armée. La Porte, inquiète, nomma aussi un commissaire, pour surveiller les tentatives russes plus encore que les mouvements des populations. Talaat Effendi partit le 30 mai pour se rendre à ce difficile poste d'observation.

XIV

VALACHIE. — En Valachie, les réformes sollicitées étaient également repoussées par l'hospodar, le prince Georges Bibesko, qui avait été substitué à l'hospodar Alexandre Ghika, déposé en 1842. Le 23 juin, plusieurs chefs du mouvement, qui s'étaient dérobés aux poursuites dirigées contre eux, apparaissent dans le Fusterhof à la tête d'une foule immense. L'insurrection éclate aussitôt. Trois coups de feu tirés sur le prince n'atteignent que son épaulette. Le prince se rend dans les casernes, fait appel aux troupes. Les officiers lui répondent qu'ils n'agiront pas contre le peuple. Un porte-étendard de l'infanterie le somme de jurer, sur le drapeau tricolore, les libertés du pays et une nouvelle Constitution. Une assemblée se forme. La jeunesse, les officiers et les commerçants, exigent du prince, qui les concède et les signe, les réformes suivantes : liberté de la presse ; suppression du servage des Bohémiens et des paysans, ainsi que de toutes les charges féodales ; indemnité de la part de l'État ; réduction de moitié de la liste civile ; renvoi des ministres ; droit électoral ; rétablissement d'un système administratif national ; émancipation des israélites ; biens des couvents et dotations des églises, déclarés propriétés nationales ; souveraineté (choix d'un hospodar) limitée à cinq ans ; responsabilité du prince et des ministres ; établissement d'une garde nationale ; suppression de la distinction des rangs, par conséquent égalité devant la loi.

De nouveaux ministres sont nommés : N. Goteliko,

intérieur; Majero, finances; S. Galesko, justice; Constantin Rossetti, police; Eliade, culte et instruction publique; le major Tell, guerre; Constantin Boltschestio, affaires étrangères.

Le prince Bibesko ne pouvant plus résister, veut prendre la fuite. Forcé d'abdiquer, le 25 juin, il s'évade et se réfugie à Cronstadt. Un gouvernement provisoire est établi, à la présidence duquel on place le métropolitain. La garde nationale est organisée. L'ordre semble avoir succédé au tumulte.

XV

Mais à peine le gouvernement provisoire avait-il commencé à établir son pouvoir et à agir, que, le 1^{er} juillet, l'ex-chef de la milice, Odobesco, et un colonel du 3^e régiment d'infanterie, Salomon, à la tête de quelques soldats, tentèrent un coup de main. La population indignée se précipita sur eux, les repoussa dans une caserne, les y assiégea et les désarma. Odobesco fut pris. Salomon voulut s'échapper; reconnu, il fut entouré, saisi, menacé. L'intervention de la jeunesse put seule l'arracher à la colère du peuple.

Différents décrets du gouvernement provisoire, signés par Neophis, G. Skurti, N. Baleska, J. R. Bratiano, donnèrent à la cause nationale un caractère de grandeur. La suppression des titres et des rangs, de la censure, de la schlague, et l'abolition de la peine de mort, furent accueillies avec enthousiasme.

Les réformes suivaient leur cours régulier, lorsqu'on apprit l'entrée de l'armée russe dans les principautés. Le 10 juillet, une colonne de quatre mille hommes, un

escadron et deux batteries, arrivaient sur le Copo, hauteur voisine de Jassy, dans un camp qui leur avait été préparé. Le même jour, l'agitation la plus vive régnait à Bucharest. Le gouvernement provisoire, désespérant de résister aux forces écrasantes de la Russie, adressa un appel aux puissances étrangères, expédia des agents dans les campagnes, et crut qu'il était de son devoir, pour conserver sa liberté d'action, de se réfugier sur la cime des monts Krapacks, seul asile possible. En s'éloignant, il rédigea une proclamation à la nation, où il exaltait les droits sacrés du peuple, la justice de leur sainte cause placée sous l'égide de la Croix, et l'amour profond de la patrie.

Le commissaire turc protestant contre l'entrée des Russes, et les consuls des puissances proférant également des plaintes contre toute intervention, la population se rassura; et, le 13 juillet, le gouvernement provisoire réapparut, au milieu de la satisfaction et de l'approbation générales. Il poursuivit l'œuvre commencée des réformes, de la constitution et de la renaissance de la nationalité roumaine.

XVI

Le gouvernement russe chercha à justifier son intervention par une dépêche adressée, le 19 juillet, à ses représentants, et rendue publique.

Après avoir cité les traités qui non-seulement lui en donnaient le droit, mais lui en traçaient le devoir; après s'être défendu de toute pensée ambitieuse, il s'élevait vivement contre les chefs du mouvement :

« Il suffit du principe seul de la souveraineté

du peuple, invoqué par eux à l'appui de leurs prétentions, pour constater la négation la plus flagrante des droits souverains du sultan. Leur projet futur est d'ailleurs patent. Il ressort de leur programme, et leurs proclamations n'en font pas un mystère. C'est celui de restaurer, sur une base historique qui n'a jamais existé, leur ancienne nationalité, c'est-à-dire de cesser d'être provinces, et de constituer, sous le nom de royaume daco-romain, un nouvel État séparé et indépendant, à la formation duquel ils convient leurs frères de Moravie, de Bukowine, de Transylvanie et de Besarabie.....

» Pas plus qu'à la Turquie elle-même, il ne saurait nous convenir de voir, à la place de deux principautés, surgir un nouvel État qui, livré à l'anarchie et trop faible pour se soutenir par ses seules forces, tomberait tôt ou tard inévitablement sous l'influence ou la domination d'autres puissances, de manière à mettre en danger tous nos rapports internationaux. Il y a donc ici, tout à la fois, question de droit, question d'honneur, question d'intérêts politiques, toutes choses sur lesquelles la Russie ne saurait consentir à transiger. »

XVII

SERVIE.

Tandis que les Roumains s'efforçaient de conquérir leur indépendance, leurs libertés, leur nationalité, la Serbie, tributaire de la Turquie, s'organisait pour seconder le mouvement insurrectionnel des Serbes de la Hongrie. La Serbie, plus grande par son courage que

par l'étendue de son territoire, avait, aux quatorzième et quinzième siècles, succombé sous les forces de l'empire ottoman, non sans avoir longtemps combattu. Les ossements de ses guerriers, dressés en pyramides sur les champs de bataille, couverts par le temps d'une noble poussière, attestent encore sa glorieuse résistance et son héroïque patriotisme. De 1804 à 1809, elle avait secoué le joug. Retombée en 1812, elle s'était relevée en 1816, sous le prince Milosch, et, par le traité d'Andrinople de 1829, s'était fait reconnaître principauté héréditaire, moyennant un simple tribut annuel à la Turquie. Affranchie au dehors, elle avait su, en 1835, devenir libre au dedans, en contraignant le prince Milosch à lui donner une Constitution représentative. Puis, en 1839, elle avait forcé ce prince à se démettre en faveur de son fils Michel. Enfin, en 1842, elle avait expulsé cette famille pour élever au pouvoir le prince Alexandre, petit-fils de Czerni-Georgewitch, l'un de ses premiers et illustres libérateurs.

XVIII

En 1848, n'ayant à réclamer ni de ses puissants voisins l'indépendance, ni de son prince des institutions, — elle les possédait, — la Serbie concentra son action pour rallier les membres détachés de sa race qui peuplaient les pays limitrophes, et pour se constituer en un vaste royaume. Son imagination ardente en reculait les limites jusqu'aux contrées les plus éloignées, de Constantinople à l'Adriatique. Elle devint un foyer de propagande. Un comité directeur s'établit à Belgrade. Il créa des rapports avec toutes les pro-

vinces environnantes. Des émissaires dévoués circulèrent dans les moindres villages des comitats hongrois. Une presse multipliée y porta, y répandit des appels passionnés. On entassa des munitions de guerre, des armes, de la poudre. On recruta des volontaires. Les compagnies, les légions se formèrent. Le prince favorisait sous main cet élan national qui ouvrait une issue au dehors à l'effervescence populaire et pouvait accroître sa puissance. La Russie, qui comprimait un mouvement moldo-valaque, aidait, par ses agents cachés, à un mouvement dont le slavisme était l'inspiration. L'Autriche prêtait un concours secret à une œuvre qui était une efficace diversion aux projets de séparation de la Hongrie.

La Servie, à cette époque, ne donne à recueillir d'autre fait saillant que sa participation active au soulèvement des Serbes contre les Magyars en Hongrie. Là fut absorbée sa vie entière.

XIX

HONGRIE.

Les Serbes de Hongrie, qui se comptaient, prétendaient dépasser, comme Serbes, le chiffre d'un million; et comme Slaves, réunis aux Croates, Dalmates, Ruthènes et Slowaks, le chiffre de quatre millions cinq cent mille. Ils se demandaient avec fierté pourquoi ils ne formeraient qu'une annexe du royaume de Hongrie, et pourquoi la langue magyare deviendrait leur langue officielle. Pour eux, la langue serbe n'était-elle pas plus harmonieuse et plus expressive, leurs poètes plus

célèbres, leurs chants plus émouvants, leurs épopées plus sublimes? Pourquoi se laisseraient-ils reléguer au second rang? N'avaient-ils pas aussi les armes pour combattre et le courage pour se faire justice? N'avaient-ils pas, pour soutenir leur noble cause, et leurs frères de la Servie, et les soldats colons de la frontière, armée nombreuse, enfants de la même race, et les Croates de Jellachich?

Le 23 avril, les plus audacieux, les plus patriotes ou les plus turbulents, arborent le drapeau de l'insurrection à Nagy-Kikinda. Après avoir assisté à l'office divin, tout à coup la foule se précipite sur un détachement de cavalerie magyare qui y tenait garnison. Elle tue le chef et quatre magistrats municipaux, et s'empare de l'hôtel de ville. Sur d'autres points, le sang et l'incendie présagent une lutte acharnée et implacable.

Le 13 mai, une assemblée nationale des Serbes de toutes les contrées eut lieu à Carlowitz, sous la présidence de l'archevêque Rajachich. Douze mille hommes se pressaient sur la place principale et dans les rues adjacentes. La bannière tricolore flottait sur les églises et sur les bâtiments publics. Aux hymnes patriotiques succéda le plus profond silence, et les résolutions suivantes furent acclamées : les Serbes se constituent en nation libre et indépendante, sous le sceptre de la maison d'Autriche; l'archevêque métropolitain, Joseph Rajachich, accepte la dignité de patriarche, rétablie; les relations seront nouées avec la Croatie; les Serbes enverront une députation à Vienne pour obtenir la ratification de l'empereur.

Séance tenante, un comité fut formé sous la présidence du patriarche, et un officier supérieur des colons

militaires, le colonel Suplicatz, élu vayvode, fut chargé du commandement des Serbes.

XX

La Croatie, de son côté, persévérait dans sa volonté de relever directement de l'empereur d'Autriche. Le ban Jellachich et le conseiller aulique Gay poursuivaient leur plan avec une persévérance patiente et une rare habileté.

XXI

Si les Serbes et les Croates réclamaient leur séparation de la Hongrie, la population magyare de la Transylvanie, détachée du royaume de Hongrie par suite d'événements historiques, de luttes, de victoires, de revers, aspirait à rentrer dans l'unité de la patrie hongroise. Depuis longues années elle nourrissait ce désir, et, à la fin de 1847, la Diète transylvaine exprima légalement ce vœu. Le comte Joseph Teleki, gouverneur de ce pays, écho des volontés du peuple, ne cessait de presser le cabinet de Vienne de consentir à ce que la question fût nettement posée devant la Diète, convoquée à cet effet. Le 23 avril, une députation nombreuse arrivait à Bude-Pesth pour supplier l'archiduc palatin Étienne de venir présider l'ouverture d'une assemblée régulière. Enfin, le 5 mai, le rescrit royal si désiré apporta l'autorisation de délibérer sur la fusion avec la Hongrie, et sur l'abolition des charges féodales. La Diète transylvaine, réunie le 29, votait avec enthousiasme l'unité de la patrie hongroise, admettant l'éga-

lité des droits pour tous les habitants de la Transylvanie, sans distinction de nationalité, de langue ni de religion.

La séance du 6 juin fut signalée par un incident que nous empruntons avec plaisir à une œuvre consciemment composée¹. Nicolas Vesselenyi, patriote illustre, martyr de son dévouement, vieilli autant par les souffrances que par l'âge, se lève et dit d'une voix vibrante : « Que les paysans ne soient plus de la plèbe ! qu'ils soient citoyens libres ! » l'Assemblée émue se lève et répond : « Qu'ils le soient ! — Qu'ils soient égaux devant la loi comme nous le sommes ! — qu'ils le soient ! — Qu'ils soient nos frères, et qu'ils aient avec nous tous les droits et tous les devoirs ! » L'Assemblée, toujours debout, tressaille, acclame et applaudit avec transport. Un long cliquetis de sabres et des vivat prolongés annoncent au dehors, à la foule enivrée, l'abolition du servage.

Ainsi, une double révolution s'opérait : la reconstitution de la noble et brave nation hongroise, et l'affranchissement du travailleur.

Un enthousiasme égal accueillit, en Hongrie, cette heureuse réalisation de l'unité. Mais ce n'était pas sans apporter avec elle un surcroît d'embarras et de difficultés, causés par la diversité des races.

XXII

Les Valaques ou Roumains de Transylvanie, qui s'élevaient au nombre de treize cent mille, protestaient

¹ *Révolution de Hongrie*, par Daniel Iranyi et Charles-Louis Chassin, page 286, tome I^{er}. Chez Pagnerre.

contre cette réunion, si tout d'abord on ne reconnaissait leur indépendance comme nation constitutionnelle. Ils se plaignaient, non sans raison, d'avoir toujours été traités en vaincus. Leur religion grecque ne jouissait pas des mêmes privilèges que les autres. La masse était soumise à un servage plus lourd, plus dur que partout ailleurs. Opprimés, méprisés, avilis, courbés sous les souffrances, l'heure de la résurrection qui était sonnée pour tous n'était-elle pas également sonnée pour eux? N'avaient-ils pas enduré assez de maux, et n'avaient-ils pas assez de droits à la justice de Dieu? Eux, les fils des Daces et des colons romains, ils avaient, été écrasés, subjugués, torturés par des hordes innombrables de barbares! Après tant de siècles d'oppression et d'esclavage, ils voulaient enfin briser le joug, relever la tête, armer leurs bras et jouir de la liberté commune.

Aussi, dès le mois de mars, des bruits sourds faisaient présager un mouvement. Quelques chefs se présentent. Ils sont écoutés et suivis. Ça et là ce sont des groupes, des réunions, des comités, qui préparent et provoquent une assemblée générale des Valaques. Vainement la Diète transylvaine leur tend une main fraternelle; ils répondent : Il est trop tard! Vainement on leur offre satisfaction et égalité : Il est trop tard! — abolition des corvées : Il est trop tard! Vainement rejette-t-on sur le pouvoir despotique de l'Autriche le tort de l'ajournement des réparations si longtemps reculées : Il est trop tard! Les Valaques veulent que leur nationalité roumaine soit reconnue.

XXIII

Les 15, 16 et 17 mai, l'assemblée générale tient séance à Balasfalva; elle occupe un vaste emplacement au milieu duquel on a dressé une tribune principale qui domine plusieurs autres tribunes, de manière que la parole répétée des orateurs puisse être entendue de quinze mille Valaques accourus de tous les côtés afin de participer aux délibérations. L'évêque a invoqué l'appui du Très-Haut. Après le service divin, religieusement écouté, toutes les âmes, ouvertes à l'espérance, semblent illuminées. Pendant trois jours les questions sont soumises à des discussions approfondies, et les propositions suivantes sont unanimement adoptées : reconnaissance des Valaques comme nation constitutionnelle; égalité des cultes; liberté de la presse; droit de réunion; établissement du jury, de la garde nationale; abolition de la dîme des mines; salaire des prêtres payé par l'État; liberté industrielle; toutes les libertés enfin qui, parties de l'hôtel de ville de Paris, semblent portées de pays en pays dans les provinces les plus reculées de l'Europe, pour y vivifier les peuples les plus engourdis. Mais la révolution politique ne peut plus suffire à cette race si longtemps victime; la révolution sociale prend une extension d'autant plus grande que les abus ont été plus étendus. L'Assemblée décrète l'abolition, instantanée et sans dédommagement, de toutes les redevances seigneuriales, et une délimitation plus équitable des terres privées. Les Roumains, disent-ils, ne doivent pas d'indemnité aux fils de ceux qui ont dépouillé leurs pères!

Une députation, sous la présidence de l'évêque, est nommée pour aller porter leurs décisions à la Diète de Transylvanie. Trente commissaires sont désignés pour présenter une pétition non à Ferdinand roi de Hongrie, mais à Ferdinand empereur d'Autriche, à qui l'Assemblée prête serment de fidélité.

XXIV

Parmi les drapeaux qui ornaient les tribunes, on remarqua la bannière russe et les couleurs autrichiennes. Le général autrichien commandant la province protégeait les séances. Il honora l'assemblée de nombreuses salves d'artillerie. Une partie de la bourgeoisie propriétaire saxonne, lésée dans ses intérêts, mais en rivalité contre la race magyare, espérant faire avorter les deux révolutions l'une par l'autre, favorisait un mouvement hostile à la Hongrie. La Diète de Transylvanie vit dans ces divers indices la preuve certaine que les chefs agissaient de commun accord avec les meneurs slaves, et en entente secrète avec la cour de Vienne.

Ce serait multiplier les détails à l'infini et obscurcir le récit, que de faire la description de toutes les races entremêlées dans les mêmes provinces, dans les mêmes villes, dans les mêmes bourgs, parlant des dialectes différents, dont les intérêts et les passions se heurtaient, dont les religions variées, catholique, protestante, grecque, juive, compliquaient encore une situation déjà inextricable. Il suffit de dire que les Hongrois avaient pour alliés principaux les Magyars transylvains, les Ruthènes, les Allemands, les Slovacks, et pour ad-

versaires les Croates, les Serbes, les Valaques de Transylvanie et la cour d'Autriche.

XXV

Le ministère hongrois voyait le péril et cherchait à le conjurer. Il s'efforçait de découvrir et de déjouer les intrigues ténébreuses qui s'agitaient autour du roi, et de combattre ou de concilier les peuples qui voulaient se séparer. Mais une fausse position pesait sur la Hongrie. Le droit d'indépendance qu'elle avait invoqué vis-à-vis de l'Autriche, était invoqué contre elle. En substituant à la langue latine, acceptée par toutes les races comme langue officielle, la langue magyare, n'avait-elle pas fait naître des désirs identiques? Ne s'était-elle pas créé des difficultés sans fin? Elle s'était exposée à voir retourner contre elle les justes arguments soulevés par elle contre l'empire d'Autriche. Ses droits écrits, ses droits historiques, traditionnels, pouvaient être mieux établis que ceux des Croates, des Serbes, des Valaques; mais le droit imprescriptible de la souveraineté des peuples, le droit de disposer de leur sort, ne dominait-il pas le droit de la conquête? Le ministère hongrois était sous l'influence involontaire de ces pensées. Il paraissait hésitant, et il subissait la logique des faits.

Il s'efforça d'abord d'appliquer les principes et d'exécuter les lois votées. Il pourvut à l'affranchissement des corvées et des dîmes, en réglant les indemnités dues, et comprima quelques levées intempestives de paysans et des scènes insensées de violence contre les juifs. Il chercha par la justice et la modération à

faire aimer le nouveau régime. Dans son œuvre il fut aidé par les sacrifices des nobles, par le dévouement de la jeunesse, par le concours universel de la nation. Ainsi secondé, il prit des mesures répressives contre les premières tentatives sanglantes des Serbes. Il ordonna une levée de dix mille hommes, ouvrit des souscriptions nationales, donna le commandement en chef des forces militaires, sur les frontières serbes et en Croatie, au général Jean Hrabowzki; obtint de l'archiduc palatin la destitution de Jellachich comme ban de Croatie; négocia avec les Valaques, en leur faisant de justes concessions; combattit par la loyauté et la droiture les manœuvres ourdies par la bureaucratie de Vienne; réclama énergiquement du roi les autorisations nécessaires pour pacifier et conserver l'unité de la Hongrie si violemment menacée, et enfin convoqua la Diète pour le 2 juillet.

XXVI

Le mal avait des racines trop étendues, trop profondes, pour être coupé. Les insurrections serbes, étouffées sur un point, réapparaissaient plus intenses sur un autre. Le ban Jellachich, loin d'obéir et de se démettre, s'emparait résolûment de la dictature, ordonnant une levée en masse des Croates; convoquait pour le 5 juin une assemblée des représentants du pays, où venait assister le patriarche des Serbes; et, entouré de l'adhésion unanime de ses concitoyens, répondait à des menaces par des menaces, à des négociations par des négociations, à des propositions de guerre et de paix par des propositions de guerre et de

paix. Les peuples qui voulaient se séparer de la Hongrie, brûlaient avec rage, sur les places publiques, les appels, les proclamations, les décrets conciliateurs et progressifs des ministres Batthyani et Kossuth, et de leurs collègues. La bureaucratie de Vienne, contraire à la séparation de l'administration hongroise, poursuivait son système de lenteurs et d'entraves. Le roi se laissait arracher successivement toutes les adhésions aux mesures prises contre le ban, contre les Serbes, contre les Croates, contre les Valaques; mais son entourage le désavouait sous main. Il adressait aux députations de ces peuples des paroles publiques; et des paroles secrètes, contradictoires, leur étaient transmises. La cour d'Autriche, malgré une série de malheurs et de défaites, pouvait-elle si tôt se résigner à abandonner un système qui si longtemps avait été sa force : diviser pour régner? Et lorsque des peuples, s'adressant à l'empereur, venaient directement se rallier autour de sa couronne et lui jurer dévouement et fidélité, pouvait-il élever sa politique assez haut pour les combattre en faveur de la nation hongroise, qui, tout en le reconnaissant pour roi, paraissait vouloir s'éloigner de lui?

L'empereur avait besoin, pour la guerre en Italie, d'y conserver les troupes hongroises, sans lesquelles la Lombardo-Vénétie était perdue pour l'Autriche. Il obtint du ministère hongrois leur maintien, au prix de concessions qu'il espérait bien n'être que provisoires, tandis que le ministère les espérait définitives. Il était cependant déjà visible à tout œil observateur que le jour où l'Italie aurait succombé à l'aide des troupes hongroises, les forcès réunies de l'empire seraient

dirigées contre la Hongrie. Le ministère devait expier cruellement une faute dont il comprit trop tard l'étendue et la gravité.

La nationalité magyare, après avoir recouvré son indépendance, pourrait-elle la maintenir? C'était l'énigme de l'avenir. Avec le gouvernement autrichien la lutte apparente avait cessé, jamais la lutte cachée. Qui devait l'emporter, de la droiture ou de l'astuce, de la liberté ou du despotisme, des forces des cours ou des forces des peuples? Les cours d'Autriche et de Russie se concertèrent; les peuples se divisèrent. Après mille traits d'héroïsme sur les champs de bataille, la Hongrie devait succomber. Mais une telle nation, brave et énergique, ne peut être ensevelie dans sa gloire malheureuse, sans ressusciter un jour.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Autriche : Méfiance mutuelle du peuple et de la cour; le gouvernement prononce la dissolution du Comité central politique de la garde nationale; journée du 15 mai; la garde nationale devant le château; négociations; concessions; la première Diète sera constituante; départ secret de l'empereur et de la famille impériale, le 17; entrée à Innsbruck; accueil enthousiaste des Tyroliens allemands; proclamation de l'empereur; émotion à Vienne; réaction en faveur de la dynastie; accord de l'Université et de la garde nationale avec le ministère redevenu populaire; publication officielle de la situation; démonstration des sentiments de toutes les provinces pour l'empereur; affluence de députations à Innsbruck; délégués du ministère auprès de l'empereur; confirmation des pouvoirs du ministère; le président de la basse Autriche veut profiter des dispositions favorables de la population, pour supprimer la Légion académique; journée du 26; portes fermées; troupes sur les places publiques; barricades; concessions; maintien de la Légion académique; comité de sûreté; accord du comité et du ministère; l'empereur, instruit des événements, modifie son langage et maintient toutes les concessions faites; il proclame son désir d'ouvrir promptement la Diète constituante; appel aux électeurs. — Bohême : Les habitants de Prague profitent des circonstances pour déclarer leur séparation de Vienne; le ministère, à Vienne, proteste et déclare conserver son pouvoir; Assemblée tschèque-slave, le 31 mai; processions; ouverture de l'Assemblée, le 2 juin; elle se pose en face du Parlement allemand de Francfort, comme centre actif d'une race rivale; prétentions de l'unité et de la nationalité slaves en présence de l'unité et de la nationalité allemandes; fermentation à Prague; journée du 11 juin; la lutte s'engage devant l'hôtel du commandant militaire, le prince de Windischgraetz; la princesse traînée à une fenêtre de l'hôtel; journée du 13; combat acharné; le gouvernement de Vienne envoie des commissaires extraordinaires; le combat continue, le 14, avec le même acharnement; le 15, le peuple l'emporte dans la vieille ville; retraite des troupes sur les hauteurs qui dominent la cité; bombardement; le 16, capitulation; le 17, otages livrés; l'Assemblée slave emportée par l'ouragan. — Autriche : Ouverture de la Diète constituante; absence de l'empereur; l'archiduc Jean chargé de le représenter; nouveau ministère; les députés des provinces slaves; Tschèques et Polonais présents à l'Assemblée; situation de l'empire.

I

AUTRICHE.

La Révolution, à Vienne, suivait son cours. La suppression des jésuites et des congrégations rédemptoristes, hommes et femmes, avait été prononcée au commencement de mai. Une commission, choisie dans les différents corps de métiers, recevait mission d'améliorer le sort des travailleurs. Huit mille des plus nécessaires étaient employés dans les ateliers nationaux.

Le nombre des pairs à la nomination de l'empereur était limité à cinquante. Chacun des cent cinquante autres pairs devait être élu par les vingt propriétaires les plus imposés. Les droits électoraux et ceux d'éligibilité étaient concédés à tous les sujets autrichiens, âgés de vingt-quatre ans, quelle que fût leur religion, ayant un domicile légal de six mois. Étaient exclus : les journaliers, les domestiques et les individus recevant les secours des établissements de charité.

Le petit nombre d'électeurs concourant à la formation de la première Chambre et l'exclusion des journaliers des droits électoraux, indiquaient les réticences de la cour. Les méfiances s'en augmentaient. On surveillait les moindres signes d'un mauvais vouloir dissimulé. On soupçonnait partout des menées, des embûches. On rapportait des conversations, des projets, des complots réactionnaires. A chaque instant, on craignait de voir retirer les concessions obtenues. La susceptibilité des esprits était telle que le moindre incident

pouvait les troubler et les exaspérer. A peine une démonstration avait-elle atteint son but, que, dans l'air, on en sentait une nouvelle.

II

Un *Comité central politique de la garde nationale* s'était formé. Le gouvernement vit là un pouvoir usurpateur incompatible avec son autorité. Un ordre du jour en prononça la dissolution. Aussitôt les têtes s'exaltent. Cet acte est interprété comme une tentative libéricide. La garde nationale se croit atteinte. L'Université, soutenue par la Légion académique de six mille étudiants et professeurs, et par douze mille ouvriers, se voit également menacée de dispersion. Une manifestation est résolue.

Le 15 mai, à midi, les tambours circulent dans la ville et battent le rappel. Les compagnies se forment, accourent au pas accéléré sur la place de l'Université. Les gardes nationaux, les bataillons académiques, les ouvriers, se groupent avec animation, serrent leurs rangs. Vers deux heures, on compte trente mille hommes sous les armes. Une pétition est rédigée et portée à l'empereur. Elle réclame : la révocation de l'ordre du jour qui dissout le Comité de la garde nationale; le retrait de la loi électorale; une seule Chambre ou une autre composition de la première, sans nomination par l'empereur, avec exclusion des princes impériaux; la sortie de la ville des militaires, qui ne devront occuper les postes qu'avec la garde nationale, et ne rentrer que sur la demande du commandant.

Pendant six longues heures, de deux à huit, les

légions armées attendent, mais attendent vainement, une réponse. L'impatience les gagne. L'effervescence s'accroît. Un mouvement en avant s'opère. Toute l'Université se porte jusqu'à la place Joseph, qui prend l'aspect d'un camp. Dix heures sonnent, rien encore ! Tout à coup un cavalier arrive : les demandes sont accordées. Une explosion de vivat accueille cette heureuse nouvelle. Mais, c'est peut-être un leurre ! Le doute naît. Est-ce certain ! est-ce écrit ? La réponse dit que la délibération continue, et se poursuivra jusqu'au lendemain. Alors le mécontentement éclate. Dans cette foule, une seule pensée, un seul cri : *Aujourd'hui ! Au château ! En avant ! Au château !* Étudiants, gardes nationaux, courent au pas de charge. Devant eux se trouvent les troupes impériales, les grenadiers pourvus de cartouches, et un escadron de cuirassiers le sabre à la main. Le peuple et l'armée sont en présence... Un seul cri retentit encore : *Aujourd'hui ! Aujourd'hui ou jamais !* Une députation se transporte auprès du ministre président du conseil, Pillersdorf. Il est minuit. Pas un citoyen n'abandonne son poste ; les rangs sont entiers, les masses compactes. On passera la nuit sous les armes.

III

Enfin les concessions signées sont lues : l'ordre du jour est retiré ; on fait droit à toutes les demandes ; parole est donnée que, le lendemain, la publication officielle, imprimée, en sera faite. En effet, le 16 mai, une proclamation, revêtue de la signature de tous les ministres, insérée dans la *Gazette de Vienne* et affichée, annonce que :

« 1° L'ordre du jour, adressé à la garde nationale, au sujet de ce qui s'était passé dans le club politique central, est révoqué ; les portes de la ville et le château seront occupés par la garde nationale et les soldats ; enfin, l'appui des soldats ne sera invoqué que lorsque la garde nationale elle-même le demandera ;

» 2° La Constitution du 25 avril 1848 sera soumise à l'examen de la Diète, et il en sera de même des dispositions de la loi électorale qui auraient fait naître des difficultés ;

» 3° Pour la première Diète, il ne sera élu qu'une seule Chambre ; par conséquent, les élections ne seront soumises à aucune condition de cens. »

La victoire de l'Université sur la cour était complète. La Charte octroyée devenait un simple projet de Constitution, qui devait être discuté et consenti par une Assemblée constituante. Le suffrage restreint était remplacé par le suffrage universel. Le contrat qui liait le prince relèverait désormais de la souveraineté du peuple. La Révolution marchait toujours.

La garde nationale, la Légion académique, avaient le sentiment de leur conquête. Le gouvernement avait conscience de sa défaite. La cour dévorait avec amertume son humiliation. La population armée garda ses postes et surveilla ; le ministère donna sa démission. L'empereur fit ses préparatifs secrets de départ.

IV

« Le 17, à six heures du soir, l'empereur et l'impératrice, dans un équipage attelé de quatre chevaux, sortirent pour la promenade, par la barrière de Ma-

ria-Hilf. Sur son passage, l'empereur remerciait les personnes qui le saluaient. On croyait généralement que Sa Majesté se rendait à Schœnbrunn. Une heure après, une voiture impériale de voyage vide, et, à neuf heures, quatre équipages impériaux de voyage, attelés de six chevaux, suivirent. Dès ce moment, on acquit la certitude que la famille impériale avait quitté Vienne. » L'archiduc François-Charles et les siens avaient précédé le départ de l'empereur. L'impératrice mère quitta la ville à pied, accompagnée d'une femme de chambre, monta dans un fiacre à la barrière, et ne prit sa voiture de voyage qu'à Burkersdorff. De toute la famille, l'archiduchesse Marianne, sœur de l'empereur, était seule restée, retenue par la maladie. Le lendemain, elle fut transportée à Bade.

Le 18 au soir, l'empereur, l'impératrice, l'archiduc François-Charles et l'archiduchesse Sophie, avec les trois jeunes archiducs, accompagnés du comte de Pombelles, arrivèrent à Salzbourg. Ils descendirent à l'hôtel du Vaisseau d'or. Après avoir soupé et s'être reposés quelques heures, ils poursuivirent¹, dès quatre heures du matin, leur voyage pour Inspruck, où ils entrèrent le 19, à dix heures un quart du soir. Ils avaient été accueillis sur leur passage, dans toutes les villes et les campagnes, par les témoignages d'une profonde sympathie. Leur réception à Inspruck fut une ovation. Les chevaux furent dételés des voitures, que le peuple voulut traîner, au milieu de deux haies de la garde nationale accourue en foule, au son de la musique et des chants, au bruit des cris de joie, à la lueur d'illu-

¹ L'archiduchesse Sophie, avec ses enfants, se dirigea d'abord sur Ische. L'impératrice mère resta à Salzbourg.

minations improvisées. Les Tyroliens, heureux et fiers de la confiance de l'empereur, exprimaient leurs sentiments par des transports enthousiastes, par les démonstrations les plus passionnées.

V

L'empereur et la famille impériale savourèrent avec une douce ivresse cette première consolation aux afflications dont ils avaient été abreuvés. Ferdinand, monarque absolu qui, depuis tant d'années, gouvernait, avec un pouvoir despotique et par la main habile du prince de Metternich, les différentes nations de son empire, s'était vu tout à coup entouré d'abîmes et de révolutions. L'Italie enchaînée avait brisé ses fers ; la Hongrie s'était détachée ; la Galicie était frémissante ; la Bohême exigeait son indépendance ; les peuples étaient incandescents ; ses armées, vaincues ; sa capitale, soulevée ; son pouvoir, disputé ; ses ministres, expulsés ; ses vieilles institutions, anéanties ; les bases fondamentales de son trône, écroulées. La tempête frappait toujours, sans relâche, et emportait, à chaque coup, un lambeau de son autorité et de son prestige. Accablé par le sort, par l'âge, par les infirmités, il sentait souvent ses yeux se voiler par des larmes brûlantes, en présence de sa famille qui souffrait des mêmes souffrances et partageait ses tourments et ses désastres.

A Salzbourg, épuisé de fatigues et d'émotions poignantes, il avait chargé le comte Gustave Korinski d'expliquer les causes de sa sortie de Vienne et les pensées qui l'avaient inspirée : « Les efforts fanatiques d'un parti qui vise à une liberté illimitée ont amené les

événements fâcheux du 15 mai. Ce parti a répondu par la plus vive ingratitude et par un abus de la force au don royal d'une Constitution libérale, qui avait été accueillie avec enthousiasme. Au milieu de la violence de ce mouvement illégal, qui menaçait d'ouvrir la porte à une licence sans bornes, l'empereur résolut de ne plus rester dans sa capitale, mais de se rendre à Inspruck.... »

VI

A Inspruck, Ferdinand, quoique plus calme, s'exprima en des termes non moins sévères, non moins accentués, qui dévoilaient la blessure de son cœur et un ressentiment profond. Je laisse intact l'épanchement de son âme, à la fois récit historique et explication de ses sentiments.

Manifeste de l'empereur à ses peuples.

« Les événements de Vienne du 15 mai me donnent la triste conviction qu'une faction anarchique, s'appuyant sur la Légion académique, égarée en grande partie par des étrangers, et sur certaines fractions de bourgeois et de gardes nationaux qui ont oublié leur sentiment de fidélité, voulait m'enlever la liberté d'agir, pour dominer ainsi les provinces, que ces prétentions isolées ont certainement irritées, ainsi que les habitants loyaux de ma résidence. Il ne m'est resté que le choix de sortir de cette crise avec la fidèle garnison, en employant au besoin la force, ou bien de me retirer, pour le moment silencieusement, dans une de mes provinces, qui heureusement me sont toutes restées fidèles. Le

choix ne pouvait être douteux. Je me décidai pour l'alternative pacifique, et je pris la route du pays de montagnes, fidèle à toutes époques, et où, en même temps, je me rapprochais des nouvelles de l'armée qui combat si vaillamment pour la patrie. Loin de moi la pensée de vouloir reprendre les dons que j'ai faits à mon peuple dans les jours de mars, et leur suite naturelle, ou de les diminuer. Au contraire, je serai toujours disposé à écouter les désirs raisonnables de mes peuples, manifestés par les voies légales, et à tenir compte des intérêts nationaux et provinciaux. Mais il faudra qu'ils aient un caractère général, qu'ils soient exprimés d'une manière légale, délibérés par la Diète et soumis à ma sanction, et non pas extorqués, à main armée, par quelques individus sans mandat. Voilà ce que j'ai voulu dire à mes peuples, que mon départ de Vienne a vivement inquiétés, pour les calmer et leur rappeler en même temps comment, dans ma sollicitude paternelle, j'ai toujours été prêt à reprendre même ceux de mes enfants que je croyais égarés, lorsqu'ils revenaient à moi.

» Inspruck, 20 mai 1848.

» FERDINAND. »

(*Gazette d'Augsbourg.*)

VII

La fuite de l'empereur avait pu s'accomplir sans obstacle. Aucune des personnes attachées à la domesticité du palais n'avait trahi le secret. Rien n'avait transpiré. Aussi, dès que cette fuite fut connue, le 17 au soir, la surprise fut générale, immense. Chez le plus grand

nombre, elle devint bientôt de la stupéfaction. Le peuple, habitué à la servitude, s'était senti assez fort pour conquérir ses libertés; il ne se sentait pas assez audacieux pour se passer de monarque. Quelques étudiants, plus théoriciens que praticiens, croyant tout possible parce qu'ils étaient capables de tous les courages et de toutes les hardiesses, osèrent comparer le départ de Ferdinand à la fuite de Louis XVI, et déclarèrent, jusque dans la *Gazette de Vienne*, que le dernier jour de la présence de Sa Majesté serait aussi le premier jour de la République. Un démenti de l'opinion publique précéda le démenti des ministres, inséré dans la partie officielle de la même feuille. Les tentatives républicaines furent étouffées dans les faubourgs. Une réaction soudaine s'empara des esprits. La journée du 13 mai inspira des doutes, des regrets. On s'accusa d'avoir poussé la pression trop loin. Le 18, la Bourse resta fermée, les affaires furent interrompues. L'inquiétude était peinte sur tous les visages. La dissolution du Comité central de la garde nationale avait provoqué la manifestation : il offrit lui-même de se dissoudre. L'Université, la Légion académique, la garde nationale, firent des démarches auprès des ministres pour les engager à retirer leurs démissions, et à continuer de gouverner en l'absence de l'empereur. On s'empressa de signer des pétitions qui réclamaient son retour. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, Pillersdorf, impopulaire l'avant-veille, se trouvait très-populaire le surlendemain et maître de la situation.

Le soir même du 17, un avis avait été publié par le ministère, pour annoncer cet événement inattendu :

« Il avait considéré comme son premier devoir

d'envoyer sur-le-champ, pendant la nuit, le comte Hoyos, commandant en chef de la garde nationale, et le président comte Wilczek, auprès de Sa Majesté, pour lui exprimer les vœux ardents de la population. »

VIII

Une publication officielle donne le récit exact et précis de toutes les mesures prises, de commun accord, par les ministres au nom de l'autorité, par les comités au nom de la Révolution :

« Par suite du départ de S. M. l'empereur, le ministère intérimaire a adopté les résolutions suivantes, qui ont été mises immédiatement à exécution :

» 1° La garde nationale de Vienne a été réunie à la Légion académique et au corps des bourgeois, sur sa propre demande, et placée sous le commandement en chef immédiat du général commandant de la basse Autriche et de Vienne, le comte d'Auersperg ;

» 2° Le comité central politique de la garde nationale, animé d'un sentiment profond pour le bien du pays, s'est spontanément dissous. Il formera, avec les délégués de la garde nationale, un comité sous la présidence du comte de Montecuculli, président de la régence de la basse Autriche, comité qui veillera à la tranquillité et à la sûreté de la capitale ;

» 3° Le ministre a approuvé une résolution, prise par le magistrat et la commission provisoire des bourgeois de Vienne, qui a établi une Commission de sûreté, et lui a conféré les pouvoirs exécutifs les plus étendus ;

» 4° Une circulaire, adressée à tout le corps diplo-

matique, lui annonce que, pendant l'absence du monarque, le ministère intérimaire continuera à traiter les affaires du Gouvernement au nom de Sa Majesté, et se chargera de la responsabilité de toutes les mesures qu'il croira devoir prendre;

» 5° La présidence de la régence de la basse Autriche a défendu les attroupements, les assemblées nocturnes, en rappelant les lois pénales qui punissent la résistance aux ordres de l'autorité à cet égard. Ces mesures ont été approuvées par le conseil des ministres;

» 6° Enfin, le conseil des ministres a cru devoir autoriser les présidents de la régence à proclamer immédiatement, en cas de nécessité, la loi martiale contre toute personne qui, dans l'intérieur de Vienne et dans un rayon de deux milles, commettrait le crime de haute trahison, de rébellion, de meurtre, de vol ou d'incendie.

• L'exécution de ces mesures, le rétablissement de l'ordre légal dans la capitale, trouvent la plus forte garantie dans les assurances des députations de toutes les classes de citoyens, qui permettent de soutenir par tous leurs efforts le gouvernement de Sa Majesté dans les mesures qu'il prendra, afin de maintenir l'honneur de la capitale vis-à-vis de tous nos concitoyens et de l'étranger, et de faciliter le retour de Sa Majesté l'empereur aussi promptement que possible.

» Vienne, 18 mai 1848. »

IX

L'impression causée à Vienne par le départ de l'empereur et de la famille impériale ne fut pas moins vive

dans les diverses parties de l'empire; les sentiments monarchiques n'y furent pas moins prononcés. En Hongrie, le ministère, en harmonie avec l'opinion publique, s'empressa de donner mission au prince Paul Esterhazy de se rendre à Inspruck, pour présenter à Sa Majesté Royale une invitation pressante de se transporter dans la capitale de la Hongrie, au milieu de ses fidèles sujets. L'archiduc palatin lui-même suivit bientôt le ministre pour joindre ses instances aux siennes. En Bohême, à Prague, le Comité national, la garde civique, les étudiants, rédigèrent immédiatement des adresses dans lesquelles ils exprimaient un dévouement illimité, et sollicitaient Ferdinand de venir dans leur cité : « Vos fidèles habitants de la Bohême, écartant toute cause de dissidence, s'unissent dans l'amour du roi et de la patrie et veulent faire cause commune avec tous ceux qui se rangent autour de la couronne impériale autrichienne. » De toutes les provinces, des pétitions semblables étaient portées à Inspruck par de nombreuses députations. C'était, dans cette ville, un concours de délégués, de hauts fonctionnaires, d'archevêques, une recrudescence d'amour pour l'empereur et sa famille. A cette foule vinrent se mêler les députés mêmes de la garde nationale de Vienne. Les manifestations, à n'en juger que par les apparences, étaient telles, que la Révolution semblait effacée par la volonté unanime des populations.

X

Le comte Hoyos et le comte Wilczeck arrivèrent à Salzbourg deux heures seulement après le départ de

l'empereur. Bientôt ils furent à Inspruck, auprès de lui. Ils le trouvèrent en proie à une irritation non encore adoucie par les témoignages d'affection dont il était entouré. Ils écoutèrent respectueusement ses plaintes, ses griefs, ses ressentiments, et reçurent de lui la proclamation du 20 mai, et une lettre pour le président du conseil des ministres, conçue en ces termes :

« Mon cher baron de Pillersdorff,

» Le comte Hoyos vient de me remettre la lettre que le conseil des ministres m'a adressée, le 17, dans la soirée. Je vous réponds que la ville de Vienne a, dans ces derniers temps, méconnu si gravement sa fidélité envers moi et mes ancêtres, que j'ai dû me décider à la quitter pour un temps et à n'y revenir qu'après avoir acquis la conviction de son retour à ses anciens sentiments. Le conseil des ministres jugera de son devoir, comme je l'ai supposé en partant, de faire temporairement tout ce qu'exige de lui la monarchie et le maintien du trône, attendu que la marche régulière des affaires ne saurait être troublée par un changement temporaire survenu dans ma résidence au sein de la monarchie. »

Le ministère se trouvait entre le prince et le peuple, maintenu par l'un et par l'autre, comme un intermédiaire indispensable, dans la position la plus critique. Après avoir entendu, le 24 mai, le rapport verbal des comtes Hoyos et Wilczeck sur les intentions de l'empereur, il accepta courageusement, mais temporairement, la direction des affaires publiques. Une crise encore

plus intense que la dernière ne devait pas tarder à mettre à l'épreuve son habileté et son dévouement.

XI

Le président de la basse Autriche, comte Montecuculli, de concert avec quelques autres hauts fonctionnaires, vit dans la réaction manifeste de l'opinion en faveur des principes monarchiques une circonstance qu'il fallait saisir pour disperser les éléments révolutionnaires et rendre au pouvoir son prestige. Le 25 mai, il proclama la dissolution de la Légion académique, son incorporation dans la garde nationale, et prit, pour faire réussir cette mesure hardie, des dispositions qui lui donnaient l'aspect d'un coup d'État.

Le 26 au matin, les portes de la ville sont fermées et gardées par les troupes, afin d'intercepter les communications avec les faubourgs. C'est un prélude sinistre et le signe non douteux que la force va procéder au désarmement. L'agitation règne dans la cité. Les affiches de la notification sont arrachées avec fureur, et lacérées. Les habitants de Vienne, étudiants, bourgeois, ouvriers, gardes nationaux, accourent individuellement autour de l'Université. Des murmures, des imprécations, s'exhalent de toutes les bouches. Les étudiants arrivent dans la grande salle, armés, résolus à une résistance opiniâtre, désespérée. Tout à coup le bruit se répand que les soldats s'avancent. On se précipite hors de la salle. En effet, un bataillon de Nugent vient de la Bäckerstrasse. Il s'arrête devant une députation qui intervient auprès du général Sardagna et qui obtient son éloignement. Le calme paraît se réta-

blir; mais de nouveaux étudiants surviennent et crient à la réaction! Ils demandent le retrait de l'ordre du jour du général commandant comte d'Auersperg, chargé d'exécuter les neuf points contenus dans la notification. Plusieurs orateurs font naître l'espoir que satisfaction sera donnée; et les magasins de la ville restent ouverts.

Mais, vers onze heures, les troupes occupent les places principales; quelques-unes sont munies de canon. Les magasins se ferment précipitamment. La population court effarée, haletante, dans toutes les directions. Près du Rothenthurmthor, une collision s'engage avec les soldats. Un bourgeois, nommé Drechsler, veut passer. Un soldat croise la baïonnette. Drechsler insiste et tombe mort, frappé en pleine poitrine. Devant ce meurtre épouvantable, l'exaspération est au comble. Le cri « *Des barricades! des barricades!* » est mille fois répété, et circule avec frénésie. Les barricades, en un instant, comme par magie, s'élèvent autour de l'Université et dans les rues voisines. Hommes, femmes, enfants apportent des matériaux : tonneaux, caisses, guérites, charrettes, équipages, pavés, sont entassés pêle-mêle. Une partie des pavés est emportée aux étages supérieurs. Les barricades sont promptement garnies de défenseurs. Des drapeaux blancs et des drapeaux allemands flottent à leur sommet. Tout le Stubenviertel n'est plus qu'une ligne de forteresses. La générale bat; le tocsin sonne. La garde nationale prend position sur le Hof et sur le Graben, et déclare qu'elle veut le maintien de la Légion académique. La manifestation a pris de telles proportions que les chefs de l'armée se troublent, hésitent. Les soldats paraissent

peu disposés à la lutte. Vers une heure, la garde nationale se place à côté des troupes aux portes de la ville. Les ouvriers les enfoncent. Ordre est transmis aux soldats de se retirer.

XII

Concession vaine! l'élan est donné; cent quarante-sept barricades défendent l'intérieur de la cité. Les bourgeois, les étudiants, armés de fusils, les ouvriers, armés de piques, de haches, de pelles, de gourdins, ne veulent plus déposer leurs armes. Les femmes partagent l'ardeur commune. On voit des dames apporter des paniers remplis de pain, de bière, de vin, et les distribuer. Sur les chapeaux, sur les casquettes, on lit l'inscription, mot d'ordre de la journée : Maintien de la Légion académique! Cette inscription est également placée au haut des barricades. Sur quelques-unes on vit à côté, dit-on, le portrait de l'empereur, comme une limite que la Révolution semblait se poser à elle-même.

La situation est nette. Ceux-là qui, illusionnés par les démonstrations d'affection pour l'empereur et la famille royale après leur départ, ont cru à la réaction, se sont trompés. Ceux qui, entraînés par le mouvement insurrectionnel, aspirent à la République, sont impuissants. Le peuple de Vienne ne veut ni la réaction, ni la République. Ce qu'il veut, mais ce qu'il veut impérieusement, ce sont les institutions conquises dans les journées des 25 mars et 15 mai; c'est une Constitution monarchique, basée sur la souveraineté de la nation.

XIII

Le ministère fait annoncer par un homme qui jouit de la faveur populaire, le docteur Goldmark, la confirmation des concessions faites jusqu'à ce jour : le maintien de la Légion académique, la rentrée des troupes dans leurs casernes, l'amélioration du sort des ouvriers. Sa voix, ordinairement écoutée avec faveur, reste sans force devant l'incrédulité, la méfiance, l'effervescence des esprits. Le bruit se répand que Windischgraetz marche sur Vienne, à la tête de six régiments. Les ouvriers courent à Floresdorf arracher les rails du chemin de fer. Les préparatifs de lutte se poursuivent avec passion. Les barricades deviennent colossales. L'Université est une forteresse imprenable.

Un comité de gardes nationaux, de bourgeois, d'étudiants, s'instituant Comité de sûreté, a pris la direction du mouvement. Il organise la résistance et le combat, transmet des ordres aussitôt exécutés, et inscrit sur un tableau les conditions du peuple :

« La garnison devra quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Le ministère garantira les conquêtes du 15 mai. L'empereur devra revenir à Vienne dans huit jours. Les barricades ne seront pas défaites, ni les fusils déposés auparavant. Il faudra que la Diète se réunisse à Vienne, et que les soldats prêtent serment à la Constitution. Enfin on demande des otages tirés de la noblesse. »

Le soir à sept heures, le public circule par masses dans les passages laissés libres à travers les barricades, dont le nombre croît sans cesse. Le plus grand ordre

règne dans ce désordre. Les gardes nationaux agissent avec mesure, les étudiants avec sagesse, les ouvriers avec prudence. Sur les portes des magasins on lit fréquemment ces mots mal orthographiés qui dénoncent les mains qui les ont tracés : « La propriété est sacrée! »

XIV

La nuit se passe. La population veille. On apprend que le comte Hoyos est arrêté, que le comte Montecuculli erre de palais en palais, fuyant la colère du peuple. Le Comité de sûreté négocie avec le ministère. Le 27 au matin, vers six heures, une alerte, produite par des coups de feu, met toute la cité en émoi. On croit de nouveau à l'arrivée de Windischgraetz. Bientôt on se rassure. Ces coups de feu ont été tirés en l'honneur d'une députation des jurats de la Hongrie. Toute la journée s'écoule dans cette agitation fébrile.

Enfin, le soir, le ministère et le Comité de sûreté tombèrent d'accord. Une proclamation du ministère annonça cette issue pacifique d'un mouvement qui paraissait ne pouvoir s'arrêter que dans le sang et dans la destruction de la ville. Alors on entendit ce peuple, au cœur mobile et généreux, proférer des vivat en l'honneur de l'empereur et des ministres, et des cris d'allégresse. Le ministère reconnaissait le Comité de sûreté, approuvait ses actes, cédait le comte Hoyos comme otage des conquêtes des 15 et 16 mai, promettait de traduire devant un tribunal les promoteurs du 25 mai. D'autre part, il réclamait des garanties pour le retour de l'empereur, et plaçait les propriétés

publiques et privées sous la protection du Comité et de la population.

Le Comité pourvut à la destruction des barricades et au remplacement, par les gardes nationaux, des postes de la garnison réduite au strict nécessaire. Le comte Hoyos fut rendu à la liberté. La Bourse et le théâtre furent rouverts. Des banquets pacifiques et des chants nationaux célébrèrent cette nouvelle victoire du peuple, dont la modération unie à la fermeté produisit sur les ministres et sur l'empereur lui-même une sensation plus profonde que celles des précédentes journées.

XV

Il n'était plus permis de douter que Vienne ne voulût de bonne foi une monarchie constitutionnelle. Dans cette voie, loyalement acceptée, il n'y avait rien à redouter pour la couronne impériale. Les ministres le comprirent; et M. Pillersdorf signa, en leur nom, le 29 mai, une profession de foi sur la marche qu'ils se proposaient de suivre.

Ils déclaraient vouloir : maintenir toutes les libertés de la Constitution du 25 avril ; reconnaître pleinement toutes les concessions ultérieures ; repousser l'anarchie et le désordre, ainsi que toute réaction ; considérer la Diète comme ayant seule le droit de faire des lois et ordonnances organiques ; hâter la convocation de la Diète, en raffermissant l'ordre et la tranquillité ; utiliser tous les moyens propres à fournir des matériaux préliminaires ; inviter les corporations et les communes, par leurs représentants légaux, à les assister loyalement de leurs projets, indications et éclaircisse-

ments; s'occuper, avec un soin particulier, de conserver l'ordre dans l'administration, d'inspirer la confiance dans l'accomplissement des engagements de l'État, ainsi que d'améliorer le sort du peuple; enfin, s'efforcer de presser le retour tant désiré du monarque et d'environner de toutes les garanties de sûreté Sa Majesté, dont la plus noble prérogative est d'assurer les droits et la tranquillité des citoyens.

Cette profession de foi se terminait par ces mots : « Si les ministres ont bien compris et loyalement suivi leur tâche dans ces principes fondamentaux, tous les citoyens les seconderont dans cette noble entreprise. Si, au contraire, la coopération de leurs concitoyens leur manquait ou si leurs efforts étaient paralysés, alors leur devoir le plus sacré serait de déclarer l'impossibilité de continuer une œuvre pour laquelle on leur enlève les moyens indispensables. »

XVI

Le baron de Wessemsberg, arrivé d'Innsbruck le 26, repartit aussitôt pour instruire le monarque des événements dont il avait vu le dénouement. Le bruit de l'abdication de l'empereur et de la résignation par l'archiduc François-Charles de ses droits à la couronne en faveur de l'archiduc François-Joseph, avec l'adjonction, comme conseil, de l'archiduc Jean, circula dans la capitale et dans les provinces; mais il n'en fut rien alors. L'empereur, éclairé sur le véritable esprit de la population de Vienne, modifia ses sentiments, changea son langage, et s'empressa de confirmer par des proclamations, les 3 et 6 juin, les engagements de ses ministres.

L'étude du cœur des rois, dans les temps d'orage, offre des aspects et des leçons que les peuples ne sauraient trop méditer et approfondir.

« Aux fidèles habitants de ma résidence !

» La ville de Vienne la première et ensuite les députés de tout mon empire ont reconnu avec gratitude que, dans les mémorables journées de mars, j'ai accompli, dans mon amour illimité pour mes peuples, l'acte le plus solennel et le plus satisfaisant pour mon cœur, lorsque je suis allé au-devant de leurs vœux en leur donnant une Constitution conforme aux besoins du temps, et libérale dans le sens le plus étendu du mot.

» Le bonheur de mes peuples est aussi mon bonheur ; et, guidé uniquement par ce sentiment, j'ai, sur l'avis de mes conseillers, accordé la Constitution promulguée le 25 avril. Par cette Constitution, je n'ai pas voulu anticiper sur les exigences du temps, les besoins des diverses provinces et l'opinion de mon peuple, qui, en se manifestant par les voies légales, me décidera toujours dans mes résolutions. Cependant, ma conviction que la Constitution accordée par moi satisferait l'attente générale, a été ébranlée par les inquiétudes qui se sont manifestées le 15 mai dernier ; c'est pourquoi je n'ai pas hésité, le 16 mai, à déclarer que la prochaine Diète serait une assemblée constituante, et à garantir que les élections auraient lieu conformément à ce principe.

» La manière dont j'ai été appelé à prendre cette résolution m'a profondément offensé.... Cependant je suis prêt à maintenir le fait même, parce qu'il me donne la garantie que la Constitution qui doit fonder la puis-

sance morale et matérielle de mon empire sera, dans ses bases comme dans ses détails, une œuvre de la volonté générale légalement manifestée, à laquelle j'ai fermement résolu de me conformer.

» Mon désir le plus ardent, et je suis maintenant convaincu que je ne l'exprime pas en vain, est que l'ouverture de cette Diète ait lieu promptement à Vienne, le siège de mon gouvernement..... J'estimerai heureux le jour où, en ouvrant la Diète, je pourrai célébrer le moment où il me sera donné de revoir les Viennois toujours si chers à mon cœur.

» Inspruck, 3 juin 1848.

» FERDINAND. »

XVII

Le 6 juin, l'empereur confirmait ses résolutions dans une proclamation à ses braves et fidèles Tyroliens, qu'il remerciait de leur accueil. Ici plus de trace de mécontentement ni de souvenir de pression ! Ce n'est plus à la Révolution qu'il cède, c'est au dévouement ; c'est librement, volontairement, « qu'il veut exprimer, d'une manière plus précise et plus éclatante, ses intentions ».

« Les sentiments de reconnaissance de mes peuples pour les institutions libres que je leur ai spontanément accordées, m'en ont fait, pour la première fois, bien apprécier le mérite, et j'y tiendrai par conséquent non moins que mes peuples eux-mêmes. Ils peuvent compter, avec confiance, sur ma volonté inébranlable de remplir religieusement mes promesses.....

» Mon intention n'a jamais été de mettre des

limites à l'opinion prépondérante de mes peuples, et, pour manifester sans équivoque cette intention, j'ai résolu de déclarer constituante la première Diète, et de changer en conséquence la loi électorale. Je veux ouvrir cette Diète constituante dans ma résidence de Vienne.....

» J'espère y trouver réunis autour de moi, pour les intérêts les plus chers de la patrie, ceux qui m'ont envoyé ici leur témoignage de dévouement.

» Inspruck, 6 juin.

» FERDINAND.

» *Contre-signé* : DE WESSEMBERG et DOBBELHOF. »

Cette heureuse transformation dans les pensées et dans les discours de l'empereur fut attribuée à l'influence et aux sages conseils du baron de WesseMBERG, et lui donna une juste popularité.

XVIII

Le ministère se hâta de faire appel aux électeurs. Il admit sur les listes tous les citoyens âgés de plus de vingt-quatre ans, conformément aux décisions du 16 mai. Il voulait que les élections fussent effectuées sans délai, et que l'ouverture de la Diète constituante eût lieu le 26 juin ; cette date fut reportée au 6 juillet.

Il effaça du Code pénal les châtimens corporels, la flétrissure et l'exposition, comme n'étant plus en harmonie avec les mœurs constitutionnelles.

Vienne avait repris son aspect accoutumé. L'empereur, le ministère et le Comité de sûreté semblaient

d'accord pour presser le moment où un état régulier pourrait succéder à l'agitation et aux luttes, où les lois de l'empire seraient mutuellement consenties par la nation et le chef de l'État. Mais, dans ces contrées si diverses, l'incendie paraissait à peine éteint sur un point qu'il éclatait plus intense dans une autre province.

XIX

BOHÈME. — Les habitants de Prague, de toutes races et de tous partis, Allemands et Tschekques, qui, avec un empressement égal, avaient envoyé de nombreux députés auprès de l'empereur, après les journées des 15 et 16 mai, pour lui adresser des protestations de fidélité, et le prier de venir dans son royaume de Bohême, saisirent l'occasion que leur offraient les journées des 25, 26 et 27 mai, pour se séparer autant que possible de Vienne et du gouvernement central. Les uns par soif d'indépendance, les autres par sentiment de réaction contre la Révolution, trouvaient là un prétexte plausible et favorable pour satisfaire leur passion ou leur ambition. Le président du gouvernement de Bohême, le comte Léon de Thun, fit connaître au Comité central national et aux autorités, qu'il serait établi un gouvernement provisoire ou conseil de régence, composé de huit membres. On citait parmi ses membres les Tschekques les plus influents : Palatzki, Albert Wostitz, Strohbach, Borosch, Brauner et Rieger. Ce gouvernement chercha aussitôt à se faire reconnaître par l'empereur. Il comptait sur l'appui de l'archiduchesse Sophie, qui affectait de se parer des couleurs de Bohême, et qui passait pour favoriser le parti slave.

A Vienne, le ministère protesta immédiatement contre cette tentative de séparation, signala à l'empereur l'illégalité et le danger de cette mesure, adressa au gouverneur de la Bohême l'ordre de n'y pas donner suite, et communiqua ses décisions aux gouverneurs de toutes les provinces de la monarchie. L'indignation, l'exaspération de la population viennoise contre ce qu'elle appelait la défection de la Bohême fut telle, que les travailleurs, d'accord avec les magistrats, voulurent renvoyer tous les ouvriers tschekques. On parla même d'étendre cet ostracisme aux employés nés en Bohême, qui occupaient les deux tiers des places. Devant cette explosion de l'opinion publique de la capitale de l'empire et la fermeté des ministres, les membres improvisés de ce gouvernement reculèrent. Ils firent dire à Vienne qu'il n'y avait là qu'une mesure d'ordre provisoire, et qu'ils ne cesseraient de maintenir leurs rapports avec le gouvernement de l'empereur.

Mais ce n'était qu'un indice des tendances séparatistes, qui, à peine tracé, devait disparaître dans le tourbillon des événements. Un acte plus grave, qui pouvait amener la dissolution de l'empire, allait avoir lieu à Prague : c'était l'ouverture de l'Assemblée des Tschekques, où avaient été convoqués tous les Slaves de l'Allemagne.

XX

Le 31 mai, une commission choisie parmi les bourgeois et les étudiants les plus distingués, précédée des bannières panslavistes, bleu, rouge et blanc, et du

VIII. 12

drapeau bohème, rouge et blanc, s'avança au-devant des délégués accourus des pays les plus éloignés, des Carpathes aux bouches du Danube turc, des Alpes à la Vistule prussienne. Une fête populaire leur fut donnée. Le lendemain, une messe fut célébrée à l'église de Feyn, où ils se rendirent en cortège, revêtus de costumes bizarres, dont quelques-uns étaient magnifiques, couverts de velours et d'hermine. La brigade des étudiants et des corps francs, des amazones armées et à cheval, suivaient, au son des cloches, dans les rues sombres de l'antique cité. On voyait marcher à pas lents les Slaves de la Dalmatie, de la Hongrie, de la Galicie, de la Serbie, de la Croatie, parfois silencieux, parfois entonnant leurs hymnes nationaux. Le 2, dans la vaste salle de l'île Sophie, trois cents représentants étaient rassemblés. On remarquait parmi eux les notabilités de la race : le poète national des Serbes, vénérable vieillard, Woud Karadjitz ; le prêtre Hurban, célèbre par son patriotisme fanatique, expulsé de la Hongrie ; le professeur Cybulski, de Berlin ; le grand anatomiste Purkinje, de Breslau ; le prince Lubomirski, de la Galicie ; le grand historien panslaviste, Schaffargik ; le docteur Liebelt, un des chefs insurgés du duché de Posen ; Bakounine, réfugié russe ; et tant d'autres, distingués par le rang et par le savoir. On attendait le wladyska des Monténégrins. Jellachich, ban de Croatie, avait écrit pour prier l'Assemblée d'envoyer des délégués à Agram, le 5 juin, afin de s'entendre sur les moyens de secouer, d'un commun accord, le joug des Allemands et celui des Magyares.

XXI

Dans le but de faciliter les délibérations de ces représentants de tant de provinces diverses, dont les langues et les dialectes étaient si différents, le Congrès se divisa en trois sections, de l'Occident, de l'Est et du Sud ; chaque section avait son président. Un président supérieur du Congrès fut nommé dans la première séance. Palatzki accepta cet honneur. Les Slaves de l'empire autrichien, ai-je déjà dit, s'élevaient au nombre de onze millions, plus les six millions de Polonais de la Galicie. Ils prétendaient que ce chiffre dépassait celui des Allemands et des Magyars réunis. Le sentiment de leur majorité, de leur force, de leurs luttes, de leurs souffrances présentes, de leurs destinées, exaltait leur imagination. Pourquoi se laisseraient-ils plus longtemps imposer la loi ? Ne pouvaient-ils donc pas l'imposer à leur tour ? Si les Allemands de l'Autriche avaient leurs frères de la Germanie, n'avaient-ils pas, eux, leurs frères de la Russie et de la Turquie ? Ils se posèrent résolument en face de l'Assemblée de Francfort, comme centre actif d'une race rivale, et hardiment en face de la Diète autrichienne, comme centre actif de l'empire.

Désormais Vienne et sa province allemande devaient être incorporées à la confédération des peuples slaves, qui formeraient à l'avenir un empire slavo-autrichien. Dans leurs délibérations, ils s'inspiraient de leurs traditions, de leurs poésies, de leurs guerres, de leurs héros. Ils renouaient les siècles et les familles. Ils

s'enivraient de l'amour d'une patrie future, et se perdaient dans les douces illusions d'une félicité prochaine.

XXII

S'ils dépassaient le but en se livrant à des idées hostiles aux peuples voisins, il n'y avait là rien d'étrange. Comment les accuser de laisser circuler cette fièvre de nationalité dans leurs veines? N'était-ce pas la fièvre de tous les peuples de l'Europe? Les Allemands n'avaient-ils pas la passion de resserrer leurs nœuds par l'unité? Ne regardaient-ils pas d'un œil d'envie les provinces détachées par le temps, et ne luttaient-ils pas avec fureur contre les Italiens, qui se ruaient à leur tour contre les Tudesques, qu'ils détestaient par soif de leur indépendance? Les Scandinaves ne versaient-ils pas leur sang dans le Schleswig-Holstein? et les Magyares! et les Polonais dépecés en trois parts comme une proie! et les Grecs soulevés contre les Turcs! et les Irlandais contre les Anglais?... Oh! si, au lieu de se précipiter les uns sur les autres dans ce grand mouvement du réveil de toutes les races, tous avaient cherché leur affranchissement dans leur union; si, au lieu de s'égorger mutuellement, tous avaient songé à leur délivrance par leur accord dans la liberté, alors ils auraient fait un pacte où chaque peuple eût trouvé sa place avec l'égalité des droits et des devoirs. Mais l'esprit humain ne peut arriver du premier coup au dernier but : 1848 a semé, une autre époque verra la récolte. Les peuples ont échoué, mais ils apprendront que leur haine insensée a été l'écueil contre lequel ils se sont

brisés, et que le jour du triomphe sera le jour de leur fédération.

XXIII

Prague n'allait pas tarder à subir la cruelle preuve que la haine conseille mal. Tandis que le peuple tschekque aurait dû soutenir le peuple viennois dans ses efforts pour conquérir une Constitution votée par la nation, il s'en était détaché et s'était empressé de protester. Il n'avait eu, dans cette occurrence, que dédain au lieu de sympathie, que mépris au lieu de concours. Qu'importait à la Bohême que Vienne eût défendu ses droits contre les chefs de l'armée? Vienne était province allemande. Si l'armée l'eût écrasée, Prague dans son aveuglement aurait souri. Bien mieux, Prague tendait sa main révolutionnaire à la main réactionnaire des conseillers intimes de Ferdinand, et invoquait sans distinction l'appui de tous ceux, princes ou peuples, qui voulaient servir ses projets contre la cité rivale.

La plus grande fermentation régnait à Prague. Les ateliers étaient fermés; les relations commerciales, interrompues; les écoles, abandonnées. Étudiants, ouvriers, bourgeois, erraient dans les rues, inquiets, préoccupés, absorbés, tournant autour de l'Assemblée slave, épiant le moindre bruit. L'Assemblée discutait avec passion, et décrétait, le 8 juin, qu'elle n'enverrait de députés ni à la Diète de Vienne, ni au Parlement de Francfort, et qu'elle ne reconnaîtrait pas leurs lois. Chaque motion était une motion hostile à l'Allemagne. Le peuple applaudissait, s'animait et commu-

niquait sa flamme aux délégués, qui s'exaltaient de plus en plus dans leurs discours et dans leurs résolutions. La crise était imminente; la circonstance, propice; le conseil de régence, en rapport direct avec l'empereur à Inspruck; le chef du gouvernement de la Bohême, favorable; l'Assemblée, réunie; la garde nationale, armée; les provinces, prévenues; le mot d'ordre, donné; tout était prêt. Il ne manquait plus que le signal ou le prétexte pour le plein succès d'une cause sacrée.

XXIV

Le 11 juin, dimanche de la Pentecôte, une députation d'étudiants et de bourgeois se présente devant le commandant militaire, prince de Windischgraetz. Elle lui demande vingt-quatre canons, deux mille fusils et quatre-vingt mille cartouches, afin de pouvoir se défendre contre toute attaque, d'où qu'elle vienne. Le prince refuse. Aussitôt les tambours de la garde nationale battent la générale, les étudiants courent furieux à travers la cité, épanchent leur colère en paroles de feu, et se disposent à la lutte. Le lendemain, le service religieux est célébré en plein air. On invoque le Dieu des combats, et l'on jure de se dévouer, de se sacrifier à l'émancipation de la race. Vers midi, la multitude rentre dans la ville, se précipite vers l'hôtel du général, et proteste, par des clameurs, contre son refus, contre les mauvaises intentions qu'on lui suppose. Les grenadiers, consignés dans la cour, sortent pour disperser la foule. La lutte s'engage, le peuple dresse des barricades. Au roulement du tambour se mêle bientôt

le cri : Aux armes ! On se prépare à la bataille. Des feux sur toutes les montagnes, signaux de guerre, appellent à l'insurrection les Tschekques des campagnes.

Le général somme la population de défaire les barricades, et accorde un délai. Concession inutile ! les barricades se multiplient, les fusils se chargent jusque devant l'hôtel du général, et des coups de feu sont dirigés contre les croisées de son appartement. La princesse de Windischgraetz, frappée fatalement à une fenêtre par une balle, tombe morte, première victime de la guerre civile.

Le sang appelle le sang. De cinq à dix heures du soir, le prince fait avancer les canons ; les troupes et les citoyens se battent avec furie, de part et d'autre avec un égal courage. Les ténèbres de la nuit peuvent seules suspendre momentanément ce combat terrible, qui renaît avec le jour.

XXV

Prague est divisé en quatre quartiers : Altstadt (vieille ville), Neustadt (ville neuve), la vallée de Caroline et la Kleinseite. L'Altstadt et la Neustadt sont en dedans de l'enceinte. La vallée de Caroline est un faubourg, séparé de la ville par une promenade. La Kleinseite est le quartier du Hradschin qui, de l'autre rive de la Moldaw, domine toute la cité. Pour parvenir au Hradschin, palais impérial, il faut suivre une montée d'une demi-heure. Le prince fit occuper cette hauteur par l'artillerie. De là, il pouvait à son gré foudroyer la ville.

Le 13, à cinq heures du matin, la lutte est reprise ;

les insurgés se défendent pied à pied, ne cédant du terrain aux troupes qu'après leur avoir fait subir de nombreuses pertes. Dans l'après-midi, ils envoyèrent un parlementaire au prince, qui exigea la destruction des barricades, sans toutefois exiger le désarmement. Ils refusèrent; et de nouveau l'on se battit à outrance, toute la soirée et toute la nuit. Les étudiants et les ouvriers retenaient au milieu d'eux le comte Leo de Thun et les membres du gouvernement provisoire. — Le prince résolut de proclamer la loi martiale.

XXVI

Le ministère autrichien, à la nouvelle de ce soulèvement, en fit part au Comité de sûreté, et envoya deux commissaires extraordinaires, le comte Mensdorf et le consul aulique Klezausky, avec pleins pouvoirs pour la répression.

Le 14, la situation de la ville était horrible. Dans cette malheureuse cité se trouvaient, au milieu de la lutte, un grand nombre de familles allemandes, gardes nationaux, bourgeois, étudiants, en présence d'une population tschekque furieuse, ivre de poudre et de sang. Menacés d'un côté d'un bombardement, de l'autre d'un égorgement, excités par le péril même, ne pouvant rester neutres, ils se jetaient suivant leur tempérament, les uns avec le peuple contre l'armée qui les assiégeait, les autres avec l'armée contre une race ennemie qui se révoltait. Les femmes et les enfants éplorés cherchaient une issue pour sortir de cette ville embrasée. Tout à coup le bruit se répand que, pendant la nuit, tous les Allemands seront massacrés. Une panique s'empare

des esprits. Les familles épouvantées prennent la fuite et se dirigent vers les ponts, au risque de perdre la vie. Un avertissement du général, que, des hauteurs voisines, il va faire tomber sur la cité des milliers de bombes et de boulets, ajoute à l'épouvante et frappe de stupeur.

La bataille continuait, le sang coulait par torrents. Une lutte affreuse s'engage au passage de la Moldaw. Les hussards refoulés sont culbutés dans la rivière. Vingt-six meurent de cette mort cruelle. Le comte de Mensdorf, arrivé de Vienne, prend le commandement. Il espère que sa présence pourra calmer les Tschekques exaspérés contre le prince de Windischgraetz; mais rien ne peut arrêter la frénésie qui s'est emparée des ouvriers et des étudiants. Si la fatigue force à une trêve momentanée, cette trêve n'est qu'apparente; et bientôt le combat recommence avec une nouvelle fureur.

XXVII

Le 15, le peuple dominait dans l'Altstadt. Les troupes perdaient leurs officiers, et se trouvaient accablées, dans les rues et sur les places. Aux barricades, prises et reprises, les soldats tombaient avec courage et non sans vengeance. Les insurgés succombaient aussi glorieusement; et pourtant leur nombre, augmenté par des Tschekques de la campagne, ne semblait pas décroître, et leur ardeur paraissait redoubler. Le prince, afin de rendre le combat moins meurtrier pour les troupes, fit évacuer la ville et occupa les montagnes.

Le 15 et le 16, du haut des monts Lorenzo, Ziska, de la redoute Marie, il dirigea une pluie de feu sur le

Clementinum, le Carolinum et le Theresianum. Quarante-vingts canons vomissaient la destruction et la mort. Alors on vit les maisons s'écrouler; les insurgés, avec une opiniâtreté héroïque, voulaient s'ensevelir sous les ruines de la cité, et bravaient, dans l'ivresse de la poudre, une force évidemment supérieure. Un moment le prince voulut se démettre de cette terrible exécution. Mais, soutenu par les ordres du ministère autrichien, il ressaisit le commandement et continua l'œuvre commencée.

Position fatale! par un de ces jeux du hasard qui préside aux choses, aux misères humaines, dans ce choc des deux races, la révolution de Vienne, représentée par le ministère Pillersdorf et le Comité de sûreté, d'accord avec l'armée, combat une révolution slave qui a son point d'appui à Inspruck parmi les plus réactionnaires; et pourtant c'est aussi pour la Révolution, pour leur liberté, pour leur indépendance, que meurent les braves étudiants, ouvriers et gardes nationaux tschekques.

XXVIII

Le 16, au matin, au milieu des décombres, des morts et des blessés, les survivants, debout et armés, demandèrent au bourgmestre d'intervenir pour arrêter le combat. A huit heures et demie du soir, une dépêche fut envoyée au gouvernement autrichien :

« Les étudiants et les bourgeois de la ville étant prêts à rétablir l'ordre, le bourgmestre invite le gouvernement à faire confirmer par le télégraphe ce qui suit :

» Les militaires entreront dans la ville, à l'exception des grenadiers, jusqu'à la réponse à notre pétition qui sera remise par une députation à Sa Majesté l'empereur et aux ministres. Il ne sera fait aucune arrestation, ni visite domiciliaire. La députation se rend aujourd'hui à Vienne.

» Prague est dans la situation la plus dangereuse : une prompte solution est nécessaire. »

Le ministère répondit sur-le-champ qu'il en référerait aux commissaires impériaux, auxquels on donnait pleine autorisation pour rétablir l'ordre.

Les commissaires et le général exigèrent une soumission sans conditions. La ville était cernée; les secours du dehors n'y pouvaient plus pénétrer; on ne voyait partout que ruines, sang et cadavres; les étudiants, les ouvriers, les amazones, car les femmes n'avaient pas été les moins intrépides, étaient décimés. Les survivants, dévorant leur rage, sentaient que toute résistance était impossible. Maîtres et vainqueurs dans la ville, une artillerie formidable les avait foudroyés et vaincus. Désespérés, mais frémissants, ils se soumirent, déposèrent les armes, et fournirent des otages.

XXIX

Le lendemain, ces otages furent livrés; parmi eux on remarquait les chefs les plus populaires. Les troupes occupèrent la cité. La loi martiale proclamée, on procéda à l'arrestation des principaux meneurs. Le prince de Windischgraetz reçut les pouvoirs réunis de gouverneur civil et de gouverneur militaire de la Bohême. Le ministre Pillersdorf essaya, dans deux proclamations,

de faire un appel à l'oubli, à l'union, et d'effacer des traces de sang ineffaçables.

L'Assemblée tschekque, comme le gouvernement provisoire, fut emportée et dispersée par la défaite. Ces vastes projets d'un empire nouveau, ces rêves d'ambition, ces aspirations d'indépendance, s'étaient évanouis avec la fumée du combat, et avaient été ensevelis sous les décombres de la capitale de la Bohême. Mais si les Slaves avaient été écrasés à Prague, ils allaient se redresser avec une nouvelle énergie contre les Magyares. Ils ne succombaient sur un champ de bataille que pour réapparaître sur un autre, aussi impétueux, aussi ardents. Les fils de leur race, les Croates et les Serbes, devaient avant peu, par un de ces décrets capricieux du destin, s'unir à l'armée qui les avait mitraillés, pour mitrailler à leur tour Vienne la capitale allemande, et y étouffer la Révolution.

Déjà, pendant cette formidable lutte des cinq journées de Prague, on disait, soit prévention, soit réalité, avoir vu à Vienne les ouvriers tschekques, cherchant à opérer une diversion utile, pousser leurs camarades à exiger, dans ce moment de crise, des augmentations de salaire. Il y avait eu en effet des troubles, que la garde nationale et la Légion universitaire avaient eu beaucoup de peine à réprimer.

XXX

AUTRICHE.

Une plus longue absence de l'empereur devenait un péril pour l'empire. L'ouverture de la Diète devait avoir lieu aux premiers jours de juillet. L'empereur

avait écrit, le 16 juin, au président du conseil, de conserver le pouvoir pour le salut du pays, et de former un ministère définitif. Le président du conseil lui avait répondu qu'il attendait son retour, afin d'être assuré d'avoir la confiance des peuples et la coopération d'hommes éclairés, qu'il appellerait alors pour seconder ses efforts.

Seul l'archiduc Jean pouvait, par sa popularité et son influence, suppléer l'empereur. Il accepta cette délicate mission. Arrivé à Vienne le 24 juin, il fut reçu avec enthousiasme par la garde nationale, par l'Université, par le peuple. Ses manières simples et affables parlaient au cœur de tous, autant que son long éloignement de la cour. Il fut l'objet d'une ovation continue.

L'archiduc Jean fut également choisi comme médiateur entre la Hongrie et la Croatie. Sa candidature à l'empire de l'Allemagne par l'Assemblée de Francfort était publiquement annoncée.

XXXI

Le 10 juillet, une première assemblée préparatoire des députés à la Diète eut lieu à Vienne. Le président du conseil, M. Pillersdorf, fut remplacé au ministère de l'intérieur par le baron Dobbelfhof. Un ministère définitif fut nommé, le 19, par l'archiduc Jean. Voici sa composition : le baron de Wessemberg eut les affaires étrangères; le baron Dobbelfhof, l'intérieur; Alexandre Bach, la justice; le comte Latour, la guerre; le baron de Kraus, les finances; T. Hornbostel, le commerce; E. de Schwarzer, les travaux publics. Le ministre de

l'intérieur prit l'intérim de l'instruction publique. Le docteur François Schmidt, député de Vienne, fut nommé président de l'Assemblée pour un mois; M. Strohbach, de Prague, et M. Magueneau, de Trieste, furent vice-présidents. Le 22, l'archiduc Jean inaugura l'ère constitutionnelle régulière de l'empire d'Autriche, et ouvrit les travaux de la Diète par un discours libéral qui fut couvert d'applaudissements.

On remarquait, parmi les députés, les représentants de la Bohême et de la Galicie. Venus dans une assemblée commune afin, il est vrai, d'y défendre leurs droits et de protester au besoin, leur présence n'en était pas moins une adhésion significative à l'unité de l'empire. La Croatie, qui eût dû, comme pays annexe, envoyer ses délégués à la Diète de Hongrie, dont les travaux avaient également commencé dans les premiers jours de juillet, sollicitait la Diète de Vienne de les admettre directement dans son sein, et semblait vouloir, en haine des Magyares, resserrer ses nœuds avec les Allemands.

XXXII

Le système de l'unité de l'empire allait devenir pour les hommes d'État chargés de ses destinées le phare qui les guiderait à travers tous les écueils dont était hérissée la voie ouverte devant eux.

La politique de la cour d'Autriche, basée sur la division des intérêts et des races provoquée par elle, avait semé des difficultés inouïes, des obstacles insurmontables, des haines implacables et des vengeances opiniâtres. Chez tous les peuples, dans toutes les provinces, il n'y avait pas seulement la liberté à conquérir, mais

l'indépendance. Comme la cour n'avait jamais fait d'efforts pour fusionner les nations dans une patrie commune, chaque peuple avait sa patrie ! On était Magyare, Croate, Bohême, Serbe, Roumain, Allemand, Illyrien, Tyrolien, Italien, Polonais, Autrichien, etc. Mais pour l'ensemble de ces peuples, un nom commun, l'historien ne peut en trouver. Il n'y en a pas !

Est-il au pouvoir d'un homme de génie d'en créer un ; de rattacher dans un ensemble ces royaumes si divers, ces capitales si nombreuses, ces races si différentes ? C'est le secret de l'avenir ! Mais les tendances y sont formellement opposées. La cour d'Autriche a si longtemps nourri, entretenu ces séparations, que le sang ne s'est jamais mêlé, que les langues, les dialectes sont restés multiples sans jamais se confondre.

Le despotisme ou la conquête pouvaient seuls resserrer un faisceau que la moindre secousse devait rompre. En 1848, ce fut une dislocation immédiate ; chaque peuple remontait vers son origine comme des membres violemment détachés des corps : les Lombardo-Vénitiens retournaient à l'Italie ; les Galiciens, à la Pologne ; les Allemands, à l'Assemblée de Francfort ; les Bohêmes, les Croates, au Slavisme ; les Transylvains, à la Hongrie ; les Valaques, à la Daco-Roumanie ; les Hongrois, à leur antique et glorieuse individualité ! Partout des soulèvements, des convulsions, des combats et des morts ! Partout des soumissions momentanées et des révoltes renaissantes ! Venise, Milan, Prague, Lemberg, Vienne, Presbourg, Bude-Pesth, tour à tour mitraillées, déchirées, noyées dans le sang, ne tombaient que pour revivre un jour, se relever et combattre de nouveau.

XXXIII

Le seul lien, Venise et Milan exceptés, qui retenait les fragments de l'empire, c'était la famille impériale des Habsbourg. Tous les peuples reculaient devant la République et ne visaient qu'à un régime constitutionnel. Ils voulaient conquérir leur souveraineté, sans changer ni renverser le souverain. Ils voulaient être libres sans briser le dernier anneau de leur chaîne. Ils étaient assez audacieux pour braver mille morts; ils ne l'étaient pas assez pour jeter bas un trône; son élévation leur donnait le vertige; et ils laissaient une arme terrible à celui qu'ils voulaient désarmer : l'autorité suprême.

Ferdinand était vieux, cassé, débile, malade, par cela même respectable aux yeux de ces peuples généreux. Son impuissance était une force, sa faiblesse une influence. Nul ne se sentait le cœur de porter la main sur un vieillard infirme. Le frère de l'empereur, héritier de la couronne, ne voulait ni ne pouvait lui succéder. Un jeune prince, l'archiduc François-Joseph, devait prendre le fardeau, bien lourd pour ses jeunes mains. L'archiduchesse Sophie était l'homme de la famille. Mais son énergie même lui inspirait des idées de commandement et non de soumission aux peuples. Elle ne connaissait pas et ne voulait pas connaître les théories constitutionnelles, qui permettent toutes les grandes actions sans avoir la responsabilité des mauvaises mesures. Elle avait assez de volonté pour dominer; elle n'en avait pas assez pour imposer de sages limites au pouvoir royal. L'archiduc Jean fut le soutien

des Habsbourg à cette époque mémorable. C'était un homme affable, honnête, conciliateur, libéral ; mais ce n'était pas un homme de génie ! S'il eût été un grand homme, il tenait dans ses mains non-seulement les destinées de l'empire d'Autriche, mais les destinées de l'Allemagne.

Au-dessous de l'archiduc par le rang, au-dessus par le mérite, des ministres et des généraux d'un talent supérieur sortirent de ces révolutions. Diplomates habiles, capitaines distingués, hommes d'État remarquables, ils eurent assez de savoir-faire pour sauver l'empire, mais ils n'eurent pas assez de justesse de vues pour le rendre durable. Ils ne surent pas transiger et faire la part des libertés publiques. Ils devaient tour à tour succomber et périr, en laissant des lézardes sous le trône impérial, qu'ils avaient voulu consolider. Ils avaient édifié sur le sable ; et ils devaient en être réduits à invoquer la Russie contre la Hongrie, à laisser l'Angleterre et la France affranchir le Danube, et à perdre la Lombardie faute du secours de l'Allemagne.



CHAPITRE QUINZIÈME.

Pologne : L'enthousiasme de l'Allemagne en faveur de la Pologne est éteint. — Galicie : Démarches à Vienne, sans résultat. — Cracovie : Épuisée; levée de l'état de siège. — Varsovie : **Espérances et déceptions.** — Grand-duché de Posen : Pétitions et protestations vaines; tableau émouvant des Polonais exilés. — Russie : Sentiments hostiles de l'Europe révolutionnaire contre le despotisme russe; déclaration de neutralité défensive; vaste ambition; préparatifs pour peser sur la Hongrie et la Moldo-Valachie, et intervenir en Allemagne. — Suède et Norvège : Mouvement réformiste; modification libérale du ministère; démonstration de la nation en faveur du Danemark. — Danemark : Retraite de l'armée allemande du Jutland; médiation de l'Angleterre; entrevue à Malmœ des rois de Suède et de Danemark; bataille; traité d'armistice, par la médiation de l'Angleterre, accepté par le roi de Prusse, méconnu par les généraux prussiens et allemands; affaire insoluble.

I

POLOGNE.

Les dispositions favorables de l'Allemagne pour la Pologne s'étaient peu à peu évanouies dans les luttes de races. L'élan des premiers jours était amorti, les premières sympathies effacées. L'indifférence des peuples pour la reconstitution de cette nationalité malheureuse les rendait complices des princes qui en avaient fait le partage et qui voulaient le maintenir. La Prusse et l'Autriche resserraient leur proie au lieu de l'abandonner. Pourquoi donc, se disaient ces deux puissances, concéder à des provinces faibles, épuisées, une indépendance illusoire, qui les livrerait à la Russie ?

D'accord avec la France, faire la guerre à la Russie pour détacher de l'Allemagne le duché de Posen et la

Galicie, était un vœu de l'Allemagne, né de l'enthousiasme d'un jour, qu'une réflexion égoïste devait bientôt emporter.

II

GALICIE. — La Galicie, impatiente sous le joug, sollicitait vainement à Vienne auprès du gouvernement impérial. Les ministres changeaient, et la situation restait immuable. Vienne, dans les journées des 15 et 26 mai, obtenait de larges concessions constitutionnelles, et la Galicie ne pouvait se faire écouter. Elle se refusait à se réunir comme province sujette, et on lui refusait une assemblée spéciale. Le 27 mai, la députation permanente vit avec douleur le ministère repousser définitivement ses demandes dernières : la création d'un Comité national, avec pouvoir d'administrer et de réorganiser ; la formation d'une armée nationale ; l'éloignement de fonctionnaires détestés. Le ministère ne voulait accorder que le droit d'instituer une commission qui informerait le gouvernement des besoins et des désirs du peuple, et il promettait seulement la préférence des emplois aux indigènes. La Galicie sentit qu'elle ne devait rien attendre que de son désespoir. On la vit tour à tour déléguer ses hommes les plus importants à l'Assemblée de Prague et à la Diète de Vienne : à Prague, ils furent aussitôt dispersés par la force ; à Vienne, leur présence parut une adhésion à des nœuds qu'ils aspiraient à rompre.

III

CRACOVIE. — Cracovie, après sa défaite du 26 avril, relevait ses morts, les ensevelissait, et lavait ses bles-

tures. Retombée sous le despotisme militaire, un sommeil de plomb semblait peser sur elle. Elle n'avait respiré, un court moment, l'air de la liberté, que pour sentir plus cruellement sa servitude. Son épuisement permit au gouvernement de l'empereur de lever sans danger l'état de siège, le 18 juillet.

IV

VARSOVIE. — Varsovie n'eut qu'une convulsion. Le 7 mai, un professeur, Joseph Zockowski, saisi d'un transport de patriotisme, au milieu de la cathédrale Saint-Jean, fait un appel au peuple, invoque Dieu et l'indépendance de la Pologne. Il est arrêté et condamné à mort. Il rêvait le martyre. On commua la peine en celle de dix ans de travaux forcés dans une forteresse.

Le prince Paskewitch, par un mélange habile de terreur et de concessions, ouvrait ou fermait les cachots, faisait circuler l'espérance d'une prochaine Constitution sous un prince de la famille du czar. Ce mirage perpétuel abusait, éblouissait les yeux des masses. Les hommes les plus clairvoyants ne s'illusionnaient pas, découvraient le piège, et gémissaient dans leur impuissance.

Un certain nombre des plus braves cherchèrent à percer le réseau d'agents de police et de soldats, pour passer les frontières, et courir au bruit du canon ; les uns échouèrent dans leur tentative, les autres eurent la douleur d'arriver partout trop tard. Ils croyaient prendre part au combat ; ils assistèrent à la défaite et aux proscriptions, et partagèrent les souffrances des exilés sans avoir pu les secourir. Quelques-uns mirent leur

courage au service de la cause sainte des peuples. Là où on luttait pour l'indépendance et la liberté, ils étaient. On les retrouvait dans le grand-duché de Bade, en Italie, en Sicile, en Galicie, en Hongrie où le bataillon sacré polonais, sous les ordres du général Visocki, a laissé des souvenirs ineffaçables.

V

GRAND-DUCHÉ DE POSEN. — La capitulation du 8 mai, entre les derniers soldats de l'insurrection polonaise et le général Wedel, recevait son exécution. Le général Mieroslawski fut conduit dans une forteresse, où, par l'intervention de la France, un passe-port pour ce pays lui fut remis. Ça et là on vit encore quelques lueurs sortir des cendres de cet incendie éteint. Ça et là quelques mouvements aussitôt comprimés, quelques luttes partielles, quelques répressions sanglantes ! Au fond des cœurs la rage ! Mais il ne restait plus à des mains désarmées qu'à rédiger des déclarations, des pétitions, des récits glorieux et tristes.

Le 18 mai, en un court espace de temps, soixante mille signatures étaient déposées sur une protestation contre l'incorporation à la Confédération germanique du grand-duché de Posen. En peu de jours, soixante mille signatures nouvelles venaient s'y joindre. L'archevêque adressait au ministère prussien une lettre où il résumait les plaintes de la population contre ce dernier démembrement de la patrie. Mais, vains efforts ! lamentations superflues ! la nationalité allemande avait triomphé. La nationalité polonaise n'avait plus qu'à s'envelopper dans son linceul, et les représentants du

duché devaient désormais chercher, dans l'Assemblée de la Prusse, à profiter des libertés générales pour adoucir l'amertume de leur soumission.

Le général Pfuel, commissaire du roi, prononça, le 10 juin, l'abrogation de la loi martiale proclamée le 5 mai : l'ordre et la tranquillité étant rétablis dans le grand-duché, les mesures extraordinaires n'étaient plus nécessaires.

VI

Les Polonais partis de France, à la lueur de la révolution de Février, pour retourner dans leur patrie, rêvant sa résurrection, ivres d'espérance, entourés des sympathies de l'Europe, acclamés par l'Allemagne, s'étaient vus, après les désastres de Posen et de Cracovie, repoussés d'un pays sur un autre, le cercle de leurs refuges se rétrécissant autour d'eux. Puis, errants, traqués, dénués de secours, obligés parfois de taire leur origine, invoquant des sympathies mortes, implorant des concours refusés, faisant appel à la justice de Dieu et des hommes, en proie aux plus cruelles souffrances, aux privations les plus dures, vivant de misère, de honte et de désespoir, ils fatiguaient l'air de leurs cris, la presse de leurs gémissements, les Assemblées de leurs réclamations. Ils s'agitaient dans l'Europe agitée, et se mêlaient à toutes les réunions, à tous les conciliabules, à toutes les insurrections. N'attendant plus rien des gouvernements réguliers, ils cherchaient à renaître dans un cataclysme universel, et demandaient une patrie au chaos.

Fuyant l'Allemagne, ils se traînèrent, de ville en

ville, de chute en chute, de fatigue en fatigue, désillusionnés, flétris par la faim, jusque sur le sol hospitalier de la France, qu'ils avaient quittée si fiers et si heureux. Et là, comble de malheur ! leur cause sainte avait été un prétexte à la violation de la première Assemblée née du suffrage universel. C'était aux cris de « *Vive la Pologne !* » qu'une foule en démente avait commis le plus grand crime qui se puisse commettre : le sacrilège de porter, au nom du peuple, une main impie contre la propre souveraineté du peuple, dans le sanctuaire de l'Assemblée nationale. Ces infortunés Polonais devaient boire leur calice de fiel jusqu'à la lie !

VII

RUSSIE.

Jamais la Russie n'eut une politique plus habile et ne déploya plus d'activité. Les révolutions éclatent ; les trônes s'écroulent ; les nationalités se heurtent ; les peuples, soulevés contre le despotisme, concentrent leurs colères contre le pays qu'ils accusent d'en être le foyer, contre le czar qui en est le soutien le plus absolu. En France, en Allemagne, dans les Assemblées, dans les Diètes, les orateurs, les représentants tonnent contre ce repaire de la tyrannie, provoquent les acclamations unanimes chaque fois qu'ils dénoncent l'ennemi commun à la haine publique, et qu'ils prêchent une croisade de l'Europe contre la Russie. On cherche la trace de cette puissance dans toutes les émeutes, les luttes civiles, les guerres de races. On croit voir son or soudoyer toutes les intrigues, les

menées, les complots. On lui reproche toutes les ténébreuses agitations, les conspirations souterraines, les tentatives de réaction. On la représente guettant sa proie à l'Orient et à l'Occident, poussant aux discordes, aux insurrections, aux destructions de royaumes. On la soupçonne enfin de vouloir anéantir toutes les forces, les unes par les autres, pour satisfaire sa longue ambition de devenir l'arbitre suprême des destinées du monde. Le premier cri de l'Europe est : « *Liberté !* » le second : « *Guerre à la Russie !* »

VIII

Le czar, ému d'abord, ébranlé par cette malédiction universelle, avait jeté ses premières menaces, recueillies avec orgueil par ses ministres et ses généraux, avec dédain et courroux par les peuples. Bientôt il avait repris son sang-froid, adouci son langage, protesté de son respect pour les modifications que les nations croiraient devoir apporter à leurs institutions intérieures ; et enfin il avait déclaré qu'il n'attaquerait pas, se tiendrait seulement sur la défensive, « mais qu'il » ne souffrirait pas une propagande étrangère qui viendrait souffler chez lui le feu de la sédition ».

On vit alors la Russie entasser ses armées sur ses frontières, manœuvrer sur tous les points, faire parade de ses étendards, de ses fusils, de ses épées, et donner le spectacle de sa force. En apparence, elle était impassible aux clameurs, souriait aux défis, bravait les outrages, et accueillait les déclarations hostiles comme un hommage à sa puissance. En secret, elle attendait son heure et son jour.

IX

La politique de la Russie est immense. Ses desseins sont admirables par leur étendue. L'esprit étonné s'arrête involontairement devant tant de grandeur. Cette politique a rêvé l'œuvre la plus colossale ; elle a osé l'entreprendre. Si, contrainte, elle s'arrête un instant, elle se remet en marche aussitôt. Mais, avant qu'elle ait achevé son œuvre, une force plus puissante qu'elle la subjuguera : c'est la Liberté !

Dans ce plan gigantesque, merveilleux de conception et d'audace, Constantinople n'est qu'un pas pour unir l'empire d'Alexandre à l'empire des Césars. Maîtresse de la mer Noire, la Russie veut devenir maîtresse de la Méditerranée. Par la communauté de religion, elle rallie tous les chrétiens du rite grec ; par la communauté de race, elle pénètre, au moyen de la propagande slave, jusqu'au cœur de l'Allemagne. Convoitant la Norvège et la Suède, elle s'avance sur le Danemark qu'elle protège. Dans l'Asie, elle s'élance, soumettant les hordes errantes des Tartares, peuplant les déserts, civilisant les tribus demi-sauvages, se préparant à disputer les Indes à l'Angleterre, à fondre sur la Chine, à renouveler les conquêtes de Gengis-Khan. L'Asie, l'Afrique, l'Europe ! il n'est pas de limite à ses désirs. Les projets qu'elle n'ose entrevoir, on les lui prête. On croit apercevoir son ambition planer sur toutes les contrées de l'univers. Elle pose son pied sur les glaces de l'Amérique du Nord, afin de pouvoir dire que sa domination s'étend sur les quatre parties du monde.

X

Pour saisir la terre avec les serres de son aigle, le czar a-t-il compris que nous ne sommes plus aux temps de l'invasion des barbares, où il ne fallait, pour la conquête du monde, que le casque et l'épée, le courage et le nombre? A-t-il compris que ce n'est pas avec un peuple d'esclaves qu'il peut accomplir une semblable mission? qu'au lieu d'automates il lui faut des hommes; au lieu des ténèbres, la lumière? qu'à la force brutale il doit marier la science? Déjà, il entrevoit cette vérité. Il appelle les célébrités, récompense les artistes et les savants. Il abolit le servage. Devant lui se dresse un obstacle considérable, le despotisme, qui abaisse tout, avilit tout et corrompt tout : le détruira-t-il? Sous sa main se présente un instrument formidable, la liberté! qui vivifie tout, élève tout, purifie tout : l'emploiera-t-il? C'est avec des soldats citoyens qu'Alexandre le Grand et César se sont emparés du monde. Le czar n'a que des soldats; son empire n'a pas encore de citoyens.

XI

Nicolas, en 1848, préparé à secourir l'Autriche contre la Hongrie, à pénétrer dans la Moldo-Valachie sous prétexte de protéger la Turquie, à soutenir le Danemark dans ses querelles avec l'Allemagne, à écraser la Pologne à Posen, à Cracovie, en Galicie, à seconder toutes les tyrannies, s'affaiblissait sans s'en apercevoir, et faisait un pas rétrograde sans le savoir. Le jour de la lutte, dès qu'il voudrait s'avancer vers l'Orient, il

se trouverait : à l'intérieur, n'avoir entretenu que la corruption et le désordre dans une administration servile et sans contrôle ; à l'extérieur, n'avoir semé que l'ingratitude ; et enfin n'avoir, pour combattre l'Angleterre constitutionnelle et la France révolutionnaire, que des armées sur le papier, sans munitions et sans vivres, et des flottes renfermées dans les ports, sans prestige et sans pouvoir.

XII

Le 6 juillet, le czar se décida à répondre aux attaques dirigées contre sa politique. Son ministre des affaires étrangères, le comte de Nesselrode, adressa aux légations russes une circulaire remarquable, résumé de l'attitude de la Russie vis-à-vis de l'Europe. Accusations et justifications y sont également tracées par une main habile ; c'est un chef-d'œuvre diplomatique : la Russie n'est inspirée que par des intentions bonnes, pacifiques, louables ; ses armées ne sont préparées que pour réprimer l'anarchie et la démagogie, et non pour arrêter le libre développement des institutions des peuples ; elle a donné et ne cessera de donner à l'Allemagne des preuves de sympathie et un concours actif dans les guerres contre l'étranger.

L'aigle cachait ses serres sous son aile. Si la Russie, cédant à ce sentiment d'expansion qui est en elle, offrait sa médiation armée : — à la Turquie, pour étouffer les révolutions moldaves et valaques, c'était par devoir ! — à l'Autriche, pour calmer l'agitation des Polonais de Cracovie et de Galicie, c'était par intérêt commun ! — à la Prusse, pour écraser l'insurrection de Posen,

c'était par mesure d'ordre! — au Danemark, contre la Prusse et l'Allemagne, c'était par nécessité d'équilibre! — La Turquie, l'Autriche, la Prusse, le Danemark, redoutaient le péril du secours plus encore que le danger de la lutte, et repoussaient une médiation armée qu'ils n'accepteraient qu'à la dernière extrémité.

XIII

SUÈDE ET NORVÈGE.

Le Danemark, dans sa guerre contre la Confédération allemande, relativement au duché de Schleswig, préférait le concours de la Suède et de la Norvège à celui de la Russie. La nature même des choses le voulait ainsi. Il n'y avait là que des intérêts de nationalité. Les Allemands et les Scandinaves étaient enflammés par des haines de races que les flots de sang pouvaient seuls éteindre. Aussi en Suède et en Norvège, comme je l'ai déjà dit, ce fut un élan de tous ceux qui avaient au cœur l'amour de la patrie. Le roi Oscar et ses fils favorisaient ce mouvement enthousiaste, qui ajoutait à leur popularité, et leur permettait de diriger au dehors cette exaltation qui dévorait tous les pays.

En effet, les sociétés et les pétitions réformistes se multipliaient incessamment en Suède. Le roi s'était vu contraint de modifier son ministère dans un sens libéral. Un nouveau système de représentation nationale fut soumis aux États et adopté par le Comité de constitution. Une diversion convenait donc à la politique du monarque. Après avoir déclaré à la Prusse sa résolution d'intervenir, si les troupes allemandes ne se reti-

raient pas du territoire danois, il fit en toute hâte ses préparatifs pour soutenir ses paroles par l'action.

Le 10 mai, l'ordre du clergé et l'ordre des bourgeois votèrent, avec enthousiasme, les crédits qu'il demandait pour les armements. Le lendemain, la noblesse et les paysans les votaient, non sans opposition. Aussitôt, le gouvernement recrute les matelots de la marine marchande, active le travail des chantiers, forme une escadre de vaisseaux, de frégates à voiles, de corvettes à vapeur et de chaloupes canonnières, choisit 16 000 hommes d'élite, dont 4 000 Norvégiens, pour en faire, sur les frontières, un corps d'armée prêt à secourir le Danemark. Le roi et la nation étaient déterminés à une guerre vigoureuse si les Allemands persistaient dans leur agression.

XIV

DANEMARK.

Le général Wrangel, qui, à la tête des troupes fédérales et de celles des duchés de Schleswig et Holstein, avait pénétré jusque sur le territoire danois, dans le Jutland, y avait fait des réquisitions de toute nature, et avait voulu imposer aux Jutlandais une contribution de guerre, s'élevant à deux millions de rixdalers de banque, comme garantie des navires allemands saisis par la flotte danoise. Mais la déclaration du roi Oscar ne permettait plus de douter que la Suède ne joignit ses forces à celles du Danemark, si l'armée fédérale se maintenait sur le territoire de ce royaume. D'autre part, la Russie faisait entendre ses observations pressantes;

et l'Angleterre, comme médiatrice acceptée par les parties, exigeait que la lutte ne fût pas aussi vivement poussée. En conséquence, Wrangel, d'accord avec le gouvernement prussien, cédant, quoique à regret, se décida à évacuer le Jutland et à rentrer dans la ligne des duchés.

XV

Il en fit son rapport à l'Assemblée nationale de Francfort, qui lui répondit par un vote de confiance, avec autorisation de repasser les frontières danoises, s'il le jugeait opportun. Tout en donnant son adhésion à cette retraite, l'Assemblée fédérale ne voulait point paraître plier. Aussi, dans la séance du 9 juin, après des débats animés, elle faisait cette déclaration :

« L'affaire du Schleswig, étant une affaire allemande, appartient à la sphère d'action de la Confédération, et exige qu'il soit pris des mesures énergiques pour terminer la guerre avec le Danemark. Mais que, dans la conclusion de la paix avec la couronne de Danemark, on sauvegarde les droits des duchés de Schleswig et de Holstein et l'honneur de l'Allemagne. »

M. d'Arnim, interpellé à la tribune de l'Assemblée prussienne, disait : « que le général Wrangel s'était retiré, parce que depuis trois semaines il n'avait pas d'ennemis devant lui. Il ne pouvait en dire davantage sans nuire aux propositions faites par l'intermédiaire de l'Angleterre et approuvées par la Diète germanique. » Le ministre colorait ainsi d'un prétexte singulier cette retraite politique. La véritable raison était que le général n'avait plus devant lui les Danois seuls, mais tous les Scandinaves du Nord.

XVI

Tandis que l'Angleterre poursuivait activement les négociations entre le Danemark et la Prusse, le roi de Danemark recevait de la Russie des offres persistantes, et de la Suède un commencement de concours. Les vaisseaux russes apparaissaient dans les ports voisins du théâtre de la guerre. Le grand-duc Constantin, passant par Stockholm, arrivait à Copenhague, le 29 mai, avec un des fils du roi de Suède. L'armée, la flotte suédoises étaient prêtes, les navires sous voile, les généraux et les capitaines désignés. Une entrevue eut lieu à Malmœ, le 7 juin, entre Frédéric VII et Oscar I^{er}. L'accord entre ces deux puissances recevait une éclatante confirmation. Les bases de l'union étaient cimentées par les intérêts communs, par la nécessité de résister aux ambitions de l'Allemagne, mais plus encore par les mêmes traditions, par la même origine.

XVII

Le quartier général des troupes allemandes fut établi à Flensbourg, ville importante du duché de Schleswig. Celui des troupes danoises était à l'île d'Alsén. Les deux armées, séparées par un canal étroit (Alsénbund), s'observaient avec soin en attendant les résultats des négociations, toutes deux avec une égale ardeur au combat, avec une égale animosité, avec une égale soif de vengeance. Les Allemands avaient l'avantage du nombre. Les Danois possédaient le détroit, les chaloupes canonnières et les navires de transport ; ils pou-

vaient débarquer, se rembarquer, se porter tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Quelques escarmouches et des pertes compensées avaient signalé les derniers jours de mai.

Le général Wrangel, apprenant que l'armée danoise, forte de 40 000 hommes, a traversé le canal et se concentre dans le Sundwitt, depuis Nubel jusqu'à Sandberg, conçoit le plan hardi de couper ses communications avec ses vaisseaux. Le 5 juin, sous le prétexte d'une revue générale, il rassemble 46 000 hommes, puis, tout à coup, s'avance vers l'ennemi. A son approche, les Danois replient leurs avant-postes sur le corps principal, qui avait pris position sur les hauteurs de Duppel.

Malgré l'infériorité de leurs forces, ils attendent l'attaque sans hésitation et sans crainte, brûlant d'en venir aux mains. Le choc des Allemands ne se fait pas attendre. Le général Wrangel ordonne à six bataillons du Hanovre de donner l'assaut. Les soldats, obéissant avec entraînement, se précipitent. Mais un feu roulant les reçoit, vomit la mort, et rend leurs efforts impuissants. Des troupes fraîches se succèdent. L'artillerie danoise, bien dirigée, les accable. On se bat avec fureur. De midi à sept heures, les tourbillons de fumée, les décharges répétées des fusils et des canons, signalent au loin l'intensité de la bataille. Le sol tremble, le sang coule par torrents. Des convois de blessés s'éloignent de ce champ de carnage. Le colonel danois Morgenstiern succombe. Deux officiers suédois, Lejonhufond et Sommélius, combattants volontaires, tombent, glorieuses victimes de leur amour pour la patrie scandinave. Quatre officiers morts, huit blessés, cent quatre-

vingt-dix-neuf soldats mis hors de combat, telle est la perte du Danemark. L'Allemagne déplore une perte plus considérable : elle compte près de cinq cents hommes morts ou blessés.

L'approche de la nuit sépara les deux armées. Tour à tour elles avaient attaqué et s'étaient défendues. Toutes deux reprirent les lignes qu'elles occupaient avant la bataille. Wrangel n'avait pas réussi dans ses projets, mais il vantait le courage de ses soldats. Le général danois Hedeman, dans une proclamation du 6, attribua le succès à ses troupes, l'ennemi, supérieur en nombre, ayant échoué devant leur bravoure.

XVIII

Cesang, inutilement versé, rendait la conciliation plus difficile et les négociations plus pénibles. Aussi lorsque l'Angleterre, dans les premiers jours de juillet, crut être parvenue à faire accepter un traité d'armistice, parce qu'elle avait obtenu l'adhésion et la signature du roi de Prusse représentant la Confédération germanique, et celles du roi de Danemark, le général Wrangel au nom de l'armée allemande, et le gouvernement provisoire au nom des duchés, ne voulurent ni reconnaître le traité, ni déposer les armes, ni abandonner leurs postes. C'était, prétendaient-ils, au vicaire de l'empire et à l'Assemblée de Francfort à décider, seuls, d'une guerre entreprise pour défendre les droits de l'Allemagne sur les duchés.

L'armistice conclu par la médiation anglaise imposait le *statu quo* avant la guerre, l'éloignement des deux armées des duchés. — Le gouvernement des du-

chés devait se composer de cinq membres, dont deux seraient choisis par le Danemark et deux par le roi de Prusse; ces quatre membres en éliraient un cinquième pour président; s'ils ne pouvaient s'entendre sur ce choix, la puissance médiatrice le désignerait; on éloignait de ce conseil les hommes qui avaient fait partie de l'administration avant le 17 mars, et ceux du gouvernement formé depuis cette époque. — Ce Conseil régirait les duchés d'après les lois et ordonnances en vigueur, au nom du roi de Danemark comme duc de Schleswig et de Holstein, et avec la même puissance, à l'exception toutefois du pouvoir exécutif. — L'armistice était conclu pour trois mois; et, si aucune dénonciation de rupture n'avait lieu, une prolongation serait considérée comme admise des deux côtés.

XIX

Les généraux n'ayant pas ratifié l'armistice, les négociations recommencèrent.

Enfin, le 23 août, après de nombreux pourparlers entre la Prusse, le Danemark et l'Assemblée de Francfort, après des discussions irritantes, des démarches multipliées, des prétentions exagérées, des moyens termes, des résistances et des concessions, de feintes attaques et des défenses simulées, et grâce à la médiation du roi de Suède et de Norvège, l'armistice fut arrêté et signé.

Il y eut bien quelques modifications, quelques clauses nouvelles, qui, dans le moment, ne paraissaient pas sans importance aux parties belligérantes, mais qui, ne changeant rien au fond des choses, n'offrent

pas assez d'intérêt pour être mentionnées par l'histoire. Ainsi le cinquième membre du Conseil, au lieu d'être nommé, en cas de divergence, par la puissance médiatrice, devait l'être, de commun accord, par les deux rois de Prusse et de Danemark. — Comme dans le premier traité, l'Angleterre serait invitée à donner sa garantie pour l'exécution.

La diplomatie était désormais appelée à concilier une question inconciliable par sa nature, et à donner une conclusion définitive à des difficultés fatalement interminables.

Cette affaire des duchés devait être, jusqu'au bout, couverte de désordres et de sang. L'adoption de l'armistice par l'Assemblée allemande, à une faible minorité, devait soulever les passions, et occasionner à Francfort une de ces lugubres journées où le peuple, entraîné par de mauvais instincts, excité par des meneurs insensés ou criminels, se livre à des fureurs qui souillent la plus noble des causes, et à des massacres qui font rétrograder les révolutions.



CHAPITRE SEIZIÈME.

Prusse : Situation critique de Berlin ; agitation perpétuelle ; composition de l'Assemblée constituante ; requête du ministère au roi, pour le retour du prince de Prusse ; émeutes ; 13 et 14 mai ; ajournement à quinzaine du retour du prince ; ouverture de l'Assemblée ; projet de Constitution ; discussions passionnées sur le veto royal ; revue de la garde nationale ; deuil des étudiants ; journée du 26 mai ; attaque contre l'arsenal ; séance de la Diète constituante, le 31 mai ; interpellations ; débats animés ; deux principes : la tradition historique et la souveraineté du peuple ; réunion et délibération des députés de la gauche ; émotion dans la ville ; fête commémorative ; arrivée du prince royal ; son entrée dans la Diète et son discours comme député élu ; réception glaciale ; motion, présentée par la gauche, que le peuple de Berlin et les combattants des barricades des 18 et 19 mars ont bien mérité de la patrie ; ordre du jour embrouillé ; invasion des délégués du peuple dans une des salles ; le ministre d'Arnim insulté à sa sortie ; agitation le 10 ; l'ambassadeur de la République française, M. Arago (Emmanuel), reconnu et acclamé ; ses sages et sympathiques paroles ; le peuple envahit l'arsenal ; pillage des armes ; la foule repoussée ; la garde nationale occupe la cité ; opinion des partis : royalistes, constitutionnels, radicaux ; la majorité de l'Assemblée penche vers la gauche ; Adresse libérale et progressive de la Diète ; modification du ministère ; retraite des ministres impopulaires. — La Prusse recueillera un jour les idées qu'elle a semées.

I

PRUSSE.

Des premiers jours de mai aux derniers jours de juin, troisième phase que nous parcourons, époque où la Commission exécutive gouvernait la France, la révolution de Prusse se développait avec un surcroît d'agitations et de passions effervescentes. Ce n'était plus, comme au début, la royauté pliée sous la défaite et le peuple modéré par sa victoire. La royauté, abaissée

mais debout, puisait des forces dans les excès mêmes de l'anarchie; le peuple, triomphant mais fiévreux, usait les siennes dans des convulsions toujours renaissantes. La royauté tenait la direction d'une main habile; le peuple se précipitait dans les hasards. La royauté avait pour conseil des ministres prudents et dévoués, les meilleurs chefs enlevés à la démocratie; le peuple n'avait plus pour guides que des hommes inconnus, ou des meneurs exaltés et délirants. La royauté, éclairée par les revers, écoutait les avis qui pouvaient la sauver; le peuple, égaré par ses ardeurs, ne prêtait plus l'oreille qu'aux avis qui pouvaient le perdre. Chaque pas de la royauté, même à travers les humiliations et les échecs apparents, l'élevait au succès; chaque pas du peuple, à travers les éblouissements et les illusions de son ivresse, le précipitait au suicide.

II

A Berlin, les affaires n'avaient pas repris. Les ouvriers, sans travail et sans pain, persistaient à exiger l'augmentation des salaires et la réduction des heures de journée. On les voyait errant dans les rues, s'arrêtant à chaque carrefour, prêts à suivre toutes les impulsions. Les clubs se multipliaient, sous tous les noms et sous toutes les formes, dans tous les quartiers, le jour, le soir, la nuit, en plein vent. Chacun y pérorait avec frénésie, y applaudissait avec transport. Le plus excentrique excitait le plus d'enthousiasme. Avidé de nouvelles, on dévorait les journaux, on s'attroupait autour des affiches et des proclamations. Le lieu le plus fréquenté, où l'on allait chercher le mot d'ordre,

était sous les Tilleuls, promenade publique. Mais ce mot d'ordre ne venait pas, comme à Vienne, d'un Comité central national, formé par l'Université, composé de gardes civiques, de professeurs et d'étudiants, reconnu par les ouvriers et soumis à une direction une et intelligente. A Berlin, le mot d'ordre était transmis par le premier individu qui sortait de la foule, un chef radical, un membre d'une réunion, un garde national, un ouvrier, un étudiant; de là, désaccord, incohérence, anarchie!

III

C'était dans ce milieu que venait siéger l'Assemblée constituante; elle devait s'y trouver en lutte avec toutes les exaltations et tous les entraînements. Les députés avaient été pris dans tous les rangs de la société, dans tous les partis, comme dans toutes les provinces. On y comptait cent vingt-neuf employés, quarante-cinq paysans, quarante et un membres du clergé, trente et un négociants et fabricants, vingt-sept savants et professeurs, vingt-six propriétaires (dont trois de l'ordre équestre), dix-sept artisans, dix-sept commissaires de justice, un géomètre, un journaliste, dix médecins, quatre officiers, quatre ministres, un prince de la maison royale, trois économes, deux baillis, deux détaillants, deux commis, un sénateur, plus huit députés de la province rhénane sans désignation. Elle se divisait en extrême gauche, gauche, centre gauche et centre droit; l'extrême droite était absente. La majorité, sincèrement constitutionnelle, repoussait avec une égale énergie le despotisme et la république.

On peut affirmer que c'était la représentation fidèle du pays entier et de la ville de Berlin elle-même.

Ce court exposé était nécessaire pour comprendre les faits qui vont se dérouler avec une rapidité sans exemple.

IV

Le 10 mai, le ministre d'État Camphausen adressa au roi une requête pour le retour du prince de Prusse, « envoyé en mission en Angleterre, qui le premier avait signé, le 18 mars, comme premier membre du ministère d'alors, la patente par laquelle Sa Majesté reconnaissait la nécessité d'une Constitution représentative de tous les pays allemands..... La présence du prince était indispensable, comme héritier présomptif de la couronne, pour reconnaître solennellement cette Constitution dès qu'elle serait votée..... »

Le roi répondit « qu'il approuvait d'autant plus les vues émises dans le rapport, que le prince lui avait exprimé, à plusieurs reprises, son adhésion pleine et entière à la voie nouvelle dans laquelle son gouvernement était entré..... ».

Malgré ces précautions de langage, dès que le rappel du prince de Prusse fut connu, il y eut une émotion subite dans la cité. On attribuait au prince les premiers ordres de tirer sur le peuple dans la journée du 18 mars. Aussitôt, des placards hostiles sont appliqués aux murailles. Les étudiants se rassemblent et délibèrent. La population accourt. La garde nationale double les postes. La foule se présente, irritée, devant le palais du prince, et demande à grands cris que l'on y rétablisse l'inscrip-

tion : *Propriété nationale*. Le soir, à neuf heures, vingt mille personnes sont réunies sous les Tentes¹ (Zelten); elles sont présidées par MM. Jung et Oppenheim. Sur les conseils des plus sages, la foule se disperse, après qu'une députation est allée porter les vœux du peuple au ministère.

Le gouvernement déclare qu'il persiste dans sa résolution; mais, par prudence, il contremande une revue de la garde nationale ordonnée pour le lendemain.

V

Le 13, même agitation, même rassemblement sous les Tilleuls. On discute, on crie, on s'exaspère! On pose de nouveaux placards exposant les griefs du peuple contre le ministre Camphausen, qui a trahi la confiance publique. La soirée cependant finit moins bruyamment qu'on ne le craignait.

Le 14, l'émotion reprend avec plus d'intensité. Il est cinq heures. La foule se presse sous les Tilleuls, plus tôt et plus nombreuse. Les figures sont plus animées. Quelques personnes portent des armes : M. Held, qui préside, les engage à se retirer, attendu qu'il s'agit d'une démonstration légale, imposante seulement par sa masse. Une députation se rend auprès du président du conseil; elle demande « que le prince de Prusse ne revienne que sur l'invitation de l'Assemblée constituante, et que les ministres qui ne voudraient pas donner cette garantie aient à se démettre du pouvoir ». La réunion décide qu'elle suivra la députation à l'hôtel

¹ Endroit d'amusements publics, dans la forêt, aux portes de Berlin.

de la présidence. La multitude arrive compacte. Elle envahit toutes les issues. La députation est introduite. Après une heure d'anxiété, les ministres d'Auerswald et Schwerin paraissent au balcon. Ils annoncent que le président du conseil étant à Potsdam, il est impossible de donner une solution avant le lendemain quatre heures après midi. M. Held invite la foule à se disperser et à attendre dans le calme de la force : le Comité conservera son mandat jusqu'au moment indiqué.

Le lendemain, le ministère déclara « que le prince de Prusse ne pourrait rentrer que dans quinze jours, huit jours après l'ouverture de l'Assemblée constituante, irrévocablement fixée au 22 mai; qu'avant cette époque, le prince adhérerait formellement à la nouvelle voie constitutionnelle dans laquelle l'État était entré; que jusque-là le ministère ne donnerait pas sa démission; qu'il rendrait compte de la mesure prise aux représentants de la nation ».

VI

La convocation de l'Assemblée nationale détourna l'attention sans apaiser l'irritation. Le discours de la couronne était débattu avant qu'il fût prononcé, et le projet de constitution était vivement discuté avant qu'il fût publié. On fit un grief au ministère d'avoir choisi le palais du roi pour ouvrir les séances des représentants du peuple. Ce choix parut aux radicaux contraire à la dignité de la nation, et quelques-uns s'abstinrent de s'y rendre.

Ce fut, en effet, dans le salon blanc du château

royal que le 22 mai, à midi, Frédéric-Guillaume ouvrit, en personne, l'Assemblée appelée à discuter et à voter la Constitution. Accueilli par un triple vivat, il prononça le discours suivant :

« Messieurs les députés,

» Je salue avec joie une assemblée sortie de l'élection populaire générale, et qui est appelée avec moi à faire la Constitution qui formera une nouvelle ère dans l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. Je suis convaincu qu'en commençant cette tâche, vous vous imposerez celle d'assurer au peuple une large part aux affaires de l'État, et de resserrer en même temps les liens qui, depuis quatre siècles, ont associé d'une manière indissoluble ma maison aux destinées du pays.

» Mon gouvernement vous soumettra le projet de constitution. Les représentants de tout le peuple allemand se sont réunis à Francfort-sur-le-Mein. J'aurais bien voulu attendre le résultat de cette assemblée avant de convoquer les représentants de mon peuple fidèle; mais la nécessité urgente de fixer promptement le droit public dans notre patrie ne me l'a pas permis. L'unité de l'Allemagne est mon but inébranlable, et pour l'atteindre je compte sur votre coopération. La tranquillité intérieure du pays commence à s'affermir. Le rétablissement complet de la confiance et la renaissance de l'industrie et du crédit dépendent essentiellement du résultat de vos délibérations.

» On a fait de nombreux efforts pour procurer du travail, pendant la stagnation des affaires, aux ouvriers de plusieurs industries; il convient de les continuer et de les étendre. Jusqu'à ce jour, le besoin d'argent

n'a pas épuisé les ressources du trésor. Mes efforts pour répondre aux vœux de la population polonaise de la province de Posen, par des institutions organiques, ne sont point parvenus à empêcher une rébellion qui, malgré mes profonds regrets, ne m'a pas empêché de suivre la voie où j'étais entré, en ayant égard aux réclamations de la nationalité allemande.

» Malgré les grandes secousses des derniers mois, les rapports d'amitié de mon gouvernement avec les puissances étrangères n'ont été troublés que sur un seul point. Je puis me livrer à l'espoir qu'une médiation amicale, acceptée volontiers, contribuera essentiellement à hâter la fin d'une lutte que la Prusse n'a pas provoquée, mais qu'en ma qualité de prince de la Confédération germanique je ne pouvais décliner, alors que les limites de la patrie commune paraissaient menacées et que la Confédération germanique m'invitait à protéger un droit commun. Dans ce cas aussi, ma politique aura un caractère désintéressé et amical; et j'ai résolu, d'accord avec l'Allemagne, d'y rester fidèle. »

« Le président du conseil déclare que l'assemblée est ouverte. Le roi quitte la salle. Le plus âgé des membres occupe le fauteuil. Les quatre plus jeunes remplissent les fonctions de secrétaires. On tire au sort une commission de quatre membres pour vérifier les pouvoirs. Le président du conseil remet au président le projet de Constitution. Il annonce que, dans la journée, chaque député en recevra un exemplaire. La prochaine séance aura lieu mercredi 24, le matin, à dix heures. »

(*Indicateur politique prussien.*)

VII

Le projet de Constitution était conforme à tous les projets de cette époque. Toutes les libertés y étaient clairement formulées. L'initiative des lois appartenait aux Chambres comme au roi; la censure était abolie; le droit de réunion, sans armes et dans des locaux fermés, accordé; l'inviolabilité du roi, reconnue; la responsabilité des ministres, constatée; le pouvoir législatif, attribué en commun au roi et aux deux Chambres. La première Chambre était composée des princes de la maison royale âgés de dix-huit ans; de soixante membres, au plus, nommés par le roi, choisis parmi les citoyens possédant un revenu annuel de huit mille thalers au moins; et de cent quatre-vingts membres, élus par les électeurs de la deuxième Chambre, pris parmi les citoyens possédant un minimum de rente de deux mille cinq cents thalers, ou payant au moins trois cents thalers d'impôts directs par an, et parmi les membres des académies, bourgmestres, etc. Les membres de la première Chambre étaient élus pour huit ans, renouvelés par moitié tous les quatre ans. La deuxième Chambre était composée de membres ayant atteint l'âge de trente ans, élus pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans. Une loi électorale devait fixer le nombre des députés et le mode d'élection.

Le discours de la couronne mécontenta l'Opposition, qui remarquait ces mots : « L'Assemblée est appelée *avec moi* à faire la Constitution; » donc, l'Assemblée n'était pas constituante, puisqu'il fallait l'approbation

du roi. Il en résulta des critiques amères sur des paroles trouvées pâles, insignifiantes, peu convenables à l'état de la nation. On y remarquait aussi l'absence de toute allusion aux journées des 18 et 19 mars. Mais si le discours était mal reçu, le projet de Constitution l'était plus mal encore. Trop libéral pour le côté droit, il était insuffisant pour le côté gauche. M. Jung avait préparé un contre-projet où il réclamait l'abolition du veto royal, une Chambre unique, et l'élection directe par le suffrage universel : l'opinion publique s'en préoccupa.

VIII

Le lendemain, Frédéric-Guillaume, accompagné de son état-major et des ministres, passa en revue la garde nationale. Il fut accueilli avec enthousiasme par la bourgeoisie. Les étudiants, en signe de deuil, arborèrent un drapeau noir au palais de l'Université; et pendant la nuit ils brûlèrent le projet de Constitution, devant le palais du prince de Prusse.

Le 26, à huit heures du soir, la multitude se rend au marché de la gendarmerie, et commence un charivari devant une maison de la Charlottenstrasse. Aussitôt le cor d'alarme sonne. La garde bourgeoise accourt. Après une sommation et un roulement de tambour, elle disperse, au pas de charge, les attroupements, qui vont se reformer plus loin, et poussent des cris de fureur contre la garde nationale. La multitude se replie sous les Tilleuls. Tumultueuse, irritée, elle se dirige tout à coup vers la maison du général d'Aschoff. Quelques délégués se détachent et exposent leurs plaintes au

général, qui leur répond avec fermeté que ces charivaris continuels troublent l'ordre de la cité et exigent une répression. Exaspérée, la foule crie au général, qui apparaît sur le seuil de la porte : « *La démission! la démission!* » Vainement il veut calmer les esprits. Les clameurs redoublent. La garde nationale arrive et rejette au loin cette foule. L'émeute s'éteint dans l'obscurité de la nuit, cédant à la fatigue plus qu'à la crainte. C'est ainsi que le peuple de Berlin se déchirait lui-même, et noyait sa liberté dans l'anarchie.

IX

Le tumulte ne s'apaisait que pour renaître. Tout servait d'aliment, d'occasion ou de prétexte. Le 30, le bruit se répand qu'il se fait des expéditions d'armes de l'arsenal; que l'arsenal est barricadé, chaque soir, comme une forteresse. Soudain, la foule méfiante se précipite devant les portes et arrête une voiture chargée de fusils. Un bateau, qui en est également rempli, est également arrêté sur la Sprée. Un canon, placé dans le voisinage de l'arsenal, et que l'on va y rentrer, est regardé comme un sinistre présage par la foule, qui empêche cette manœuvre. Le procureur général Temme, député de Berlin, est blessé en s'efforçant de rétablir la tranquillité. Les groupes se dissipent et se reforment. Ce n'est que par l'intervention des plus sages que les plus violents sont contenus.

Dans la soirée devait surgir un désordre plus grand encore. Après de longues discussions sur le mode de règlement parmi les ouvriers des travaux de terrassement (aux Rehberge), un mécontentement s'était ma-

nifesté, et plusieurs d'entre eux avaient été renvoyés. Cinq à six cents se présentent chez le ministre et demandent du travail pour leurs camarades. Ils sont bientôt suivis de huit cents autres. Une députation est introduite auprès de M. de Patow, qui répond qu'il ne peut donner sur-le-champ ce qu'on lui demande, surtout en présence d'une telle manifestation. Les ouvriers répliquent qu'ils ont faim. « Comme particulier, » réplique le ministre, « je ferai ce qui sera en mon pouvoir; comme fonctionnaire, je ne puis rien! » Cette réponse étant connue, la maison est assaillie, les portes forcées, les appartements envahis. Une distribution de secours en argent put seule mettre fin à cette scène déplorable.

X

Cette agitation perpétuelle du dehors devait se propager au dedans de l'Assemblée constituante. Elle avait formé ses bureaux, reconnu les pouvoirs de ses membres et commencé ses délibérations. Dans la séance du 31, des interpellations sont adressées au gouvernement sur les événements de la veille. M. de Patow fait le récit de la violation du droit dans sa personne. Le lieutenant-colonel Fischer explique les sorties d'armes de l'arsenal par les distributions obligées de fusils aux gardes civiques des provinces.

Le président du conseil monte à la tribune, et porte plus haut la question : « Il trouve naturelles, dans les temps de convulsion, les méfiances du peuple et les craintes de réaction; mais ces méfiances, ces craintes, s'évanouiront devant des explications loyales et devant

l'accord entre le ministère et la nation. Si ce concert n'existe pas, un vote peut l'établir. Il faut que les mesures du gouvernement paraissent désormais sanctionnées par la véritable expression et de la ville et du pays. Le gouvernement demande la discussion, immédiatement et loyalement. » Les applaudissements du centre droit et du centre gauche accueillent ces paroles.

« La meilleure adresse, c'est l'action! » s'écrie un député de la gauche, M. Weichsel, qui s'élève contre cette proposition; « il faut que la Chambre en arrive aux actes! »

« Oui! » réplique avec feu le ministre des finances, M. Hansemann, « des actes! L'adresse sera un grand acte, car le ministère pourra se justifier par la décision de la majorité. Il faut que les bruits vagues, les accusations insensées aient un terme, que les soupçons de réaction, qui me soulèvent d'indignation, prennent fin! Plus de provisoire! La Chambre en serait responsable! »

Au milieu des transports d'enthousiasme, la clôture est demandée par la droite. Vainement les députés de la gauche réclament. Les cris persistent : « La majorité nous tyrannise!! Non!! Oui!! » M. Hansemann se lève avec dignité et jette ces mots au tumulte : « Nous voudrions regarder nos adversaires en face. » Le ministère désire que l'Opposition soit entendue. L'orage se calme. M. Behrens, député radical de Berlin, prend la parole :

« Je ne me pose pas en adversaire absolu du ministère. Je dis seulement : Une adresse! à qui? Au roi. Tel est en effet l'usage des Chambres législatives; mais on oublie que nous sommes une Assemblée constituante. Pourquoi préjuger le principe? Le peuple at-

tend, affirme-t-on, oui, c'est très-vrai! il attend, non une adresse qui pourra provoquer une lutte oratoire sans nécessité, mais une Constitution qui apprendra à la Prusse et à l'Allemagne ce que nous voulons, où nous allons. »

Les bravos de la gauche éclatent.

Le débat continue. Une demande d'ajournement est repoussée, et la présentation d'une adresse est votée au milieu des acclamations de la droite et des murmures de la gauche.

XI

Les deux principes s'étaient trouvés face à face dans l'Assemblée et s'étaient heurtés. Aux yeux des uns, le peuple était rentré dans ses droits naturels par la révolution de Mars; il devait régler la royauté. Suivant les autres, la royauté, légitime par ses traditions historiques, conservait, après le renversement du système, l'intégrité de son pouvoir; elle devait régler les droits de la nation. C'étaient le feu et l'eau!

Le soir, la gauche et l'extrême gauche, encore émues de la séance, se réunirent dans le but de délibérer sur l'oppression de la tribune. Il avait fallu l'intervention d'un ministre pour que leurs orateurs fussent entendus. Devant une telle violation et un tel outrage, trente à quarante membres de l'extrême gauche voulaient se retirer, donner leur démission et en appeler au pays. Le plus grand nombre, tout aussi indigné, mais plus clairvoyant, combattit cette proposition d'abstention comme un suicide. La réunion décida qu'elle continue-

rait son opposition dans l'Assemblée, d'accord avec le centre gauche.

Les nouvelles de ces divers incidents se propagèrent subitement dans la cité; avec ces nouvelles agitations, des rumeurs, des murmures, bientôt une irritation générale. Dans certains clubs, les orateurs les plus exaltés allèrent jusqu'à parler de l'arrestation du président du conseil, du général commandant la garde nationale, du préfet de police, et même jusqu'à soulever la question de la proclamation de la République. Les présidents de ces clubs imposèrent silence à ces propositions, qu'ils traitèrent d'insensées et qu'ils prêtèrent à la réaction comme des moyens perfides, inventés par elle pour amener une collision violente.

Les groupes, sous les Tilleuls, au coin des carrefours, s'exaltaient; les plus hardis ne savaient ce qu'ils devaient oser et ce qu'ils pouvaient entreprendre. Ils s'épuisaient en courses vaines et en cris inutiles. Tout à coup on apprend que le pont-levis qui conduit à la caserne d'artillerie est encloué. Sur ce prétexte futile, on se rue, on arrache les clous, on réclame une distribution d'armes et au général d'Aschoff et à la Commission d'armement des bourgeois. Mais les précautions avaient été si bien prises que l'effervescence s'éteignit dans son impuissance.

XII

Le Comité des étudiants organisait une fête commémorative pour raviver les souvenirs de la Révolution et honorer les victimes de Mars. Un représentant, M. Nées d'Esenbeck, proposa, le 3 juin, à l'Assemblée, de

s'associer à cette manifestation par l'envoi d'une députation au cortège qui devait se rendre, le lendemain, au cimetière de Friedrichshain. L'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Le 4, une colonne de quatre-vingt mille personnes, plus considérable que celle du 22 mars, jour de la marche funèbre, défila pendant plus de trois heures devant le reste de la population. En tête, des gardes bourgeois; à la suite, la société des ouvriers, un grand nombre de bataillons de la garde nationale, cinquante à soixante députés de la Constituante venus individuellement, tous les corps de métiers avec leurs emblèmes, les clubs et leurs bannières, les archers, les artistes; les étudiants fermaient la marche. Au milieu d'un groupe d'ouvriers on lisait tristement cette devise : « Travailleurs sans pain. » Les drapeaux, noir rouge et or, resplendissaient. Les députés et les étudiants furent accueillis par les applaudissements de la foule. L'aller et le retour, les discours sur les tombes des citoyens morts pour la liberté, n'occasionnèrent pas le moindre tumulte. Le gouvernement avait eu la bonne pensée de ne faire paraître aucune force armée; et le peuple, pénétré du sentiment religieux de la démonstration, la rendit imposante par son caractère pacifique. L'impression produite n'en fut que plus vive, et sur le ministère, et sur l'Assemblée qui avait refusé d'y prendre part.

XIII

A ce bouillonnement incessant des esprits, le prince de Prusse vint ajouter sa présence. Les suffrages des

électeurs de Wirnitz, dans le grand-duché de Posen, s'étaient portés sur le royal exilé, pour le rappeler comme représentant à l'Assemblée constituante. L'héritier présomptif de la couronne élu député n'était pas la moindre singularité de cette époque si singulière. Le prince crut honorable et habile d'accepter le mandat qui lui était déferé; il n'hésita pas à le déclarer.

Il n'y avait que quelques semaines qu'il s'était éloigné, et cependant son cœur tressaillit de joie en mettant le pied sur le sol de la patrie.

« Ce sera toujours un souvenir heureux pour moi, » dit le prince, le 5 juin, à une nombreuse réunion qui se pressait autour de lui, « que Wesel ait été la première ville où j'aie pu exprimer mes sentiments. Vous savez que j'ai été en butte à des attaques nombreuses. Il est bien douloureux d'être méconnu. Ma conscience seule m'a servi de consolateur; et je rentre dans ma patrie avec une conscience pure..... De vastes changements se sont opérés..... Je m'attache de grand cœur à la nouvelle position; mais il faut que le droit, l'ordre et la loi règnent! Évitions l'anarchie. Je la combattrai de toutes mes forces..... »

De Bruxelles, le prince avait déjà écrit une lettre d'adhésion « aux institutions libérales, qui se développeront de plus en plus, avec l'aide de Dieu, pour le bien-être de la Prusse:.... ».

XIV

Afin de préparer l'entrée du prince dans l'Assemblée, le président du conseil s'était fait interpellé sur son retour. Sans crainte d'assumer sur lui l'impopula-

rité de cette mesure, il aborda franchement la question (6 juin). Il expliqua les causes de l'éloignement du prince : « Les 20 et 21 mars, on répandait le bruit qu'il allait marcher sur Berlin avec une armée...; il dut s'éloigner. Il exigea l'ordre du roi, qui lui fut transmis par écrit, et il obéit..... Au moment où la Constitution est sur le point d'être votée, il était de notre devoir de rappeler le prince... Le rappel du prince devait en quelque sorte servir de préambule à la Constitution, et nous permettre de livrer un combat victorieux à la réaction. Nous avons tenu les principes plus haut que les positions personnelles. Nous avons voulu recevoir toutes les attaques, et nous nous sommes mis comme un bouclier devant la monarchie. Nous avons dédaigné de nous mettre à la remorque de telle ou telle opinion, pour nous déclarer responsables devant l'Assemblée constituante. Messieurs, il n'y a dans cette déclaration ni fierté ni orgueil. Je suis convaincu que la Chambre se montrera exempte de tout entraînement, et qu'elle jugera nos actes avec cet esprit d'indulgence digne d'une grande et noble Assemblée. »

Des applaudissements prolongés, sur presque tous les bancs, accueillirent ces paroles courageuses, tant le courage plaît au grand nombre et attire les sympathies.

XV

Le 8 juin, le prince de Prusse se présenta en uniforme de général dans la salle des séances. A son entrée, une cinquantaine de membres de la droite se levèrent spontanément pour l'honorer. C'était le dé-

puté qui entrainait; les cris : *Restez assis!* » partent de la gauche, et les forcent à retomber sur leurs sièges. Le prince dévore son émotion. Il demande la parole au président, qui la donne au représentant de Wirnitz. Au milieu du plus profond silence, il laisse sortir ces mots de sa bouche : « Je parais dans cette Assemblée par suite du choix dont j'ai été l'objet... Nous sommes appelés à délibérer avec le roi sur le grand ouvrage de la Constitution. La monarchie constitutionnelle est indiquée d'avance par le roi. De même que j'ai voué mes forces à la précédente Constitution, de même je les vouerai à la nouvelle... Mes affaires ne me permettant pas de prendre part à vos délibérations, je prie en conséquence M. le président d'appeler mon suppléant, et je prends congé de l'Assemblée en prononçant cette devise : Dieu pour le roi et la patrie ! »

Aucune marque d'approbation ou d'improbation ne vient troubler le profond silence qui ne cesse de régner dans la salle. Le prince se retire; et la tenue glaciale de l'Assemblée prouve qu'il n'a pas su détruire les préventions qui pèsent sur lui. Au dehors, l'effet fut plus déplorable encore. L'acte d'un prince héritier présomptif de la couronne, venant modestement prendre sa place de représentant de la nation dans une Assemblée constituante, était assez remarquable et assez noble pour lui reconquérir l'âme du peuple. Cet hommage rendu à la souveraineté de la nation était une profession de foi solennelle et un engagement. Quelques paroles dictées par le cœur et non par la politique eussent pénétré jusque dans les entrailles mêmes du pays. Il voulut les prononcer, dit-on. Il ne les prononça pas ! Il pouvait apporter dans le mouve-

ment révolutionnaire une force morale à la monarchie et à l'Assemblée constituante elle-même; il ne leur apporta qu'une faiblesse.

XVI

Une nouvelle éruption eut lieu à l'instant même, et vint encore émotionner l'Assemblée et le pays.

Dans une séance antérieure, M. de Camphausen avait dit que les événements de Mars n'avaient pas été une révolution. La gauche résolut de poser nettement la question à l'Assemblée. Il lui parut indispensable, pour éclairer le but vers lequel on marchait, de bien connaître le point de départ. Le doute n'était pas permis. La souveraineté du droit divin, par les conquêtes de Mars, par le sang glorieusement versé, avait-elle été brisée contre la souveraineté de la nation? Le pouvoir absolu du monarque était-il descendu dans les tombes des glorieuses victimes, et était-il enseveli dans leurs cercueils? Une ère nouvelle, celle de la liberté, avait-elle surgi des barricades? Le ministère reconnaissait bien qu'il y avait eu progrès et réformes concédés, mais il ne voulait pas admettre qu'il y eût eu régénération complète, que la chaîne des temps eût été rompue.

Sous lequel des deux drapeaux l'Assemblée viendrait-elle se ranger? Son refus de déléguer une députation à la fête commémorative pouvait faire penser qu'elle avait déjà préjugé le débat; mais la manifestation avait été si imposante, puisque toute la cité y avait assisté, soit comme témoin, soit comme faisant partie du cortège, et le vœu du peuple de Berlin avait paru

si unanime, qu'il était possible de croire que la majorité s'était modifiée.

XVII

M. Behrens présenta, le 8 juin, cette motion : « Considérant que la Révolution a été souvent méconnue, et que le peuple de Berlin, qui l'a accomplie, a été en butte à d'indignes calomnies, l'Assemblée, reconnaissant le principe de la Révolution, déclare que les combattants des barricades des 18 et 19 mars ont bien mérité de la patrie. »

C'était entrer dans le cœur même du débat ; aussi la discussion fut-elle longue et animée. Revêtue des formes parlementaires dans l'enceinte de la Constituante, elle fut, dans la ville, dans les clubs, dans les attroupements, passionnée, brûlante ; on semblait disputer au peuple non-seulement ses conquêtes, ses croyances, ses libertés, ses espérances, on lui disputait encore sa gloire, ses sacrifices, ses blessures, ses morts, sa vie ! Il était haletant de savoir s'il serait avoué ou renié, s'il obtiendrait la justice ou s'il recevrait l'outrage.

Dans l'Assemblée, les députés étaient pénétrés de la gravité de la situation. Aussi les esprits étaient hésitants. La majorité flottante variait sous l'influence éloquente des orateurs. Le 8, la question n'était pas épuisée. Le 9, on chercha à modifier la forme de la proposition sans en changer le fond. La gauche donnait ses meilleures objections. M. Jacoby, de l'extrême gauche, s'indignait de ce que l'on ne votait pas d'acclamation. Les ministres prenaient tour à tour la parole. Les cris, les interruptions, les apostrophes, les bravos,

les trépignements, se croisaient et occasionnaient un tumulte effroyable. Enfin le président fit l'appel nominal sur cet ordre du jour appuyé par le ministère, vivement combattu par l'Opposition :

« En considération de ce qu'on ne peut contester ni la haute signification des événements de Mars, auxquels, ainsi qu'à l'assentiment du roi, nous sommes redevables de l'état constitutionnel actuel, ni les services rendus par les combattants des 18 et 19 mars, mais en considération aussi de ce que la mission de l'Assemblée n'est pas de porter des jugements, mais, d'accord avec le monarque, de doter le pays d'une Constitution, l'Assemblée décide passer à l'ordre du jour. »

Cent quatre-vingt-seize voix contre cent soixante-dix-sept adoptèrent cet ordre du jour embrouillé qui écartait la proposition première de M. Behrens; dix-neuf voix seulement de majorité! neuf voix à déplacer! L'Assemblée s'était partagée, mais elle avait fait un pas immense. Encore un effort, et la gauche pouvait espérer le succès de ses principes.

XVIII

Des incidents fâcheux signalèrent cette triste journée. La multitude se pressait au dehors du lieu des séances, avide de ce qui s'y passait, de ce qui s'y disait, en proie à toutes les colères. Dans son impatience, elle improvise des délégués qui pénètrent jusqu'à l'antichambre de la salle des séances, sans que la garde nationale s'y soit opposée. « Qui êtes-vous, et » que voulez-vous? » s'écrie M. Milde, le président,

qui, laissant la direction des débats de l'Assemblée à M. Waldeck, s'avancait au-devant d'eux. « Nous sommes une députation du peuple souverain, chargée de faire connaître notre résolution ! » — « Je ne reconnais d'autre peuple et d'autres députés du peuple que ceux que j'ai l'honneur de présider ici. Je vous invite à quitter ces lieux. Les députés du peuple sauront protéger ses droits, et prendront votre demande en considération si elle est fondée. » La garde nationale survint, et la députation se retira. Mais la multitude restait furieuse, et lorsque le ministre des affaires étrangères, Henri d'Arnim, sortit de la salle, il fut insulté ainsi que quelques autres représentants. Plusieurs furent obligés de s'évader par une porte écartée.

Le soir et le lendemain, l'agitation se prolongea. Il y eut des attroupements sur tous les points, devant l'arsenal, sous les Tilleuls, au coin des rues. Berlin ressemblait à une mer soulevée dont les flots montaient, montaient toujours. La municipalité cherchait vainement à apaiser l'irritation par des proclamations en l'honneur des combattants de Mars. Tout en recommandant la stricte observation de la légalité et en blâmant les excès, elle excusait la population auprès de l'Assemblée : dans le trouble, le ministre n'avait pas été reconnu ; il n'y avait eu que des faits individuels regrettables, mais dont la ville ne pouvait être responsable. Ses proclamations se perdaient dans le bruit. Les députés de la droite étaient indignés. Ils se réunirent, et proposèrent de transporter l'Assemblée constituante hors de Berlin : la capitale ne ferait pas la loi aux provinces.

Certaines provinces multipliaient leurs protestations

contre les excès et les tendances révolutionnaires. Berlin protestait contre les tendances réactionnaires de ces mêmes provinces. La discorde soufflait de tous côtés.

XIX

Le 10, au milieu de cette foule répandue dans les rues, l'ambassadeur de la République française, M. Emmanuel Arago, fut reconnu. Il ne put se soustraire à une ovation de la population, qui l'acclama et chanta la *Marseillaise*. Il sut, par des paroles sympathiques au peuple prussien et à la nation allemande, concilier à la fois la dignité de sa position, et sauvegarder la neutralité de son drapeau. Tous les partis lui rendirent un hommage qu'il reporta sur le peuple français.

XX

C'eût été un prodige que, dans le tourbillon d'éléments si contraires et de passions si diverses, le froissement continu, devant le palais, sur les places et promenades publiques, de la garde bourgeoise, des soldats, des ouvriers, des étudiants, d'individus sans noms et sans métiers, n'eût pas amené une collision sanglante. Le président de police Minutoli avait publié, le 13, un arrêté contre les attroupements. Le 14, comme excités par la défense même, ils sont plus nombreux; et, la multitude ne rêvant plus, depuis le vote hostile de l'Assemblée, que réaction et trahison, il ne lui fallait qu'une étincelle pour s'embraser, un prétexte futile pour agir. Devant le château, elle saisit

et emporte des grilles que l'on posait. Les troubles commencent. Les ouvriers et les étudiants ne sont pas armés. La garde bourgeoise seule a des fusils. Pourquoi? Tous les citoyens ne doivent-ils pas en avoir? L'arsenal en est rempli! ils appartiennent au peuple; le peuple a le droit de les prendre. La foule se précipite vers l'arsenal, chemin si connu, déjà si pratiqué. Il est sept heures.

Une compagnie du 24^e régiment gardait l'intérieur; un détachement de la garde civique, l'extérieur. Dans ce dépôt central, outre une quantité considérable de fusils et de munitions, était une collection nombreuse d'armes antiques et de trophées. A l'aspect de cette foule qui accourt furieuse, les défenseurs de l'arsenal font leurs préparatifs de résistance. Aux clameurs d'un côté, aux sommations de l'autre, bientôt succèdent des pierres lancées. Ordre est donné par le commandant de repousser l'émeute. Des coups de feu partent, et plusieurs personnes tombent, mortes ou blessées.

L'exaspération de la multitude est au comble. Repoussée d'abord, en se retirant elle dresse des barricades. La lutte s'éparpille sur différents points de la ville; puis la foule retourne impétueusement à l'assaut, enfonce les portes, et, pour escalader les murs, monte, les torches en main, sur des barils de poudre. Le détachement de la garde civique, sans ordre et sous l'impression du sang versé, s'était éloigné. Une députation de la société des ouvriers et des étudiants essaye vainement d'intervenir. Le rez-de-chaussée est pris. Les étages supérieurs semblent imprenables. Le capitaine Natzmer, commandant la troupe, a fait rompre les

escaliers. Les plus résolus veulent tenter l'escalade et renouveler les journées de Mars. « Mais pourquoi le combat? » crie-t-on à l'officier. « Le roi s'est retiré à Potsdam; la troupe l'a suivi, abandonnant la ville. » Trompé par ce subterfuge, placé entre son devoir et le massacre de ses concitoyens, le commandant hésite. On invoque son patriotisme, il faiblit et ordonne la retraite à ses soldats. La foule envahit complètement l'arsenal, s'empare des fusils, des armes de choix, des trophées jadis pris sur l'ennemi. C'est un pillage! Après une demi-heure de dévastation, un bataillon de la garde nationale revient, ainsi que les soldats. Une compagnie suffit pour balayer l'arsenal et mettre un terme à cette saturnale. Il était minuit.

XXI

Le lendemain, 15, la garde nationale couvrait tous les points principaux de la cité; Berlin avait retrouvé une apparence de calme; mais de nouveaux nuages s'amoncelaient à l'intérieur.

Chaque parti se rejetait la cause de ces troubles. Vous soufflez la révolution, disait la droite, et vous recueillez l'anarchie. Vous avez déchaîné le lion, et il nous dévorera tous, nous d'abord, vous ensuite! Il ne sortira de vos principes que ruine et destruction. Vous voulez fonder à nouveau, et vous bâtissez sur le chaos. La société vivait du moins; vous allez la tuer. Pour quelques abus passés dans les habitudes, vous nous jetez dans un précipice sans fond. Aujourd'hui le pillage; demain, la spoliation légale! la communauté des biens! l'échafaud! Arrêtez-vous sur cette pente d'un

abîme où s'engloutiront et la Prusse et l'Allemagne.

Les constitutionnels disaient : Nous convenons que le vieil ordre de choses a fait son temps, que les castes ne doivent plus exister, que le servage et les corvées doivent être abolis; nous consentons à ce que le despotisme absolu et le système féodal disparaissent. Mais pourquoi renverser l'édifice? Mieux vaut le réparer. La monarchie est le lien qui unit le passé à l'avenir; c'est la tradition! Ne l'effacez pas, ajoutez-y. La royauté est le fil qui doit vous conduire à travers le dédale obscur des idées nouvelles. Sauvegardez-la pour qu'elle vous sauvegarde. Contentez-vous de réformer, d'améliorer; modérez le peuple, au lieu de le lancer dans les extrémités. On n'atteint pas le but sans passer par les milieux. Si vous allez trop loin, vous tomberez épuisés sur la route; l'excès de liberté et de puissance conduit à sa perte une nation qui n'a encore acquis ni la sagesse ni l'expérience. Attendez que ses yeux soient faits à la lumière, son âme à la vertu! Contemplez ses actes depuis deux mois; et voyez si elle sait ce qu'elle veut et où elle va!

XXII

Les radicaux répliquaient aux premiers : Il faut que les temps s'accomplissent. Le vieux monde est mort; il faut donner la vie au monde nouveau! L'exploitation de la société humaine au profit de quelques-uns doit trouver sa fin; elle n'a que trop duré. Le passé est chargé de préjugés, d'injustices, de souillures et de crimes; si vous laissez quelque peu de sa liqueur impure, elle corrompra l'œuvre jusqu'à l'éternité. Il faut,

pour construire solidement, faire place nette et balayer tous les débris. Nous ne nous dissimulons pas les douleurs de l'enfantement. Dieu l'a voulu ainsi; c'est la loi de la création! Mais vous renversez la signification des mots : vous appelez anarchie, la révolution; ruine, la destruction des privilèges; abîme, l'égalité des droits; bouleversement, la liberté pour tous! Quant au pillage, le peuple de Berlin, victorieux dans les journées de Mars, n'a-t-il pas respecté, gardé les propriétés des riches? La spoliation, dites-vous! Citez-en donc une seule? La communauté des biens! c'est le fantôme avec lequel vous cherchez à effrayer les timides. L'échafaud! le peuple l'a trouvé debout; il veut le renverser, et il réclame à grands cris l'abolition de la peine de mort.

Ils répliquaient aux constitutionnels : Vous avez soulevé des questions malheureuses, et vous discutez sur les phrases; en refusant de reconnaître, comme une nouvelle phase de la vie de la nation prussienne, les journées de Mars, vous avez blessé le peuple au cœur; vous l'avez atteint dans sa victoire, dans son honneur, dans sa dignité, dans son avenir; vous l'avez abreuvé de fiel, et vous avez versé l'amertume sur son dévouement. Ne vous étonnez donc pas de son irritation. Vous l'excitez par vos insultes; et il vous rend méfiance pour méfiance, soupçons pour soupçons. A la force de vos baïonnettes, il oppose la force de ses bras qui les ont déjà brisées. Ne lui disputez plus ni son droit ni sa loi, il rentrera dans le repos. Vous l'attaquez, il se défend; vous le frappez, il se redresse. La royauté, dites-vous, est nécessaire pour unir le passé à l'avenir : nous ne le pensons pas; cependant nous nous soumettons à ce préjugé. Mais pourquoi ne pas la mettre dans l'impos-

sibilité de rétrograder vers le passé? Vous lui laissez un veto absolu, dont elle se servira à chaque instant pour arrêter la nation dans son développement; vous placez dans votre Constitution un sénat choisi parmi les gens riches; vous faites de l'argent un symbole. Vous craignez les excès de la liberté. Nous, nous redoutons plus encore les excès du despotisme. Ne voyez-vous pas que si vous n'enchaînez le pouvoir exécutif dans un cercle infranchissable, il en sortira bientôt, et brisera votre fragile ouvrage?

Puis, élevant encore la question, les radicaux ajoutaient : Contemplez Vienne, Francfort! Resterez-vous en arrière, et serez-vous les derniers, quand vous devriez être les premiers? La Prusse devrait être la lumière de l'Allemagne entière, et vous la mettez sous le boisseau! Vous la rapetissez à votre taille! Nous, nous voulons la grandir, afin que de toutes les villes, de toutes les contrées, on l'aperçoive, on l'imité et on l'aime. Plaçons notre drapeau si haut qu'il devienne celui de la Germanie entière!

XXIII

Ces arguments frappaient l'esprit des indécis de l'Assemblée. On ne pouvait se dissimuler que les débats pour savoir s'il y avait eu, oui ou non, révolution en mars, avaient été intempestifs; que, sans les journées de Mars, quelque nom qu'on leur donnât, la nation n'aurait pas obtenu la concession d'une Assemblée constituante. L'Assemblée leur devait donc son origine, et elle se reniait quand elle reniait les journées.

D'autre part, de bons esprits comprenaient que, tout

en contenant le peuple, il fallait contenir la réaction, et que, tout en combattant l'anarchie, il fallait seconder le mouvement. Aussi la majorité de l'Assemblée, par l'adoption de quelques propositions, sembla revenir sur l'ordre du jour cause de tant d'agitations, et elle prouva qu'elle s'était modifiée, en nommant président de la commission de constitution M. Waldeck, qui avait assisté à la cérémonie commémorative du peuple de Berlin. La droite, sentant son influence décroître, cherchait à retenir cette majorité par des exhortations et des reproches : « L'Assemblée devait énergiquement résister à la pression de la rue, et elle cédait honteusement à la peur ! Ce n'était point par conviction qu'elle désertait la cause de la royauté, c'était par terreur ! » Plus les accusations étaient dures, plus elles froissaient les membres de la Chambre, qui, par cela même, se laissaient d'autant plus aller vers la gauche.

Aussi trois ministres, MM. d'Arnim, Schwerin et de Canitz, voyant que la position n'était plus tenable pour eux, donnèrent leur démission. Elle fut annoncée par le président du conseil, dans la séance du 17 juin, ainsi que le remplacement de M. de Canitz, au ministère de la guerre par le général de Scherkenstein.

XXIV

Tandis que M. de Camphausen cherchait à recomposer son ministère, le projet d'adresse à la couronne fut présenté par la commission choisie par les bureaux de l'Assemblée. Ce projet était très-significatif :

« Les événements qui, dans les derniers mois,
VIII.

ont ébranlé l'Europe, ont entraîné la Prusse dans le mouvement général; particulièrement, la lutte violente des journées de Mars a donné force de loi aux manifestations de la volonté publique qui datait d'il y a longtemps.

» Élus du peuple, notre mission est d'organiser, de concert avec Votre Majesté, une Constitution qui réponde au degré de civilisation du peuple prussien et allemand, et lui assure un gouvernement populaire avec une administration exercée par lui-même, jusque dans les dernières communes. Cette Constitution éloignera toutes les restrictions légales contraires au principe de l'égalité, restrictions qui jusqu'à présent ont existé en faveur de castes particulières. Elle accordera le suffrage universel, la liberté personnelle, celle de la parole et de la presse, le droit d'association et de réunion, l'indépendance de tous les cultes; elle créera une législation populaire pour l'État entier; elle reformera la justice et l'armée, et mettra en vigueur l'armement général du peuple, basé sur ces fondements. La Constitution fortifiera les liens qui, par les faits glorieux des princes de Hohenzollern, ont uni Votre Majesté au peuple prussien.

» D'accord avec les tendances persévérantes de Votre Majesté, nous gardons en vue le but immuable de l'unité allemande, et nous assurons notre coopération franche et joyeuse à l'œuvre qui doit être accomplie à Francfort, par la force nationale du peuple entier.....

» La réorganisation de Posen, commencée par Votre Majesté, mettra fin à l'état déplorable de ce pays, et aux dissentiments de la population allemande et polonaise.

» Puisse cet acte de justice fonder l'indépendance nationale d'un peuple si longtemps opprimé !

» Le combat aux frontières du nord de notre patrie a confirmé de nouveau la vieille renommée de valeur, de discipline et d'humanité de nos guerriers. De concert avec les représentants du peuple allemand, nous attendons que les négociations politiques entamées ne sacrifient point les succès glorieux des armes..... »

Ce projet d'adresse prouvait nettement les tendances libérales de l'Assemblée, qui manifestait l'intention de recommencer presque à nouveau l'œuvre de la Constitution, sans s'arrêter aux formules du gouvernement.

XXV

M. Camphausen, après de vains efforts, vit qu'il devait se retirer, et laisser à un autre le soin de former un ministère. La crise ministérielle dura jusqu'au 25. Les travaux de l'Assemblée étaient interrompus ; l'administration, arrêtée ; l'inquiétude, générale. Enfin, le 27, parut une ordonnance du roi, datée de Potsdam 25 juin, indiquant la formation du nouveau cabinet : présidence du conseil et affaires étrangères (intérim), M. d'Auerswald ; commerce, industrie, travaux publics, M. Milde, député ; instruction publique et cultes, Rodbertus, député ; justice, M. Maerker, directeur du tribunal criminel ; intérieur (intérim), M. Kühlwester, président de régence ; M. Hansemann conservait les finances, et le baron de Scherkenstein la guerre ; la formation et la direction d'un ministère d'agriculture étaient confiées à M. Goerke, ministre d'État.

Le cabinet, le lendemain de son installation, présenta à l'Assemblée un programme libéral en harmonie avec la situation. Mais, tout en concédant les réformes exigées, il déployait de la vigueur : des arrestations furent ordonnées et des poursuites dirigées contre les coupables du pillage de l'arsenal ; l'enquête établit que des femmes, habillées en hommes, s'étaient mêlées à la lutte. Il organisa, comme à Londres, à la place des agents de police ambulants, un corps de deux mille constables, sous les ordres d'un directeur et de quatre inspecteurs. Il prit aussi des mesures pour améliorer l'institution de la garde civique. Déjà le ministère Camphausen avait aboli, le 6 mai, les châtimens corporels dans le civil comme dans le militaire ; le nouveau ministère poursuivit les améliorations commencées : l'abolition de la juridiction privilégiée en matière criminelle, fiscale ou d'injures ; l'abolition, sans compensation, de l'impôt des classes et de certaines charges territoriales.

Le ministre des finances ne craignit pas, pour combler le déficit causé par les nécessités, de solliciter de la Chambre, après l'emprunt volontaire, un emprunt forcé sur les riches, en exceptant les pauvres. Il avait le courage de l'homme d'État qui n'hésite pas à sacrifier sa popularité pour sauver son pays de la honte d'une banqueroute.

XXVI

Tandis que le nouveau cabinet s'efforçait de calmer et de concilier tout en tenant d'une main ferme le gouvernement, l'Assemblée nationale pressait le travail

long et ardu de la Constitution. Elle abolissait les privilèges de la noblesse, sans détruire les noms et les traditions; elle effaçait la peine de mort; elle refusait au roi le *veto* absolu, et donnait force de loi à tout projet de loi trois fois adopté par les deux Chambres; elle aplanissait les difficultés soulevées par le développement unitaire de l'Allemagne et par le maintien de l'indépendance de la Prusse.

L'Assemblée nationale avançait, inexpérimentée il est vrai, mais inspirée par le patriotisme, à travers les écueils, entre le peuple et la cour, entre la souveraineté de la nation et la souveraineté de droit divin. Si elle allait échouer dans le trajet, les débris mêmes de son œuvre devaient être impérissables.

XXVII

Je n'ai rien déguisé dans ce récit, ni les fautes, ni les excès, ni les folles idées, ni les émeutes insensées. Ce n'est pas en un jour qu'une nation longtemps asservie peut s'ouvrir une nouvelle route sans se heurter aux pierres du chemin. Certes les esprits superficiels ne verront que les troubles et les revers, des désirs sans fin et des appétits insatiables, des journées tumultueuses, des ouvriers sans travail, des magasins fermés, des luttes incessantes, des blessés et des mourants. Mais les esprits profonds verront sous l'écume le progrès immense de la civilisation. La Prusse, en 1848, fit des pas de géant. Après avoir effacé les vestiges de la féodalité, elle s'élança, noble, fière et hardie, dans l'égalité des droits et dans les voies de la

liberté. Elle prit son vol dans l'espace, développa son intelligence, son industrie, son commerce, son agriculture, doubla sa puissance, ses richesses, son savoir. Elle devait encore subir de mauvais jours, des chutes douloureuses ; mais elle avait semé, pour les recueillir un jour, et des hommes et des idées.



CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

États secondaires de l'Allemagne : Révolution et réformes. — Le duché de Brunswick. — La principauté de Hohenzollern-Sigmaringen. — Le duché de Nassau. — Le duché de Saxe-Weimar. — Le duché de Mecklembourg-Schwerin. — Le duché de Saxe-Altenbourg. — Hesse grand-ducale : Exécution du programme libéral du grand-duc; démission de quatre députés de l'extrême gauche; conflit sanglant à Mayence, entre la garnison prussienne et les habitants; mort du grand-duc; son fils, Louis III, lui succède. — Hesse Electorale : Charivari aux ministres déchus; sérénade aux nouveaux ministres; attaque des gardes du corps contre le peuple, caserne prise et démolie. — Grand-duché de Bade : Le parti républicain poursuit son action et garde son espoir; mesures libérales du gouvernement pour se concilier l'opinion publique; association des étudiants de l'université de Heidelberg; sa dissolution. — Wurtemberg : Troubles. — Bavière : Lois progressives. — Hanovre : Bennigsen, président du conseil; discours d'ouverture; libre engagement de la royauté. — Saxe-Royale : Ouverture de la Diète par le roi; tendances républicaines du pays; séance curieuse de la Diète. — Résumé de la situation de l'Allemagne en 1848 : Princes; ministres; courtisans; peuples; bourgeoisie; multitude. — Passions diverses.

I

ÉTATS SECONDAIRES DE L'ALLEMAGNE.

Les divers États de l'Allemagne, pris entre les révolutions de la Prusse, de l'Autriche et de la France, placés sous le courant électrique de leurs commotions, s'inspiraient de leurs idées, se passionnaient de leurs enthousiasmes, s'agitaient de leurs troubles, et vivaient de leur vie. Partout les mêmes sentiments, les mêmes ardeurs, le même choc des opinions! Les partisans du régime déchu, gémissant sur leur défaite, débattant les concessions; une partie de la noblesse, libérale, tendant la main à la bourgeoisie, pour marcher dans le

progrès sagement et lentement ; la bourgeoisie, conquérant ses droits, avide d'améliorations, naviguant entre le passé et l'avenir, voulant détruire et conserver, pousser et retenir, ayant horreur des abus qui pesaient sur elle, mais terrifiée des périls de la démagogie ; les étudiants, enflammés des théories nouvelles, brûlant de patriotisme, ivres d'amour pour la liberté, se lançant dans l'arène, sans souci des dangers, le feu dans le cœur, le fer à la main ; les ouvriers, émancipés avant la science, recouvrant leurs droits sans les connaître, aspirant à tout parce qu'ils étaient privés de tout, d'autant plus ambitieux qu'ils avaient plus obéi, se relevant flétris par les misères et les souffrances, exigeant un terme immédiat à leurs maux, voulant assouvir leur faim, prêtant l'oreille à toutes les utopies ; les paysans, abrutis par un long servage, délivrés de leurs chaînes, les uns les regrettant et ne sachant quel usage faire de leur liberté, les autres ne connaissant plus ni frein ni loi, voulant à leur tour être possesseurs des terres seigneuriales et se les partager, disposés à se ruier sur les châteaux !

Telle était la situation des États secondaires de la Germanie.

II

Et cependant les liens sociaux étaient si forts qu'ils ne se rompaient pas. La conscience publique éclairait les âmes et les dirigeait. La raison de tous suppléait à la raison individuelle. Les écarts de quelques-uns étaient réprimés. Certes, çà et là il y eut des émeutes, des luttes, des combats, des délires, des actes de fureur

insensée. Mais partout l'abolition de la peine de mort politique était réclamée comme symbole de l'ère nouvelle. La France avait donné cette noble devise à l'année 1848. L'Allemagne, éminemment philosophique, s'en était emparée avec joie, et elle ne prononça ni proscription ni condamnation capitale des agents des tyrannies déchues.

Dans l'ensemble de cette grande nation, il y avait identité de vues, communauté de principes. L'aspect seul variait suivant les contrées : les rois et les ducs étaient plus ou moins aimés ou détestés, les ministres plus ou moins habiles, les chefs populaires plus ou moins avancés, les populations plus ou moins résolues. Les mêmes améliorations, les mêmes réformes, étaient à l'ordre du jour. Les applications seulement étaient plus ou moins débattues, plus ou moins larges, plus ou moins promptes. Je ne relèverai donc que les faits les plus saillants dans les plus importantes contrées.

III

Dans le *duché de Brunswick*, l'égalité des citoyens devant la loi était proclamée, et l'interdiction des mariages entre juifs et chrétiens était levée.

IV

Dans la *principauté de Hohenzollern-Sigmaringen*, le gouvernement se voyait contraint de réclamer le concours d'un régiment bavarois pour comprimer des tendances républicaines, et proclamait pour l'avenir une autorité limitée.

V

Dans le *duché de Nassau*, les habitants de Wiesbaden, au nombre de deux mille, signaient, le 17 avril, la déclaration suivante : « Nous nous sommes convaincus qu'une monarchie libérale et populaire est, dans les circonstances actuelles, la meilleure forme de gouvernement. Le souverain n'est plus le maître du peuple, dans le sens d'autrefois. Il n'est plus que le mandataire le plus élevé du peuple souverain, la plus vive image de la souveraineté du peuple. C'est ce qu'on appelle un prince véritablement constitutionnel.

» Nous voulons réaliser les demandes faites, le 4 mars, par les habitants de Nassau, et accordées par le souverain. Il a tenu parole. Nous avons confiance en lui. Il faut que lui aussi puisse compter sur nous. Il faut que la confiance soit réciproque entre le peuple et le souverain, afin que le pays soit heureux.

» Nous ne voulons pas d'agitation, mais le progrès lent et paisible. Nous aurons soin des pauvres et des ouvriers sans travail. Nous voulons la liberté pour tous et le respect de toutes les convictions honnêtes. »

Cette profession est éloquente par sa simplicité.

Ces mêmes habitants adressaient des félicitations à la commission des Cinquante de Francfort, pour avoir résisté aux prétentions réactionnaires de la Diète : « Ils considéraient la prochaine Assemblée constituante du peuple allemand comme devant exprimer sa volonté toute-puissante ! Ni les princes, ni leurs diplomates, ni aucun autre parti, ne pourraient résister à l'exécution de cette volonté ! Ils sacrifieraient, au besoin, leurs

biens et leur existence, pour protéger le droit suprême du peuple et de ses organes contre toute attaque hostile! »

L'Assemblée constituante future était pour eux l'arche sainte. C'était l'espoir de l'Allemagne entière.

VI

Dans le *duché de Saxe-Weimar*, à Remda et à Polta, des troubles graves avaient nécessité l'intervention des troupes. La population de Weimar et d'Iéna, imbue des théories philosophiques, creusait au fond des principes, s'attachant à l'origine du droit et de la formation des pouvoirs, discutait, dans de fréquentes assemblées, l'élection directe ou à deux degrés. Elle concédait aux vœux d'un ministère populaire le système de l'élection indirecte; mais elle protestait contre le projet présenté à Francfort, qui établissait pour l'Allemagne un empereur et deux Chambres.

A Eisenach, les étudiants se réunissaient pour délibérer sur une constitution des universités conforme à l'esprit du temps. Dans cet océan d'idées, aucune création, aucune réforme, n'échappait à l'esprit humain.

VII

Dans le *duché de Mecklembourg-Schwerin*, le grand-duc, après avoir aboli la censure et reconnu aux citoyens le droit de s'associer et de s'armer, convoquait une Diète extraordinaire des États, pour lui soumettre les mesures nécessaires au bien-être du pays et à l'union de l'Allemagne.

VIII

Dans le *duché de Saxe-Altenbourg*, le duc résistait aux vœux des habitants. Il voulut répliquer aux réunions par des arrestations. Le 18 juin, des barricades, le tocsin, le concours armé des paysans, les soldats cernés dans le château, l'intervention des troupes saxonnes, les protestations de la population et des patriotes de Leipzig contre ce secours donné à un prince ennemi de la liberté, telles furent les diverses phases du mouvement d'un pays petit par l'espace, grand par le cœur.

IX

HESSE GRAND-DUCALE OU GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT.

Les tentatives des républicains dans le grand-duché de Bade, secondées par les colonnes d'émigrés venus de Suisse et de France, avaient, par leur échec d'avril, donné de la force aux gouvernements des États voisins. La bourgeoisie de la Hesse grand-ducale avait protesté contre la forme qu'on voulait lui imposer, et se bornait à réclamer l'exécution du programme libéral (6 mars) du grand-duc, contre-signé par le ministre H. de Gagern. Cet homme d'État, loyalement libéral, s'efforçait de fonder le régime constitutionnel, en introduisant les réformes promises. Sous son heureuse influence, l'œuvre de régénération s'accomplissait. Bientôt, appelé sur un plus vaste théâtre par son élection à l'Assemblée nationale de Francfort, il allait y prendre une des plus hautes positions. En son absence, les ministres s'in-

spirèrent de ses idées, le grand-duc corégent gouverna dans la voie tracée, les Chambres secondèrent l'impulsion donnée, non toutefois sans hésiter et sans soulever les vives réclamations des députés de l'extrême gauche.

Quatre d'entre eux, MM. Behlen, Grode, Mohr et Zitz, adressèrent vers la mi-juin, au président de la seconde Chambre des États, une protestation contre la politique ministérielle, et leur démission motivée.

X

Dans ce pays, comme partout en Allemagne, les partis étaient en présence, animés, exaltés; et pourtant on n'eut à déplorer d'autre incident sérieux qu'une collision, occasionnée non par des dissentiments intérieurs, mais par des querelles entre la population de Mayence et la garnison prussienne de la forteresse fédérale. J'en aurais passé sous silence la narration, si l'on n'y trouvait un indice révélateur des passions de l'époque, et s'il n'en fût résulté des débats orageux dans l'Assemblée de Francfort.

Dès le mois de mars, une irritation très-marquée existait entre la garnison et la population. Le 22, une première lutte avait eu lieu, dans laquelle plusieurs soldats et officiers prussiens avaient été blessés. La réaction générale contre les prétentions ambitieuses du roi de Prusse avait accru les animosités. Les journaux mayençais étaient les interprètes naturels de ces sentiments hostiles. Des attaques violentes de la presse entretenaient les colères mutuelles.

Le 24 mai, dans un lieu de réunion, une altercation s'élève entre les bourgeois et les militaires sur l'article

virulent d'un journal. Une rixe s'engage; les armes sont tirées. Les gardes civiques se précipitent sur les soldats. Cette multitude compacte, exaspérée, combat corps à corps dans une rue étroite. Succombant sous le nombre, les soldats se retirent et vont chercher du renfort; dans leur fuite, un certain nombre sont frappés par les baïonnettes et les poignards. Ils reviennent. Le commandant de la forteresse intervient, déclare la ville en état de siège, prend ses dispositions pour un bombardement éventuel, et ordonne le désarmement de la garde civique.

Le lendemain, les soldats, altérés de vengeance, sans provocation, tirent de leur caserne sur un groupe de bourgeois et de paysans. Plusieurs tombent. La fureur de la population est au comble. Mais, devant les canons braqués sur la cité, il faut que la cité dévore sa rage et se soumette. Le désarmement s'opère. Mais chaque jour des luttes individuelles surviennent pour assouvir une haine implacable.

L'Assemblée nationale de Francfort s'est émue; une enquête est ordonnée. Des représentants, commissaires délégués, se transportent sur les lieux. Il est constaté que, dans cette déplorable collision, six soldats ont été tués et vingt-cinq blessés. La perte de la population est moins considérable : un mort et huit blessés. La majorité de la commission conclut par la proposition de remplacer la garnison prussienne par d'autres troupes fédérales, afin d'éviter de nouveaux conflits. Après des débats animés entre la gauche et la droite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, dans l'espoir que les gouvernements feront leur devoir.

XI

Le 16 juin, le grand-duc de Hesse et du Rhin, Louis II, mourut frappé d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait succédé à son père, Louis I^{er}, le 6 août 1830. Son fils, Louis III, appelé par lui à la corégence le 6 mars, lui succéda. Son premier acte fut de confirmer la célèbre proclamation qui avait eu un retentissement mérité dans toute l'Allemagne, et qui avait été considérée comme le programme le plus sérieux des principes constitutionnels.

XII

HESSE ÉLECTORALE.

Les altercations entre les troupes et les populations étaient fréquentes. Les unes représentaient l'autorité absolue, la compression par la force poussée jusqu'à l'abus; les autres, le pouvoir illimité de la multitude, et la liberté poussée jusqu'à l'excès. Dans les temps de convulsions et de transition, où les droits ne sont encore ni réglés ni fixés, le moindre contact, le moindre froissement entre ces deux éléments contraires, produit la lutte. Le sang fut malheureusement versé trop de fois pour des causes futiles et peu sérieuses.

A Cassel, capitale de la Hesse Électorale, le 8 avril, la foule se pressait dans les rues, donnant un charivari à deux anciens ministres déchus. Le 9, par contraste, elle se pressait joyeuse, donnant une sérénade à leurs successeurs; après avoir passé devant la demeure de

M. Eberhard, elle se rendait chez le ministre de la justice, M. de Baumbach, lorsque tout à coup, dans le voisinage des gardes du corps, le cortège fut arrêté par un détachement placé en embuscade. Ce détachement chargea la masse et fit feu, tuant et blessant plusieurs personnes. C'était la nuit. Devant cette agression inouïe l'exaspération fut indicible. Des barricades furent sur-le-champ dressées dans toutes les rues, l'arsenal pris d'assaut et les armes enlevées, la caserne attaquée, les gardes du corps mis en fuite, et la caserne démolie. Le départ des gardes du corps de la ville calma l'irritation sans que la garde civique et le peuple voulussent désarmer. Dans la matinée du 10, les barricades furent maintenues, jusqu'à ce que l'électeur, manifestant le regret de ce qui s'était passé, eut promis que les coupables seraient punis avec toute la rigueur des lois.

XIII

Le même jour, la commission des Cinquante de Francfort envoya immédiatement trois de ses membres pour aider le gouvernement hessois de ses conseils, et le rendre responsable du maintien de l'ordre, les autorisant d'ailleurs à prendre leurs résolutions sans tenir compte de la volonté de l'électeur.

Les mauvaises dispositions de ce prince étaient connues, et l'on sentait à Francfort la nécessité de soutenir, par l'appui de l'autorité centrale, le ministère hessois contre les menées réactionnaires des partisans de l'ancien régime. L'électeur se soumit aux exigences du peuple; mais il attendait, tout en pliant, et son heure et son jour.

XIV

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Après la défaite des républicains, le grand-duché de Bade restait occupé par les troupes fédérales; et, conséquence fatale de la guerre civile, le parti constitutionnel se voyait, pour se défendre, contraint d'employer contre le parti radical tous les moyens en usage dans d'aussi tristes circonstances : la mise en état de siège momentané de Manheim et d'autres villes; les tribunaux exceptionnels, jugeant sans l'assistance des jurés; les incarcérations prolongées; les garnisaires dans les communes, en cas de refus d'impôt; la suspension des journaux; la surveillance, l'arbitraire et la force, substitués à la liberté provisoirement voilée. Dans la séance du 17 juin, la Chambre des députés, par vingt-huit voix contre seize, autorisait l'arrestation d'un de ses membres, M. Peter, qui, pendant l'insurrection, avait accepté le poste de gouverneur du cercle du Lac au nom de la République.

De son côté, le parti républicain redoublait d'activité, correspondait avec les réfugiés, en Suisse et en France, formait des réunions publiques et des associations secrètes, ourdissait des complots, attaquait le gouvernement avec violence, lui reprochait de se servir des armes étrangères pour étouffer le vœu national, et se préparait à une nouvelle lutte. Bornstedt, à travers les barreaux de sa prison de Bruschal, soufflait le feu qui le dévorait lui-même. Ses lamentations et ses plaintes trouvaient de l'écho parmi les vaincus. Hecker et Struve

ne cessaient de s'agiter dans leur retraite; ils entretenaient de fréquents rapports avec les États voisins et jusqu'au plus profond de l'Allemagne. Leurs partisans, à Francfort, réclamaient, avec une persistance opiniâtre, la place et la participation de Hecker dans l'Assemblée constituante germanique.

XV

Le gouvernement cherchait, par de larges mesures financières, à compenser les dures nécessités de la compression. Il proposait aux Chambres : l'impôt progressif sur le revenu, ainsi qu'un impôt sur le capital, à partir du 1^{er} janvier 1849, la suppression du droit sur la viande de boucherie, et de la taxe des ventes; il réduisait le droit sur les ventes des immeubles; cherchait à ranimer la confiance, le crédit, la circulation, la production, par la fondation d'établissements d'escompte avec garantie de l'État, par l'organisation des prud'hommes, par les encouragements aux associations appliquées à l'écoulement des produits allemands, par l'extension du crédit personnel, par des banques agricoles. Au reproche de maintenir dans le grand-duché les troupes fédérales, il répliquait en s'étonnant que des partisans de l'unité nationale pussent appeler étrangères des troupes allemandes.

Ces palliatifs, ces arguments, quelque sérieux qu'ils fussent, ne pouvaient calmer des sentiments d'autant plus exaltés qu'ils étaient plus comprimés. C'est ainsi que, des deux côtés, la division parmi les hommes de progrès s'étendait chaque jour davantage.

XVI

Les étudiants de la célèbre université d'Heidelberg formèrent une association, dont le but, énoncé dans leurs statuts, était la République, mais par les voies légales. Le gouvernement se vit, là encore, obligé de sévir; et les cours furent troublés. La jeunesse de toutes les universités était imbuë des idées démocratiques; elle se reconnaissait le droit de les professer et d'en poursuivre l'application. Ne tenant compte ni des traditions du passé ni des nécessités du présent, elle s'élançait à grands pas vers l'avenir. La République, où tous les citoyens ont des droits égaux, le riche comme le pauvre, le faible comme le fort, sans distinction d'état ni de naissance, lui paraissait la forme de gouvernement la plus parfaite et la plus juste. Substituer au hasard de l'hérédité le choix de la nation, à la souveraineté du droit divin la souveraineté du peuple, aux caprices de la fortune les lumières de l'intelligence, élire le plus capable, déléguer le pouvoir au plus dévoué, c'était à ses yeux la raison même, la loi vraie. Tout le reste n'était que préjugés et mensonges. La lutte, les persécutions, les souffrances, grandissaient dans les âmes généreuses la cause sacrée qu'elle voulait servir de son sang. Elles l'excitaient dans son enthousiasme jusqu'à l'aspiration au martyre. De ce vieux monde décrépit, corrompu, elle avait la prétention de faire surgir un autre monde, vigoureux, exempt d'impuretés. Le règne de la justice universelle devait enfin venir! Elle se berçait de tous les nobles sentiments, s'enivrait de pensées sublimes, se perdait dans de douces illusions, et, s'éloi-

gnant de la triste et sombre réalité, poursuivait de souriantes chimères.

Dans cet éblouissement du beau, du grand et du juste, la jeunesse démocratique ne cessait d'étendre son action autour d'elle. Elle exerçait son influence sur les ouvriers, cette jeunesse de l'industrie. Sa propagande, parfois, se faisait sentir jusque sur les soldats compatriotes, qui, dans leurs propres foyers, se trouvaient enchaînés et séduits, pour ne reprendre leur froide indifférence que dans les contrées étrangères.

XVII

WURTEMBERG.

Les troupes wurtembergeoises, qui avaient réprimé le mouvement insurrectionnel du grand-duché de Bade, étaient disposées à se soulever dans leur propre royaume. Le 11 juin, dans une caserne de Stuttgart, à la suite d'un acte d'insubordination, un régiment criait : « *Vive Hecker ! Vive la liberté !* » Il fallut l'intervention personnelle du roi pour le calmer. Le 13, à Weinsberg, des soldats se mêlaient à une émeute dont le but était d'exiger la mise en liberté des détenus.

Tout le Wurtemberg était en proie à des convulsions. Malgré les concessions empressées du roi, les délibérations prudemment libérales des Chambres et les exhortations de la garde bourgeoise, le feu révolutionnaire circulait dans les villes et les campagnes. A Cannstadt, on devait exécuter deux condamnés à mort. La foule se porta sur le lieu du supplice et renversa l'échafaud. Les condamnés obtinrent leur grâce. Le peuple, n'ayant

pu encore obtenir l'abolition de la peine de mort, était intervenu violemment. Aux environs d'Heilbronn, les paysans, ne connaissant plus, dans leurs désirs, ni frein ni limite, occasionnèrent maintes fois des troubles qui nécessitèrent une répression énergique. Toutefois, si l'insurrection voisine du grand-duché de Bade avait jeté de la fermentation dans les esprits, elle n'avait pu pénétrer dans le royaume; et l'armée en masse, secondée par la garde civique, avait maintenu l'ordre régulier et soutenu le gouvernement dans sa marche progressive.

XVIII

BAVIÈRE.

La Bavière se maintenait plus calme dans la voie tracée par le nouveau roi, d'accord avec les Chambres. Le programme de son avènement au trône avait reçu sa loyale exécution. Les États ayant terminé leurs travaux, le prince Luitpold, au nom du roi Maximilien son frère, prononça la clôture avec le cérémonial usité, le 5 juin, à midi, devant cinquante-deux députés et vingt-trois pairs. Le recès de clôture faisait mention de dix-neuf projets de loi votés et sanctionnés. De ce nombre étaient les lois sur la responsabilité ministérielle, la liberté de la presse, la loi électorale, la loi sur le rachat des charges seigneuriales, etc. La Chambre des députés avait consacré cinquante-trois séances à l'examen consciencieux de ces divers projets. Elle devait être dissoute pour faire place à une autre Chambre; élue d'après la nouvelle législation.

Le ministre de l'intérieur acheva la lecture du recès

de clôture. Dans la conclusion, il félicitait le pays des sacrifices faits par le roi, par certaines classes et corporations, par toute la nation; sacrifices grands sans doute, mais qui avaient pour but de perfectionner les institutions constitutionnelles, de dégager le sol de ses entraves, de veiller à tous les intérêts en souffrance, de protéger la patrie à l'intérieur et à l'extérieur, de contribuer à l'union de la grande famille allemande.

XIX

HANOVRE.

Le roi de Hanovre, contraint de céder à la Révolution, d'appeler un ministère libéral et de convoquer les États pour refondre la Constitution, s'était fait représenter à l'ouverture des Chambres, le 28 mars, par le président du conseil, M. Bennigsen, homme d'une distinction rare et d'une nature élevée :

« Sa Majesté, reconnaissant que la Constitution actuellement existante ne pouvait plus convenir, dans les circonstances présentes, ni à elle-même ni au pays, n'a pas hésité à accorder, *librement et sans retard*, tout ce qui lui semblait devoir favoriser le développement de la vie politique du pays.

» Sa Majesté demande seulement que tous les changements soient effectués par *la voie légale*, persuadée que tout avantage momentané, conquis par une autre voie, ne peut tourner qu'au détriment général.

. » Sa Majesté a déjà pris toutes les mesures qui pouvaient dépendre d'elle pour que la Confédération germanique, sur laquelle repose surtout la sûreté de

l'Allemagne, soit au plus vite complétée par une représentation entière du peuple allemand.

» Sa Majesté a également ordonné que, moyennant la liberté de la presse, le droit d'association, l'indépendance et la publicité des administrations municipales et rurales, l'abolition de tous les privilèges, la simplification du budget et la responsabilité des ministres, la Constitution intérieure de l'État fût modifiée de manière à élever l'esprit du peuple et à augmenter sa prospérité.

» La volonté de Sa Majesté est que toutes ces réformes soient acceptées sans précipitation, mais promptement et *irrévocablement*.

» En outre, Sa Majesté écouterait avec plaisir tous les vœux que les États pourront lui soumettre pour le bien public. »

Un engagement aussi solennel du roi aurait dû passer pour inviolable. Mais la nation doutait !

XX

Les États s'étaient mis à l'œuvre ; ils élaboraient la nouvelle Constitution. Des débats approfondis, des efforts bien dirigés, des sentiments vraiment libéraux, des désirs de concilier le principe monarchique avec les droits des citoyens, des intentions loyales, des sympathies pour le sort du plus grand nombre, calmaient les impatiences, retenaient l'opinion, contenaient les esprits. Si, comme dans tous les États de l'Allemagne, il y eut des soulèvements partiels et des troubles accidentels, la garde nationale suffit pour les réprimer. L'armée soutenait dans les duchés, contre le Dane-

mark, la cause de la nationalité allemande; et cette diversion ne contribuait pas peu à balancer l'impopularité du monarque.

XXI

SAXE ROYALE.

Le roi de Saxe s'était, comme le roi de Hanovre, laissé arracher les concessions par les manifestations irrésistibles du pays. Ne pouvant dominer le mouvement, il avait dû s'y soumettre. Une réconciliation apparente du peuple et de la royauté, sans rien changer à leurs pensées intimes, avait pacifié la situation. De là devait naître, dans l'âme du roi, le désir secret de reprendre un jour une partie de ce pouvoir absolu qu'il abandonnait par lambeaux, et, dans le cœur des partisans de la souveraineté du peuple, la volonté d'aller le plus loin possible pour lier le roi et rendre impraticable une contre-révolution. Les théories républicaines étaient hautement avouées dans les réunions. La royauté était atteinte sans être désarmée. Un péril évident était suspendu sur elle ou sur la nation.

Le gouvernement avait proclamé la liberté la plus complète dans les élections à la Diète extraordinaire, arrêté toutes poursuites pour associations illicites, remis toutes les peines prononcées à ce sujet, décrété l'estimation des fortunes pour un impôt spécial sur le revenu (27 avril), et pris d'autres mesures libérales.

XXII

Le 21 mai, le roi fit l'ouverture de la Diète, ayant à sa droite le prince Jean, à sa gauche le prince Albert :

il lut avec une émotion visible le discours d'usage. Il affirmait que dans les circonstances actuelles son désir le plus ardent était de fortifier l'unité de l'Allemagne, et qu'il ne reculerait devant aucun sacrifice exigé par la transformation d'une confédération d'États en un État fédératif. Il ajoutait que son gouvernement avait pris toutes les dispositions pour venir au secours de l'industrie et procurer du travail aux classes ouvrières. Il faisait ensuite des vœux pour le succès des œuvres du Parlement allemand.

Le ministre d'État Braun communiqua divers projets de loi, et déclara la Diète extraordinaire ouverte.

Les tendances de la Chambre des députés se firent aussitôt connaître. Elle vota d'abord qu'elle répondrait au discours de la couronne. Puis la commission nommée adopta, à l'unanimité moins une voix, ce paragraphe : « Avant tout, la Chambre verrait une sûre garantie de l'esprit national du gouvernement dans la présentation aux États d'un projet de loi qui supprimerait le système des deux Chambres, et ferait disparaître les dispositions de la Constitution qui gênent l'action de la Chambre en ce qui concerne son développement. » La Chambre, ne pouvant se mettre d'accord sur cette question si énergiquement posée, décida qu'elle ne ferait pas de réponse au discours du roi.

Dans la première séance, le 22 mai, il avait été donné communication d'une proposition des députés de l'ordre équestre, dont le but était de mettre sur la même ligne les propriétés foncières des paysans et celles des chevaliers. Le ministre d'État Oberlaender avait annoncé que le gouvernement prêterait son con-

cours à cette résolution, félicitant l'ordre équestre de son désintéressement.

XXIII

Leipzig, ville de lumières, placée au centre de l'Allemagne, était renommée pour le libéralisme de ses habitants. Les idées les plus avancées fermentaient dans les esprits. Une tentative d'insurrection eut lieu le 27 mai : la garde nationale suffit pour l'étouffer.

Des associations nombreuses se livraient à des discussions sur des théories de toute sorte. Les ouvriers repoussaient le communisme, mais sollicitaient la formation d'un ministère du travail, ou la création, au ministère des finances, d'un département spécialement affecté aux intérêts des travailleurs ; le directeur aurait mission de parcourir, dans le pays entier, les ateliers et les cabanes des pauvres, de les interroger, d'organiser des comités, et d'opérer la réforme par les voies politiques.

Dans la Réunion patriotique, le docteur Velcher prononça un discours républicain : il demanda que la loi fondamentale fût changée en une Constitution républicaine démocratique. Le docteur Reitam proposa une simple approximation de la forme républicaine. Un autre orateur, M. Jaeke, émit cet axiome : « La République est la meilleure forme de gouvernement. » M. Kramer proposa l'ordre du jour. La majorité adopta la motion de M. Jaeke (31 mai).

XXIV

Un député, M. Kuttner, s'émut de cette conférence et de cette décision; il porta le fait à la tribune de la Chambre, le 5 juin. Il interpella les ministres de l'intérieur et de la justice, pour savoir s'il était vrai que la proposition eût été faite, dans un club, de fonder la République en Saxe; une pareille proposition constituait le crime de haute trahison prévu par la loi pénale.

Le ministre d'État, docteur Braun, répliqua : « Le gouvernement n'a reçu aucun renseignement officiel sur ce point; mais il fera respecter les lois du pays, et surtout la Constitution, si elles sont attaquées. » Le ministre de l'intérieur ajouta « que si la République venait à être proposée dans des réunions, on procéderait contre elles non-seulement par voie de répression, mais par voie de prévention ».

Le député Tschirner : « Si une personne de la réunion a proposé d'introduire la République en Saxe, ce n'est pas la faute de la réunion, car la proposition a été écartée. On a seulement examiné quelle était la meilleure forme de gouvernement, et la majorité s'est prononcée en faveur de la République. Il ne s'agissait que d'opinions. D'ailleurs il n'appartient pas à la Chambre, qui n'est pas une institution de police, de décider si une proposition est criminelle ou non. C'est l'affaire des tribunaux. »

Le député Kuttner : « Mon but a été seulement de soumettre la question à la Chambre. Je ne prétends accuser personne. »

Le ministre de l'intérieur : « On ne sait pas encore positivement ce qui s'est passé dans l'Association patriotique allemande, mais il est certain que l'Association patriotique de Leipzig a déclaré, dans une lettre adressée à l'autorité judiciaire, que depuis l'établissement de l'Assemblée nationale à Francfort, il n'y aurait plus de haute trahison contre les princes, mais seulement contre les peuples, et que par conséquent elle protestait contre toutes les résolutions que l'on adopterait. Or, une pareille déclaration est éminemment anarchique ! »

Le député Griegern défend le droit de réunion, et invite le ministère à ne pas adopter de mesures préventives.

Le député Haskort : « Il est certain que, dans l'Association patriotique allemande, on a parlé d'introduire la République. On a seulement hésité entre les moyens légaux et les moyens humains. Cela veut dire : Nous ne voulons pas guillotiner, mais destituer. Je remercie le gouvernement des assurances qu'il a données à la Chambre. »

Le député Ewans : « J'ai été élevé dans les principes républicains. On m'a toujours présenté la République comme la meilleure forme de gouvernement. Je n'ai pas changé d'opinion ; et je crois pouvoir le dire, car je n'ai péché ni contre le roi ni contre la patrie. Si cependant la Chambre est d'un autre avis, je suis prêt à me retirer. »

Le président ferme la discussion et la Chambre passe à l'ordre du jour.

Cette séance est très-curieuse. Elle donne une idée complète de la disposition des esprits dans le royaume

de Saxe. C'est un résumé des faits du jour, et un indice sûr des événements qui doivent suivre.

XXV

Quel spectacle étrange que celui des cours de tous ces princes, grands et petits, de l'Allemagne de 1848 ! Imbus des préjugés de la naissance, convaincus qu'ils ne tenaient leurs droits que de Dieu et de leurs ancêtres, et ne se croyant responsables que devant eux ; savourant les jouissances du pouvoir ; enivrés par les encens brûlés autour d'eux ; ne prêtant l'oreille qu'aux adulations ; persuadés que les peuples étaient faits pour eux, et non eux pour les peuples ; considérant comme une offense toute réflexion sur leur politique ; punissant comme un crime de lèse-majesté toute protestation ; ayant des juges pour sévir, des sbires pour arrêter, des soldats pour comprimer, des cachots et des tortures pour terrifier ; les uns, mus par la bonté naturelle de leur cœur, gouvernant paternellement ; les autres, égoïstes ou méchants, gouvernant par la terreur, étouffant les insurrections dans le sang ; les uns et les autres n'obéissant qu'à leur impulsion propre, n'accordant à personne le droit de réplique, écrasant sous la force toute pensée contraire, élevant aux emplois non les plus capables, mais les plus affectionnés ou les plus serviles. Puis, tout à coup, troublés dans leurs possessions héréditaires, sentant la terre crouler sous leurs pieds, leurs trônes s'ébranler, la lumière jaillir dans leurs palais, les peuples s'agiter, courir aux armes ; voyant leurs ministres expulsés, leurs agents en fuite, leurs troupes incertaines ou vaincues, leur

autorité discutée, la vérité parvenir sans voile à leurs regards, les nations réclamer la souveraineté, régler leur part, rogner leurs budgets, éplucher les dépenses, appeler aux affaires les hommes de leur choix, transporter dans l'Assemblée des députés élus le droit de décréter la Constitution du pays, et substituer à la volonté capricieuse et arbitraire d'un seul la volonté régulière et légale de tous !

Pour ces princes, que de regrets, d'humiliations, de colères, de fureurs comprimées ! Résistant d'abord, puis cédant sous la menace ; dévorant l'injure ; acceptant des ministres imposés ; passant des revues, le sourire sur les lèvres, la mort dans l'âme ; recueillant publiquement les acclamations comme un hommage, et les recevant intérieurement comme une insulte ; signant des protestations de sincérité, des proclamations de dévouement au peuple, des professions de foi libérales, et jurant des constitutions, avec l'intention de n'observer ni promesses ni lois ; rusant avec leur conscience, avec Dieu, avec les hommes ; sacrifiant tout à leur couronne ; la payant au prix de toutes les amertumes, de toutes les trahisons ; gémissant sur leur abaissement ; cherchant à se relever à leurs propres yeux par la nécessité du sacrifice au salut de leur race ; toujours attachés au trône comme sur une roue, et préférant y être brisés plutôt que de lâcher leur couronne. Oh ! que ceux d'entre eux qui avaient un peu d'âme devaient souffrir !

XXVI

Plus bas que les princes, une foule de courtisans, déchus de leurs places, maudits de tous, poursuivis

par les haines publiques, emportant avec eux les libéralités de leurs maîtres et se cachant au fond de leurs châteaux ! Quelques ministres, hommes fiers, honnêtes, au pouvoir, égarés seulement par leurs principes, se retrem pant dans la retraite, et attendant de la versatilité des peuples leur retour aux affaires ! Mais le plus grand nombre des hauts fonctionnaires, se raccrochant aux emplois, affectant des opinions démocratiques, se courbant aux pieds du peuple comme ils s'étaient courbés à ceux du prince, prosternés devant les hommes du jour, prêts à les seconder ou à les trahir, aspirant à se maintenir à tout prix et à réformer le pouvoir despotique dont ils étaient les serviteurs les plus fervents et les plus intéressés !

Plus bas encore, la tourbe d'agents, vivant d'intrigues, se nourrissant de bassesses, gagés par les princes pour tout faire, pétris pour toutes les hontes et pour toutes les violences, se couvrant de tous les masques ! excitateurs secrets, orateurs de carrefours, fomentateurs de troubles, coureurs de clubs, calomniateurs du vrai patriotisme, soufflant aux émeutes, poussant le peuple aux excès pour le déshonorer, exagérant les révolutions pour terrifier la bourgeoisie et la retourner contre la liberté, suant la trahison et couvant le crime !

XXVII

Les peuples ne présentaient pas un spectacle moins extraordinaire. Abusés par les promesses des princes, qui, jusqu'en 1813 et 1814, leur avaient offert comme but de leurs efforts contre la tyrannie étrangère la liberté de leur patrie, ils avaient versé leur sang à flots

sur les champs de bataille, délivré les rois, reconstruit les trônes, refoulé l'Empire français jusqu'au cœur de Paris, abattu le despote ; et, pour prix de leurs sacrifices, pour récompense de leurs victoires, ils n'avaient rien obtenu. Les paroles avaient été oubliées, les engagements violés, les projets de Constitution mis à néant, les plaintes étouffées, les réclamations punies, les murmures condamnés ; et leurs chaînes avaient été forgées plus étroites et plus lourdes !

En 1830, le mouvement venu de France ébranle le monde. L'Allemagne s'agite. Les princes tremblants renouvellent les promesses, donnent des espérances. Les peuples, toujours illusionnés, attendent. Et rien encore que les mêmes abus, les mêmes oppressions !

En 1848, en sera-t-il de même ? Les peuples se le demandent. Ils n'ont plus foi dans les princes qui les ont si souvent trompés. De nouveau ils ont reconnu leur souveraineté ; ils se possèdent, jouissent de leurs droits, nomment leurs représentants, font leurs Constitutions. Effrayés par l'anarchie menaçante, retenus par un reste de respect pour des familles traditionnelles, ils ne renversent pas leurs princes, ils réinscrivent eux-mêmes les clauses du contrat qui les lie. Mais avec quelle anxiété, avec quelle méfiance ! Le passé est là qui leur crie l'avenir ! Comment s'y prendre pour que les paroles soient vraies, que les serments soient tenus ? De là, inquiétude, incertitude, violence. Ils marchent au hasard : un jour, trop vite ; un autre jour, trop lentement. Ils vont au delà ou ils restent en deçà du but. Ils acceptent des transactions et ne s'y arrêtent point. Ils cèdent et ils imposent. Leurs délégués, inexpérimentés, veulent trop ou trop peu, avancent ou re-

culent. Ils honorent leurs princes et ils les outragent; ils les défendent et ils les blessent; ils les désarment et ils les fortifient. On ne voit plus que désordre et discorde entre les pouvoirs, trouble dans les esprits et agitation dans les rues.

XXVIII

La bourgeoisie armée cherche à renverser et à maintenir. Elle exige la liberté, et elle veut contenir les ouvriers qui débordent, et la jeunesse qui fermente. Elle veut pousser et arrêter le mouvement. Dans cette situation fausse, elle ne sait plus distinguer l'émeute de la révolution, la puissance qui fonde de celle qui détruit. Le matin, elle se voit forcée de croiser la baïonnette contre la troupe; le soir, de faire feu sur la multitude. Elle cherche vainement la lumière qui la guide; elle avance d'un pas incertain entre l'autorité qui peut relever la tyrannie, et l'anarchie qui menace la liberté. Elle s'agite et rêve le repos, gémit et aspire à la fin de ses tourments. Où est la ligne véritable, le droit chemin? Où sont les droits suffisants, la Constitution sérieuse? Elle le demande à tous les échos; et le bruit seul du chaos lui répond!

XXIX

La multitude se laisse aller à toutes les impulsions, à toutes les convulsions; elle suit tous les courants; elle a toutes les passions, bonnes et mauvaises. Aujourd'hui sublime, le lendemain elle se traîne dans la boue; on la voit tour à tour sage et folle, modérée et exagérée,

silencieuse et bruyante, fière et servile, héroïque et lâche. Tantôt c'est le torrent auquel rien ne peut résister, tantôt c'est la poussière qu'on balaye; c'est la vertu qui s'impose ou la faiblesse qui s'humilie. Les gouvernements despotiques l'ont maintenue dans l'ignorance, et elle s'ignore elle-même; ils ne lui ont enseigné qu'une seule loi, celle de la force : elle en use et en abuse. Parfois elle écoute la voix d'un chef ami, mais plus souvent la voix trompeuse d'un ennemi déguisé, qui la pousse aux excès avilissants. Et pourtant, les sentiments sociaux ont tellement pénétré les cœurs, qu'au milieu de ce déchaînement universel les propriétés sont respectées, et que la masse des crimes individuels a diminué dans des proportions considérables.

XXX

Les peuples de la Germanie, placés vis-à-vis de leurs princes dans cette situation incertaine qui n'est ni l'obéissance ni la révolte, cherchaient dans une solution la centralisation et l'unité; le patriotisme les y excitait. L'unité leur donnait les garanties si désirées contre leurs propres gouvernements; devant la majesté de l'ensemble les individualités disparaissaient. Une Constitution générale assurait leurs droits et dominait les chartes octroyées. Citoyens de l'Allemagne libre et indépendante, ils ne pouvaient plus devenir les esclaves de princes qui seraient soumis à la loi commune faite par tous et pour tous. Ainsi non-seulement le sentiment inné de la nationalité, mais la nécessité si pressante de se soustraire à l'oppression, les précipitait vers ce but. Les mauvais vouloirs de cette myriade de petites cours

seraient neutralisés; les difficultés avec les gouvernements, effacées; les luttes, amoindries sinon terminées; les résistances, écrasées. Il y aurait toujours un recours contre les injustices et l'arbitraire. Une autorité centrale née de la volonté de tous, soutenue par tous, briserait ces petits despotismes, consoliderait les libertés publiques, développerait les intérêts moraux et matériels, accroîtrait les richesses, détruirait les entraves du commerce et de l'industrie, répandrait les lumières, augmenterait la puissance nationale en face du monde entier.

XXXI

Aussi toutes les fractions du peuple german, dans les États les plus grands comme dans les moindres, se livraient avec une ardeur dévorante à cette régénération de la patrie commune. On y pensait, on y rêvait, on en parlait, le jour, le soir, dans les rues, dans les places publiques, dans les salons, dans les chaumières, dans les réunions, dans les comités, dans les clubs, dans les Chambres de députés. Chacun sentait que là était la vérité, le mot de l'avenir, l'étoile du salut. Chacun aspirait au succès, à la réalisation de l'œuvre. Les journaux, les brochures, les affiches, les adresses, les proclamations entretenaient le feu. L'Allemagne unitaire! l'Allemagne grande et forte! l'Allemagne une seule famille de frères! l'Allemagne libre! voilà ce qui exaltait toutes les imaginations, absorbait les méditations des hommes d'État, faisait délirer les poètes, enthousiasmait la jeunesse, réchauffait les vieillards et brûlait les plus froids.

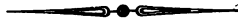
XXXII

Les princes, contraints de suivre ce mouvement irrésistible, pressentaient le coup qui leur était porté. A une situation si critique venait se joindre une situation plus critique encore. Près de se voir arracher le pouvoir par les mains de leurs sujets, ils étaient sur le point de le voir disparaître devant une autorité supérieure. Ceux qui naguère commandaient despotiquement en étaient réduits d'abord à composer avec leurs sujets, ensuite à obéir à une souveraineté plus puissante que la leur. Que seraient-ils? que deviendraient-ils? de vains fantômes, des noms vides, des trônes sans couronne, des gouvernements sans gouvernés, des débris inutiles, puis le néant! Aussi leurs haines secrètes, leurs terreurs cachées, augmentaient sans cesse avec les méfiances des peuples qui les devinaient. A toutes ces incertitudes, à toutes ces perplexités, devaient bientôt se joindre les discussions, les luttes nées des rivalités.

XXXIII

Dans tous les États de l'Allemagne, les élections pour l'Assemblée nationale constituante convoquée à Francfort accaparèrent quelque temps l'attention publique. Les candidatures, loyalement débattues, préoccupèrent les esprits. Les hommes les plus éminents et les plus distingués briguèrent l'honneur de fonder les lois nouvelles. Ce fut un noble élan qui remua profondément la société entière. Les professions de foi furent à la hauteur des circonstances. Les idées les plus élevées

brillèrent d'un vif éclat. L'Allemagne exposait au grand jour le génie qu'elle avait longtemps mûri en silence : lois constitutives, théories applicables, libertés, droits, commerce, agriculture, industrie, instruction, éducation, guerre, marine, rapports extérieurs, elle était appelée à tout étudier, tout creuser, tout approfondir. Elle atteignait toutes les hauteurs ; et elle aspirait à monter encore.



CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Assemblée nationale constituante allemande : Diète germanique régénérée ; commission des Cinquante et comité des Dix-Sept hommes de confiance, en présence ; question soulevée par la Diète germanique sur le pouvoir exécutif ; révélation de cette délibération dans la commission des Cinquante ; violente irritation ; justification de la Diète germanique ; 18 mai 1848 ; réunion du Parlement allemand ; avènement du peuple à la direction de ses affaires ; ouverture de l'Assemblée constituante ; lecture d'une lettre de félicitation de la Diète ; élection du bureau ; Henri de Gagern , président ; égoïsme patriotique du Parlement allemand ; sa reconnaissance de la liberté de toutes les races ; discussion sur la coexistence des Assemblées des États et du Parlement allemand ; décision : les Constitutions particulières des États devront être en harmonie avec la Constitution générale de l'Allemagne ; affluence de propositions progressives sur le bureau du président ; fractionnement de l'Assemblée ; programmes du côté et du centre droits, du centre gauche, de la gauche, de l'extrême gauche, du parti démocratique radical ; clubs ; socialisme ; mission de l'Assemblée : développer et contenir.

I

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE ALLEMANDE.

En attendant l'ouverture de l'Assemblée constituante, la commission des Cinquante déléguée par l'Assemblée préparatoire, la Diète épurée de ses membres les plus compromis remplacés par les envoyés des nouveaux gouvernements, et le comité des Dix-Sept hommes de confiance, adjoint à la Diète ; intermédiaire entre elle et les Cinquante, étaient restés en présence, et poursuivaient avec une activité sans repos leurs importants travaux.

La Commission élaborait les idées, renvoyait à la future Assemblée les questions à l'ordre du jour qui

préoccupaient le plus l'opinion publique : nationalités, douanes, postes, armement du peuple, marine, unité des monnaies, organisation du travail. Elle s'efforçait d'aplanir les difficultés, de détourner les conflits et d'étouffer les luttes. La publicité de ses séances donnait à de loyales intentions l'éclat de la lumière; et ses résolutions étaient dictées par le plus pur patriotisme.

La Diète assouplissait ses décisions aux circonstances, sondait à chaque pas le terrain mouvant qui s'effondrait sous ses pas, cherchait à retenir pour elle un dernier prestige, pour ses princes un dernier pouvoir.

Le Comité des hommes de confiance, après l'œuvre immense d'un projet de Constitution, entassait les matériaux, préparait des arguments en faveur des points fondamentaux sur lesquels ils s'étaient divisés eux-mêmes, pour en faire passer les principes de la théorie à l'application.

II

L'harmonie paraissait régner entre ces trois représentations de l'Allemagne, qui toutes trois devaient se fondre dans l'Assemblée nationale, lorsqu'un incident vint troubler l'accord apparent et semer la discorde.

L'Assemblée constituante absorberait-elle tous les pouvoirs, même le pouvoir exécutif? Le projet de constitution, en proposant un empereur héréditaire, inspirait cette crainte à la Diète germanique. Appelée à délibérer sur ce projet, pouvait-elle, sans abdication complète, laisser enlever aux gouvernements dont elle était l'organe, la puissance directrice, l'initiative, et jusqu'au droit de participer à des délibérations où de-

vaient se débattre des questions de vie et de mort pour les princes et pour les États? Sa mission n'était-elle pas de veiller à des intérêts sacrés qui se trouvaient menacés? Son devoir n'était-il pas de réclamer la faculté de poser les représentants des gouvernements en présence des représentants des peuples, dans le futur Parlement de l'Allemagne?

L'Ambassadeur du grand-duché de Hesse soumit ces réflexions à la Diète. Le comité de révision fit un rapport sur sa proposition, dans la séance du 4 mai.

Après avoir considéré ce que ferait la Diète relativement à l'examen de la Constitution, si elle en référerait aux gouvernements des États ou si elle s'en occuperait sur-le-champ, le protocole contenait les réflexions suivantes : « Si les gouvernements allemands restent dans l'inaction, l'Assemblée délibérante deviendra une Assemblée constituante, et leur octroiera une Constitution; si donc les gouvernements ne sont pas représentés, on pourrait cependant défendre leurs droits et leurs intérêts, en opposant à l'Assemblée nationale des organes qui seraient chargés de les soutenir. »

Demandant ensuite si l'Assemblée accepterait un banc des ministres, ou s'il ne serait pas mieux d'introduire dans le Parlement, sans caractère officiel, les hommes des gouvernements, soit par l'élection, soit par le choix parmi les députés élus, le protocole disait : « La Diète ne peut représenter les gouvernements allemands dans l'Assemblée nationale, ni en totalité ni par des députations. Ainsi nous pensons qu'il sera nécessaire que les gouvernements nomment une Commission de trois ou de cinq membres, qui se

réunirait à Francfort, pour se mettre en rapport avec l'Assemblée nationale. Cette Commission, qui serait l'intermédiaire officiel entre les gouvernements et l'Assemblée nationale, chercherait à défendre, suivant les circonstances, les intérêts des gouvernements..... »

La Diète avait discuté et voté dans l'ombre et le silence les conclusions du Comité de révision. Ces conclusions prononçaient l'envoi du protocole aux gouvernements, afin qu'ils avisassent, et qu'ils transmissent leurs instructions et des pouvoirs étendus pour l'établissement solide de leurs rapports avec l'Assemblée.

Ce protocole et cette délibération n'avaient été, contrairement à l'usage, ni publiés ni imprimés. Mais ils eurent bientôt percé le secret dont on les avait enveloppés, et le mystère même en augmenta la gravité.

III

La révélation en fut faite à la commission des Cinquante, dans la séance du 10 mai, par M. Abegg. Elle y produisit une sensation extraordinaire. Ce protocole apparut à des esprits surpris et prévenus comme un complot, une trahison : « Le véritable but était de créer un triumvirat qui, dans le cas où l'Assemblée nationale se déclarerait Constituante et ne voudrait pas entrer en arrangement avec les souverains, formerait une représentation énergique de gouvernement. » Vainement M. Wippermann essaya d'atténuer l'importance de cette affaire. M. Lehne lui répliqua énergiquement « qu'il ne s'agissait de rien moins que d'escamoter au peuple allemand sa conquête la plus importante, le pouvoir constituant, et de l'amener à pactiser avec les

princes. Il fallait réclamer de la Diète des explications sérieuses sur l'authenticité du document. » — « Si le document est authentique, » dit M. Blum, « il prouve que l'on veut un ministère fédéral et non un pouvoir exécutif, ce qui est contraire aux droits de l'Assemblée constituante, qui seule peut nommer un pareil ministère. La Commission doit protester contre un pareil triumvirat, déclarer la patrie en danger, et agir d'après le mandat du Parlement préparatoire. » La proposition de M. Lehne fut adoptée à l'unanimité.

A Francfort, l'indignation fut poussée jusqu'à la frénésie. Il y eut des troubles qu'on ne put réprimer qu'après quelques excès commis par la multitude.

La Diète avait touché au plus vif de la situation. La future Assemblée était, aux yeux de tous les Allemands, le salut et la régénération. Lui susciter des entraves, c'était profaner l'arche sainte ! Amoindrir son pouvoir, c'était un crime de lèse-nation ! M. de Gagern, le ministre important du grand-duché de Hesse, fit le désaveu formel de la proposition de l'ambassadeur de cet État, et la retraite de cet ambassadeur fut une expiation offerte à la vindicte publique.

IV

La Diète chercha à apaiser les esprits. Dans une délibération du 16 mai, elle déclara « repousser de la manière la plus franche et la plus solennelle tout soupçon par lequel on voudrait faire croire qu'elle cherchait à entraver le libre développement d'une Allemagne unie et forte. Le *pro memoria* avait été soumis par la Diète, comme l'opinion d'un de ses

membres, sans être accompagné par aucune décision, aux gouvernements de la Confédération, pour en faire l'usage qu'ils jugeraient convenable. Le *pro memoria* n'avait pas été publié, parce qu'il ne contenait que des instructions demandées. — Les documents relatifs à cette affaire feraient l'objet d'une publication spéciale. — Dans cette affaire, comme dans toutes les autres, la Diète soumettait avec confiance tous ses actes au jugement impartial du peuple allemand et de ses représentants, et elle en acceptait la responsabilité. »

La Diète balbutiait de timides excuses; et cependant cette tentative était bien naturelle et dictée par son devoir envers les gouvernements qu'elle représentait. Mais, par cela même, elle était en opposition avec la passion du moment et avec la volonté des peuples. La Diète, comme les minorités vaincues et affaiblies, s'agitait dans le vide avant de disparaître. Ses efforts pour se retenir avant de tomber n'aboutissaient qu'à rendre plus éclatantes la fausseté, la faiblesse de sa position, à précipiter sa défaite, et à accroître la puissance de la future Assemblée.

V

Le 18 mai 1848, date qui doit passer à la postérité la plus reculée des peuples allemands, les représentants, régulièrement élus par le suffrage universel, d'une extrémité de la Germanie à l'autre, se rassemblèrent, munis de pleins pouvoirs, pour fonder sur de nouvelles bases la Constitution d'une patrie commune. Depuis que la Germanie était sortie des ténèbres pour appa-

raître à la clarté de l'histoire, jamais si grande époque n'avait été digne d'être célébrée par les nobles cœurs qui rêvent le bonheur de l'humanité, et qui aspirent à la vraie gloire : la liberté dans l'ordre et le progrès.

VI

Jusqu'à ce jour l'Allemagne, divisée, déchirée, torturée, offre le spectacle le plus épouvantable des guerres les plus atroces. Dans ses annales sanglantes on ne voit que dévastations, massacres, incendies. Les nations se ruent sur les nations, les villes sur les villes, les princes sur les princes, les forts sur les faibles. On se bat, on se dévore, on se détruit ! Le courage ne semble avoir été donné aux habitants de ces vertes contrées que pour précipiter les hommes sur les hommes et les anéantir. Tout est cause ou prétexte de combats acharnés, le bien comme le mal : successions, empire, religions, haines domestiques, rivalités, jalousies, soif de domination, désirs de liberté et d'indépendance, privilèges à conquérir, servage à briser, vengeances des pauvres, oppressions effroyables, tyrannies cruelles, injustices inouïes, cruautés sans nom ! Lorsqu'on parcourt les temps, on est saisi d'horreur à l'aspect de ces tableaux lugubres qui se succèdent, toujours impitoyablement les mêmes, toujours souillés d'orgies, de boue et de sang. On se demande par quelle source de vitalité inépuisable et providentielle l'Allemagne a pu survivre à ces accès perpétuels de fureur délirante et à ces égorgements sans fin !

VII

Puis, tout à coup, de ces pays séparés, de ces États divers, de ces villes éparses, des hameaux les plus éloignés, des châteaux, des chaumières, des boutiques, des ateliers, des universités, des écoles, sort, comme une inspiration divine, le même vœu, le même cri : « *L'unité!* » l'unité qui donnera la concorde et la paix, effacera les taches du sang, lavera les souillures et les souffrances. Et chaque habitant, devenu citoyen, quels que soient son rang, sa fortune, son état, son métier, sans distinction aucune de naissance, possédant un droit égal, dépose son vote au scrutin national, et délègue sa part légitime de souveraineté à un représentant volontairement, librement choisi. Chacun est venu prendre sa place à ce banquet sacré, où un vote ne pèse pas plus qu'un autre, comme à une vaste communion, où une âme ne pèse pas plus qu'une autre dans les mains de Dieu.

VIII

L'avènement du peuple à la direction de ses affaires, après tant de siècles d'asservissement et de misères, l'intronisation d'une Assemblée allemande souveraine, ravissaient de bonheur les populations et ouvraient leur cœur à la douce espérance. Elles suivaient du regard et accompagnaient des souhaits les plus ardents leurs élus ; elles les entouraient d'une auréole de prestiges ; elles fêtaient le 18 mai comme leur plus précieuse et leur plus immense conquête. Le 18 mai était tout à la

fois, pour la Germanie, ce qu'avaient été pour la France et la journée du Jeu de paume et la nuit du 4 août ; 1848 était son 1789. Les liens du servage, l'abus des privilèges, la distinction des castes, les droits des seigneurs, l'exploitation de l'homme comme d'un bétail, tous ces outrages à la justice et à la raison disparaissaient le 18 mai. Aussi il y avait joie, enthousiasme, félicité publique ! A Francfort, on se montrait les représentants du peuple allemand ; on acclamait les plus aimés ; on entourait d'hommages ceux que l'on savait les plus dévoués à la cause sainte de la liberté. A ce peuple, l'air semblait plus doux, le ciel plus pur, l'avenir plus sûr, le destin plus propice.

IX

L'après-midi, à quatre heures, les députés se rendent en cortège, de la salle dite des Empereurs, du Roemer à l'église Saint-Paul, au bruit des cloches et de l'artillerie, dont les pièces étaient placées sur les rives du Mein. Un bataillon de la garde nationale formait la haie, pour faire honneur aux députés. Le président d'âge, le docteur Lange, du Hanovre, ouvre la séance par une courte allocution adaptée à la circonstance. L'Assemblée est déclarée constituée.

L'Allemagne est née à la vie unitaire et libre ; l'Allemagne de 1848, quoi qu'on dise et qu'on fasse, est désormais éternelle. On pourra la faire plier sous le fer, elle se redressera ; on pourra en séparer encore les tronçons, elle se rejoindra ; on pourra l'étouffer, la plonger dans le sommeil de la mort, la couvrir de la

pierre froide, elle sortira de sa tombe, broiera la pierre et secouera au vent la poussière de son cercueil. Et un jour, jour providentiellement écrit, un président dira à une Assemblée élue par le suffrage universel : « L'Allemagne de 1848 poursuit ses travaux ! La séance est ouverte. »

X

Le premier acte du Parlement fut la lecture d'une lettre de félicitation adressée par la Diète. Le passé saluait l'avenir ! Singulier contraste ! L'institution semblait vouloir survivre à sa défaite. Les ministres des princes donnaient le baiser d'alliance aux ministres des peuples qui les remplaçaient. Était-ce un baiser de Judas ? Cette curieuse lettre fut écoutée dans un profond silence :

« La force des événements extraordinaires, le désir qui s'est hautement manifesté dans toute notre patrie, et, ce qui en a été le résultat, l'appel des gouvernements, ont conduit ici, dans cette heure solennelle, une Assemblée telle qu'il n'en existe pas de pareille dans l'histoire de notre pays.

» L'ancienne vie politique a été ébranlée dans ses fondements, et il s'élève un nouveau pouvoir, salué par les acclamations et la confiance de tout le peuple allemand : le Parlement allemand.

» Les gouvernements allemands, et leur organe commun, la Diète, unis avec le peuple allemand dans un égal amour pour notre grande patrie, et sincèrement attachés à l'esprit nouveau du siècle, tendent la main, en témoignage de bienvenue, aux représentants de la

nation, et désirèrent que leurs travaux aient des résultats prospères.

» Francfort-sur-le-Mein, le 18 mai 1848.

» La Diète ; en son nom ,

» *Le président*, COLLOREDO. »

XI

La lecture de cette adresse fut saluée par de vifs applaudissements et par de violents murmures. Les uns y virent un hommage, les autres une arrière-pensée. La Diète prétendait-elle poursuivre son rôle ? Sous cette apparence d'éloges, était-ce velléité de se maintenir devant l'Assemblée constituante et de ne la considérer que comme une assemblée délibérante, dont les décisions, pour être valables, auraient besoin d'être ratifiées par les gouvernements des États particuliers de la Confédération ? Telle fut la pensée d'un certain nombre de députés. Aussitôt M. Zitz, de Mayence, se leva ; il proposa de laisser ce message sans réponse, comme étant ou un compliment inutile, ou un empiétement sur les droits de l'Assemblée.

Cette proposition, accueillie par des vivats et par des réclamations, souleva un grand tumulte. Enfin, sur la motion du président, la question de réponse à faire fut renvoyée après la formation du bureau définitif.

Ainsi, la première manifestation de l'Assemblée était la volonté d'établir une ligne de démarcation bien tranchée avec ce qui avait été. Les débats ensuite, quoique ne portant que sur des questions de règlement et de détails insignifiants, n'en restèrent pas moins animés.

On sentait une vitalité et une vigueur extrêmes dans ce premier Parlement allemand.

XII

Le lendemain, le baron Henri de Gagern fut élu président provisoire, et M. de Soiron, le président des Cinquante, vice-président. M. de Gagern prononça un discours de remerciement, où l'on distingua cette phrase qui fut suivie d'applaudissements unanimes : « Nous avons à achever la plus grande œuvre que jamais des hommes allemands aient eu mission d'achever. Il faut que nous fassions une Constitution pour toute l'Allemagne. Nous recevons nos pleins pouvoirs à cet égard de la souveraineté de la nation.

» L'Allemagne veut être un empire, un peuple ! Ce but devra être atteint par la coopération de tous les États, de tous les gouvernements. Il dépend de cette Assemblée d'amener cette coopération. Si les opinions ne s'accordaient pas sur divers points, le désir de l'unité n'en serait pas moins général. La nation obtiendra l'unité, et elle l'affermira, nonobstant toutes les difficultés du dedans et du dehors... »

M. de Gagern terminait en déclarant que, si ses fonctions de président devaient durer plus longtemps, les fonctions de ministre dans son pays seraient incompatibles avec cette position. Cette préférence exclusive, donnée à l'Assemblée constituante, et acceptée par des braves, parut de bon augure. En effet, M. de Gagern, ayant été peu après confirmé dans ses fonctions par 484 suffrages sur 518, envoya sa démission au grand-duc de Hesse-Darmstadt, dont il était le conseiller le

plus influent, et auquel il avait inspiré le programme le plus libéral.

XIII

Tous les États, petits et grands, tous les rangs de la société, toutes les opinions, toutes les religions, étaient représentés dans l'Assemblée, avec leurs nuances infinies. La Bohême seule n'avait pas voulu y déléguer un seul député. Elle avait, ainsi qu'on l'a vu, rêvé un empire slave, une Assemblée slave; et celui qui eût osé se présenter en son nom eût été renié et maudit par elle. Vainement le Parlement lui adressa un appel fraternel. La passion n'écoute pas, n'entend pas. Mais, d'autre part, les représentants du grand-duché de Posen, du duché de Schleswig et du duché de Limbourg, après des discussions assez compliquées, prirent place dans les rangs qui leur furent ouverts. Les députés du Tyrol italien demandèrent inutilement à être constitués en dehors de la Confédération. Le patriotisme allemand, absolu dans ses prétentions, ne le leur permit point. Les ambassadeurs hongrois, munis des pleins pouvoirs de leur gouvernement auprès de l'Assemblée, furent reçus avec empressement. La nationalité allemande reconnaissait la nationalité hongroise; elle reconnaissait aussi la nationalité polonaise, en paroles seulement; et elle méconnaissait la nationalité italienne! Les peuples, comme les princes, ont des ambitions illégitimes.

L'Assemblée constituante, essayant de se dissimuler à elle-même ses idées absorbantes, les couvrit d'une apparence de justice et de grandeur par la déclaration votée dans l'une de ses premières séances (31 mai) :

« L'Assemblée reconnaît, dans toute son étendue,

le droit qu'ont les peuples non allemands, vivant sur le sol de l'Allemagne, de suivre leur développement national, et d'employer leur langue en ce qui concerne le culte, l'instruction publique, la littérature, l'administration et la justice; et il est bien entendu qu'ils participeront aux droits que la Constitution générale de l'Allemagne garantira à la nation. L'Allemagne, dorénavant une et libre, est assez puissante et assez grande pour pouvoir accorder, sans jalousie, aux peuples parlant une autre langue et qui se sont développés dans son sein, ce que la nature et l'histoire leur attribuent; et jamais le Slave, le Schleswigois du Nord parlant danois, ni l'habitant de l'Allemagne parlant italien, ni qui que ce soit parlant une autre langue, n'aura à se plaindre qu'on l'ait empêché d'user de ses droits, ou que l'Allemagne ait refusé de lui tendre fraternellement la main. »

XIV

Les hommes les plus célèbres de l'Allemagne avaient brigué ou accepté l'honneur d'être membres du Parlement, et étaient accourus à Francfort. Ceux-là seuls n'étaient point venus qui se trouvaient retenus dans leur pays, soit par les nécessités du pouvoir, soit par les nécessités de l'opposition et de la Révolution. Plusieurs avaient été élus à l'Assemblée spéciale de leurs États et à l'Assemblée générale de l'Allemagne.

M. Ravaux, de Cologne, le lendemain de l'ouverture de la Constituante, fit une motion tendant à ce que l'Assemblée autorisât ceux de ses membres qui étaient en même temps membres de l'Assemblée consti-

tuante prussienne à accepter les deux mandats à la fois; droit contesté par le ministère prussien, qui voulait prescrire l'adoption de l'une ou de l'autre élection.

Sous cette motion, qui paraissait secondaire, se présentait une question capitale, la plus importante de toutes celles qui devaient précéder l'œuvre de la Constitution, la question de la coexistence des Assemblées. Aussi les débats furent-ils des plus animés. La motion fut renvoyée à une commission chargée d'en étudier les conséquences.

La Prusse et le Hanovre avaient été amenés, par nécessité et par habileté, à convoquer des Diètes constituantes. D'autres pays pouvaient suivre cet exemple. Les partisans les plus zélés de l'unité allemande avaient vu dans cette convocation simultanée la pensée de mettre en opposition les gouvernements avec le Parlement national. Suivant eux, les États particuliers n'auraient dû voter leurs Constitutions qu'après le vote de la Constitution allemande, pour s'y conformer. Autrement il pourrait s'élever des conflits et des contradictions, d'où naîtraient la discorde et les luttes. Les rois de Prusse et de Hanovre étaient accusés de pensées secrètement hostiles; et leurs gouvernements étaient soupçonnés de les partager, malgré les précautions oratoires des discours de la couronne.

XV

Trois séances, trente-quatre amendements, plus de quatre-vingt-dix orateurs inscrits, la tribune constamment assiégée, l'attention toujours soutenue, les inter-

pellations fréquentes, prouvèrent la portée de la décision à prendre.

La question secondaire disparut devant la question principale. Après le retrait de sous-propositions présentées par la droite et par la gauche, l'Assemblée adopta, à la presque unanimité et au bruit des applaudissements prolongés, les conclusions posées par un membre de la commission, M. Werner, de Coblenz :

« L'Assemblée nationale allemande, en qualité d'organe émané de la volonté et de l'élection de la nation allemande, pour fonder l'unité et la liberté politique de l'Allemagne, déclare que toutes les dispositions contenues dans les constitutions d'États allemands particuliers, qui ne seront pas d'accord avec la Constitution générale qu'elle aura décrétée, ne seront valides qu'après avoir été mises d'accord avec cette dernière ; jusque-là, toutefois, elles resteront en vigueur. »

Après cette résolution, qui imposait à tous les États la suprématie du Parlement allemand, il restait à mettre l'ordre dans les travaux de l'Assemblée par un règlement rigoureux, à fixer ses attributions par des décrets décisifs, à élever un pouvoir exécutif provisoire muni d'une autorité suffisante et de moyens d'action, à créer enfin une Constitution durable.

XVI

Les mandats des députés furent vérifiés ; le règlement, adopté ; le bureau définitif, constitué ; les sections, établies pour la division des travaux ; des commissions, nommées pour élaborer les questions.

Les propositions affluaient comme une source inta-

rissable. Chacun avait son idée, son amélioration, ses principes, sa foi. Chacun apportait sa rédaction. C'était un encombrement sur le bureau du président, qui avait beaucoup de peine ; malgré l'aide de nombreux secrétaires, à débrouiller et à classer cette masse de motions : motions en faveur de l'Italie, en faveur de la Pologne ; demandes d'amnistie pour les condamnés politiques ; garantie de toutes les dettes publiques ; établissement immédiat de la liberté et des droits des citoyens allemands ; suppression des douanes intérieures ; armement général ; création d'une marine ; abolition de la noblesse, des privilèges, droits féodaux, vasselage ; abolition de la peine de mort, etc., etc. Dans cette exubérance de projets, presque tous dictés par des sentiments généreux, philosophiques et patriotiques, se manifestait le désir unanime d'améliorer, de perfectionner, de rendre les droits égaux et les hommes justes.

XVII

L'Assemblée s'était promptement fractionnée, suivant les affinités de chacun et les coutumes parlementaires, en côté droit, centre droit, centre gauche, gauche, extrême gauche. Il existait également, chez certains députés, des tendances vers la Prusse ou vers l'Autriche, tendances dictées par des intérêts ou des aspirations politiques et religieuses. Mais, déposées en germe, elles ne devaient éclater que plus tard, et modifier, sous un autre aspect, les divisions nées au début.

Le côté droit et le centre droit, imbus des principes conservateurs, voulaient sauver tout ce qui pouvait

être sauvé : les droits des États, les traditions historiques, les pouvoirs des princes, dont un certain nombre de membres étaient les amis personnels ou avaient été les ministres. Ils n'agréaient dans la Confédération que les réformes indispensables, une Diète germanique à base plus large, mais à peu près la même. Ils semblaient n'avoir accepté leur mission dans le Parlement que pour y remplir la place que la Diète, dans le protocole du 4 mai, avait voulu assigner à un triumvirat, y faire prévaloir l'autorité des gouvernements particuliers, et y figurer ce qu'on appelait le banc des ministres. Ces hommes expérimentés, éloquents, avaient l'influence de la fortune et du talent.

La phalange à laquelle ils donnaient le mot d'ordre était accrue par ces partisans du passé, soldats courageux qui se jettent bravement au milieu des révolutions et des assemblées qu'ils maudissent, pour y lutter jusqu'à la dernière heure. Ils ne publiaient pas de programme. A quoi bon ? Ce programme n'était-il pas inscrit dans les palais, sur les autels, dans les légendes, sur les parchemins, dans les coutumes, sur le bronze des statues ? Les noms des familles souveraines, leurs propres noms, n'étaient-ils pas un drapeau suffisant ? Ne résumaient-ils pas la foi que leurs ancêtres leur avaient appris à respecter et à défendre ? Ils n'avaient donc pas à exposer des idées, mais à attendre les nouvelles idées, pour les accepter, les amortir ou les étouffer. Ils étaient là, debout, le front levé, l'œil étincelant devant l'orage, pour détourner les coups qui sapaient l'édifice, et, s'il s'écroulait, pour s'ensevelir sous ses ruines, ou, survivants, en réunir les débris. Parmi les chefs modérés de la droite, et les plus illus-

tres, on remarquait le comte d'Arnim, de Bunsen, de Radowitz, le prince de Lichnowski.

Quelques hommes, connus par un libéralisme modéré, tels que M. Devinck, effrayés de la rapidité du mouvement révolutionnaire, unissaient à leurs efforts une parole puissante.

XVIII

Le centre gauche, franchement mais timidement réformateur, voulait tout à la fois développer les droits de la nation et sauvegarder ceux des princes, constituer l'unité et maintenir les États particuliers, abolir la Diète et conserver une représentation supérieure des divers gouvernements. Il flottait entre le passé et l'avenir, entre la crainte du despotisme et l'horreur de l'anarchie. Il désirait construire sans rien détruire, avancer sans balayer le chemin, et il se heurtait à la moindre pierre. Les intentions de ses députés étaient bonnes, mais leurs pas chancelants. Si, dans leur marche, ils entravaient l'élan de la Révolution, ils offraient à la réaction une résistance sincère. Se jetant tour à tour du côté opposé à celui vers lequel le navire semblait près de sombrer, ils servaient de contre-poids salutaire. Ils étaient le lien nécessaire entre les partis contraires, et l'élément conciliateur dans le choc des passions hostiles. C'était à eux que s'adressaient les orateurs ! C'était pour capter, pour entraîner leurs suffrages, que ministres et tribuns, aristocrates et démocrates, développaient les argumentations les plus serrées, prodiguaient les fleurs de rhétorique les plus étincelantes ; car c'étaient leurs voix prépondérantes

qui, en définitive, décidaient des destinées de l'Allemagne. Enfin, pour être juste, il faut dire que si quelquefois on put les accuser de faiblesse, souvent on dut leur faire honneur d'une fermeté soutenue.

Le programme du centre gauche fut immédiatement posé. Je le donne non-seulement parce qu'il est curieux et instructif d'étudier les institutions d'une grande nation dans leur enfantement même, mais parce que l'élaboration du travail non achevé se poursuit encore à cette heure, et que le mot d'hier est encore le mot de l'avenir :

« Le pouvoir législatif émane du peuple, et doit être exercé par ses représentants. Les princes prendront part au pouvoir législatif.

» La Constitution fédérale sera soumise aux princes et aux États, afin qu'aucune tentative de réaction n'ait lieu, sous prétexte que la Constitution a été imposée et non consentie. Il serait même à désirer que chaque gouvernement allemand envoyât à l'Assemblée nationale deux députés; ces députés formeraient une espèce de banc ministériel que l'Assemblée pourrait consulter.

» Le pouvoir législatif sera exercé par une Chambre de députés nommés pour cinq ans, sans condition de cens électoral ni d'éligibilité, mais par le suffrage indirect, qui, pour le moment, est le mieux d'accord avec l'opinion de la majorité. Les États individuels seront représentés par un Sénat ou une Chambre des États. Cette Chambre ne connaîtra pas des questions financières.

» Chaque État conserve son intégrité, en tant qu'elle peut s'accorder avec l'unité de l'Empire. Chaque État est libre de formuler sa Constitution suivant ses be-

soins. Toutefois, les Constitutions particulières ne pourront contredire la Constitution fédérale.

» Le chef de l'État allemand est irresponsable. Le pouvoir exécutif lui est délégué comme à un roi constitutionnel, mais sans droit héréditaire.

» Il sera assisté d'un conseil composé de douze députés et de douze sénateurs, et ne pourra traiter aucune affaire importante sans l'assentiment de ce conseil.

» Il y aura un ministère, ayant à sa tête un chancelier de l'Empire, et un tribunal suprême fédéral qui jugera des accusations portées contre les députés, sénateurs, ministres et conseillers d'Etat. »

Les auteurs de ce programme ambitionnaient les adhésions des peuples et des princes; mais à cette question : « Imposerait-on la Constitution de la nation allemande aux chefs des divers États, dans le cas où ils ne donneraient pas leur consentement volontaire ? » ils étaient embarrassés de répondre, tout en donnant l'affirmative. On distinguait parmi les membres du centre gauche : MM. Henri de Gagern, Riesser, Simson, Beseler, de Beckerath, H. Simon, Dahlmann, Gerwinus (l'historien).

XIX

La gauche était plus résolue dans ses principes, plus ferme dans son action : La nation allemande était souveraine; l'Assemblée qui en était la représentation et l'organe était souveraine; les rois et les fractions de l'Allemagne étaient soumis à ses lois. Secouant la poussière du passé, déracinant les antiques privilèges,

elle proclamait l'égalité des droits et acclamait la liberté. Si elle conservait la forme monarchique, c'est qu'elle pensait que l'humanité ne peut atteindre le but d'un seul pas. Mais elle voulait entourer les trônes d'institutions républicaines. Elle croyait ainsi donner satisfaction aux royalistes, par la conservation des couronnes dans les familles princières, et aux radicaux, par une Constitution large et étendue. Les membres de la gauche étaient pour la plupart des hommes de professions libérales, qui avaient puisé dans la culture des lettres, dans la science, dans l'enseignement, cette foi éclairée, ces convictions saintes qui font du dévouement un devoir et du sacrifice une loi. Bravant la haine des princes, la vengeance des nobles, ils étaient prêts à dédaigner les outrages du peuple lorsqu'ils voudraient le maintenir dans l'ordre et dans la liberté. On voyait en eux une âme forte, une conscience pure, une volonté énergique.

« Nous voulons », dirent-ils dès qu'ils se furent reconnus et groupés, « une Constitution qui puisse assurer à l'Allemagne, pour toujours, la souveraineté du peuple allemand. En conséquence, nous voulons une représentation du peuple allemand sortant du choix de tous. Nous voulons un pouvoir exécutif choisi pour un temps par l'Assemblée nationale, et responsable envers elle. Nous voulons que les droits fondamentaux du peuple allemand soient fixés, proclamés, et garantis contre toute attaque possible des gouvernements particuliers. Nous voulons que les États particuliers de l'Allemagne, en formant une Confédération des États, sacrifient leur indépendance autant qu'il sera nécessaire, pour que l'Assemblée nationale puisse établir

l'unité de l'État. Nous voulons que l'Assemblée nationale laisse les États particuliers régler leurs Constitutions, soit sous la forme de la monarchie constitutionnelle, soit sous *la forme républicaine*, sans préjudice toutefois des droits du peuple, que l'Assemblée nationale devra garantir.

» Francfort-sur-le-Mein, 2 juin. »

On comptait parmi les chefs renommés de la gauche MM. Ravaux (de Cologne), Robert Blum, Vogt, le poète Uhland, Schott, etc.

XX

L'extrême gauche réclamait hautement la République : les trônes vermoulus tombaient en ruine, il fallait les anéantir ; l'heure était propice, il fallait la saisir ; les peuples avaient des droits absolus, ils devaient s'emparer partout du pouvoir exécutif. Dans son impatience fébrile, l'extrême gauche accusait de trahison les temporisations du centre gauche, et de faiblesse la marche trop lente, trop mesurée de la gauche. Elle déplorait le temps perdu, et prenait pour épigraphe de son programme : « Quiconque livre la souveraineté du peuple à César trahit le peuple en l'abandonnant à César. »

Elle donnait ensuite le plan d'une république allemande :

« République fédérative, modelée sur celle des États-Unis.

» Il y aura une Assemblée nationale et un comité gouvernemental responsable. L'unité de l'Allemagne consistera dans l'unité du peuple allemand, par la réu-

nion de ses représentants dans le Parlement souverain, à Francfort. Le parti démocratique veut qu'il y ait des assemblées primaires pour les élections; que le pouvoir exécutif ne soit exercé ni par une Chambre ni par un individu. La liberté et l'unité existent déjà de fait. — La volonté nationale a réuni l'Assemblée nationale. — Celle-ci est souveraine. — Il ne saurait être question de roi ou d'un souverain héréditaire, qui ne serait pas le représentant du peuple mais des autres souverains. Les rois ne sont plus des souverains, mais des fonctionnaires publics. — Un président, ministre responsable, ayant des ministres également responsables, voilà ce que l'Allemagne doit obtenir.

» Une Assemblée nationale, élue pour trois ans par le suffrage direct, sans condition de cens ni d'éligibilité, nomme le président, les ministres et le comité du gouvernement.

» Chaque État peut librement se constituer en monarchie ou en République. »

L'extrême gauche portait ses vues au delà de l'Allemagne, et sous ses vastes conceptions, embrassait l'Europe entière dans des destinées communes et solidaires. Elle terminait son programme par cette généreuse pensée :

« La révolution européenne s'arrête à la frontière de Russie. Il importe donc que le monde slave soit émancipé. La chute du despotisme en Pologne, en Russie, serait l'anéantissement de son dernier asile. C'est le seul moyen d'assurer la liberté de l'Allemagne; elle succomberait à la réaction et à la force brutale, si la conspiration de ses ennemis intérieurs avec le despotisme russe pouvait réussir. L'Allemagne aspire en consé-

quence à établir une *Sainte-Alliance des peuples*. Elle doit agir avec les Français, avec les Italiens et les Slaves démocrates. Les régénérations de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Italie doivent marcher de front. La République française tend la main à l'Allemagne, et celle-ci accepte avec joie cette offre fraternelle. »

L'extrême gauche reconnaissait pour ses chefs les plus éloquents MM. Robert Blum, Louis Simon, de Trèves; de Trützel, de Dresde, etc.

XXI

Un second programme fut publié par la fraction de l'extrême gauche la plus avancée, qui s'intitulait le parti démocratico-radical. On y voit les mêmes idées, mais plus colorées dans l'expression : « Qu'est-ce qu'un roi constitutionnel? la dégradation, les débris d'un monarque absolu. Et croit-on possible de créer avec un débris, d'appeler à la vie la ruine d'une chose qui, comme ce prince supposé de l'Allemagne unitaire, n'a pas eu d'existence préalable? » Dix-neuf signatures appuyaient ce dernier programme. On remarquait celles de MM. Arnold Ruge, Brentano, Zitz, Titus, Berger.

L'extrême gauche républicaine était soutenue par un certain nombre de journaux allemands : au premier rang, la *Réforme de Berlin*, rédigée par MM. Oppenheim et Ruge, et le *Journal de Mayence*, par M. Louis Bamberger, etc.

J'ai recueilli avec soin ces professions de foi de toutes les sections de l'Assemblée nationale. C'est le miroir fidèle de l'opinion publique de l'Allemagne,

dans ses diverses nuances, sur la plus haute question qui puisse inspirer un grand pays : son unité ! C'est le peuple lui-même qui parle par les différents interprètes de ses aspirations. Le peuple, être multiple, jette ses pensées multiples à l'histoire, qui les groupe, les concentre et en fait un ensemble où les générations viennent puiser des enseignements utiles pour éviter les écueils et parvenir plus directement au but.

XXII

En dehors du Parlement, les députés avaient leurs réunions et leurs relations. L'extrême droite et le côté droit correspondaient et se concertaient avec les princes, les membres supérieurs des différents clergés, les généraux, les ministres déchus, tous les réactionnaires de l'Allemagne, avec la Russie, avec Rome ; les centres, avec les membres de la Diète et les nouveaux ministres des gouvernements particuliers ; la gauche, avec les hommes influents de l'opinion libérale, dans tous les États et dans toutes les Diètes ; l'extrême gauche, avec les associations et les clubs, dont le nombre ne cessait de s'accroître.

XXIII

L'extrême gauche, en minorité dans la Constituante, cherchait à conquérir la majorité dans le peuple. Elle se sentait soutenue par la jeunesse et les ouvriers des villes. Elle s'efforça de relier, dans une association, tous les élèves des universités ; le mot d'ordre fut donné et l'œuvre poursuivie avec activité. A l'instar de ce qui se pratiquait à Paris, elle songea à centraliser à

Francfort tous les clubs, et appela les délégués de toutes les réunions démocratiques de l'Allemagne.

Trente-huit clubs des principales villes répondirent à cette convocation. Leurs représentants se rassemblent en congrès, à Francfort, le 14 juin, sous la présidence d'un journaliste de talent, M. Frœbel. On remarque qu'ils ont substitué aux couleurs allemandes des écharpes rouges. L'abbé Ronge y est accouru de Breslau. Il inspire le congrès de ses discours. Les principes socialistes sont développés et applaudis. Dans la séance du lendemain, une commission de cinq membres est désignée, non sans opposition, pour organiser des centres d'action à Königsberg, Breslau, Berlin, Bamberg, Stuttgart, Manheim, Leipzig, Hambourg, Vienne. On décide à la presque unanimité que l'on préparera l'avènement de la République démocratique par la voie légale, et on vote l'adresse suivante à l'Assemblée nationale :

« Le congrès invite l'Assemblée nationale à appeler immédiatement dans son sein le député Hecker, de Manheim, comme témoignage de son respect pour la volonté du peuple et preuve de confiance en elle-même.

» Au nom du Congrès des démocrates allemands.

» Francfort, 13 juin.

» *Le premier président, J. FRÖBEL.*

» *Le premier secrétaire, F. KAPP.* »

Ainsi les délégués des clubs, dont le mandat ne relevait que d'eux-mêmes ou de quelques-uns, se posaient en face de l'Assemblée régulièrement élue par la nation, comme un congrès agissant et parlant au nom

du peuple, se présentaient comme les instruments de sa volonté, et réclamaient l'admission dans le Parlement du chef qui venait de lever l'étendard de la République dans le grand-duché de Bade et qui avait été vaincu ! C'était vouloir faire accepter par l'Assemblée le droit d'insurrection à côté d'elle et même contre elle.

C'est par des actes semblables que la Révolution touchait à l'anarchie. Des prétentions aussi exorbitantes ne pouvaient qu'aboutir à des discordes et à des désordres, en cherchant à substituer la volonté capricieuse d'un petit nombre d'agitateurs au majestueux ensemble de toutes les volontés de la nation.

XXIV

Peu à peu le socialisme répandait ses clartés et ses nuages sur cette terre, si remuée jadis par les sectes religieuses. Pour des imaginations exaltées, la fraternité absolue des hommes paraissait le dernier mot comme la première loi de l'humanité ; en poursuivre la réalisation leur était un devoir. Les uns étaient lancés dans cette voie par l'étude et la science ; les autres, par l'ambition ; ceux-là, par sympathie profonde pour les misères des peuples et par désir violent d'y porter remède ; ceux-ci, par soif de popularité et par intérêt personnel. Tous les systèmes étaient développés. Toutes les doctrines comptaient des adeptes. L'esprit philosophique et rêveur des Allemands était prédisposé à sonder toutes les théories. La liberté illimitée, l'égalité sans restriction, comptaient des partisans et trouvaient des orateurs. Depuis le progrès le plus lent jusqu'au communisme le plus outré, toutes les nuances du socialisme

VIII. 20

se faisaient jour. Les idées mal digérées, mal discutées, mal comprises, portaient la confusion dans les âmes, sans les éclairer. De là naissaient des exigences impossibles, des plaintes excessives sur les mœurs de la société, des haines et des malédictions implacables, des désespoirs immenses et des désirs sans bornes. Après les souffrances du passé, on se créait des chimères pour l'avenir. On entrevoyait un bonheur irréalisable. Tout ce qui pouvait y faire obstacle devenait objet de courroux ; et l'on voulait parvenir à ce paradis sur terre, sans transition, sur-le-champ, par tous les moyens. L'intérêt moral eût pu attendre satisfaction ; mais l'intérêt matériel n'accordait pas de délai. Le Parlement était à peine réuni, qu'on s'étonnait de ses lenteurs ; il avait à peine délibéré, qu'on l'accusait de ne pas agir.

XXV

Les meneurs des clubs semaient leurs passions dans les masses. Il en était qui, de bonne foi, mus par les meilleures intentions, disaient au peuple : « Il faut veiller ! Il faut presser les représentants ! Alerte ! debout ! La réaction est aux portes ! elle a passé dans l'enceinte ! » Il en était qui, joueurs habiles, s'enflammaient à froid et exploitaient pour eux la Révolution. Navigateurs adroits et rusés, ils se lançaient au courant, sauf à virer de bord. De l'aveuglement des uns, de la perfidie des autres, naissaient le trouble dans les âmes, l'agitation dans les rues. Ce n'était que confusion et tumulte. La foule turbulente et avide d'émotions entourait les représentants pendant les séances, et les

suivait le soir dans les cafés. Elle avait des murmures et des applaudissements, des sifflets et des vivats, qu'elle distribuait à sa guise. A Francfort et dans les villes voisines, on s'assemblait par milliers, et l'on ourdissait mille trames. On sentait que le souffle impur de quelques agents de tous les partis n'avait qu'à passer sur ces couches incandescentes, pour allumer la tempête de feu qui pouvait dévorer l'Allemagne et anéantir les libertés conquises par tant de peines et achetées par tant de douleurs.

XXVI

L'Assemblée nationale n'avait donc pas seulement à développer, elle avait à contenir; elle avait à maîtriser les princes et à discipliner les peuples. Aussi, dans les luttes de Mayence entre les soldats prussiens et les gardes nationaux, malgré ses sympathies évidentes pour les habitants de la ville, la majorité, après une enquête, avait-elle passé à l'ordre du jour. Le centre gauche et la gauche même, dans la guerre civile du duché de Bade, laissaient l'armée fédérale comprimer les républicains.

Si, pour les nécessités de l'intérieur, l'Assemblée s'occupait d'armer régulièrement la nation, elle avait également à coordonner la défense extérieure et sur terre et sur mer.

Elle épousait, comme sienne, la cause des duchés de Schleswig-Holstein : c'était au nom de l'Allemagne, de la Confédération germanique, que les rois de Prusse et de Hanovre avaient envoyé leurs soldats combattre les Danois.

Les Italiens avaient déclaré le blocus du port de Trieste; les Scandinaves, celui de tous les ports de la mer du Nord et de la Baltique. Une nation de trente-cinq millions d'âmes se trouvait impuissante, enserrée par des nations bien inférieures. L'orgueil germain était froissé de cette subalternisation. Cet outrage à son drapeau faisait frémir l'Allemagne. Elle dévorait cette humiliation avec impatience et colère. A peine l'Assemblée avait-elle reconnu les pouvoirs de ses membres, que, dans la séance du 14 juin, avant la création d'une autorité centrale, avant même d'avoir un budget, elle votait une somme de six millions de thalers pour jeter les fondements d'une marine allemande.



CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Élection du pouvoir exécutif central de l'Empire d'Allemagne; prise de possession de l'autorité centrale par le Parlement; proposition d'un directoire fédéral; soulèvement de l'opinion; les débats surexcitent l'attention de toute l'Allemagne; triumvirat démontré impossible; motion pour l'élection d'un Vicaire de l'Empire par l'Assemblée; ses attributions; vote solennel; élection de l'archiduc Jean: allégresse publique; la Diète frappée à mort; ses dernières séances; entrée triomphale du Vicaire de l'Empire à Francfort; sa réception par le Parlement; fermeture de la Diète germanique par le Vicaire de l'Empire; ministère provisoire, complété définitivement; notification de la prise de possession du pouvoir central à tous les États de l'Allemagne; tentative de protestation du Hanovre; son adhésion; hésitation de l'armée prussienne; le peuple prussien et le roi de Prusse reconnaissent le pouvoir central du Vicaire de l'Empire; fête nationale à Berlin; le 6 août, reconnaissance, par tous les États de l'Allemagne, du pouvoir central; unité de l'Allemagne, établie; déclaration, par l'Assemblée constituante, des droits fondamentaux des citoyens allemands; sympathies de la France pour l'Allemagne; déclaration de fraternité des deux nations, par l'Assemblée constituante française, accueillie avec enthousiasme par l'Assemblée constituante allemande et par le peuple allemand; reconnaissance officielle de la République française; concert des nationalités; congrès des peuples: proposition faite dans une réunion des bourgeois de Hambourg, dans le Parlement national allemand. — Mot de l'avenir: Confédération européenne, seule solution possible des difficultés qui divisent les peuples.

I

ÉLECTION D'UN POUVOIR EXÉCUTIF CENTRAL DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Il importait que l'Assemblée nationale prît possession de l'autorité centrale. Il ne suffisait pas qu'elle eût été élue, installée et déclarée constituante; il fallait encore qu'elle créât un pouvoir exécutif, et qu'elle le fit reconnaître par tous les États, par tous les princes, par tous les gouvernements, par toutes les armées, afin

d'étouffer les dernières velléités de la Diète, de déjouer les intrigues des rois, de dominer les convulsions des peuples, d'empêcher les luttes civiles, de diriger les guerres externes et de maîtriser la situation.

Une commission de quinze membres fut nommée, le 3 juin, pour élaborer un projet de loi, dont le but était de mettre dans ses mains la direction suprême des destinées de l'Allemagne.

M. Dahlmann présenta, le 17 juin, le rapport de cette commission, dont les conclusions demandaient « la création d'un directoire fédéral, composé de trois personnes désignées par les gouvernements allemands et nommées par eux, après que l'Assemblée nationale aurait donné son adhésion par un simple vote, sans discussion ».

II

Cette motion enlevait à l'Assemblée nationale le choix, et, de fait, l'élection des membres du pouvoir exécutif. La commission confiait à ce pouvoir des attributions assez larges, telles que le commandement des armées, les relations internationales. Elle pensait, après avoir satisfait à l'unité, devoir rechercher l'assentiment préalable des gouvernements dépossédés, en concédant à la Prusse, à l'Autriche, aux États secondaires, l'institution d'un triumvirat pour lequel on désignait d'avance le prince Guillaume de Prusse, l'archiduc Jean d'Autriche et le prince Charles-Léopold de Bavière.

On avait suivi jour par jour les discussions intérieures de la commission; on écoutait aux portes! Les paroles avaient percé les murailles; et chacun, avant la révé-

lation faite à l'Assemblée, connaissait les projets et le but. Cependant l'apparition de cette proposition produisit une sensation subite, immense. Ce fut un bouillonnement de reproches, de plaintes, d'accusations. Une opposition formidable surgit aussitôt dans la presse, dans les clubs, dans l'Assemblée. La gauche, la plus modérée comme la plus prononcée, protesta énergiquement contre cette atteinte audacieuse portée à la souveraineté de la nation. Elle se rassembla en masse, sans distinction de nuances, pour en délibérer et aviser aux moyens de faire respecter le droit et triompher les principes.

III

La commission, émue de ce soulèvement de l'opinion, tenta de pallier ses résolutions dans le considérant d'un amendement présenté le 19 juin. Elle expliqua ses motifs : c'est parce qu'elle voulait un pouvoir exécutif central aussi fort qu'efficace, qu'elle jugeait indispensable le concours des gouvernements; on ne pouvait, sans conflit, disposer ainsi de leurs droits avant la constitution de l'Empire; pour écarter toute réaction et toute anarchie, il fallait assurer l'union de la nation avec les gouvernements. En conséquence, elle présenta l'article additionnel suivant : « Autant que possible, le Directoire fédéral se mettra, pour les mesures exécutives, en rapport avec les plénipotentiaires des gouvernements. »

Cet article ne modifiait en rien la motion. C'était, en réalité, le maintien d'une espèce de Diète germanique et non son annulation. La gauche n'en fut que plus ar-

dente dans ses actes. Elle voyait là les dernières convulsions d'un parti qui se mourait, et qui, à son agonie, exhalait ses derniers efforts dans une dernière lutte. Elle s'étonnait que M. Dahlmann, connu par son libéralisme, se fût laissé éblouir par des apparences trompeuses, des raisons captieuses, et qu'il eût pu se rendre l'interprète d'un système en contradiction avec le projet de constitution des Dix-Sept, qui donnait à l'Allemagne un monarque unique.

IV

Les débats commencés, toute l'Allemagne eut les yeux fixés sur Francfort, tous les esprits furent tendus vers l'Assemblée. Jamais plus importante question ne fut jetée dans la lice. Les armes du combat n'étaient pas le fer et le plomb. Sur ce champ de bataille pacifique où allait se décider l'avenir d'un grand peuple, l'éloquence, la vérité, la justice, devaient donner la victoire. En dehors du Parlement, chaque parti avait longuement délibéré, et chaque orateur avait sagement mûri ses idées et aiguisé ses arguments. Le peuple, attentif, inquiet, palpitant, fiévreux, assiégeait les issues de Saint-Paul, envahissait les tribunes publiques, et déguisait mal ses sympathies, ses répulsions et ses transports.

Les sensations dans le sein de l'Assemblée, pour être plus contenues, n'en étaient pas moins violentes. Le président, au milieu de l'attention la plus vive, annonça que, outre dix propositions soumises au Comité, il en avait été déposé vingt-trois nouvelles. Onze orateurs

étaient inscrits sur la motion du Comité, soixante-douze contre et trente-deux pour.

Diverses questions préalables n'arrêtèrent qu'un instant l'Assemblée impatiente d'arriver à la discussion. Enfin l'arène est ouverte, et l'on s'aborde.

V

La motion soulevait une foule d'idées : aucune n'échappe à la profondeur de l'esprit allemand. Les principes, les personnes, les attributs, les applications, sont tour à tour examinés. Les opinions les plus diverses, les plus opposées, se croisent, se heurtent, se mêlent. Bientôt c'est une confusion, un dédale inextricable, que le président cherche de temps en temps à éclairer. Heureusement, quelques orateurs d'un esprit lucide et d'un talent supérieur parviennent à résumer et à classer les pensées principales. L'intérêt, loin de s'affaïsser, semble augmenter sans cesse. Le passé, le présent, l'avenir, sont mis en présence. Les droits des peuples et les droits des princes s'entre-choquent. La réaction, la révolution, la conservation, s'attaquent par leurs organes les plus experts. Les uns vont brutalement au fait et soulèvent les murmures ; les autres colorent et adoucissent leur langage. Ceux-ci enlacent leurs adversaires ; ceux-là leur arrachent des applaudissements. La lutte se calme ou se passionne, s'abaisse ou s'élève, mais ne languit jamais. Dans cet assaut, le génie de l'Allemagne jette des clartés éblouissantes. Il perce, se développe, éclate, et prouve qu'une grande nation est née à la liberté.

VI

Après maints orateurs de premier ordre, le président, Henri de Gagern, prend la parole. Il soutient avec une éloquence claire et persuasive, d'abord l'unité du pouvoir central provisoire, ensuite les droits absolus de l'Assemblée constituante à son élection. Rien ne va plus droit au cœur d'une assemblée que l'exaltation de sa propre puissance. M. de Gagern en était le représentant et l'interprète. Son intervention fit pencher la balance vers les résolutions de la gauche.

Déjà l'impossibilité d'un triumvirat de princes opposés entre eux avait été démontrée, ainsi que les rivalités et les divisions qui en seraient la conséquence nécessaire; déjà l'abandon aux gouvernements du choix des membres du pouvoir exécutif avait été stigmatisé comme une abdication du Parlement. Le mouvement devait aller plus loin. La commission, entraînée par la force des principes et la volonté manifeste des esprits, se vit obligée de détruire son œuvre, d'en jeter les débris au vent. Son rapporteur, M. Dahlmann, vint en son nom, dans la séance du 24, apporter une modification complète au projet primitif.

Il présenta cette motion : Les gouvernements proposeront à l'Assemblée nationale un *Vicaire de l'Empire*, dont l'élection lui sera confiée sans discussion préalable.

Dès lors les débats prirent une allure plus prononcée. L'Assemblée laissera-t-elle l'initiative aux gouvernements? Non! Elle saisit le pouvoir d'une main ferme. Elle a reçu du peuple allemand une mission : elle la remplira dans toute son étendue, sans crainte et sans

contrainte. Elle ira droit à son but, brisera les obstacles, écartera les écueils, dominera les sentiments hostiles. L'Allemagne unitaire sortira uniquement de ses mains, et prendra par elle seule son rang comme nation en Europe. Telle est sa volonté suprême ! Si le succès ne couronne pas ses espérances, ce sera la faute des temps, non la sienne. Mais elle aura ouvert le chemin. Tôt ou tard le but sera atteint.

L'Assemblée écoute les propositions de monarchie absolue et de république fédérative. Pour elle, l'une est morte et l'autre n'est pas née. Ce qu'elle croit seul durable, c'est la monarchie ou l'empire constitutionnel, et elle crée le pouvoir central provisoire à l'image de celui qu'elle voudrait fonder à tout jamais.

VII

Dans la séance du 27, elle adopte la motion ainsi rédigée par la Commission :

« 1° Jusqu'à la création définitive d'un pouvoir gouvernemental pour l'Allemagne, il sera nommé un pouvoir central provisoire pour toutes les affaires communes de la nation allemande.

» 2° Il devra exercer le pouvoir exécutif dans toutes les affaires qui concernent la sécurité et la prospérité générale de l'État fédéré allemand, avoir la direction supérieure de toute la force armée et en nommer le généralissime, pourvoir à la représentation internationale et politico-commerciale de l'Allemagne, et, à cet effet, nommer des envoyés et des consuls.

» 3° Le pouvoir central ne concourra pas à l'œuvre de la Constitution. »

Quatre cent trois voix contre cent trente-cinq décidèrent ensuite que le chef du pouvoir central provisoire ne porterait pas le titre de président. L'Assemblée, par assis et levé, vota qu'il aurait le nom de Vicaire de l'Empire.

Par cette résolution, l'Assemblée écartait la République et constituait l'empire. Mais elle écartait également toute intervention des gouvernements des États dans l'élection du Vicaire de l'Empire : elle s'en réserva le choix. (Trois cent cinquante-cinq suffrages contre cent soixante et onze.)

Cent trente-cinq et cent soixante et onze sont les chiffres curieux des minorités les plus nuancées de la gauche et de la droite.

VIII

Le 28 juin, l'Assemblée s'empessa de compléter son travail en décrétant : l'exercice du pouvoir du Vicaire de l'Empire par des ministres nommés par lui et responsables; la nécessité indispensable du contre-seing ministériel pour rendre valables les ordonnances.

L'irresponsabilité du Vicaire de l'Empire sortit ensuite de la délibération, mais non sans les réserves et les protestations de l'extrême gauche.

La Diète reçut alors le coup fatal suspendu sur elle depuis la Révolution française de Février. Enchaînement des destinées humaines! Signe manifeste de la solidarité des peuples! cinq cent soixante-dix voix prononcèrent cet arrêt : « Du moment où le pouvoir central sera établi, la Diète germanique cessera d'exis-

ter. » Trente-cinq voix contre firent ressortir, par l'exiguïté du chiffre, la grandeur de la défaite.

Il fut enfin résolu, pour complément de l'œuvre, que le pouvoir central devrait autant que possible s'entendre, sur les mesures exécutives, avec les plénipotentiaires des divers gouvernements;

« Et que, pouvoir central provisoire, il cesserait ses fonctions dès que la Constitution allemande serait achevée et mise à exécution ».

L'ensemble de ces motions fut adopté par quatre cent cinquante membres contre cent : les voix de membres de l'extrême droite et l'extrême gauche formaient ce dernier nombre. L'extrême gauche exigea l'insertion au protocole des motifs de son opposition : « Eu égard au vote sur la non-responsabilité du Vicaire de l'Empire, elle ne regardait pas la crise révolutionnaire comme écartée. »

IX

Le jeudi 29 juin, à midi, à l'ouverture de la séance, avant le scrutin d'où doit sortir le nom du chef de l'empire allemand, le président H. de Gagern, d'une voix émue, adresse cette allocution à l'Assemblée attentive et pénétrée de l'importance de l'acte qu'elle va accomplir :

« L'heure est venue où, la première fois depuis des siècles, le peuple allemand est de nouveau appelé à se choisir un gouvernement pour les affaires de la patrie commune, et à placer un chef à la tête de ce gouvernement. L'unité de l'Allemagne, qui jusqu'ici reposait sur notre conscience, devient par là un fait qui se pro-

duit dans le monde. Nous exerçons un droit... qui sera respecté par les nations voisines... Procédons, dans un esprit de paix, au grand acte auquel nous sommes appelés aujourd'hui. »

Pour donner à l'élection plus d'éclat et de sincérité, il est décidé que chaque représentant du peuple prononcera à haute voix et à son tour le nom de l'homme qu'il croit le plus digne de recevoir le dépôt sacré du pouvoir exécutif.

Le président ouvre le vote, « en réclamant de chacun la ferme résolution de soutenir énergiquement, dans sa difficile mission, celui qui sortira de l'élection, quel qu'il soit ».

Le plus religieux silence règne dans l'Assemblée. Le nom de l'archiduc Jean d'Autriche est prononcé par quatre cent trente-six députés.

Le président de Gagern reçoit l'honneur de cinquante-deux suffrages, et M. Itzstein de trente-deux que lui donne la gauche. Vingt-cinq membres de l'extrême gauche s'abstiennent. Deux d'entre eux, à l'appel, répondent : « Nous ne votons pas de pouvoir irresponsable. »

Le choix de l'Assemblée est solennellement proclamé. Une députation a mission d'aller à Vienne annoncer à l'archiduc Jean son élection au Vicariat de l'Empire.

X

Le nom qui devait sortir de l'urne était connu de tous; et cependant, dès qu'il est prononcé, un sentiment indicible s'empare des assistants, et le mouvement de l'Assemblée se communique soudain à la cité.

Ce nom est celui d'un prince populaire; mais ce n'est pas ce nom qui occasionne cette immense acclamation d'une nation entière, c'est l'acte lui-même! Le peuple allemand sent que ses destinées s'accomplissent, qu'il a pris possession de la souveraineté, et qu'il en a délégué la partie exécutive par une élection libre, régulière, sans y être contraint ni par l'astuce ni par la terreur.

Il est deux heures et demie, le son des cloches se mêle au bruit des salves d'artillerie et aux vivats de la foule, qui, empressée, ivre de joie, descend sur les places publiques. Le drapeau national, déployé au haut du dôme, y signale la grande, l'heureuse nouvelle. Les musiques militaires circulent dans les rues. C'est une allégresse générale. On se félicite, on se presse les mains, on applaudit aux députés, on s'enorgueillit d'être Allemand. Le président de Gagern est acclamé au balcon de son hôtel, d'où il invoque le concours de la nation pour le futur administrateur de l'Empire d'Allemagne. « Oh! que vous avez raison, » s'écrie-t-il, « de vous réjouir de ce grand jour où commence l'unité nationale! Ne l'oubliez jamais! »

XI

Le même jour, 29 juin, la Diète, condamnée par l'Assemblée, rédigeait une adresse à l'archiduc Jean. Pour ne point paraître succomber sous le coup de la volonté nationale, et pour se donner à elle-même la consolation et l'apparence d'une abdication volontaire, elle essaya d'envoyer également le baptême au pouvoir qui la remplaçait. Dans sa lettre, votée à l'unanimité,

elle mêla à ses félicitations et à ses vœux ces paroles : « Ce qui est particulièrement agréable aux ministres des gouvernements allemands, réunis en Diète, c'est qu'il leur soit possible d'assurer à Votre Altesse que, même avant la clôture des délibérations sur la formation du pouvoir central provisoire, ils avaient été autorisés par leurs gouvernements à se prononcer pour l'élection de Votre Altesse Impériale à une si haute fonction. »

Cette missive souleva des murmures dans le Parlement. Le 4 juillet, Robert Blum, organe des sentiments de la gauche, réclama des explications qui furent étouffées par cette réplique judicieuse d'un député : « Qu'il n'y avait qu'à s'applaudir si, par avance, les membres de la Diète s'étaient assurés de l'adhésion de leurs gouvernements, puisque cela empêchait tout retard dans la régularisation définitive de cette importante affaire. »

La Diète germanique reçut, dans la séance du 5, la notification des lois rendues par l'Assemblée nationale sur le pouvoir central provisoire, et de l'élection du Vicaire de l'Empire. Elle se borna à un enregistrement. Ainsi frappée à mort, elle n'avait plus qu'à s'ensevelir elle-même.

XII

L'archiduc Jean, le 5 juillet, accueillit cordialement, à Vienne, la députation de l'Assemblée qui lui déférait la lieutenance de l'Empire. Cette cérémonie donna lieu à une manifestation de l'enthousiasme national. Le prince accepta cet insigne honneur sans fausse modestie et avec dignité. Il exprima le sentiment public alle-

mand en terminant sa réponse au vice-président de l'Assemblée, M. Adrian, par ces mots : « Nous sommes tous frères maintenant ! »

Il s'empressa, le 6 juillet, d'accuser réception à la Diète de sa communication du 29 juin, en se félicitant de l'adhésion des gouvernements. Si, dans leur radicalisme constituant, les membres de la gauche croyaient superflue la démarche de la Diète, l'archiduc y vit un acte trop important pour ne pas s'en saisir et le constater.

XIII

Le Vicaire de l'Empire fit son entrée à Francfort le 11 juillet, entre six et sept heures du soir. Dès huit heures du matin, la population impatiente encombrait les rues. Les corporations des arts et des métiers et les diverses sociétés, avec leurs drapeaux et leurs emblèmes, s'étaient échelonnées jusqu'à la frontière du territoire de la ville. Les fenêtres étaient ornées de guirlandes de fleurs, de bannières flamboyantes et de riches tapis. C'était la fête du 29 juin qui se continuait ! Dès que l'artillerie eut annoncé l'arrivée du prince, toutes les cloches retentirent, les tambours battirent aux champs. Des transports de joie accueillirent le chef de l'Empire allemand. Le peuple saluait en lui son œuvre et célébrait sa propre victoire. Aussi les murs de la cité semblaient tressaillir sous les acclamations et les cris de *Vive l'Allemagne !*

Le président de l'Assemblée remercia l'archiduc d'avoir accepté le pouvoir sans hésitation. L'archiduc, après quelques paroles de circonstance, inspirées par le

dévouement, ajouta : « Quand la patrie a parlé, il faut lui sacrifier ses dernières forces et ses dernières années ! Voilà ce qui m'a décidé à me rendre à votre appel pour achever, avec vous comme avec des frères, une œuvre grande et sainte. Me voici, je vous appartiens ! »

Les sérénades aux flambeaux, les illuminations splendides, les chants nationaux, terminèrent cette heureuse soirée, où l'élu des élus d'un grand peuple avait intronisé le principe même de la souveraineté de la nation.

XIV

Le lendemain, 12 juillet, à midi, le Vicaire de l'Empire vint à Saint-Paul, dans le sein de l'Assemblée nationale, recevoir de ses mains le dépôt sacré qui lui était confié. Il y renouvela l'engagement solennel « de maintenir et de faire maintenir, pour la gloire et la prospérité de la patrie, la loi de l'autorité centrale ». Puis il exprima sa résolution de se vouer sans partage à sa haute mission, et de se faire remplacer à Vienne comme substitut de l'empereur d'Autriche. Cette déclaration fut reçue avec une salve d'applaudissements.

XV

Le Vicaire de l'Empire se rendit ensuite au palais de la Diète. L'auditoire était nombreux, la curiosité vivement éveillée. Le pouvoir nouveau et le pouvoir ancien se trouvaient en présence, le passé et l'avenir, le délégué des peuples et les délégués des rois. Jamais il n'y eut de plus grandes scènes historiques.

Le président, après avoir énuméré les attributs du

prince élu et les attributs qui avaient été confiés à la Diète germanique, acheva son discours d'une voix émue : « La Diète, au nom des gouvernements allemands, remet au pouvoir central provisoire l'exercice de ses attributions constitutionnelles..... Les gouvernements allemands, qui ne connaissent et n'apprécient que les intérêts bien entendus du peuple, s'empressent d'offrir leur concours pour toutes les dispositions du pouvoir central, qui doit fonder et consolider la puissance de l'Allemagne au dedans et au dehors. — Cette déclaration est le dernier acte de la Diète germanique, qui cesse maintenant ses fonctions. »

Le Vicaire de l'Empire répliqua, en termes dignes, qu'il acceptait « les attributions constitutionnelles dont la Diète avait été chargée jusqu'ici et qu'elle venait de remettre au pouvoir central, au nom des gouvernements allemands..... et qu'il comptait sur leur concours ».

XVI

Cette séance si intéressante, la soixante et onzième de l'année, tenue le 12 juillet, fut la dernière. Les portes de ce palais, d'où étaient sorties tant de décisions liberticides, de mesures compressives, de luttes oiseuses, de rivalités mesquines, de lois absolues, tant d'obstacles au développement de l'Allemagne, étaient fermées par une révolution, la plus immense, la plus pacifique, née du vœu unanime d'une nation. Elles devaient rester à jamais fermées, si l'union se maintenait, si les minorités savaient se soumettre aux décisions légales de la majorité, si les factions ne portaient pas une

main sacrilège sur la représentation nationale, si les peuples des divers États savaient faire taire leurs égoïstes rivalités, si les hommes politiques savaient préférer l'amour de l'Allemagne à leur ambition personnelle, si les princes savaient tenir leurs serments ! Mais elles devaient être ouvertes de nouveau, si les minorités étaient en révolte perpétuelle contre les majorités, si les factions violaient criminellement le sanctuaire sacré de la loi, si les peuples se disputaient avec acharnement la prééminence, si les hommes politiques sacrifiaient cruellement la patrie à leur cupidité et à leur soif inaltérable de pouvoir, si les princes trahissaient honteusement la foi jurée. O grand et noble peuple ! là était le secret de ton avenir ! là était le mot de ton unité !

XVII

Le chef de l'État choisit provisoirement trois ministres : M. de Schmerling, député autrichien et président de l'ex-Diète germanique, à qui il confia les affaires étrangères et l'intérieur ; le général Peucker, jusque-là plénipotentiaire de la Prusse près la commission militaire, qui accepta le portefeuille de la guerre ; M. Heckscher, avocat à Hambourg, qui eut celui de la justice. Le ministère fut modifié et complété, le 10 août, de la manière suivante : le prince Linange eut la présidence du conseil ; Heckscher passa aux affaires étrangères ; M. Schmerling conserva l'intérieur ; Duckwitz fut appelé au commerce ; de Beckerath, aux finances ; Robert de Mohl, à la justice.

XVIII

Les grandes situations inspirent les grandes idées. Dans la proclamation d'avènement du Vicaire de l'Empire, contre-signée par les trois ministres, on lit ces belles paroles : « Allemands ! après des années d'oppression, vous jouissez d'une liberté entière et non restreinte ! Vous la méritez, car vos efforts pour l'obtenir ont été pleins de courage et de persévérance. Elle ne vous sera jamais enlevée, car vous saurez la défendre !

» Vos représentants achèveront l'œuvre de la Constitution pour l'Allemagne. Attendez-la avec confiance ; l'édifice sera construit avec sagesse, réflexion, et avec un véritable amour de la patrie. Alors il sera aussi solide que vos montagnes !.... »

Ce programme, aux sentiments élevés qui devaient à toujours faire palpiter le cœur de tout Allemand, lu le 15 juillet à l'Assemblée, fut reçu par les acclamations des députés.

XIX

Le Vicaire de l'Empire notifia, le 15, à tous les gouvernements des États, sa prise de possession du pouvoir central, la formation de son ministère, ses attributions et le désir d'être entouré, le plus tôt possible, des plénipotentiaires des gouvernements respectifs. Le 16, le ministre de l'Empire au département de la guerre notifia également aux ministres de la guerre des différents États que l'archiduc-vicaire avait pris la direction supé-

rieure de toutes les armées de l'Allemagne, qu'elles devaient, le 6 août, le reconnaître par un triple vivat, et, à partir de ce jour, porter aux drapeaux les couleurs fédérales en cocarde et en rubans.

Le fait accompli, le chef de l'Empire allemand avait le droit et la force. L'unité était fondée; la nationalité avait resserré ses nœuds.

XX

Le Hanovre seul voulut essayer de protester. Le roi signa, le 7 juillet, une déclaration de son ministère contre cette absorption par le pouvoir central, qui menaçait l'indépendance de ses États. L'Assemblée nationale, dans sa séance du 15, répliqua par une sommation formelle, au ministère du Hanovre, d'avoir à reconnaître, d'une manière absolue et sans restriction, le pouvoir central. Le mouvement était tellement irrésistible et l'opinion publique si prononcée, que l'opposition du Hanovre tomba devant l'accord unanime des autres États, et que le ministre de l'intérieur de l'Empire put, le 21 août, dire à l'Assemblée que le gouvernement hanovrien avait reconnu sans réserve le pouvoir central, et délégué à Francfort un plénipotentiaire, M. Bothmer.

XXI

La prise de possession de la direction suprême des armées ne se fit pas non plus sans quelque opposition de l'armée prussienne. Modifier son drapeau, sa cocarde, perdre son caractère individuel, parut à cette armée vaincue dans Berlin, expulsée de la capitale,

et irritée, une dernière phase de la lutte révolutionnaire. Les soldats, les chefs surtout, voyaient dans cette nouvelle soumission à un prince autre que le roi de Prusse une nouvelle défaite et une nouvelle humiliation. Ces sentiments étaient d'autant plus vifs qu'ils semblaient justifiés par un patriotisme spécialement prussien. Le peuple de Berlin, au contraire, aspirait à l'unité allemande comme au triomphe de la liberté. Des rixes individuelles entre soldats et étudiants, occasionnées par les couleurs différentes des emblèmes, envenimèrent encore la situation. Il fallut l'intervention personnelle du roi pour calmer cette agitation militaire.

Frédéric-Guillaume comprenait bien que, tôt ou tard, l'unité de l'Allemagne ne pouvait qu'être favorable à la puissance de la Prusse, nation essentiellement allemande. Il savait bien que, tôt ou tard, les préventions du jour disparaîtraient devant les intérêts moraux et matériels dont la Prusse était le centre. S'il s'inclinait devant un archiduc d'Autriche élu chef provisoire de l'Empire, c'était avec la pensée qu'un jour l'Autriche serait contrainte de s'incliner à son tour devant un prince de Prusse élu chef définitif de l'Empire. Il rendait dans le moment un hommage qui lui serait rendu dans l'avenir ; il créait un antécédent qui servirait plus tard d'exemple et de loi.

Cette pensée perce à chaque mot dans un ordre du jour adressé à l'armée, pour lui annoncer qu'il s'était prononcé en faveur du choix de S. A. I. l'archiduc Jean, son ami personnel ; que la force de l'Allemagne était la propre force de la Prusse. Il terminait ainsi : « Soldats ! partout où les troupes prussiennes devront agir pour la cause allemande et se soumettre, confor-

mément à mon ordre, à S. A. I. l'archiduc Jean, vous conserverez intacte la gloire de la vaillance et de la discipline prussiennes. »

Les chefs de l'armée, qui avaient manifesté leur répulsion à reconnaître le Vicaire de l'Empire, devaient, peu après, se refuser à reconnaître le traité de paix avec le Danemark, signé seulement par le roi de Prusse ; ils déclaraient que l'armée, comme armée fédérale, ne relevait que de l'Empire. Ainsi les passions modifiaient les idées suivant les circonstances.

XXII

Le 6 août fut célébré à Berlin comme une fête nationale, sinon comme une fête officielle. La garde civique et la population en masse reconnurent le Vicaire de l'Empire, par un triple vivat en son honneur. Les drapeaux aux couleurs allemandes furent arborés de toutes parts, mêlés aux drapeaux prussiens. Le cri : *A l'Allemagne indivisible!* et le chant national d'Arndt : *Was ist des Deutschen Vaterland!* furent répétés par des milliers de voix au pied du monument élevé, par Frédéric-Guillaume III, sur le Kreutzberg, à ceux qui avaient été tués dans les guerres de liberté.

Une seconde démonstration de la garde bourgeoise prit un caractère moins spontané, mais plus officiel, par la présence des membres de l'Assemblée prussienne, des ministres et des diverses autorités.

XXIII

Le 6 août, dans tous les États de l'Allemagne, le pouvoir central provisoire reçut sa consécration. L'ar-

mée fédérale devint armée de l'Empire. L'Empire était créé. Les princes et les peuples s'étaient soumis à ses lois, ceux-ci avec enthousiasme, ceux-là avec regret. Mais tous étaient éblouis par l'immensité de l'œuvre accomplie. L'Allemagne était à son apogée de gloire et de liberté. Jamais elle n'était montée si haut; et elle en avait le vertige. Pourrait-elle soutenir l'éclat de la lumière? Si elle avait la foi, avait-elle l'expérience? Saurait-elle concilier les intérêts des États avec les intérêts de l'ensemble? Trouverait-elle les formes d'une Constitution où s'harmoniseraient les lois séparées des États avec les lois centrales, la puissance des princes avec l'indépendance des citoyens? Et si, dans un pays unitaire comme la France, la monarchie pondérée aux trois branches n'a pu se marier avec la liberté que pour quelques années coupées par deux révolutions, cette forme d'institution serait-elle possible chez une nation qui compte dans son sein trente-quatre trônes? Où trouver l'équilibre rêvé par les partisans de ce système? Où serait la base assez solide, assez fixe? Le chef de l'Empire serait-il assez puissant pour faire exécuter les lois de l'Empire à des rois non assujettis à ses ordres? A qui obéiraient les citoyens et les armées, à lui ou à eux? Les rois seraient-ils assez modérés pour se soumettre constamment au pouvoir central, et les peuples seraient-ils assez sages pour respecter ce corps, qui semblait avoir une infinité de têtes?

L'Allemagne enfin pourrait-elle sortir de cette situation où la jette la rivalité de ses deux puissances principales, la Prusse et l'Autriche? Pourrait-elle surmonter cette insurmontable difficulté de renfermer dans le

cercle d'une unité allemande l'empire d'Autriche, État multiple, amalgame de tant de nations? Si elle y parvenait, pourrait-elle le découper en fractions sans l'anéantir?

Et l'unité de l'Allemagne une fois établie, se conserverait-elle ou ne serait-elle qu'un rêve, la sublime chimère d'une nation, qui s'évanouirait à la moindre secousse? Toutes ces questions se posaient sans qu'on pût les résoudre. Le mystère de l'organisation des sociétés humaines semble parfois impossible à approfondir. Ce que l'on croit vivant est mort, ce que l'on croit mort ressuscite. Il n'est donné qu'à Dieu de dire le premier mot et le dernier.

XXIV

Quelle que soit sa destinée, l'Allemagne avait fait un effort de géant! Elle avait cherché sa voie providentielle dans le progrès, dans la justice, dans le droit, dans la destruction des abus et des vices, dans la régénération des âmes, dans l'amélioration du sort des plus humbles, des plus pauvres et des plus souffrants. Et n'eût-elle que le succès d'un jour, d'un seul jour! elle avait jeté la semence sur une terre fertile! Cette semence pourrait rester longtemps enfouie sous les décombres. Mais le soleil des peuples a été créé pour la faire germer, et lui donner dans les siècles une vie prospère et durable.

XXV

Tandis que le pouvoir exécutif, élu par l'Assemblée nationale constituante, s'organisait, cette Assemblée

élaborait, par une commission de trente de ses membres, l'œuvre de la Constitution. Mais, inspirée du sentiment que ses heures pouvaient être comptées, et que le premier devoir d'un peuple est la proclamation des droits à léguer aux générations suivantes pour leur servir de guide, elle consacra ses premières séances à discuter et à voter les droits fondamentaux de la nation allemande et du citoyen allemand. L'égalité des droits, la liberté dans toutes ses applications, l'abolition de la peine de mort, toutes les conquêtes de la raison humaine, tous les principes les plus larges, les plus étendus, furent successivement reconnus et consacrés. L'Assemblée nationale allemande de 1848 arbora son drapeau le plus haut qu'elle put, avec la conscience profonde que, si on pouvait l'abattre un jour et le déchirer, il y aurait toujours dans la patrie commune des cœurs assez purs pour en garder le souvenir, et, tôt ou tard, des bras assez dévoués et assez forts pour le relever.

XXVI

L'Allemagne ne se dissimulait pas que, dans le vaste champ des idées où elle avait beaucoup recueilli, la France avait beaucoup labouré. La persévérance de la France à respecter l'indépendance des peuples et à les laisser effectuer eux-mêmes leurs révolutions, sans y porter une main indiscrète ou une politique intéressée, achevait de conquérir tous les cœurs, déjà enthousiastes des Journées de Février. La République française non-seulement avait su détruire les préventions des peuples, mais elle s'en était fait aimer. Dans les réunions, dans

les clubs, dans les assemblées allemandes, les témoignages de sympathie et les désirs d'union se manifestaient sans cesse. Les étudiants de Vienne et d'autres villes adressaient à leurs frères de l'université de Paris des députations et des drapeaux. Un fait éclatant vint resserrer encore les nœuds que la communauté de principes et de but avait créés entre les deux nations. Les sentiments, jusque-là exprimés dans des manifestations spontanées, se revêtirent d'un caractère légal et universel par les votes des deux Assemblées de Paris et de Francfort.

XXVII

Dans la séance du 24 mai de l'Assemblée constituante de la République française, après une discussion approfondie la veille, le comité des affaires étrangères, chargé de résumer en son nom la loyale politique de la France et d'en rédiger les conclusions, avait présenté cette formule :

« L'Assemblée nationale invite la Commission exécutive à continuer de prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée, résumés dans ces mots : Pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne indépendante et libre, affranchissement de l'Italie ! »

L'Assemblée française avait adopté à l'unanimité une rédaction qui peignait si fidèlement et ses pensées et ses vœux.

XXVIII

L'Allemagne accueillit cette déclaration avec acclamation. L'Assemblée constituante de Francfort, dans la

séance du 24 juin, sur la proposition de M. Vogt, de Giessen, se rendit l'interprète du sentiment national.

M. Ravaux exprima avec éloquence le droit de la France à l'affection, à l'admiration des peuples : « L'Allemagne doit accepter avec joie et bonheur le pacte fraternel qui lui est offert ».

« Un mouvement irrésistible d'enthousiasme et de sympathie entraînant, » dit un témoin de cette séance, « suivit ce discours. La salle entière a retenti d'applaudissements unanimes et répétés. Les tribunes en masse, douze à quinze cents auditeurs des classes inférieures, ont mêlé leurs acclamations à celles des bancs où sont assis les sept cents membres du Parlement et le public privilégié en nombre égal pour le moins. L'entraînement était général. La gauche, le centre tout entier et une portion de la droite, étaient debout. Quelques membres seuls de l'extrême droite étaient restés immobiles à leurs places, et se levaient un à un comme forcés par l'impulsion... L'église Saint-Paul n'avait pas encore vu de scène aussi imposante, aussi dramatique, aussi rassurante pour l'avenir de l'Europe et de sa civilisation. »

XXIX

Dans la séance du 22 juillet, l'Assemblée nationale s'occupa des rapports extérieurs de l'Allemagne. Après avoir voté le principe de non-intervention en faveur de la liberté des peuples, et s'être levée en masse en l'honneur de la Hongrie, l'Assemblée adopta cette proposition de son comité :

« L'Assemblée nationale prononce la reconnaissance

officielle de la République française et charge le ministre de l'Empire d'envoyer, sans aucun retard, à Paris, un ambassadeur d'Allemagne. »

M. de Schmerling, ex-président de la Diète et ministre de l'Empire, s'était écrié : « L'Allemagne reconnaît tout ce qu'elle doit à ce peuple magnanime, et le gouvernement qu'il s'est donné a droit à l'affection de toutes les nations amies de la liberté. »

XXX

En Allemagne, un grand nombre de bons esprits, dont le patriotisme sincère et ardent n'excluait pas le sentiment de justice envers les autres nationalités, voyaient à regret les luttes avec le Danemark, les guerres contre l'Italie, et le triste sort de la Pologne. Ils sentaient que les Italiens, en combattant pour leur indépendance, cédaient à un amour légitime de la patrie; et tous les sophismes de l'ambition nationale ne parvenaient pas à étouffer en eux ce que la raison leur démontrait : la vérité et le droit. La Pologne également pesait sur leur conscience comme un remords, et sa reconstitution comme un devoir. Quelques voix courageuses, bravant les préjugés et les préventions égoïstes, faisaient de loin en loin entendre d'énergiques protestations en faveur des peuples, contre toute oppression inique et contre toute atteinte à leur liberté.

XXXI

Il était de ces hommes de bon sens et de cœur, qui cherchaient avidement une solution équitable pour

sortir d'une position fausse. Ils disaient : Dans ces nationalités qui se heurtent, toutes inspirées par un sentiment et par des passions identiques, qui se déchirent et servent de prétexte à l'entretien d'armées tôt ou tard instruments du despotisme, n'y a-t-il donc pas un germe de concorde et d'union? Pourquoi tant de sang généreux versé dans les rues des villes et sur les champs de bataille? Pourquoi ces haines, ces violences, ces désastres, ces massacres? La cause de tous les peuples n'est-elle pas la même; le but, le même? N'est-ce pas la liberté que tous veulent fonder, conserver et défendre, pour laquelle tous veulent se sacrifier et mourir? La sainteté du foyer, les berceaux de leurs enfants, les tombeaux de leurs pères, l'affranchissement sur les chaînes brisées, n'est-ce pas là ce que tous désirent? Italiens, Allemands, Slaves, Roumains, Hongrois, n'ont-ils pas les mêmes aspirations, ne forment-ils pas les mêmes vœux? Dans toutes les proclamations, programmes, protestations, déclarations, ne retrouve-t-on pas les mêmes idées, les mêmes droits, les mêmes devoirs? ne semblent-ils pas calqués sur le même modèle, puisés à la même source : la Révolution française de 1789. En 1848, ne recueille-t-on pas dans chaque ville, dans chaque pays, les mêmes pensées? A peine çà et là, dans les mots, une légère variante suivant la localité. Tous les peuples ont soif de progrès, d'améliorations, d'indépendance! Tous se lèvent, combattent pour les mêmes conquêtes! L'écho répète les mêmes acclamations, et le drapeau tricolore est le symbole de l'harmonie des volontés! Ne vaut-il donc pas mille fois mieux chercher à resserrer ces liens que de songer à les briser?

XXXII

La route à suivre pour parvenir au but si heureux de la paix et du bonheur universels devait être indiquée par l'Allemagne même, où les nationalités se trouvaient le plus en présence. J'en vois les premières et glorieuses traces dans une réunion de l'association des bourgeois de Hambourg, le 5 juin 1848. Il y fut proposé de voter une adresse au Parlement allemand, ainsi conçue :

« L'Allemagne forme une alliance loyale et sincère avec la République française, pour la garantie de la liberté démocratique, le maintien de la civilisation et le progrès de l'humanité.

» L'Allemagne demande un Congrès des peuples, pour la solution de toutes les questions non encore résolues concernant les nationalités opprimées. »

XXXIII

Cette pensée d'un Congrès des peuples fut émise encore dans le sein même de l'Assemblée nationale de Francfort. Présentée par un député, d'une manière insolite, elle ne put s'y faire jour. Elle trouve ici sa place en attendant de trouver son heure!

« Tout peuple, » dit l'orateur Arnold Ruge, « se développe selon sa propre civilisation. Mais il est un principe sacré qu'il faut défendre chez les autres peuples comme chez soi, c'est le grand principe consacré par M. Lamartine! Pour le réaliser, mettons un Congrès des peuples à la place des anciens congrès des princes!

— C'est à l'Allemagne que revient l'honneur de prendre l'initiative... »

En conséquence, il proposait au Parlement l'adoption de cette phrase : « La paix armée et l'énorme état militaire qu'elle rend nécessaire imposant aux peuples de l'Europe un fardeau insupportable et mettant en péril la liberté des citoyens, nous reconnaissons le besoin de convoquer un *Congrès des peuples*, afin d'arriver à un désarmement général. »

XXXIV

Une Assemblée des représentants élus par tous les peuples de l'Europe pour décider de toutes les questions internationales, n'est-ce pas là le mot de l'avenir, la solution vraie, la conclusion de l'histoire des révolutions de 1848 ?

N'est-ce pas le seul moyen de trancher toutes ces questions qui paraissent insolubles ; de concilier tous ces intérêts contraires ; d'amortir toutes les rivalités et les haines de race ; de détruire toutes les oppressions de nation à nation ; de créer des rapports durables ; de briser les barrières et les lignes de douanes ; de rendre inutiles ces travaux immenses de fortifications hérissées de canons, ces matériels de guerre, ces engins de destruction, qui dévorent des capitaux incalculables, ces armées qui absorbent le plus pur de la production, enlèvent les bras à l'industrie et à la culture des terres ; de mettre un terme à des ambitions iniques, à des projets insensés, à des diplomaties astucieuses, à des espionnages dégradants, à des corruptions honteuses, à des gloires stériles, à des flots de sang ? A une époque

nouvelle, il faut de nouvelles formes; à des principes nouveaux, de nouvelles applications; à un monde nouveau, de nouvelles voies!

XXXV

Il ne doit plus être permis ni à un peuple, ni à un homme, de troubler, pour un caprice ou un intérêt, la paix de tous. Tous doivent subir le droit de la justice et de la majorité. La loi morale doit gouverner, et non la loi de la force et du hasard. De même que chaque homme, suivant son aptitude, trouve sa place au foyer dans la commune, la commune dans la province, la province dans la nationalité, chaque nationalité, suivant son aptitude, doit trouver sa place dans un vaste ensemble qui embrasse toutes les individualités, en laissant à chacune son caractère, ses traditions, sa spécialité, sa fonction. C'est la diversité dans l'unité, qui est écrite partout dans le livre de Dieu. La réunion, la concentration en un faisceau sacré, ne détruira pas les peuples, ne les absorbera pas, mais leur donnera plus de liberté d'action et plus de vie. Toutes les forces étant vouées à la production, les richesses se multiplieront, et le bien-être de chaque peuple et de chaque citoyen décuplera.

Aux inquiétudes, aux crises, aux terreurs, aux maux des guerres, succéderont le calme, l'ordre et la paix. Les tyrannies et les anarchies seront impossibles. Il n'y aura de possibles que les institutions libérales et justes, qui assureront à chacun l'exercice de son devoir et de son droit.

XXXVI

La Providence dirige l'humanité vers l'unité. La science et l'industrie, par le travail, ont ouvert le chemin. La vapeur, l'électricité, les chemins de fer, ont annihilé les distances. Les peuples se touchent. La pensée se communique instantanément d'une extrémité du globe à l'autre. Chaque découverte est un lien qui rapproche et resserre les hommes. Le crédit, l'âme de la production, a franchi l'espace, concentré les intérêts, solidarisé tous les commerces. Les emprunts des États sont contractés indistinctement sur toutes les places. Les capitaux allemands, belges, français, italiens, anglais, russes, construisent conjointement des chemins de fer, depuis les bords du Guadalquivir jusque dans les steppes de la Russie. Les commerçants de tous les pays ont des comptoirs dans tous les pays.

XXXVII

La politique seule sépare encore ce que la science, les intérêts, le crédit, réunissent. La politique seule est en retard. C'est elle qui élève les obstacles, sème les divisions, excite les haines, pousse aux discordes, anéantit les richesses, souffle le mal, soulève les peuples contre les peuples, irrite les passions, précipite l'humanité dans ces convulsions où des hommes qui individuellement s'estiment et s'aiment, encadrés sur des champs de bataille, se déchirent comme des bêtes féroces, se dévorent, s'exterminent, couvrent le sol de membres brisés, de cadavres et de sang.

XXXVIII

Non , non , telle n'est pas la loi de Dieu ! la mission de l'humanité ! Cette politique est vicieuse, criminelle, contre nature : il la faut changer. Que tous les hommes de cœur, de talent, de liberté, se concertent, s'entendent ; et, tandis que les uns rêvent l'alliance anglaise, les autres l'alliance russe, ceux-ci une confédération allemande, ceux-là une confédération italienne, montons plus haut, plus haut : créons les États-Unis de l'Europe ! Confédérons toutes les nations ! Qu'une Assemblée des élus des peuples préside à la destinée de tous. Le règne de la justice et de la paix sera venu ! L'humanité aura fait son premier pas sur la terre promise !



APPENDICE.

CIRCULAIRE

DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MONSIEUR,

Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le Gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués, comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges

différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en avançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient, avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux, pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appar-

tienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rend, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne était alors égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis pour tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *monarchiens* et des *girondins*; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la Révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la Révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous les besoins de paix ! Le peuple et la paix c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était

un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée, dans des proportions diverses, presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice, ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon !

Ne vous y trompez pas, néanmoins ; ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître ; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe ; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution, donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en

donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectonnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruc-

tion de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François I^{er}, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples, pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne.

Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les succès de la maison de Bourbon!

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité*. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : Affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

LAMARTINE,

Membre du Gouvernement provisoire de la République
française et ministre des affaires étrangères.

(*Moniteur* du 5 mars 1848.)

LE COMTE NESSELRODE AU BARON BRUNNOW.

*(Dépêche communiquée le 7 mars au cabinet anglais
par le baron Brunnow).*

Saint-Pétersbourg, le 42 [24] février 1848.

La situation de l'Italie prend chaque jour un aspect plus grave, plus menaçant pour la paix générale. La Sicile est en pleine insurrection, se refuse aux concessions qu'on lui fait, et caresse ouvertement l'idée d'une existence politique indépendante.

A Naples, le roi s'est vu forcé de promettre à ses sujets une Constitution sur le modèle français. Selon toutes probabilités, cet exemple va fructifier au centre et au nord de l'Italie, et la fièvre révolutionnaire se propageant de proche en proche jusqu'aux possessions autrichiennes, le cabinet de Vienne sera tôt ou tard forcé de sortir de son inaction pour résister à un mouvement qui, quelque forme et quelque nom qu'il assume, est en réalité dirigé contre l'Autriche, et renferme pour elle une question de vie ou de mort.

Dans de pareilles circonstances, Votre Excellence comprendra combien il nous est essentiel de savoir à quoi nous en tenir au juste sur les vues du gouvernement anglais.

Notre intention n'est certes pas de mettre à sa charge tous les faux bruits, toutes les fausses inductions qu'on a cru pouvoir tirer en Italie de son langage diplomatique ou de celui de ses agents. Sa politique, nous en sommes convaincus, a été étrangement dénaturée par l'ignorante crédulité des uns et les calculs intéressés des autres. Mais toujours est-il que l'impression générale répandue dans les esprits est celle qu'il existe de sa part un vif sentiment de sympathie pour le succès des tendances libérales, et que le soin extrême qu'il a mis à se prononcer d'avance contre toute intervention autrichienne a fini par accréditer l'idée qu'il appuie de ses désirs les efforts que tenterait l'Italie pour rejeter au delà des Alpes ce qu'on est convenu d'appeler le joug autrichien ; que le gouvernement anglais le veuille ou non, les Siciliens et les Lombards se préva-

lent de son attitude et de la présence de son pavillon, pour s'encourager dans leurs rêves d'indépendance particulière. Partout ailleurs il est regardé comme le protecteur bienveillant de toute révolution ayant pour but l'introduction en Italie des institutions représentatives. Que le gouvernement anglais ait sympathisé avec le système d'améliorations progressives introduit récemment dans leurs États par quelques-uns des princes de la Péninsule, c'est une chose que nous concevons, et nous-mêmes, Monsieur le baron, nous sommes les premiers à reconnaître qu'en Sicile, à Rome par exemple, plus d'une réforme de ce genre pouvait être nécessaire. L'Autriche n'a jamais pensé autrement. Mais il n'en est pas moins vrai que, par suite de l'extrême surexcitation amenée par la manière dont on a trop imprudemment inauguré ce système d'améliorations administratives, qui dit réformes aujourd'hui sous-entend révolutions, et qu'encourager les premières, c'est ouvrir la porte aux secondes. L'exemple de Naples est là pour prouver qu'en Italie comme ailleurs le mot spécieux de progrès se traduit, dans la pensée de ceux qui le prennent pour devise, par celui de Constitution. Or, quelque naturelle que puisse être chez les hommes d'État anglais leur prédilection pour ce qui se rapproche des formes de gouvernement qui sont propres à leur pays, nous avouons ne pas comprendre quel peut être leur intérêt politique à propager sur le continent le régime constitutionnel. Nous ne craignons pas de le dire : ils agissent, sans le vouloir, dans l'unique intérêt de la France, dont les idées démocratiques, par la nature du sol où elles tombent, ont bien plus d'écho dans les esprits, bien plus d'affinité avec les mœurs, que n'en peuvent avoir les idées anglaises. C'est en favorisant l'introduction de ces institutions et le triomphe de ces idées en Espagne et en Grèce que l'Angleterre y a déjà augmenté la puissance morale du gouvernement français, et c'est pour lui qu'elle travaille en Suisse, en laissant révolutionner par degrés les cantons conservateurs et renforcer le pouvoir central aux dépens des souverainetés particulières.

Même chose aura lieu en Italie. D'ici à peu, grâce aux changements qui sont à la veille de s'y effectuer, comme ils ont déjà eu lieu dans les autres pays, la France aura conquis par la paix

plus que ne lui donnerait la guerre. Elle se verra de tous côtés entourée d'un rempart de petits États constitutionnels organisés sur le type français, vivant de son esprit, agissant sous son influence, et si plus tard cette France, non plus celle de Louis-Philippe, mais celle qui lui succédera, quand le système de compression adopté par ce souverain aura cessé de la contenir, obéit aux instincts d'ambition qui tendent à la faire déborder hors de ses limites, le gouvernement anglais regrettera trop tard d'avoir affaibli d'avance le ressort des résistances qu'on aurait pu opposer aux Français, paralysé la puissance autrichienne qui leur servait de contre-poids, et miné ainsi par la base le système défensif fondé autrefois par lui-même, de concert avec l'Europe, au prix de tant de calamités, de labeurs et de sacrifices.

Il est peut-être aujourd'hui trop tard pour arrêter l'impulsion qui emporte l'Italie vers des institutions de ce genre ; mais il n'en est que plus urgent d'empêcher au moins que les changements qui auront lieu dans la constitution intérieure de ses divers États n'atteignent aussi la circonscription territoriale qui leur a été fixée par les traités et la personne des princes qui les gouvernent. Que l'Angleterre veuille donc bien faire connaître hautement ses intentions. Admettra-t-elle que ce que l'esprit révolutionnaire a déjà obtenu au Nord, par la séparation des deux parties qui constituaient l'ancien royaume des Pays-Bas, il puisse l'obtenir au Midi moyennant un démembrement du royaume actuel des Deux-Siciles ? Verra-t-elle d'un œil indifférent l'Autriche dépouillée en Lombardie, soit par un soulèvement intérieur, soit par les attaques du dehors, des provinces qui lui sont assurées par des transactions solennelles ? Nous sommes persuadés que non ; mais il importe au maintien de la paix que l'opinion faussée des Italiens soit redressée sur ce double article.

Quant à l'Empereur, Monsieur le baron, s'il se voit dans la position de faire abstraction, en les déplorant, des révolutions intérieures qui peuvent avoir lieu dans la Péninsule, il est d'autre part fermement résolu, en ce qui concerne l'état de possession assigné aux divers États italiens par les actes dont il est garant, à ne transiger en rien sur la marche que lui pres-

crivent ses devoirs et ses intérêts politiques. En Sicile, il ne reconnaîtra aucun changement qui, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit, équivaldrait à la rupture ou à l'affaiblissement des liens qui unissent les deux grandes portions du royaume dont l'indivisible souveraineté appartient à la dynastie actuelle. En Lombardie, son appui moral est d'avance acquis à l'Autriche dans les mesures qu'elle prendra pour s'en conserver la possession, et si les attaques qu'elle aurait essuyées d'un point quelconque de l'Italie étaient soutenues du dehors par quelque puissance étrangère, notre auguste maître n'hésiterait pas à regarder une pareille agression comme un cas de guerre européenne, et à employer dès lors toutes ses forces disponibles à la défense du gouvernement autrichien.

Vous voudrez bien, Monsieur le baron, communiquer la présente dépêche au cabinet anglais, et nous rendre compte des explications que vous en obtiendrez en retour.

Recevez, etc.

PROCLAMATION DU PAPE.

ROMAINS !

Ne pensez pas qu'il reste sourd à vos désirs, à vos craintes, le pontife qui depuis deux ans a reçu de vous tant de preuves d'amour et de fidélité. Nous ne cessons pas de méditer comment ces institutions civiles, que nous avons créées sans y être contraint par aucune force, mais uniquement guidé par le besoin du bonheur de nos peuples et l'estime pour leurs nobles qualités, peuvent se développer et se perfectionner sans porter atteinte à ce que nous devons à l'Église.

Avant que la voix publique l'eût demandé, nous avions déjà tourné nos pensées vers la réorganisation de la milice, et nous avons cherché le moyen d'avoir des officiers étrangers qui pussent venir en aide à ceux qui servent déjà si honorablement le gouvernement pontifical. Pour élargir la sphère d'action pour tous ceux qui, par leur habileté et leur expérience, peuvent

contribuer aux améliorations dans l'État, nous avons résolu d'augmenter dans notre conseil des ministres le nombre des laïques. Si l'accord des souverains à qui l'Italie doit les nouvelles réformes est une garantie de la conservation de ces biens, accueillis avec tant d'approbation et de gratitude, nous avons cultivé cet accord en conservant et en raffermissant avec eux les relations les plus amicales.

Rien de ce qui peut contribuer à la tranquillité et à la dignité de l'État ne sera négligé, Romains et sujets pontificaux, par votre père et souverain, qui vous a donné des preuves certaines de sa sollicitude, et qui est prêt à vous en donner encore, si seulement Dieu daigne accorder à ses prières la grâce de voir vos cœurs et ceux de tous les Italiens inspirés par l'esprit pacifique de sa sagesse ; autrement il est prêt à résister de toute sa force, en vertu même des institutions déjà accordées, aux mouvements désordonnés, comme il résisterait aux demandes contraires à ses devoirs et à votre bonheur.

Écoutez donc la voix paternelle qui cherche à vous rassurer ; ne vous laissez pas émouvoir par les bruits que répandent des bouches inconnues pour agiter les peuples de l'Italie, par l'épouvantail d'une guerre étrangère préparée et fomentée par des conspirations intérieures ou par l'inertie malveillante des gouvernants. Ce n'est qu'un leurre. On veut vous forcer, par la terreur, à chercher le salut public dans le désordre ; on veut troubler les conseils de ceux qui vous gouvernent, par le tumulte et par la confusion, créer des prétextes pour une guerre que l'on ne saurait nous susciter par aucun autre motif.

Ce danger peut-il menacer l'Italie, tant qu'un lien étroit de confiance et de gratitude, que nulle violence ne vienne altérer, unira la force des peuples avec la sagesse des princes et la sainteté du droit ? Mais nous personnellement, nous chef et pontife suprême de la très-sainte religion catholique, n'aurions-nous pas pour notre défense, si nous étions injustement attaqué, de nombreux enfants qui nous soutiendraient, comme étant la maison du père et le centre de l'unité catholique ?

C'est un grand don du ciel, parmi tous les dons qu'il a prodigués à l'Italie, qu'avec nos trois millions de sujets nous ayons deux cents millions de frères de toute langue et de toute nation.

C'est là ce qui, dans d'autres temps et au milieu de la confusion de tout le monde romain, a fait le salut de Rome; c'est ce qui a empêché que jamais la ruine de l'Italie fût complète. Ce sera toujours sa protection, tant que le siège apostolique sera debout au centre de la Péninsule.

Bénissez donc l'Italie, ô grand Dieu! et conservez-lui toujours le plus précieux de tous vos dons, la foi! Bénissez-la de la bénédiction que vous demandez humblement votre vicaire, le front prosterné devant vous! Bénissez-la de la bénédiction que vous demandent pour elle les saints à qui elle a donné le jour, la Reine des saints qui la protège, les apôtres dont elle garde les glorieuses reliques, et votre Fils fait homme, qui a voulu que cette Rome fût la résidence de son représentant sur la terre.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 10 février 1848.

RÉPONSE DU PAPE AU SÉNAT

QUI DEMANDE LA PROMULGATION DE LA CONSTITUTION ÉTABLIE
PAR UN CONSEIL SPÉCIAL.

Les événements, je ne dirai pas qui se succèdent, mais qui se précipitent, justifient la demande que me font les sénateurs au nom du magistrat et du conseil. Tout le monde sait que je m'occupe sans relâche de donner au gouvernement la forme que ces messieurs demandent et que les peuples exigent. Mais chacun doit comprendre la difficulté que doit rencontrer celui qui réunit deux dignités suprêmes. Ce qui peut se faire en une nuit dans un État séculier ne saurait s'accomplir sans un mûr examen parmi nous, par suite de la nécessité de tracer la ligne qui doit séparer un pouvoir de l'autre. Toutefois, j'ai l'espoir que sous peu de jours l'œuvre sera terminée, et que je serai en mesure de proclamer une nouvelle forme de gouvernement, de nature à satisfaire le peuple et plus particulièrement le Sénat et le conseil, qui connaissent mieux l'état des choses et la situation du pays. Que Dieu bénisse mes désirs et mes travaux! Si la religion doit en retirer des avantages, je me jetterai aux

VIII.

pieds du Crucifix, pour le remercier de tous les événements qu'il a laissés s'accomplir, et je serai satisfait plus encore comme chef de l'Église universelle que comme prince, s'ils tournent à la plus grande gloire de Dieu.

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION

OCTROYÉE PAR LE PAPE, LE 15 MARS 1848.

PIE IX, PAPE.

Dans les institutions dont jusqu'à ce jour nous avons doté nos sujets, notre intention a été de reproduire quelques établissements antiques, où se réfléchit si longtemps, comme dans un miroir, la sagesse de nos augustes prédécesseurs, et qui, par la marche des temps, avaient besoin d'être adaptés aux changements des conditions pour apparaître de nouveau en majestueux édifice, comme elles l'étaient auparavant.

En procédant par cette voie, nous en étions venus à établir une représentation consultative de toutes les provinces, qui devait aider notre gouvernement dans les travaux législatifs et dans l'administration du pays, et nous attendions que la bonté des résultats eût fait valoir l'expérience que, les premiers, nous faisons en Italie. Mais puisque nos voisins ont jugé que leurs peuples étaient mûrs pour recevoir le bienfait d'une représentation, non pas seulement consultative, mais délibérative, nous ne voulons pas tenir nos peuples en moindre estime ou nous confier moins à leur reconnaissance, non pas envers notre humble personne, pour laquelle nous ne demandons rien, mais vis-à-vis de l'Église et de ce Siège apostolique dont le Seigneur nous a commis les droits suprêmes et inviolables, et dont la présence fut et sera toujours la source de tant de biens.

Dans les temps anciens, nos communes eurent le privilège de se gouverner individuellement, par des lois qu'elles-mêmes avaient choisies sous la sanction souveraine. Maintenant les conditions de la civilisation nouvelle ne permettent pas assurément que l'on fasse revivre, sous les mêmes formes, un état

de choses dans lequel la différence des lois et des coutumes séparait souvent une commune de la société de l'autre. Mais nous avons résolu de confier cette prérogative à deux conseils de citoyens probes et sages, qui dans l'un seront nommés par nous, et dans l'autre devront être députés de toutes les parties de l'État, moyennant une forme d'élections convenablement établie. Ces conseils représenteront les intérêts particuliers de chaque lieu de nos domaines et les balanceront avec cet autre intérêt, le plus grand pour toute commune et toute province, l'intérêt de l'État.

Et comme, dans notre souveraineté sacrée, on ne peut séparer de l'intérêt temporel de la prospérité intérieure, l'autre intérêt plus grave de l'indépendance du chef de l'Église, indépendance par laquelle s'est maintenue celle de cette part de l'Italie, non-seulement nous réservons à nous et à nos successeurs la sanction suprême et la promulgation de toutes les lois qui seront délibérées par les conseils susdits et le plein exercice de l'autorité souveraine sur les points relativement auxquels il n'est pas disposé par le présent acte, mais nous entendons encore maintenir notre autorité entière dans les choses qui sont jointes naturellement à la religion et à la morale catholiques. Nous devons à la sécurité de la chrétienté tout entière que, dans l'état de l'Église constituée sous cette nouvelle forme, la liberté et les droits de cette même Église et du saint-siège ne souffrent aucun amoindrissement, et que nul exemple ne porte violence à la sainteté de cette religion que nous avons obligation et mandat de prêcher à tout l'univers comme l'unique symbole d'alliance de Dieu avec les hommes, comme l'unique gage de cette bénédiction céleste par laquelle vivent les États et fleurissent les nations.

LE COMTE DE FIQUELMONT AU COMTE DIETRICHSTEIN.

(Extrait.)

Vienne, le 3 mai 1848.

Les troupes régulières pontificales ont eu l'ordre de passer le Pô; cet ordre, auquel le pape a résisté le plus long temps possible, vient de rompre nos relations diplomatiques; le ménage-

ment que nous devons à nos rapports avec le chef de l'Église nous avait fait supporter avec longanimité tous les événements hostiles à Rome. Mais enfin la mesure vient d'être comblée, et c'est de Rome qu'a été arboré le signe d'une croisade; le clergé s'est mis partout à la tête de l'insurrection.

La faiblesse du pape aura fait le mal sans que la cour de Rome puisse avoir en elle-même aucun moyen d'agir d'une manière utile et forte sur la réorganisation d'une Italie conçue dans un autre système politique.

Recevez, etc.

Signé FIQUELMONT¹.

ALLOCUTION DE N. T. S. P. LE PAPE PIE IX

DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 29 AVRIL 1848.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Plus d'une fois nous avons détesté, dans votre assemblée, l'audace de quelques hommes qui n'ont pas hésité à nous faire l'injure, à nous et à ce Siège apostolique, de prétendre que nous nous étions écarté des traces de nos saints prédécesseurs, et même, sur plusieurs points, chose horrible à dire! de la doctrine de l'Église. Aujourd'hui encore, ceux-là ne manquent pas qui parlent de nous comme du principal auteur des commotions publiques qui viennent d'avoir lieu, non-seulement dans d'autres parties de l'Europe, mais aussi en Italie. Dans les régions autrichiennes de l'Allemagne surtout, nous l'avons appris, on répand parmi le peuple que le pontife romain, par des émissaires et par d'autres moyens, a excité les Italiens à produire les changements survenus dans les choses publiques; nous avons appris également que des ennemis de la religion catholique en prenaient occasion de jeter dans les âmes le sentiment de la vengeance et de leur inspirer la haine de ce saint-siège. Les populations catholiques de l'Allemagne et les dignes évêques qui les guident

¹ Le comte de Fiquelmont ne connaissait pas encore l'allocution du pape, du 29 avril.

ont en horreur ces manœuvres iniques. Nous n'avons sur ce point aucun doute, mais nous savons que c'est le devoir de notre charge de parer au scandale pour les hommes simples et imprudents qui pourraient se laisser surprendre, et de repousser une calomnie dont l'effet retomberait non-seulement sur notre personne, mais encore sur l'apostolat que nous remplissons et sur ce saint-siège. Nos calomniateurs ne peuvent apporter aucune preuve des machinations qu'ils nous attribuent; c'est pourquoi ils s'efforcent d'appuyer leurs accusations sur ce que nous avons fait en commençant à nous acquitter de la charge temporelle de la souveraineté pontificale. Pour ôter ce prétexte à la calomnie, nous croyons devoir expliquer aujourd'hui dans votre assemblée, clairement et ouvertement, toute la suite des événements.

Vous savez, vénérables frères, que déjà sous Pie VII, notre prédécesseur, les principaux souverains de l'Europe prirent la peine d'insinuer au Siège apostolique qu'il devait, dans l'administration des choses civiles, adopter un mode plus facile et conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, leurs vœux et leurs conseils éclatèrent d'une manière plus solennelle par ce célèbre *memorandum* que les empereurs d'Autriche et de Russie et les rois des Français, d'Angleterre et de Prusse jugèrent convenable d'envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit, il est question, entre autres choses, d'abord d'un conseil de consultants appelés de toutes les provinces qui font partie des États romains et qu'il fallait réunir à Rome, puis de la constitution de municipalités à établir ou à agrandir, ainsi que de conseils provinciaux à instituer et d'autres semblables institutions à introduire dans toutes les provinces pour l'utilité commune, à fin de l'admission des laïques à tous les emplois, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points surtout étaient proposés comme des principes vitaux de gouvernement. Dans d'autres écrits, également transmis par les ambassadeurs, il fut aussi question d'une amnistie pleine et entière à accorder à tous ou à presque tous ceux qui, dans les États pontificaux, avaient violé la fidélité due au souverain.

Personne n'ignore que plusieurs des choses ainsi réclamées furent accomplies par notre prédécesseur Grégoire XVI; que

plusieurs autres furent par lui formellement promises dans des édits rendus d'après ses ordres, en cette même année 1831. Cependant ces bienfaits de notre prédécesseur ne parurent pas répondre pleinement aux désirs des princes ni suffire pour assurer la tranquillité publique dans toute l'étendue de l'État temporel du saint-siège.

C'est pourquoi, nous, dès que, par le jugement mystérieux de Dieu, nous fûmes élevé aux lieu et place du pontife défunt, sans y être excité par l'exhortation ni le conseil de personne, mû uniquement par notre amour pour le peuple soumis au gouvernement temporel ecclésiastique, nous accordâmes une amnistie pleine et entière à ceux qui avaient violé la fidélité due au gouvernement pontifical, et nous nous hâtâmes de donner les institutions que nous avions jugées les plus propres à faire la prospérité de ce peuple. Or toutes ces choses, que nous avons faites au commencement de notre pontificat, concordent parfaitement avec celles que les princes de l'Europe demandaient avec tant d'ardeur.

Après que, par le secours de Dieu, nos desseins eurent été réalisés, notre peuple et les peuples voisins éclatèrent en transports de joie, de reconnaissance et d'amour pour nous, et ces manifestations furent telles, que nous dûmes, dans Rome même, rappeler aux limites du devoir les clameurs populaires, les applaudissements et les rassemblements, dont l'exaltation se répandait au delà des bornes.

Tout le monde connaît, vénérables frères, les paroles de l'allocution que nous vous adressions dans le consistoire du 4 octobre de l'année dernière, allocution dans laquelle nous rappelions aux princes la bonté paternelle, les soins attentifs qu'ils doivent aux peuples soumis à leur pouvoir, et aux peuples eux-mêmes la fidélité et l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes. Dans la suite, nous n'avons négligé aucune occasion d'avertir et d'exhorter, autant qu'il était en nous, et cela à diverses reprises, afin que tous, adhérant fermement à la doctrine catholique, et observant les préceptes de Dieu et de l'Église, s'appliquent à établir la concorde mutuelle, la tranquillité et la charité envers tous.

Et plutôt à Dieu que l'effet eût répondu à nos paroles et à nos

exhortations paternelles ! Mais tout le monde connaît les commotions publiques, dont nous parlons plus haut, des peuples de l'Italie, et les autres événements qui, soit hors de l'Italie, soit dans l'Italie même, les ont précédées ou suivies. Si quelqu'un voulait prétendre que la voie a été ouverte à de tels événements par les actes que notre amour et notre bienveillance pour nos peuples nous ont inspirés au commencement de notre règne sacré, celui-là, certes, se trompe et ne peut rien nous imputer de semblable, puisque nous n'avons fait que ce qui semblait nécessaire à la prospérité de notre État temporel, non-seulement d'après nous, mais encore d'après les princes dont nous avons dit les noms. Quant à ceux qui, dans notre royaume, ont abusé de nos bienfaits, suivant l'exemple du divin prince des pasteurs, nous leur pardonnons du fond de l'âme, nous les rappelons amoureusement à de meilleurs desseins, et nous demandons avec supplication à Dieu, père des miséricordes, de détourner de leurs têtes, dans sa clémence, les châtimens qui attendent les hommes ingrats.

Du reste, les peuples de l'Allemagne ne peuvent pas raisonnablement s'élever contre nous par cela seul qu'il nous a été impossible de contenir l'ardeur de ceux de nos sujets dans l'ordre temporel qui ont applaudi à ce qui a été fait en Italie, et qui, enflammés de l'amour de leur propre nation, ont uni leurs efforts aux efforts des autres peuples italiens. Bien d'autres princes, en Europe, dont les armées étaient plus nombreuses que la nôtre, se sont vus également dans l'impuissance de s'opposer au soulèvement de leurs peuples. Dans cet état de choses, nous n'avons cependant voulu donner d'autre ordre à nos troupes envoyées aux frontières que l'ordre de protéger l'intégrité et la sécurité de l'État pontifical.

Cependant, plusieurs manifestent le désir de nous voir, d'accord avec les autres peuples et princes d'Italie, déclarer la guerre à l'Allemagne ; c'est pourquoi nous jugeons que notre charge nous impose le devoir de déclarer clairement et nettement dans votre assemblée que rien n'est plus éloigné de nos desseins, à nous qui, malgré notre indignité, tenons sur la terre la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'amateur de la charité, et qui, remplissant le devoir de notre apostolat suprême, embrassons toutes

les races, tous les peuples, toutes les nations, dans un égal amour. Que si, néanmoins, grand nombre de nos sujets sont entraînés par l'exemple des autres Italiens, quel moyen avons-nous de réprimer leur ardeur?

Nous ne pouvons nous empêcher de répudier ici, à la face de toutes les nations, les desseins perfides de ceux qui, dans les journaux ou dans les libelles, proposent de mettre le pontife romain à la tête d'une république nouvelle, formée de tous les peuples de l'Italie. De plus, nous saisissons cette occasion, dans notre amour pour les peuples italiens, de les avertir et de les exhorter afin qu'ils se gardent soigneusement de ces projets désastreux pour l'Italie elle-même, et afin que, s'attachant inviolablement à leurs princes, dont ils ont déjà éprouvé la bienveillance, ils ne se laissent pas détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. En agissant autrement, non-seulement ils manqueraient à leur devoir, mais encore ils feraient courir à l'Italie le danger de voir se multiplier chaque jour dans son sein les discordes et les factions intestines.

Quant à nous, nous le déclarons de nouveau, toutes les pensées, tous les soins, toute la sollicitude du pontife romain n'ont d'autre but que de procurer chaque jour l'accroissement du royaume de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, et nullement d'étendre les frontières du royaume temporel que la divine Providence a voulu donner au saint-siège pour protéger sa dignité et le libre exercice de l'apostolat suprême. Ceux-là sont dans une grande erreur qui, voulant nous entraîner au milieu du tumulte des armes, espèrent nous séduire par l'appât d'une plus grande domination temporelle. Rien ne serait plus doux à notre cœur paternel que de pouvoir, par nos travaux, nos soins et notre amour, contribuer à éteindre le feu des discordes, à réconcilier les âmes des combattants et à rétablir entre eux la paix.

Ce n'est pas pour notre âme une légère consolation de savoir qu'en beaucoup de lieux, en Italie et au dehors, dans ce grand mouvement des choses publiques, les fidèles, nos fils, n'ont en rien manqué à leurs devoirs envers les choses sacrées et les ministres de la religion; mais c'est aussi pour notre cœur une douleur bien vive de savoir que ces devoirs n'ont pas été rem-

plis partout. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de déplorer dans votre assemblée cette coutume si funeste, en vigueur surtout de notre temps, de mettre au jour toute espèce de méchants libelles dans lesquels on fait une guerre abominable à notre très-sainte religion et aux bonnes mœurs, où l'on attise le feu de la discorde et des perturbations civiles, où l'on attaque les biens de l'Église et tous ses droits les plus sacrés, où les hommes les plus vénérables sont déchirés par de fausses accusations.

Nous avons cru devoir, vénérables frères, vous communiquer ces choses en ce jour. Il nous reste maintenant à offrir ensemble, dans l'humilité de notre cœur, d'assidues et ferventes prières à Dieu tout-puissant et tout bon, afin qu'il daigne défendre l'Église de toute adversité, nous regarder d'un œil propice du haut de la montagne de Sion, nous protéger et réunir les peuples dans les liens de la concorde et de la paix.

PIUS PP. IX. — PROCLAMATION.

Quand Dieu, par une disposition ineffable de sa providence, nous appela, malgré notre indignité, à remplir la place de tant de souverains pontifes illustres par la sainteté, par la doctrine, par la prudence et par les autres vertus, nous connûmes à l'instant l'importance, le poids suprême et les difficultés si graves du grand office que Dieu nous confiait; et élevant vers lui les regards de notre âme, découragé et oppressé, nous le disons avec franchise, nous le supplîâmes de nous assister par une abondance extraordinaire de toute espèce de lumières et de grâces. Nous ne méconnaissions pas la situation difficile, sous tous les rapports, dans laquelle nous nous trouvions, et ce fut un véritable prodige du Seigneur si, dans les premiers mois du pontificat, nous ne succombâmes pas à la pensée de tant de maux qui nous semblaient venir, nous consumant sensiblement la vie; et il ne suffisait pas, pour calmer nos appréhensions, des démonstrations d'amour prodiguées par un peuple que nous avions toute raison de regarder comme dévoué à son

propre père et souverain, et pour lequel nous nous empressions, avec une ardeur nouvelle, d'implorer les secours de Dieu par l'intercession de sa très-sainte Mère, des saints apôtres protecteurs de Rome et des autres bienheureux habitants du ciel. Cela fait, nous sondâmes la rectitude de nos intentions, et ensuite, après avoir pris les conseils de quelques-uns des cardinaux nos frères et quelquefois de tous, nous fîmes successivement, pour le bon ordre de l'État, tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Ces choses furent accueillies avec l'allégresse et les applaudissements que tout le monde sait, et qui servaient abondamment de récompense à notre cœur. Cependant survenaient les grands événements, non-seulement d'Italie, mais de presque toute l'Europe, qui, échauffant les esprits, firent concevoir le dessein de faire de l'Italie une nation plus unie et plus compacte, en état de rivaliser avec les premières nations. Ce sentiment souleva une partie de l'Italie brûlant de s'émanciper. Les peuples couraient aux armes, et les combattants sont encore face à face les armes à la main. Une partie de nos sujets ne put se contenir et accourut spontanément pour se former en ordre de milice. Mais, une fois organisés et pourvus de chefs, ils eurent instruction de s'arrêter aux frontières de l'État, et ces instructions étaient conformes aux explications que nous donnions aux représentants des nations étrangères. Elles étaient conformes aux exhortations si pressantes adressées par nous à ceux de ces soldats qui, avant de partir, voulurent nous être présentés. Personne n'ignore nos paroles dans la dernière allocution, où nous disons qu'il nous répugne de déclarer aucune guerre, mais où nous protestons en même temps que nous sommes dans l'impuissance de mettre un frein à l'ardeur de cette partie de nos sujets que transporte, à l'égard des autres Italiens, l'esprit de nationalité. Et ici nous ne voulons pas vous laisser ignorer que nous n'avons en aucune façon négligé, dans ces circonstances, les soins de père et de souverain, et que nous avons pourvu de la manière qui nous a paru la plus efficace à la plus grande sûreté possible de ceux de nos fils et sujets qui, sans que nous l'eussions voulu, se trouvaient déjà exposés aux vicissitudes de la guerre. Nous avons détesté, par les paroles

rappelées plus haut, une commotion qui menace de faire irruption en actes violents; qui, ne respectant pas même les personnes, foule aux pieds tout droit; qui cherche (ô grand Dieu! notre cœur se glace à le dire), qui cherche à teindre les rues de la capitale du monde catholique du sang de personnages vénérables, victimes innocentes désignées pour assouvir les passions effrénées de gens incapables d'entendre la voix de la raison; et ce sera là la récompense que devait attendre un souverain pontife pour les traits multipliés de son amour envers le peuple! O mon peuple! que t'ai-je fait (*popule mi! quid feci tibi*)? Ces malheureux ne voient-ils pas, sans parler de l'excès énorme dont ils se souillent et du scandale incalculable qu'ils donnent à tout l'univers, qu'ils déshonorent la cause qu'ils prétendent servir, en remplissant Rome, l'État et toute l'Italie d'une série de maux; et dans ce cas ou autres semblables (Dieu veuille nous en préserver!), le pouvoir spirituel que Dieu nous a donné pourrait-il demeurer oisif dans nos mains? Que tous sachent une fois pour toutes que nous sentons la grandeur de notre dignité et la force de notre pouvoir.

O Seigneur! sauvez Rome, votre Rome, de si grandes calamités! éclairez ceux qui ne veulent pas écouter la voix de votre vicaire! ramenez-les tous à de meilleurs desseins, afin qu'obéissant à celui qui les gouverne, ils passent moins tristement leurs jours dans l'exercice des devoirs de bon chrétien, devoirs sans l'accomplissement desquels on ne peut être ni bon sujet ni bon citoyen.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem, die primâ maii MDCCCXLVIII, pontificatûs nostri anno secundo.

PIUS PP. IX.

PROJET DE DÉCRET.

Au nom du peuple français.

La Commission du pouvoir exécutif

Arrête :

Le projet de décret dont la teneur suit sera présenté à l'As-

semblée nationale par le ministre de l'intérieur, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice de 1848, un crédit extraordinaire de 300 000 francs pour les dépenses de la révision des tableaux des gardes nationaux susceptibles d'être appelés à la formation des corps détachés de la garde nationale, en vertu du titre VI de la loi du 22 mars 1831 et de la loi du 19 avril 1832.

Art. 2. Il sera formé trois cents bataillons de garde nationale mobilisée. A cet effet, seront appelés, conformément aux articles 139, 141 et suivants de la loi du 22 mars 1831, vingt hommes par cent gardes nationaux célibataires, de vingt à trente-cinq ans.

Art. 3. Les gardes nationaux composant ces bataillons resteront provisoirement dans leurs cantons, et se réuniront à des époques qui seront déterminées par des règlements pour les revues et les exercices.

Art. 4. Il sera ouvert ultérieurement, au ministère de la guerre, le crédit nécessaire pour les dépenses relatives à ce service d'instruction.

Fait en conseil de gouvernement, à Paris, le 13 juin 1848.

Les membres de la Commission du pouvoir exécutif,

F. ARAGO, GARNIER-PAGÈS, MARIE, LAMARTINE,
LEDRU-ROLLIN.

Le secrétaire,

PAGNERRE.

Pour la Commission du pouvoir exécutif,

Le ministre de l'intérieur,

RECURT.

NOTES SUR LES AFFAIRES D'ITALIE EN 1848.

Juillet et août 1848.

Aussitôt que l'on eut appris à Turin l'impossibilité où se trouvait l'armée piémontaise de résister plus longtemps à la poursuite des Autrichiens, le cabinet de Turin, qui s'était efforcé

jusque-là de se faire illusion sur la véritable situation des choses, en comprit enfin toute la gravité, et il recourut aux bons offices des légations de France et d'Angleterre pour obtenir un armistice qui permit de reprendre haleine et d'empêcher que la retraite de l'armée se changeât en déroute, et laissât le Piémont tout à fait découvert et à la merci d'un ennemi victorieux et irrité. M. Abercromby, ministre d'Angleterre, partit de Turin dans la matinée du 31 juillet; il se rendit au camp du maréchal Radetzki; mais, n'ayant point réussi à lui faire accepter une suspension d'hostilités, il se hâta de revenir à son poste. M. de Reiset, chargé d'affaires de France, invité officiellement par M. Pareto, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Sardaigne, à joindre ses bons offices à ceux du ministre anglais, partit à son tour dans la journée du 2 août et arriva le lendemain à Milan, où l'appelait d'ailleurs le soin de protéger ses nationaux établis dans cette ville et dont quelques-uns s'étaient compromis pendant la guerre. Il se rendit immédiatement au quartier général de l'armée piémontaise, qui se trouvait à l'auberge San-Giorgio, hors de la porte Romaine. Il y apprit de M. le comte Lisio l'insuccès des démarches de M. Abercromby, ainsi que la demande officielle de l'intervention française, que Charles-Albert venait enfin d'envoyer à Paris. Dès lors M. de Reiset n'avait plus à se rendre au camp autrichien, et il resta auprès du roi. Il ne le quitta que fort tard pour aller au consulat général de France, dont le titulaire, M. Denois, était à Lyon, afin de pouvoir plus facilement, dans le cas où l'armée des Alpes entrerait en Piémont, fournir au général Oudinot, qui la commandait, et au gouvernement français, tous les renseignements qu'ils pourraient lui demander. Il trouva l'hôtel du consulat encombré de personnes de tout âge et de tout sexe, effrayées des événements qui se passaient. Il les rassura, fit distribuer des secours à ceux qui en avaient besoin, et prit toutes les dispositions que commandaient les circonstances.

Le lendemain 4, pendant que les deux armées étaient aux prises, il fut prévenu que le roi désirait lui parler; il se rendit au quartier général vers quatre heures, au milieu d'une vive canonnade. Au moment où il se présenta, Sa Majesté, ayant

entendu le sifflement des boulets qui passaient sur leur tête, tendit la main à M. de Reiset¹ et lui dit : « J'aime à voir les Français au feu, ils y font toujours bonne figure. » Il lui fit ensuite remarquer que le canon autrichien tirait un peu haut, puis la conversation s'engagea et dura plus d'une demi-heure. Il fut convenu que M. de Reiset irait chercher le consul d'Angleterre et reviendrait ensuite auprès du roi, afin de s'entendre sur la démarche dont il se chargeait auprès du maréchal. Il se rendit auprès de M. Campbell et l'amena avec lui à la porte Romaine, au milieu d'obstacles de toutes sortes ; mais le roi était rentré au palais Greppi, et ce ne fut qu'assez tard dans la soirée qu'ils purent l'y rejoindre à travers les nombreuses barricades qui interceptaient le passage dans toutes les rues de Milan. Dans l'intervalle, Charles-Albert avait pu se convaincre de l'inutilité de la résistance ; il n'y avait dans la ville ni vivres ni munitions, et l'on ignorait si la population serait disposée à une lutte désespérée. Dès lors une capitulation devenait nécessaire. Le roi chargea les généraux Lazzari et Rossi d'aller en débattre les conditions avec le maréchal Radetzki, et il pria MM. de Reiset et Campbell de vouloir bien les accompagner et les aider de leurs bons offices. M. de Reiset répondit que, dans l'incertitude où il était sur les véritables intentions de son gouvernement, il devait ne rien faire qui engageât la politique de la France, et s'abstenir par conséquent de prendre une part quelconque à la négociation confiée aux généraux sardes, mais qu'il y contribuerait indirectement en demandant au maréchal un armistice de quarante-huit heures pour donner aux Français résidant à Milan le temps de sortir de la ville. Le roi le remercia, et MM. Lazzari et Rossi, Reiset et Campbell, auxquels s'adjoignit un officier d'état-major, partirent pour le quartier général autrichien, tous à cheval et précédés d'un trompette et d'un artilleur portant une torche. Il était onze heures du soir quand ils sortirent par la porte Romaine, où avait lieu le plus fort de l'action. Ils avançaient péniblement à travers les arbres renversés, les cadavres des soldats tués, et au milieu d'une fusillade

¹ Le comte de Reiset, alors chargé d'affaires de France à Turin, est aujourd'hui ministre plénipotentiaire de France près les grands-ducs de Hesse-Darmstadt et de Nassau.

incessante. M. Campbell fut légèrement atteint d'une balle au bras. Arrivés à S. Donato, les généraux Rossi et Lazzari furent reçus les premiers par le maréchal, et convinrent avec lui des bases de la capitulation; mais comme ce résultat ne pouvait être connu de M. de Reiset au moment où il fut introduit avec M. Campbell auprès du maréchal, il lui annonça le but de leur visite. Le maréchal répondit que, la capitulation de Milan ayant été convenue entre les deux généraux sardes et lui, un armistice était devenu inutile, et que les sujets français et anglais établis à Milan pouvaient être assurés de tous ses égards. MM. de Reiset et Campbell se retirèrent donc et retournèrent auprès du roi, avec la conviction que tout était fini et que la capitulation allait être exécutée; mais à peine fut-elle connue à Milan, que la population s'émut tout à coup, se répandit dans les rues en menaçant les militaires piémontais qu'elle rencontrait. Un attroupement tumultueux se forma devant le palais Greppi et l'assiégea de toutes parts au milieu de vociférations et de coups de fusil dirigés contre les fenêtres et le balcon, sur lequel le roi parut plusieurs fois pour se faire entendre, mais inutilement; ce que voyant, il refusa, pour apaiser le peuple, de ratifier la capitulation. MM. de Reiset et Campbell durent alors reporter de nouveau toute leur attention sur les moyens de protéger efficacement leurs compatriotes; ils rédigèrent aussitôt, d'un commun accord, une lettre au maréchal pour lui renouveler la demande d'un armistice de quarante-huit heures et de sauf-conduits pour leurs compatriotes; puis ils quittèrent le palais Greppi, où le roi continuait à être aux prises avec la sédition.

A peine eut-il mis le pied dans la rue pour retourner au consulat général, M. de Reiset fut entouré, pressé de toutes parts par les Milanais, qui, le prenant pour un officier sarde, proféraient contre lui des menaces de mort, et les eussent probablement mises à exécution, sans l'intervention de quelques Français qui le dégagèrent et l'accompagnèrent jusqu'au consulat.

Le lendemain matin, 6 août, il reçut la réponse du maréchal; elle était datée de la veille et conçue en ces termes :

« Messieurs, j'ai l'honneur d'adresser la prompte rémission

» de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. C'est avec
 » bien des regrets que je me vois forcé de ne pas accorder l'ar-
 » mistice de quarante-huit heures qui serait tout au profit de
 » notre ennemi, qui vient de refuser les propositions faites de
 » ma part concernant l'évacuation et la reddition de la ville de
 » Milan. Si toutefois vous êtes en état, messieurs, de faire
 » agréer au roi la reddition de Milan, jusqu'à demain à midi
 » je prolongerai, par égard pour vous, messieurs, le terme de
 » la sortie, ainsi que celle des compromis de vos compatriotes,
 » jusqu'à demain au soir. En tout cas, je vous prie de croire,
 » messieurs, que toutes les personnes, que toutes les propriétés
 » de vos compatriotes, seront entièrement respectées. Pour ce
 » qui a rapport au sauf-conduit, veuillez bien m'envoyer, tout
 » de suite, vos passe-ports spéciaux. »

Mais, dans la nuit, le roi Charles-Albert, sérieusement menacé dans sa personne par les Milanais qui le tenaient assiégé, était sorti du palais Greppi, grâce à l'énergique intervention d'une compagnie de carabiniers et de *bersaglieri*, et la *Consulta* lombarde s'était enfin décidée à envoyer au maréchal Radetzki la ratification de la capitulation qui avait d'abord été refusée. Cette nouvelle arriva au consulat de France quelques instants après la lettre du maréchal et fit suspendre tous les préparatifs qui s'y faisaient déjà en vue de la reprise des hostilités. Le calme se rétablit, les plus compromis s'empressèrent de profiter, pour se retirer, du délai que leur accordait un article de la capitulation. Dans la journée du 6, les Autrichiens firent leur entrée dans la ville. Le chargé d'affaires de France, après avoir pourvu à la sécurité de ses nationaux, retourna à Turin le même jour.

Le 19, MM. Abercromby et de Reiset allèrent à Alexandrie, où était le roi Charles-Albert, et lui proposèrent, au nom de leurs gouvernements respectifs, la médiation de la France et de l'Angleterre dans la note suivante :

« Alexandrie, le 15 août 1848.

« Les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne,
 » mus par un vif sentiment d'humanité et par un vif désir de
 » voir terminer la guerre, qui, depuis plus de quatre mois, dé-

» sole les plaines de la haute Italie, sont convenus d'offrir conjointement leur médiation à Sa Majesté Sarde et à Sa Majesté Impériale et Royale l'Empereur d'Autriche, afin d'arriver à une paix définitive et honorable pour les deux parties.

» Dans ce but, les deux gouvernements, après s'être mutuellement consultés, sont tombés d'accord sur les conditions qui, dans leur opinion, pourraient servir comme bases des négociations à entamer pour les conclusions d'une paix définitive entre la Sardaigne et l'Autriche, et les soussignés s'empressent de remplir les instructions qu'ils viennent de recevoir de leurs gouvernements respectifs, de communiquer au gouvernement de Sa Majesté Sarde les dispositions bienveillantes et amicales dont les cabinets de Londres et de Paris sont animés envers la Sardaigne, et de lui offrir la médiation commune de leurs deux gouvernements.

» Les soussignés agissent de même, selon leurs instructions, en soumettant à la considération du gouvernement sarde les articles suivants (sauf le premier, qui n'est pas applicable, par suite de l'armistice déjà signé à Milan, le 9 courant, entre les généraux Salasco et Bef), qui sont ceux que les cabinets de Londres et de Paris croient propres à servir comme bases pour les négociations à la paix.

» Art. 1^{er}. — La conclusion immédiate d'un armistice entre les armées autrichienne et italienne, les troupes retenant pendant ce temps, de chaque côté, les positions que l'on pourra des deux côtés adopter de plein gré, au moyen des bons offices des agents des deux puissances médiatrices. La durée de cet armistice sera assez longue pour donner tout le temps nécessaire à des négociations pour un arrangement permanent.

» Art. 2. — L'offre aux deux parties belligérantes d'un arrangement permanent, conforme aux bases proposées dans le Memorandum de M. H. Hummelawer, du 24 mai 1848, suivant lesquelles l'Autriche renoncerait à ses prétentions sur la Lombardie, et la laisserait libre de s'unir au Piémont, à condition que la Lombardie prendrait sur elle la portion de la totalité de la dette de l'empire autrichien, qui semblerait, suivant une juste proportion, devoir équitablement lui revenir, en la séparant du reste de cet empire, pendant que l'Autriche.

» triche, en retenant la souveraineté de la province vénitienne,
 » s'engagerait à donner à cette province des institutions et une
 » administration nationales, comme celles qui sont décrites
 » dans le Memorandum ci-dessus mentionné.

» La propriété particulière et personnelle, en Lombardie et
 » dans la province vénitienne, serait respectée, et toute pro-
 » priété de cette nature qui aurait été séquestrée ou confisquée
 » serait rendue, et une pleine amnistie serait donnée, des
 » deux côtés, au sujet de tous les actes politiques des derniers
 » événements.

» Art. 3. — Que la ligne frontière entre la Lombardie et la
 » province vénitienne serait, autant que possible, celle qui
 » divisait ces provinces pendant qu'elles formaient parties de
 » l'empire autrichien. C'est-à-dire que ce serait une ligne qui,
 » tirée de Larise, sur la rive sud-est du lac Garda, un peu au
 » nord de Peschiera, et passant entre Vérone et Villafranca,
 » irait de là rencontrer le Pô sur sa rive nord, à Bergantino,
 » entre Mellava et Massa, et suivrait de là le courant de cette
 » rivière jusqu'à l'embouchure du Tanaro, laissant Peschiera
 » et Mantoue à la Lombardie, et Vérone et Legnago à la pro-
 » vince vénitienne.

» Art. 4. — Que cet arrangement comprendrait, il est bien
 » entendu, des dispositions salutaires à Parme et à Modène, de
 » la nature de celles qui sont indiquées dans le Memorandum
 » de M. Hummelawer.

» Les soussignés ont l'honneur, en même temps, de prier le
 » gouvernement de Sa Majesté Sarde de vouloir bien leur com-
 » muniquer au plus tôt la décision qui sera prise à l'égard de
 » l'offre qu'ils viennent de faire au nom des deux cabinets de
 » Londres et de Paris afin qu'ils puissent la transmettre à la
 » connaissance de M. l'ambassadeur d'Angleterre, et de M. le
 » ministre de France à Inspruck, qui, de leur côté, doivent
 » avoir adressé au gouvernement autrichien les mêmes proposi-
 » tions et la même offre que les soussignés ont eu l'honneur de
 » faire au gouvernement sarde.

» Les soussignés, etc., etc.

» Signé : G. DE REISET, R. ABERCROMBY. »

LE VICOMTE PONSOMBY AU VICOMTE PALMERSTON.

(REÇU LE 17 MAI.)

(Extrait.)

Vienne, le 12 mai 1848.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le plan d'une proposition faite par.....

Je me borne à vous dire en ce moment que ce plan a été communiqué au nonce, qui a donné son plus chaud appui à cette idée.

PLAN POUR LA PACIFICATION DE L'ITALIE.

Le développement du principe de la nationalité est incontestablement la principale cause motivée des événements que nous avons vus et que nous voyons encore surgir en Europe. L'on court risque de ne pas comprendre la marche de ces événements, si on ne cherche pas les motifs ailleurs que dans le sentiment inné dans l'homme, qui peut rester comprimé pendant quelque temps, mais qui, une fois réveillé, brise tous les obstacles et triomphe sur toutes les difficultés.

C'est ainsi que deux erreurs accréditées même dans des esprits supérieurs empêchent de juger sainement la question de l'Italie, et de chercher sa solution là où elle serait possible. En Autriche, on accuse assez généralement le pape Pie IX d'avoir excité les passions des Italiens; on lui suppose une haine acharnée contre l'Autriche, et on lui attribue la part la plus active dans le vaste projet de l'expulsion des étrangers d'Italie; on accuse le système qui vient de crouler d'avoir excité le mécontentement de ses sujets italiens par une administration pesante et peu intelligente, par le refus des concessions les plus justes, demandées dans les voies légales, et il y a assez de gens de bonne foi qui croient que si on avait voulu écouter dans les derniers temps des réclamations fondées, et accorder ce qu'on ne pouvait plus refuser, on aurait éteint l'incendie, ou, pour mieux dire, on l'aurait empêché d'éclater.

Je veux admettre que les nobles efforts de Pie IX afin de relever le caractère de la nation, en accordant des réformes dont toutes les parties reconnaissaient la nécessité, ont con-

tribué à hâter l'explosion du sentiment de la nationalité ; que le malheureux incident de Ferrare a donné le prétexte aux ennemis de l'Autriche de l'accuser d'une intervention dans le but de maintenir les anciens abus contre lesquels elle avait si souvent protesté ; que si enfin le gouvernement avait accordé à temps des demandes justes et raisonnables, il aurait ôté aux malveillants des armes puissantes, et aurait pu retarder le soulèvement général ; mais il n'en est pas moins sûr que le germe longtemps enfoui de la nationalité italienne, réveillé par les efforts de la *Giovane Italia*, aidé par les écrits de Gioberti et de Balbo et de tout autre, secondé par le mouvement du siècle, aurait rompu toutes les entraves, et aurait toujours produit les événements dont nous sommes les témoins, car le cri universel de *Morte ai Tedeschi!* n'a pas éclaté en Lombardie ou dans la Vénétie, mais il est parti du fond de la Sicile, où l'Autriche n'avait jamais exercé une influence oppressive, et a traversé toute la Péninsule, pour arriver jusqu'au Tyrol italien, qui semblait sincèrement attaché à la monarchie.

Ce n'est donc pas une haine motivée qui a fait pousser ce cri odieux, mais seulement la conviction que la présence des Allemands en Italie était le seul obstacle à la régénération de la nationalité italienne. Ce fait une fois établi, on se trouve plus à portée de juger la situation actuelle, et de chercher les moyens les plus propres à la changer. Si l'on veut flatter les passions populaires, on pourra même avec raison parler de châtier la perfidie, d'exercer une juste vengeance, de réhabiliter l'honneur de l'armée ; on trouvera des échos même dans les cœurs les plus généreux et les esprits les plus cultivés ; mais l'homme d'État doit considérer l'avenir, et mettre dans la balance les intérêts durables de son pays contre les impulsions du moment ; il doit donc envisager la question sous le rapport de l'influence que la prolongation de cette lutte entre la nationalité autrichienne (car il n'est pas question de l'Allemagne) et la nationalité italienne devrait avoir sur les intérêts les plus vitaux de la monarchie. Les chances mauvaises sont possibles dans toutes les guerres : dans celle-ci, elles seraient d'une portée incalculable ; mais en admettant les hypothèses les plus hasardées, c'est-à-dire que l'insurrection de la Lombardie soit étouffée,

que les Piémontais soient refoulés dans leurs positions, et que les Français soient restés tranquilles spectateurs de cette lutte, qu'en résulterait-il pour l'Autriche? La possession de provinces appauvries, qui pendant de longues années ne couvriraient pas les frais de l'occupation militaire indispensable pour les contenir, l'affaiblissement de la monarchie dans toutes les questions relatives à la France et à la Russie, par la nécessité d'entretenir une armée de cent mille hommes dans le royaume lombard-vénitien, afin de garder les provinces du Tyrol, du littoral de la Carniole, contre les attaques des ennemis du dehors et de l'intérieur; ainsi, sous le rapport politique, financier et militaire, et plus que tout, sous le rapport moral, diminution des forces réelles, complication d'intérêts, et lutte quelquefois sourde, quelquefois ouverte, mais incessante, contre une nation de plus de vingt millions d'hommes réunis par la même langue, la même religion, les mêmes espérances.

Si tel est le tableau véridique de la situation et des causes qui l'ont amenée, ce n'est que dans ces causes que l'homme d'État doit chercher les moyens d'y porter remède. Le premier de tous est dans la reconnaissance franche et loyale de la nationalité italienne, mais non d'une nationalité provinciale qui se limiterait à accorder à la Lombardie et à la Vénétie ce que l'empereur a accordé à tous les pays qui composent la monarchie; c'est-à-dire une administration provinciale et communale indépendante, et les droits sanctionnés par la Constitution en bienfait, qui il y a deux ans auraient pu assurer la domination de l'Autriche en Italie, ne suffiraient plus maintenant; le vœu hautement prononcé par tous les Italiens, et dont la réalisation peut seule amener une pacification durable, c'est la « *Lega italiana politica e commerciale*, » c'est-à-dire une confédération qui assurerait l'unité des pays qui composent l'Italie, dans toutes les questions politiques et commerciales; quiconque connaît le mouvement des esprits et leur tendance en Italie ne saurait avoir le moindre doute à cet égard, mais il est également impossible de se dissimuler combien il serait difficile pour l'Autriche d'accéder à un pareil arrangement dans la position actuelle de la question; car dans le cas où elle serait dans la nécessité de renoncer au royaume lombard-vénitien, elle ne

pourrait pourtant pas sanctionner la formation d'une confédération dont la tendance serait nécessairement hostile envers elle ; de même que, dans le cas où les événements de la guerre la mettraient en possession de ces provinces, elle ne pourrait pas les faire entrer dans la confédération italienne, au risque de les voir suivre une tendance qui pourrait être en opposition directe avec les intérêts du reste de la monarchie.

La solution de ces immenses difficultés ne peut se trouver que dans une idée grande et généreuse, féconde en beaux résultats, et qui me paraît digne d'occuper tous les esprits sérieux. Il faudrait que l'Autriche déclarât qu'elle reconnaît le principe de la nationalité italienne, qu'elle veut contribuer de tout son pouvoir à la formation de la confédération italienne sur les bases les plus nationales, mais à condition que cette confédération déclare sa stricte et permanente neutralité européenne, et que l'Europe sanctionne cette neutralité, ainsi qu'elle l'a fait pour la Suisse en 1815.

Cette déclaration devrait être faite au gouvernement anglais en lui demandant sa médiation, et au pape, qui, comme souverain temporel et comme chef de la religion catholique, trouverait dans cette grande mesure les moyens de se tirer des embarras qui le menacent, et parmi lesquels un schisme en Allemagne n'est pas le moins pressant et le moins funeste dans ses conséquences.

La promulgation de cette déclaration de l'Autriche devrait donc se faire par la puissance médiatrice dont on ne saurait accuser la loyauté, et le pape devrait l'appuyer de toute l'autorité morale que sa position lui donne. Cette promulgation devrait être suivie d'un armistice dont les bases seraient que les troupes autrichiennes resteraient sur la ligne de l'Adige, et que les Piémontais et les corps francs et auxiliaires resteraient dans leurs cantonnements ou se retireraient dans leurs frontières au choix des Lombards. Cet armistice durerait jusqu'au moment où les grandes puissances de l'Europe et celles qui composent l'Italie se seraient déclarées sur la question de la neutralité. Pendant la durée de cet armistice, on convoquerait tous les conseils communaux qui sont élus par les suffrages des citoyens dans tout le royaume lombard-vénitien, et on leur

poserait la question : s'ils préférèrent entrer dans la confédération italienne sous la suzeraineté de l'Autriche, avec un archiduc pour vice-roi, mais avec une représentation nationale, une Constitution et un Code de lois votées par cette représentation, et jouissant des bienfaits de la paix que la déclaration de neutralité assure à toute l'Italie ; ou s'ils préférèrent l'indépendance absolue, et dans ce cas, quel serait le dédommagement qu'ils offriraient à l'Autriche pour le sacrifice des droits que les traités les plus solennels lui ont assurés.

Il ne faut pas perdre de vue la réflexion très-importante que cette votation des communes se ferait non plus sous l'impulsion de la haine, mais sous celle de la reconnaissance ; car l'homme le plus acharné contre l'Autriche ne saurait méconnaître la noble et magnanime tendance de la neutralité permanente.

Du moment où le principe de la nationalité serait mis à couvert, le souvenir du bien-être matériel dont le royaume lombard-vénitien a joui sous la domination de l'Autriche se réveillerait avec force, et les deux grands mobiles qui, quoique opposés en apparence, se combinent de la manière la plus extraordinaire dans toutes les actions des Italiens, c'est-à-dire l'imagination et le calcul, se réuniraient pour affirmer le triomphe pacifique de l'Autriche, du moins dans les provinces vénitiennes. En proposant cette modalité, le gouvernement autrichien aurait donné une preuve de son respect pour les droits des peuples, qui ne pourrait que lui attirer l'approbation de toute l'Europe, et si, comme il y a tout lieu de l'espérer, la votation exprimait le vœu de rester sous la souveraineté de l'Autriche, ses droits auraient reçu une sanction qui les rendrait à jamais inviolables et sacrés. Il reste maintenant à examiner sous toutes les faces la question de la neutralité stricte et permanente de la confédération italienne.

PAR RAPPORT A L'EUROPE.

L'idée de la neutralité aurait pu être inexécutable aussi longtemps que deux systèmes différents divisaient l'Europe ; alors l'Italie pouvait ajouter un grand poids dans la balance et jouer un rôle important dans la lutte entre les idées consti-

tutionnelles et les gouvernements absolus; cette importance est prouvée par les efforts qu'on a faits, des deux côtés, pour s'assurer de la prépondérance en Italie, efforts qui ont produit les dissensions et les troubles qui ont à différentes époques détruit la tranquillité de ce pays; mais maintenant que toutes les nations européennes, à l'exception près des Russes et des Turcs, sont réunies sous le même drapeau, et qu'il ne peut plus y avoir de guerre de principes, la neutralité de l'Italie deviendrait le gage le plus assuré de la paix européenne, et serait en même temps le plus bel hommage rendu par l'Europe aux progrès de la civilisation, en préservant à jamais du fléau de la guerre ce jardin de l'Europe où tous les êtres, souffrant au moral comme au physique, cherchent le soulagement de leurs maux dans les douceurs du climat, les charmes d'un séjour tranquille et les nobles jouissances que les beaux-arts prodiguent dans ce pays favorisé du ciel.

Je suis donc convaincu que cette idée serait accueillie avec la plus grande faveur en Angleterre et en Allemagne, où tant de cœurs généreux battent pour la cause italienne; elle pourrait plaire moins à la France, à laquelle elle enlèverait le théâtre habituel de ses guerres avec l'Allemagne. Mais quels motifs plausibles la République française pourrait-elle alléguer pour combattre une idée qui assurerait le triomphe de cette paix que le gouvernement actuel de la France assure être le but de tous ses efforts? La Russie, moins intéressée dans cette question que les autres puissances, voudrait-elle se charger de l'odieux que sa résistance jetterait sur sa politique? Je crois donc que, par rapport à l'Europe, l'exécution de cette idée ne montrerait pas de grandes difficultés.

PAR RAPPORT A L'ITALIE.

L'Italie, depuis la chute de l'empire romain, n'a jamais eu la prétention d'être conquérante, et elle a presque toujours subi la destinée d'être conquise; mais quand même elle a pu échapper à cette destinée, celle d'être le théâtre des guerres entre les Espagnols et les Français, et eux et les Allemands, a périodiquement exposé le pays aux dévastations et aux maux de la guerre, sans qu'il en retirât jamais aucun avantage; il paraît donc im-

possible que l'idée d'un état de paix permanent ne soit pas adoptée avec enthousiasme par la grande majorité des Italiens. Quels avantages une guerre quelconque pourrait-elle apporter au royaume de Naples, aux États du Pape, à la Toscane? Il n'y a que le Piémont qui puisse trouver quelque avantage au maintien d'un état de choses qui promet à sa politique cauteleuse et perfide de vendre son alliance au plus offrant; mais comment ce gouvernement oserait-il se déclarer contre le vœu général de l'Italie, et trahir ainsi le honteux secret des motifs qui le font agir? De la part des gouvernements il ne paraît pas qu'il puisse y avoir d'obstacles; il ne serait pas impossible que la jeunesse, échauffée par les divers événements et désirant effacer la prévention défavorable au courage personnel des Italiens, s'opposât à l'exécution d'une idée qui mettrait des bornes à leur humeur belliqueuse; mais, outre que cette effervescence céderait à la conviction des immenses avantages que la patrie commune retirerait de cette combinaison, il suffirait de représenter aux plus opposés que la neutralité de l'Italie n'empêcherait pas les individus de chercher dans les armées étrangères l'occasion de se distinguer, et que la neutralité de la Suisse n'a porté aucune atteinte à la réputation dont les Suisses ont joui en tout temps d'être de braves et valeureux soldats. Il serait superflu de s'étendre sur les avantages incalculables que l'état de paix assurerait à l'Italie, qui pourrait développer toutes ses ressources matérielles et intellectuelles et former un centre de civilisation dont l'influence pourrait être bienfaisante sur le midi de l'Europe.

PAR RAPPORT A L'AUTRICHE.

La question de neutralité ne préjudicie en rien aux arrangements financiers et commerciaux que l'Autriche pourra prendre vis-à-vis du royaume lombardo-vénitien; au contraire, elle préparerait toutes les voies et aplanirait toutes les difficultés. D'ailleurs, quels sont les avantages que l'Autriche retire de sa possession italienne? Celui d'avoir ses frontières du Tyrol couvertes par la ligne de l'Adige serait parfaitement obtenu par la neutralité, et on épargnerait les frais de maintien des forteresses qui défendent cette ligne.

L'Autriche perdrait un contingent de 30 000 hommes à peu

près. Mais comme la possession disputée des provinces italiennes exigerait pour le moins une garnison de 70 000 hommes, que les événements actuels démontrent comme insuffisante, l'Autriche se trouverait plus forte de 40 000 hommes, et dans tous les cas épargnerait les sommes qu'elle dépenserait à maintenir cette force sur pied. Dans la pire des hypothèses, c'est-à-dire si les provinces italiennes déclaraient, dans la votation proposée, qu'elles désirent une indépendance absolue, l'Autriche pourrait obtenir des indemnifications financières et commerciales beaucoup plus importantes sous l'influence de l'idée de la neutralité; car un pays n'étant plus dans la nécessité d'entretenir une armée ou de payer des auxiliaires, ayant de plus l'immense perspective d'une paix permanente, s'ouvrirait bien plus facilement à des sacrifices qui délivreraient l'Autriche d'une partie de ses dettes et à des concessions qui assureraient à ses manufactures un débouché important, et à son commerce des facilités qui le rendraient florissant. Toute la politique de l'Autriche deviendrait moins compliquée; elle pourrait tourner toute son attention sur les questions vitales qui doivent s'agiter en Allemagne et dans l'Orient. Est-il nécessaire de fixer l'attention d'un homme d'État sur l'influence qu'une pareille solution de la question italienne exercerait dans ce moment sur les décisions de l'Allemagne et sur l'esprit des Hongrois?

Les bornes d'un mémoire ne permettent pas de donner à cette idée tous les développements nécessaires, mais je la crois éminemment pratique, et je suis prêt à répondre à toutes les objections et à discuter toutes les modifications, heureux si je puis contribuer au bien-être de l'Autriche et à la pacification de l'Italie.

INSTRUCTIONS

DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÈS DES GOUVERNEMENTS DU NORD.

Mars 1848.

L'ancien gouvernement permettait à regret et forcément à ses Chambres de proclamer tous les ans qu'elles faisaient des vœux

pour le rétablissement d'une nationalité polonaise. La République dit plus, et elle le dit elle-même et tout haut : La cause du rétablissement d'une nationalité polonaise, dans des proportions à débattre avec ces trois cours successivement, est une des causes de la France même, une des causes qu'elle ne désertera ni n'oubliera jamais, une des causes pour lesquelles elle offre son concours diplomatique d'abord, et enfin son concours actif pour le jour et pour l'heure où les événements lui permettront raisonnablement, et avec des combinaisons sensées, préparées d'avance, d'intervenir avec des auxiliaires naturels dans la cause d'une indépendance de la Pologne. Dites franchement au gouvernement prussien, dites hautement au gouvernement autrichien, dites sans crainte à la Russie : Nous désirons la paix avec vous, nous rechercherons même l'alliance dans des conditions équitables pour tous, bienfaisantes pour les nations intermédiaires; mais la première condition de la solidité de cette paix, de l'intimité de ces alliances, c'est que la Pologne usurpée, opprimée, sans nationalité propre, sans indépendance civile, religieuse, ne s'élève pas entre vous et nous! Restituez, émancipez, organisez de concert avec la Pologne elle-même, de concert avec toutes les puissances intéressées au droit et à la justice, solidaires même et garantes des traités de 1815, une Pologne qui ait sa vie propre et son droit personnel dans le monde. A ce prix tout sera facile, tout deviendra paix et amitié entre la République française et les puissances intéressées. Autrement, tout sera précaire, faux, hostile, semé d'embarras, de guerres et de pièges. Le repos durable du monde est à ce prix. La République ne veut pas commencer par des sacrifices humains; elle ne veut pas avoir une lâcheté ou un remords dans les fondements de sa politique de paix avec le monde.

PROJET DE LA LOI FONDAMENTALE
DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE,

PRÉSENTÉ A LA DIÈTE GERMANIQUE, LE 26 AVRIL,

Par les dix-sept membres adjoints à cette haute assemblée.

A force de fidèles et constants efforts, nous avons achevé un travail qui, s'il doit contribuer en quelque chose au salut de la patrie, a grandement besoin d'une culture attentive et réfléchie et d'un soleil de printemps pour le mûrir. Outre que nous sentions la grande hardiesse, pour ne pas dire la témérité, de vouloir guérir par quelques paragraphes fortement incisifs des maux et des infirmités qui remontent à plus de dix siècles, il s'est manifesté encore, avouons-le franchement, lorsque nous avons réfléchi aux principaux organes du nouvel édifice politique, des divergences d'opinions, et nous avons pris des décisions d'une haute importance seulement par des majorités, quoique très-décisives quant au nombre. Toutefois, ce qui a toujours réveillé en nous un nouveau zèle, c'a été notre unanimité complète et enthousiaste sur un point.

Cette Allemagne, qui a porté pendant plusieurs siècles la peine de sa désunion, doit atteindre maintenant à une unité de peuple et de politique, et cela immédiatement, encore avant qu'expire le second siècle, depuis cette paix qui consacre sa faiblesse. Personne au monde n'est assez puissant pour empêcher un peuple de quarante millions d'hommes, qui a formé le dessein de n'appartenir désormais qu'à lui seul, de réaliser ce projet; personne même ne devrait désirer de l'être, et si par des événements dans lesquels nous respectons tous l'action d'une main supérieure, nous voyons maintenant tout près de nous bien des choses qui n'existaient auparavant que dans les rêves de l'ami de la patrie, malheur à la politique qui voudrait, dans un pareil moment, tendre de nouveau les anciens pièges! elle creuserait elle-même son tombeau. Aussi les articles sur l'importance de l'Empire, sur les droits fondamentaux du peuple allemand,

sur la compétence du tribunal de l'Empire, ont-ils été adoptés à une grande majorité.

Toutefois la nécessité, qui gît dans les choses, a fait faire à la majorité de l'Assemblée un pas encore plus décisif. Aucun de ses membres ne s'est dissimulé que dans ce démembrement, qui a eu pour notre patrie de si déplorables conséquences, il se trouve encore de nombreux germes, qui doivent rester intacts si notre avenir doit être prospère. L'importance de nos dynasties n'a rien perdu par les orages de quelques semaines, et une noble pudeur nous a empêchés, nous autres Allemands, d'imiter ceux qui, par l'abus de la puissance auquel chaque homme n'est que trop tenté de céder, veulent en conclure nécessairement qu'il faut écarter toute grandeur prépondérante comme un obstacle à la liberté. Aux maisons de nos souverains se rattachent non-seulement l'habitude de l'obéissance, qui ne se laisse pas à volonté transporter ailleurs, mais encore la seule possibilité de réunir peu à peu cette Allemagne aux nombreuses tribus, aux nombreuses formes, dans cette unité politique dont, par des considérations d'un ordre supérieur, on ne peut se passer plus longtemps.

S'il est certain qu'une unité, telle qu'elle existe dans d'autres pays de l'Europe, ne peut être réalisée sur le sol germanique que par une série interminable de violences et de forfaits, dont aucun véritable ami de la patrie ne voudrait assumer la responsabilité, il n'est pas moins certain qu'une fois le but atteint, un sentiment de complet isolement et de découragement s'emparerait des esprits allemands; car ce serait une rupture subite et imprudente avec tout notre passé.

Si l'hérédité a de profondes racines dans la conscience et les dispositions des Allemands, l'assemblée des dix-sept membres adjoints à la Diète n'a pas été unanime sur la question de savoir si la dignité du futur chef suprême de l'Allemagne devait être héréditaire. Cependant voici quelle a été l'opinion de la majorité, qui n'a fait qu'augmenter dans le cours de la discussion. Du moment qu'une loi fondamentale de l'Empire garantit au peuple allemand l'unité de l'Empire, et à ses différents États les plus nobles libertés en nombre tel que n'en a conquis aucun peuple de la terre en une aussi courte lutte, libertés dont rien,

à moins que ce ne soit la propre réflexion, n'empêchera le développement ultérieur, dès ce moment, tout ami de la patrie doit regarder comme la chose essentielle de préserver des biens aussi précieux contre toute tendance subversive. Si notre vie nationale, qui a tant de ramifications, se rattache essentiellement au maintien des dynasties de l'Allemagne, le chef suprême de l'Empire, qui est appelé à le diriger dans sa totalité, ne peut être également investi que d'une dignité héréditaire. Privé de cette qualité, qui est le fondement de tout pouvoir humain, il n'aurait pas les mêmes droits que les princes qui, pour concourir à la prospérité du tout, ont pris l'engagement de subordonner leur pouvoir héréditaire à sa souveraineté. Par cette raison, s'il était issu d'une maison puissante, il n'envisagerait le gouvernement de l'Empire que comme une mission passagère et secondaire, utile tout au plus pour des buts domestiques; mais si, sans posséder des États héréditaires, il était appelé à la première place, comment un pareil chef suprême de l'Empire, investi seulement d'un pouvoir fictif, pourrait-il s'empêcher de voir autre chose que des adversaires nés dans les dynasties héréditaires? Plus un pareil chef suprême de l'Empire tiendrait fortement aux droits qui lui ont été conférés, plus le peuple allemand se verrait avec certitude entraîné dans la plus pernicieuse des dissensions intestines, la lutte la plus dangereuse des devoirs. Il ne serait pas invraisemblable que la République une et indivisible, avec un président à sa tête, l'emportât, mais ce ne serait certainement que par un chemin arrosé du sang des citoyens allemands, car c'est un conte qui n'a pu trouver une croyance passagère que dans l'inquiétude dévorante des dernières semaines, que de croire que les Allemands aient perdu tout d'un coup le souvenir de l'importance de leurs maisons princières. Bien au contraire, celles-ci trouveront dans la conscience du peuple un asile d'autant plus prévenant qu'elles ont fait de douloureux sacrifices pour le bien général.

C'est pourquoi nous ne devons point commencer notre nouvel ordre de choses en nommant un chef suprême électif, et la majorité de notre Assemblée, en adoptant le paragraphe 5, a écarté avec une pleine conviction toute tendance vers ce but, car la pensée qu'on pourra plus tard rentrer dans une voie où,

irrésolu dans une époque d'indécision, l'on redoute d'entrer dans ce moment, est une des illusions les plus funestes. Ce qui doit réussir dans cette direction doit s'accomplir immédiatement.

Si les princes de l'Allemagne tombent d'accord pour soumettre à la sanction de la grande réunion de mal, à Francfort-sur-le-Mein, un prince allemand de leur choix comme chef suprême héréditaire de l'Empire, la liberté et l'ordre se tendront une main réconciliatrice sur le sol de l'Allemagne pour ne plus se séparer.

PROJET DE LA LOI FONDAMENTALE DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

L'expérience de tout un âge d'homme ayant démontré que le manque d'unité dans la vie politique de l'Allemagne a amené pour la nation allemande une désorganisation intérieure et une dépréciation de la liberté du peuple, ainsi que l'impuissance au dehors, la Confédération germanique sera remplacée par une Constitution basée sur l'unité nationale.

Article 1^{er}. — *Bases.*

§ 1^{er}. Les pays qui ont appartenu jusqu'ici à la Confédération germanique, y compris les provinces prussiennes qui viennent d'y être incorporées et le duché de Schleswig, forment désormais un empire (État fédéré)¹.

§ 2. L'indépendance des différents États allemands formant la Confédération est maintenue, mais limitée pour autant que l'exige l'unité de l'Allemagne. Cette limitation consiste en partie en ce que quelques affaires d'État particulières seront désormais du domaine exclusif du pouvoir impérial (voir art. 2), en partie en ce qu'il sera garanti au peuple certains droits fondamentaux et certaines institutions. (Voir art. 4.)

Art. 2. — *Attributions de l'Empire.*

§ 3. Le pouvoir impérial comprendra désormais exclusivement :

1^o La représentation internationale de l'Allemagne et de ses États particuliers à l'étranger, par conséquent le droit des traités et de tous les rapports diplomatiques à cet effet, ainsi que la surveillance à exercer sur les traités que les États particuliers de l'Empire passent entre eux ou avec l'étranger. (Les légations permanentes entre les divers États seront supprimées.)

2^o Le droit de paix et de guerre ;

3^o L'armée, composée de troupes actives et de landwehr, et basée sur le principe de l'obligation du service sans remplacement ;

¹ On se réserve de rendre une disposition pour le grand-duché de Posen et le cercle de l'Istrie.

4° Les forteresses ;

5° La sécurité de l'Allemagne sur mer, au moyen d'une flotte de guerre et de ports de guerre ;

6° Les douanes, de telle sorte que tout l'Empire ne forme qu'un seul territoire de douane ;

7° Les administrations postales ;

8° La législation et la haute surveillance sur les voies fluviales, les chemins de fer et les télégraphes ;

9° Concession de brevets pour des inventions, qui s'étendent à tout l'Empire ;

10° La législation dans le domaine du droit public et privé, pour autant qu'elle est nécessaire au complet développement de l'unité de l'Allemagne, en particulier une loi sur le droit d'indigénat et de nationalité allemande, ainsi qu'une loi sur un système uniforme de monnaies, mesures et poids pour toute l'Allemagne ;

11° La juridiction, dans l'étendue indiquée plus bas au paragraphe 24 ;

12° Le droit de disposer de tous les revenus des douanes et des postes, et si ces revenus et d'autres recettes de l'Empire (les taxes, à la tête desquelles sont placés des ministres de l'Empire ; la justice d'imposer des taxes de l'Empire aux différents États.

Art. 3. — *Constitution de l'Empire.*

§ 4. Tout le pouvoir impérial est réuni dans le chef suprême de l'Empire et dans la Diète de l'Empire. L'administration des différentes branches de ce pouvoir s'effectue par des autorités impériales spéciales, à la tête desquelles sont placés des ministres de l'Empire ; la justice est administrée par une cour impériale.

I. *Le chef suprême de l'Empire.*

§ 5. La dignité de chef suprême de l'Empire (empereur d'Allemagne) sera héréditaire, pour assurer la véritable prospérité et liberté du peuple allemand.

§ 6. Le chef suprême de l'Empire réside à Francfort-sur-Mein ; il touchera une liste civile à fixer conjointement avec la Diète de l'Empire.

§ 7. L'empereur exerce le pouvoir exécutif dans toutes les affaires de l'Empire ; il nomme les fonctionnaires de l'Empire et les officiers de l'armée active et de la marine, ainsi que les officiers supérieurs de la landwehr ; il fixe la répartition des troupes de l'armée active. La concession de brevets (§ 3, 9°) peut avoir lieu aussi sans le consentement de la Diète.

§ 8. L'empereur convoque extraordinairement (voir le § 18) la Diète de l'Empire ; il l'ajourne, la clôt et la dissout. Les résolutions de la Diète, promulguées par lui, sont obligatoires pour toutes les parties de l'Empire. Il rend les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois

de l'Empire. Il partage avec la Diète de l'Empire le droit de proposer et d'approuver les lois.

§ 9. L'empereur exerce la représentation internationale de l'Allemagne et des différents États qui composent l'Empire. Il nomme et accrédite auprès de lui les envoyés et les consuls. Il conclut les traités avec les États étrangers et surveille les traités des États allemands (§ 3, 4^o). Il décide de la guerre et de la paix.

§ 10. L'empereur est inviolable et irresponsable; en revanche, toutes les dispositions qui émanent de lui doivent être, pour leur efficacité et leur légalité, signées au moins par un ministre de l'Empire, en témoignage de sa responsabilité. Une disposition qui n'est pas revêtue d'une pareille signature n'a aucune force obligatoire.

II. La Diète de l'Empire.

§ 11. La Diète de l'Empire se compose de deux Chambres : d'une Chambre haute et d'une Chambre basse.

§ 12. La Chambre haute se compose de deux cents membres au plus, à savoir :

1^o Des princes régnants; ils ont la faculté d'envoyer un substitut, qui ne peut être révoqué dans le cours d'une session;

2^o D'un délégué de chacune des quatre villes libres, que les gouvernements y envoient au moins pour la durée d'une session;

3^o Des conseillers de l'Empire, choisis par les différents États parmi les hommes qui ont le mieux mérité de la patrie, pour la durée de douze ans, de telle manière qu'un tiers d'entre eux sera renouvelé tous les quatre ans.

Le droit d'élection est réparti parmi les différents États suivant le chiffre de leur population. Dans les États qui ne délèguent qu'un conseiller de l'Empire, ce sont les Diètes qui le nomment, et dans les quatre villes libres, les Corps législatifs; dans les États qui envoient plusieurs, une moitié sera nommée par les Diètes, l'autre par les gouvernements¹; les conseillers de l'Empire doivent appartenir à l'État qui les a nommés et avoir accompli leur quarantième année.

§ 13. La Chambre basse se compose de députés du peuple élus pour

¹ Répartition des conseillers de l'Empire parmi les différents États allemands : l'Autriche envoie 24; la Prusse, 24; la Bavière, 42; la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg et Bade, chacun 8, en tout, 32; la Hesse Électorale, les grands-duchés de Hesse, le Schleswig-Holstein et Mecklembourg-Schwerin, chacun 6, en tout, 24; Luxembourg, Brunswick, Nassau, Saxe-Weimar et Oldenbourg, chacun 4, en tout, 20; Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen et Saxe-Altenbourg, chacun 2, en tout, 6; Mecklembourg-Strelitz, Anhalt-Dessau, Anhalt-Bernbourg, Schwarzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sonderhausen, Hohenzollern-Sigmaringen, Hohenzollern-Hechingen, Waldeck, Reuss (branche aînée), Reuss (branche cadette), Lippe-Schaumbourg, Lippe, Hesse-Hombourg, Lichtenstein, Lauenbourg, Lubeck, Francfort, Brême, Hambourg, chacun 4, en tout, 49. Total, 164.

six ans, et dont un tiers sera renouvelé tous les deux ans. On élira un député pour 400 000 âmes de population réelle; toutefois les États qui ont moins de 400 000 âmes enverront aussi un député; pour tout excédant de 50 000 âmes au moins, on pourra élire encore un député. L'élection a lieu par le peuple (non par les Diètes); la législation de chaque État aura à décider si l'élection doit se faire directement ou indirectement. Tout citoyen indépendant et qui a atteint l'âge de majorité, à l'exception de ceux qui sont sous le poids d'une condamnation infamante, peut concourir à l'élection; sont éligibles tous ceux qui ont les conditions requises pour l'être et qui ont accompli leur trentième année, sans distinction de l'État allemand auquel ils appartiennent. Un règlement électoral, à promulguer par la Diète de l'Empire, fixera les dispositions ultérieures. Les fonctionnaires qui auront été élus n'ont pas besoin d'autorisation pour accepter l'élection.

§ 14. Les conseillers de l'Empire et les membres de la Chambre basse toucheront un traitement et seront indemnisés de leurs frais de voyage, sur la caisse de l'Empire.

§ 15. Chaque membre de la Diète, y compris les substituts et les députés indiqués aux nos 1 et 2 du paragraphe 12, représente toute l'Allemagne, et n'est tenu à aucune instruction.

§ 16. Pour qu'une résolution de la Diète ait force de loi, il faut le consentement des deux Chambres. Le droit de proposer des lois, d'adresser des plaintes et des pétitions, de même que celui de mettre en accusation les ministres, appartient à chaque Chambre en particulier. Le budget de l'Empire doit être soumis d'abord à la Chambre basse; le résultat du vote de cette dernière ne peut être rejeté que totalement par la Chambre haute, qui ne peut changer les chiffres des différents chapitres.

§ 17. Pour que chaque Chambre puisse prendre une résolution, il faut la présence d'un tiers au moins des membres et la majorité absolue des voix.

§ 18. La Diète de l'Empire doit se réunir une fois annuellement à Francfort-sur-le-Mein pour une session ordinaire, qui ouvrira le L'empereur peut convoquer en tout temps des sessions extraordinaires (§ 8). La Diète de l'Empire ne peut pas être ajournée par l'empereur au delà de six semaines. Après une dissolution, les nouvelles élections devront être ordonnées dans l'espace de quinze jours; dans le cas contraire, la Diète de l'Empire se réunira dans son ancienne composition trois mois après la dissolution, si l'époque de la session ordinaire n'a pas lieu plus tôt. Les séances des deux Chambres sont publiques.

§ 19. Les membres de la Diète de l'Empire ne peuvent être dispensés de l'obligation de prendre part à ses travaux que par la Chambre à laquelle ils appartiennent.

§ 20. Ils ne peuvent, à moins d'être surpris en flagrant délit à un acte criminel, être arrêtés pendant leur présence à la Diète, et pendant leur voyage pour s'y rendre, ou à leur retour dans leurs foyers,

qu'avec l'autorisation de la Chambre dont ils font partie. Ils n'ont à se justifier à aucun autre endroit des opinions émises par eux dans la Chambre.

§ 24. Les ministres de l'Empire n'ont le droit de voter dans l'une ou l'autre Chambre que s'ils en sont membres. Ils peuvent assister aux débats de l'une et de l'autre Chambre, et doivent être entendus dès qu'ils en font la demande. Chacune des deux Chambres peut exiger la présence des ministres.

III. La cour de justice de l'Empire.

§ 22. La cour de justice de l'Empire se compose de vingt et un membres. Ils sont nommés à vie, un tiers par le chef suprême de l'Empire, un tiers par la Chambre haute, un tiers par la Chambre basse; ils choisissent dans leur sein le président et le vice-président. Un juge de l'Empire ne peut remplir aucune autre fonction, ni être membre de l'une ou de l'autre Chambre.

§ 23. La cour de justice de l'Empire siégera à Nuremberg. Les séances sont publiques.

§ 24. La compétence de la cour de justice de l'Empire s'étend aux points suivants :

1^o Les contestations politiques et juridiques de toute espèce entre différents États allemands ou entre des princes régnants, autant qu'elles ne sont pas du domaine des affaires gouvernementales de l'Empire, et sous réserve des *austriacs* arbitraires;

2^o Les contestations sur l'ordre de succession, sur la capacité requise pour gouverner et sur la régence dans les pays allemands sous la même réserve;

3^o Les plaintes élevées par des particuliers contre des princes allemands régnants, autant qu'il n'existera pas de tribunal compétent;

4^o Les plaintes des particuliers contre des États allemands où l'obligation de satisfaire aux engagements est douteuse ou contestée entre plusieurs États;

5^o Les contestations entre le gouvernement d'un État particulier et la Diète de ce dernier sur la validité ou l'interprétation de la Constitution du pays;

6^o Toutes les plaintes entre le fisc de l'Empire et ses différentes branches;

7^o Les jugements rendus en dernière instance sur les griefs à juger d'après la Constitution de chaque pays, relativement à un refus de rendre justice ou à des obstacles pour en paralyser la marche;

8^o Les accusations dirigées contre les ministres de l'Empire ou les ministres d'État particuliers par une des deux Chambres de la Diète de l'Empire, de même que les accusations intentées contre les ministres par les Diètes des différents États, du chef d'avoir violé les lois fondamentales de l'Empire, et respectivement celles du pays : la ques-

tion relative à l'extension du droit d'accusation à d'autres cas est réservée à la décision de la Diète de l'Empire.

9° La juridiction criminelle avec le jury pour les cas de haute trahison envers l'Empire, et de lèse-majesté envers l'empereur. La grâce que le chef suprême de l'Empire a le droit d'accorder en pareil cas ne peut avoir lieu qu'après que la cour de justice de l'Empire aura fait connaître son avis. La cour de justice de l'Empire est autorisée, en outre, sur la demande du gouvernement impérial, à rédiger des consultations sur de prétendues atteintes portées par des lois ou des actes gouvernementaux des différents États à des droits garantis en vertu de la Constitution de l'Empire. Une loi fixera ultérieurement l'exécution des jugements rendus par la cour de justice de l'Empire.

Art. 4. — Droits fondamentaux du peuple allemand.

§ 25. L'Empire garantit au peuple allemand les droits fondamentaux suivants, qui doivent en même temps servir de base à la Constitution de chaque État allemand :

1° Une représentation populaire, avec voix délibérative, pour la législation et les impôts, et avec la responsabilité des ministres vis-à-vis des représentants du peuple ;

2° La publicité des séances des Diètes ;

3° Une Constitution municipale libre, basée sur une administration indépendante en affaires communales ;

4° L'indépendance des tribunaux, l'inamovibilité des juges, si ce n'est en vertu d'une sentence ; oralité et publicité des débats en matière judiciaire avec le jury pour les causes criminelles et pour tous les délits politiques ; l'exécution, dans toute l'étendue de l'Empire, des sentences rendues par les tribunaux allemands ;

5° L'égalité de toutes les classes, pour ce qui concerne les charges de l'État et des communes, et l'aptitude à remplir des fonctions ;

6° L'établissement de la garde nationale ;

7° Le droit de tenir librement des réunions, sous réserve d'une loi contre les abus qui en pourraient découler ;

8° Le droit de pétition illimité, tant pour les particuliers que pour les corporations ;

9° Le droit de porter plainte contre la conduite illégale de tel ou tel fonctionnaire de la Diète du pays, après s'être adressé inutilement aux autorités établies et devant une des deux Chambres de la Diète, s'il y a violation des lois de l'Empire, avec la demande d'obtenir leur intervention pour le redressement des griefs articulés ;

10° La liberté de la presse, affranchie de toute censure, de privilège et de cautionnements ; les jugements des délits de presse par le jury ;

11° L'inviolabilité du secret des lettres et la fixation, au moyen d'une loi, des restrictions nécessaires dans les enquêtes criminelles et dans le cas d'une guerre ;

42° La garantie des personnes contre une arrestation arbitraire et les visites domiciliaires par un acte d'*habeas corpus*;

43° La faculté, pour tout citoyen de l'Empire d'Allemagne, de fixer son domicile dans chaque État et à chaque endroit, d'y acquérir des propriétés foncières et d'exercer une profession aux mêmes conditions que les ressortissants du pays ;

44° La liberté d'émigrer ;

45° La liberté de choisir une profession et de s'y former dans le pays, ainsi qu'à l'étranger ;

46° La liberté de la science ;

47° La liberté religieuse et celle de pratiquer le culte public et privé ; l'égalité de toutes les confessions, quant aux droits civiques et politiques ;

48° La liberté d'avancer le développement du peuple, ainsi que celui des tribus non germaniques, en accordant à leur langue les mêmes droits pour ce qui concerne l'enseignement et l'administration intérieure.

Art. 5. — *Garantie de la loi fondamentale de l'Empire.*

§ 26. Le chef suprême de l'Empire promet par serment, à son avènement, de maintenir la loi fondamentale de l'Empire ; il fait ce serment devant la Diète, qui, à chaque nouvel avènement, se réunit immédiatement, sans attendre de convocation, telle qu'elle était composée dans sa dernière session.

§ 27. Les ministres et les autres fonctionnaires de l'Empire, de même que l'armée impériale, prêtent serment sur la Constitution.

§ 28. Au serment à prêter sur la Constitution du pays dans les différents États, on ajoutera celui à prêter sur la loi fondamentale de l'Empire.

§ 29. Pour changer cette dernière, il faut le consentement de la Diète et du chef suprême de l'Empire, et, dans chaque Chambre, la présence des trois quarts au moins des membres présents.

§ 30. Toutes les résolutions de la Diète germanique, les lois du pays et les traités entre les différents États allemands sont supprimés, pour autant qu'ils sont contraires à une des dispositions de la loi fondamentale de l'Empire.

VICARIAT DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Adresse de la Diète à l'archiduc Jean.

MONSIEUR L'ARCHIDUC,

Par un acte noble et solennel, l'Assemblée nationale allemande vient de nommer Votre Altesse Impériale administrateur

de l'Empire dans notre grande patrie. La Diète germanique partage avec toute la nation le respect pour Votre Altesse Impériale, ainsi que les sentiments patriotiques qui se rattachent à ce grand événement, et la ferme confiance que ce choix sera salubre et la meilleure garantie de l'honneur et de la liberté de notre patrie. Elle se hâte d'exprimer à Votre Altesse Impériale ses convictions et ses sentiments en la félicitant; mais ce qui est particulièrement agréable aux ministres des gouvernements allemands réunis en Diète, c'est de pouvoir donner à Votre Altesse Impériale l'assurance que, même avant la clôture des délibérations sur la formation d'un pouvoir central provisoire, ils avaient été autorisés par leurs gouvernements à se prononcer pour l'élection de Votre Altesse Impériale à une si haute fonction. Dans les circonstances graves où se trouve le pays, la Diète germanique désire ardemment que Votre Altesse Impériale réponde, aussi promptement qu'il sera possible, à la confiance générale et à la vocation à cette haute dignité, pour fortifier ainsi nos espérances, que la Providence voudra bien conduire la grande nation allemande à une nouvelle ère de salut et de grandeur.

Francfort-sur-le-Mein, 29 juin 1848.

*Réponse de l'archiduc Jean à M. le chevalier de Schmerling,
président de la Diète germanique :*

Je vous exprime mes sincères remerciements pour la communication que vous m'avez faite, à la date du 29 juin, au nom de la Diète germanique, et vous prie de bien vouloir être près de cette haute Assemblée l'organe de ce sentiment.

La confiance dont m'honorent tous les gouvernements allemands, témoin les déclarations qu'ont été autorisés à faire leurs plénipotentiaires, et à l'expression de laquelle j'attache le plus grand prix, m'élève et me fortifie au moment où je vais commencer les graves fonctions que m'ont assignées dans un bel accord les princes et les peuples d'Allemagne.

Si, durant mon administration, j'ai le bonheur de contribuer à rendre l'Allemagne unie au dedans et forte au dehors, et de ne rattacher à l'exercice de mes fonctions que les souvenirs de

la paix morale et matérielle et de l'heureuse concorde dans toutes les contrées de notre chère et grande patrie, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je me suis décidé à les accepter, non sans une vive lutte intérieure, eu égard à l'insuffisance de mes forces.

Recevez, etc.

Vienne, 6 juillet 1848.

JEAN.

*71^e et dernière séance de la Diète germanique,
tenue le 12 juillet 1848.*

Son Altesse Impériale l'archiduc Vicaire de l'Empire, après être rentré ce matin à son hôtel, à son retour de l'église de Saint-Paul, s'est rendu ensuite au palais de la Diète, des envoyés de Saxe, de Wurtemberg, de Hanovre, et de l'envoyé chargé de la voix des quatre villes libres. Arrivé au sein de l'Assemblée, l'archiduc a reçu l'adresse suivante, qui a été lue en séance publique par M. le président de la Diète, en présence de tous les envoyés, des membres de la commission militaire fédérale et d'un grand nombre d'auditeurs qui ont assisté à cette solennité, et parmi lesquels se trouvaient beaucoup de membres de l'Assemblée nationale :

« Illustrissime seigneur, archiduc Vicaire de l'Empire,

» L'Assemblée nationale, représentant le peuple allemand, vient offrir solennellement ses hommages à Votre Altesse Impériale qu'elle a élue Vicaire de l'Empire. Elle a déclaré, avec une vive allégresse, qu'elle remettait entre vos mains les droits, la liberté de l'Allemagne, l'indépendance, l'honneur et la puissance du peuple allemand.

» Illustrissime prince, c'est avec joie que, le jour de votre élection, la Diète vous a salué Vicaire de l'Empire au nom de tous les gouvernements allemands. Elle a vu ses vœux se réaliser quand elle a su que Votre Altesse Impériale avait déclaré vouloir accepter les fonctions de Vicaire de l'Empire; elle a été vivement satisfaite d'apprendre que Votre Altesse Impériale attachait un très-grand prix à la confiance que tous les gou-

vernements allemands vous ont témoignée. Votre Altesse Impériale est placée à la tête du pouvoir central provisoire, de ce pouvoir créé, sur le vœu du peuple allemand, pour veiller à la sûreté et à la prospérité générale de l'État fédéré allemand, pour diriger sa force armée et pourvoir à la représentation internationale de l'Allemagne.

» D'après la Constitution de l'Allemagne, la Diète avait pour mission de sauvegarder la sécurité et l'indépendance de notre patrie, de représenter la Confédération dans sa totalité et d'être l'organe constant de sa volonté et de ses actes; elle était autorisée à maintenir des relations pacifiques et amicales avec les États étrangers, à admettre auprès d'elle des ministres de puissances étrangères, à déléguer auprès de ces dernières des envoyés au nom de la Confédération, à conduire des négociations et à conclure des traités pour celle-ci.

» La Diète était chargée de prendre et de surveiller les dispositions concernant les affaires militaires de la Confédération et les mesures de défense nécessaires pour la sauvegarde de son territoire, de décider de la guerre et de la paix. La Diète remet, au nom des gouvernements allemands, au pouvoir central provisoire l'exercice de ses attributions constitutionnelles; elle les remet entre les mains de Votre Altesse Impériale avec le ferme espoir que de grands résultats seront obtenus pour l'unité, la puissance et la liberté de l'Allemagne, que l'ordre et la légalité renaîtront dans tous les États allemands, et que le peuple allemand jouira d'une manière durable de la paix et de la concorde. Les gouvernements allemands, qui ne connaissent et n'apprécient que les intérêts bien entendus du peuple, s'empressent d'offrir leur concours pour toutes les dispositions du pouvoir central, qui doit fonder et consolider la puissance de l'Allemagne au dedans et au dehors. Cette déclaration est le dernier acte de la Diète germanique, qui cesse maintenant ses fonctions. Les envoyés réitérent l'expression de leur hommage personnel pour Votre Altesse Impériale, Vicaire de l'Empire.

» Francfort, le 12 juillet 1848. »

CIRCULAIRE DU COMTE DE NESSELRODE,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX LÉGATIONS DE L'EMPIRE DE RUSSIE EN ALLEMAGNE.

Saint-Pétersbourg, 6 juillet.

Depuis quelque temps la presse allemande, dont l'animosité contre la Russie semblait s'être un moment ralentie, recommence à s'occuper de nous, et les mesures que le soin de notre sûreté nous a forcés de prendre sur notre frontière donnent lieu aux suppositions, aux commentaires les plus dénués de fondement.

Le langage tenu à ce sujet dans les Assemblées et Chambres législatives de l'Allemagne, quoique moins outré et moins affirmatif, porte cependant l'empreinte des mêmes préoccupations.

Mes précédentes communications au sujet de l'attitude politique et militaire de l'empereur vous ont mis suffisamment au courant des véritables intentions de Sa Majesté, pour qu'il me soit nécessaire aujourd'hui de vous transmettre à cet égard de nouveaux détails.

Vous savez, monsieur, que dès l'origine des événements qui ont bouleversé le centre de l'Europe, l'empereur s'est tracé une règle de conduite dont, jusqu'ici, il n'a pas dévié un seul instant, celle de ne s'immiscer d'aucune façon dans les affaires intérieures des pays qui voudraient modifier leur organisation, de laisser les peuples parfaitement libres de se livrer, sans entraves de sa part, aux expérimentations politiques et sociales qu'ils voudraient faire, de n'attaquer aucune puissance qui ne l'aurait point lui-même attaqué, mais aussi de repousser résolument toute atteinte à sa propre sécurité intérieure, et de veiller à ce que l'équilibre territorial, s'il était rompu ou modifié quelque part, ne le fût point au détriment de nos intérêts légitimes. Tel a été depuis quatre mois le système suivi par l'empereur, tel est celui qu'il suit encore.

Mais, tout en se renfermant dans ce système passif et expectant, Sa Majesté ne pouvait pourtant fermer volontairement les

yeux à toutes les éventualités que portent en germe tant et de si soudaines mutations introduites dans l'ordre de choses qui a jusqu'ici régi l'Europe, non plus qu'à l'esprit d'hostilité qui, avec la fièvre des changements, s'est aussitôt manifesté contre nous dans toute l'Allemagne.

En effet, ce grand pays venait à peine de poser les termes du problème de son unité, que sa première pensée en a été une d'extension des limites de la Confédération, son premier cri un cri de guerre.

Dans les réunions préparatoires au parlement national de Francfort, dans les clubs, dans les brochures et dans les journaux, la guerre contre la Russie a été proclamée comme une des nécessités de l'époque.

Pour la faire, on a prêché ouvertement l'alliance offensive et défensive de l'Allemagne avec la France.

On a été jusqu'à menacer d'englober dans la grande nationalité allemande nos provinces de la Baltique.

L'ancienne Pologne devait être rétablie dans ses limites de 1772, pour servir d'éternelle barrière à l'Europe contre ce qu'on appelait l'ennemi commun.

A toutes ces provocations, et à tant d'autres que je passe sous silence, sont venus se joindre des actes d'hostilité plus directe. Est-il besoin de rappeler l'accueil fait aux réfugiés polonais et le passage accordé gratis sur les chemins de fer, aux frais même du gouvernement de l'Allemagne, à ces bandes d'émigrés qui arrivent de France avec le dessein avoué d'apporter sur notre territoire le ravage et l'insurrection ?

Et si nous avons cherché effectivement des prétextes d'agression, n'y avait-il pas dans ce seul fait plus qu'un prétexte de ce genre ?

Bientôt une guerre regrettable intentée à une monarchie du Nord, dont nous avons garanti l'intégrité et dont le maintien importe à l'équilibre de l'Europe, est venue, par les complications auxquelles elle pouvait aisément donner lieu et par les idées d'ambition maritime qu'y rattachait l'opinion populaire, menacer de porter atteinte à la paix générale, au commerce et aux intérêts des puissances riveraines de la Baltique.

En même temps, l'insurrection du grand-duché de Posen et

l'état de la Galicie pouvaient compromettre gravement la tranquillité intérieure de nos propres provinces.

En présence de pareilles chances et surtout de pareilles dispositions, la prudence la plus vulgaire commandait de se prémunir.

Nous avons donc rapproché notre armée de la frontière pour être en mesure de parer à tous les dangers qui pouvaient se présenter dès ce moment, comme à tous ceux que la situation toujours très-précaire de l'Europe peut nous faire appréhender encore.

Mais notre système en a été purement un de défense et de précaution.

Dans notre pensée, il n'a jamais eu, il n'a encore à l'heure qu'il est aucun autre caractère.

Au lieu de l'envisager sous ce point de vue et de s'avouer intérieurement que si nous avons été obligés d'armer, la cause principale en est aux provocations répétées qu'elle nous adresse, l'opinion démocratique aime mieux nous supposer des idées d'agression. Chaque jour, dans la presse allemande, les rumeurs les plus absurdes, les calomnies les plus odieuses sont articulées à notre charge.

Plus d'une fois déjà les journaux ont fait passer la frontière à nos troupes, qui n'avaient pas bougé de leurs cantonnements.

Il n'est pas de dessein insidieux qu'on ne nous prête, pas d'émeute, pas de soulèvement, dans les pays allemands ou slaves, que nous n'ayons favorisé sous main par notre or ou par nos agents.

L'hostilité qu'on nous suppose contre l'Allemagne est précisément en raison de celle qu'on ressent, ou, du moins, qu'on cherche à inspirer contre nous à l'Allemagne elle-même.

Si, au lieu de nous attribuer des sentiments haineux que nous n'avons pas, et de se livrer sur nos prétendus desseins à des conjectures qui n'ont point de base, on voulait bien se reporter impartialement vers le passé, on se ferait une idée plus juste et plus vraie du présent; on verrait que cet ennemi, qu'on a rêvé si gratuitement, dont on se fait comme à plaisir un fantôme, et contre lequel une guerre nationale est, dit-on, de nécessité, a toujours été, comme il l'est encore, si seulement

l'Allemagne le veut bien, animé de sentiments aussi bienveillants que désintéressés envers elle.

Quand donc, en effet, l'Allemagne a-t-elle eu à se plaindre de nous? quand avons-nous formé des projets contre son indépendance? quand l'avons-nous menacée seulement d'invasion? quelle partie de son territoire avons-nous prise ou convoitée?

Pendant tout le temps qu'a duré sur le continent la domination oppressive d'un conquérant, la Russie a versé son sang pour aider l'Allemagne à maintenir son intégrité et son indépendance.

Le territoire russe était délivré depuis longtemps, qu'elle continuait à suivre et à soutenir ses alliés allemands sur tous les champs de bataille de l'Europe. Plus récemment, en 1840, quand la guerre a paru un moment à la veille d'éclater sur le Rhin, nous avons mis à leur disposition nos forces morales et militaires. Durant cette longue paix de trente-trois ans, dont l'esprit remuant de la génération actuelle est si aisément porté à renier les bienfaits, nous n'avons jamais cessé de nous appliquer à recommander et à maintenir en Allemagne la concorde et l'unité, non pas sans doute cette unité matérielle, telle que la rêve aujourd'hui une démocratie avide de nivellement et d'agrandissement, et qui, si elle pouvait se régler comme l'ont conçue des théories ambitieuses, mettrait tôt ou tard infailliblement l'Allemagne en état de guerre avec tous les États voisins : mais l'unité morale, l'accord sincère des vues et des intentions dans toutes les questions politiques que la Confédération germanique avait à traiter au dehors.

C'est à maintenir cette union, c'est à resserrer les liens qui attachent les gouvernements allemands les uns aux autres, qu'a visé uniquement notre politique, parce que nous voulions la paix européenne, et qu'à nos yeux la garantie la plus sûre de cette paix a toujours résidé dans l'union intime de tous les gouvernements qui composent la Confédération germanique.

Ce que nous voulions à cette époque, nous le voulons encore aujourd'hui.

Malgré les défis et l'outrage, on n'a pas réussi à changer nos dispositions. A travers les déclamations furibondes, nous savons distinguer entre les hommes d'ordre et les insensés,

entre la simple crédulité et la perfide malveillance. Nous faisons la part de l'ivresse et de l'exaltation momentanées, amenées par tant d'événements si inattendus, si brusques, si en dehors de toutes les espérances comme de toutes les prévisions.

Aujourd'hui, comme toujours, loin de désirer le trouble, loin de chercher à semer la division, nous ne souhaitons autre chose à l'Allemagne que l'accord entre les gouvernements et les peuples, accord si essentiel pour la préserver des complications qui peuvent lui venir du dehors, comme des dangers immenses que recèle sa propre situation intérieure.

Nous pouvons avoir nos doutes et nos appréhensions sur le résultat de la grande expérience qu'elle tente en ce moment pour donner à sa nationalité un plus grand degré de force et de cohésion, mais ces doutes et ces appréhensions n'ont jamais dépassé les limites du for intérieur de nos opinions privées.

Nous ne demandons pas mieux que de nous voir bientôt rassurés, et si en effet l'Allemagne parvient à résoudre le problème de son organisation, sans préjudice pour sa tranquillité intérieure, sans que les nouvelles formes imprimées à sa nationalité soient de nature à inquiéter le repos des autres États, nous nous en féliciterons sincèrement, par les mêmes motifs qui nous faisaient désirer de la voir forte et unie sous ses anciennes formes politiques.

Telles étant nos dispositions, toutes de paix et de conciliation, nous ne pouvons que déplorer qu'on y réponde par des sentiments si contraires.

Si nous n'avions qu'à repousser les imputations de la faction démagogique, nous ne nous en occuperions pas, et nous nous garderions d'y attacher plus d'importance qu'elles ne méritent. L'intention bien arrêtée de cette faction est de se refuser d'avance à admettre toute bonne intention de notre part, et de brouiller à tout prix son pays avec nous, pour y amener par la guerre une confusion qu'elle espère exploiter au profit de ses desseins anarchiques.

Comme il y a chez elle parti pris de nous refuser justice, et qu'il est inutile de chercher à convaincre qui ne veut pas être convaincu, si nous n'avions d'autres adversaires que ceux-là, nous nous bornerions à leur opposer le silence, abandonnant

au temps le soin de faire tomber tous les faux bruits, toutes les calomnies qu'ils répandent.

Mais à côté des démagogues, il y a les gens de bonne foi, qui, par ignorance ou crédulité, acceptent sans défiance et sans examen les fausses impressions qu'on leur donne, et jouent ainsi sans le savoir le jeu du parti révolutionnaire.

A force d'agir sur leur imagination, de nourrir leurs soupçons, d'exalter leurs craintes, on espère ainsi les pousser à une guerre qui, au point de vue de leur intérêt, serait, à vrai dire, une monstruosité, et les précipiter, comme il n'est arrivé que trop souvent, dans l'abîme d'un mal réel pour éviter un mal imaginaire.

C'est ce que veut le parti ultradémocratique, et c'est là ce qu'il faut, s'il est possible, prévenir. Il appartient dès lors aux gouvernements que leurs rapports diplomatiques avec nous mettent en position de savoir à quoi s'en tenir sur nos intentions véritables; il est du devoir des hommes d'État, des membres éclairés des assemblées ou des Chambres législatives, de tous ceux enfin en qui la modération des doctrines réformatrices s'allie au désir de conserver à leur pays les bienfaits de l'ordre public et ceux du principe monarchique, d'user de leur légitime influence pour travailler à redresser sur le compte de la Russie les aberrations de l'opinion populaire, et pour l'empêcher de s'égarer dans une voie qui conduirait tôt ou tard à des malheurs incalculables.

L'empereur vous charge expressément, monsieur, de leur faire sentir cette nécessité, en usant, pour agir sur leurs convictions, des considérations et réflexions qui précèdent. Répétez-leur, faites bien entendre à toutes les personnes de sens avec lesquelles les affaires ou la société vous ont mis en relations familières, que les intentions de l'empereur à l'égard de l'Allemagne sont et demeurent franchement pacifiques; que nos armements n'ont jusqu'ici qu'une destination strictement défensive, celle de nous tenir en mesure de faire face à l'un des mille cas imprévus qu'il n'est donné à personne de déterminer dans l'état de provisoire où les derniers événements ont soudainement plongé le monde; qu'en ce qui concerne l'Allemagne plus particulièrement, tant qu'elle ne nous attaquera pas, tant que la

Confédération, telle nouvelle forme qu'elle veuille se donner, respectera les États voisins, et ne cherchera pas à étendre forcément sa circonscription territoriale ou sa compétence légitime au delà des bornes que lui assignent les traités qui l'ont constituée, l'empereur respectera aussi son indépendance intérieure et ne songera pas à sortir de l'attitude qu'il a adoptée jusqu'à ce jour.

En vous acquittant de ces directions, vous voudrez bien de plus donner au cabinet auprès duquel vous vous trouvez accrédité communication et copie de la présente dépêche.

NESSELRODE.

(*Moniteur*, 1^{er} août 1848.)

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME HUITIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

Camps polonais; armée prussienne; griefs du général prussien; plaintes des Polonais; arrivée de Mieroslawski aux camps; bataille sur le point de s'engager; négociation; convention de Jaroslawiec; mécontentement des Allemands, des Polonais; le général Willisen menacé; perplexité du gouvernement prussien; deux conduites, deux langages; séparation du duché de Posen en partie allemande et partie polonaise; joie de la population allemande, désespoir de la population polonaise; protestations, réclamations; les camps polonais avaient exécuté le traité; leurs forces réduites; leurs préparatifs de combat; dispositions militaires des Allemands; prétexte des généraux allemands pour rompre le traité; résolution désespérée des Polonais; résistance héroïque de Dombrowski et des siens à Ksionz; mort glorieuse de Dombrowski; combat de Miloslaw; victoire des Polonais; situation critique des vainqueurs; combat de Wrzesnia; seconde victoire des Polonais; ils sont épuisés par leurs victoires; augmentation des forces prussiennes; les Polonais, réduits à 1 800, se décident à capituler; trente-cinq hommes seulement restent au camp pour exécuter la capitulation; résumé. — Nationalité polonaise et nationalité russe; les Polonais écrasés par des forces supérieures ne peuvent se soulever. — Russie : Déclaration de neutralité par le czar; le czar confirme le pouvoir de ses consuls en France. 1

CHAPITRE ONZIÈME.

Nationalité polonaise et empire d'Autriche. — Galicie : Nobles et paysans; instances des Polonais auprès de l'empereur; audience; promesses vagues; regret exprimé par l'archiduc Jean du partage de la Pologne; le gouvernement autrichien, pendant les négociations, prononce la suppression des corvées; plaintes des nobles polonais de ce qu'on leur enlève la moitié des concessions offertes par eux. — Cracovie : Espoir fondé de la reconstitution de la République; proclamation du Comité : plus de classes! le fer plus rare en Pologne que

le sang ! retour des réfugiés polonais ; ordre du staroste de ne pas les laisser entrer ; consentement arraché par une manifestation ; compression ; bataille ; les troupes vaincues dans la ville se retirent dans la citadelle ; bombardement de Cracovie ; capitulation des Polonais ; adresse touchante et fraternelle du Comité à l'Allemagne ; division des Polonais entre eux , cause d'affaiblissement ; défauts compensés par la bravoure ; exemple remarquable de la ténacité de la politique autrichienne. — Nationalité tschèque en présence de la nationalité allemande : Réclamations des Tschèques de Bohême ; panslavisme des Tschèques ; convocation d'une Assemblée slave à Prague ; séparation de l'Allemagne ; logique des nationalités. — Nationalité hongroise et empire d'Autriche : Négociation à Vienne ; concession d'un gouvernement hongrois séparé ; formation du ministère hongrois , sous la présidence de Louis Batthyani ; Louis Kossuth accepte les finances ; clôture solennelle de la Diète par l'empereur ; sanction par lui de la nouvelle Constitution ; réformes ; question importante du retrait des troupes hongroises de la Lombardo-Vénétie ; la Hongrie liée par la pragmatique sanction. — Nationalité hongroise et nationalité slave : La Croatie et la Slavonie veulent relever directement de l'empire ; concessions du ministère hongrois à la Croatie ; refus de Jellachich , ban de Croatie ; les Croates , soutenus secrètement par l'Autriche , préparent une armée et convoquent une assemblée ; les Serbes , disposés à se séparer de la Hongrie. — Empire d'Autriche : Ministère Fiquelmont ; octroi d'une Constitution ; le peuple veut une Assemblée constituante ; journée du 3 mai ; chute du ministère Fiquelmont ; ministère Pillersdorf ; progrès moral de la Révolution. 35

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Mouvement régulier et légal de la Révolution en Europe : Division des partis libéraux ; les uns poussent à la liberté jusqu'à l'anarchie , les autres à la compression jusqu'à la réaction. — Grande-Bretagne : Les chartistes , depuis la journée du 10 avril , se consument en efforts inutiles ; pourquoi ils devaient succomber ; programme des radicaux ; lord John Russell reconnaît la nécessité de remédier aux abus. — Irlande : La déportation de Mitchell exaspère les esprits ; vains efforts de J. O'Connell et de ses amis pour empêcher une levée de boucliers ; mesures législatives ; mise en état de siège de sept districts ; prise d'armes de la Jeune Irlande ; vaines tentatives des chefs ; leur défaite ; Smith O'Brien est arrêté ; intérêt qui s'attache à sa personne. — Angleterre : Politique de médiation et de pondération à l'étranger. — Espagne : Narvaez poursuit son système dictatorial ;

insurrection à Madrid; prompt répression; les captifs décimés; tirage au sort; les survivants condamnés aux présides; insurrection militaire à Séville; son insuccès; les révoltés se réfugient en Portugal; le gouvernement donne ses passe-ports à l'ambassadeur anglais; le gouvernement anglais refuse de recevoir l'envoyé extraordinaire du gouvernement espagnol; rupture diplomatique. — Portugal : Le ministère, présidé par le maréchal Saldanha, se félicite de la situation du pays, dans le discours de clôture des Cortès. — Belgique : Réformes; stabilité du gouvernement libéral. — Néerlande : Hollande : Divergence dans le conseil; Donker Curtius réorganise le ministère; lois fondamentales, largement progressives; le gouvernement, soutenu par l'opinion publique, est fort contre la réaction et contre l'émeute. — Grand-duché de Luxembourg : Les concessions désarment les partis hostiles. — Limbourg : Sera-t-il séparé de la Néerlande et rattaché à la Confédération germanique? — Suisse : Historique des derniers événements fait par le Directoire fédéral; lettre du délégué apostolique du Saint-Siège; la Diète proclame une politique neutre; refus de traité d'alliance avec la Sardaigne et avec la France; protestation des radicaux; nouvelle Constitution. 75

CHAPITRE TREIZIÈME.

Grèce : Tressaillement de la nation en apprenant les journées de Février; chute du ministère; déchirement perpétuel à l'intérieur; l'État livré à l'influence rivale des puissances protectionnistes; le roi organise un ministère pris dans tous les partis et n'en satisfait aucun; révoltes; défaite des insurgés; hostilité secrète et constante entre la Grèce et la Turquie; la Grèce excite, par son glorieux passé, les sympathies du monde entier. — Turquie : Craintes nées de la Révolution française, bientôt dissipées pour faire place à l'admiration; pertes continuelles de la Turquie depuis le commencement du siècle; modifications ministérielles; brusques revirements; le sultan poursuit ses tentatives de réforme. — Moldavie-Valachie : Situation incandescente; soif de nationalité. — Moldavie : Réunion de la population; pétition; apparence de concession; compression subite et brutale. — Valachie : Mouvement insurrectionnel; succès; abdication du prince, intervention russe. — Serbie : Efforts des Serbes pour fonder un empire national. — Hongrie : Les Serbes de la Hongrie veulent s'en séparer; soulèvement; assemblée des Serbes à Carlowitz. — Transylvanie : Veut se joindre à la Hongrie; délibération de la Diète; elle proclame l'égalité des droits et l'unité hongroise; protestation des Valaques et des Roumains de la Transylvanie; leur assemblée de Balasfalva; fausse position de la nationalité hongroise à l'égard des autres nationalités; efforts des Hongrois pour satisfaire les populations dissidentes; hostilité sourde de la cour et de la bureaucratie de Vienne, qui sèment la discorde. 119

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Autriche : Méfiance mutuelle du peuple et de la cour; le gouvernement prononce la dissolution du Comité central politique de la garde nationale; journée du 15 mai; la garde nationale devant le château; négociations; concessions; la première Diète sera constituante; départ secret de l'empereur et de la famille impériale, le 17; entrée à Innsbruck; accueil enthousiaste des Tyroliens allemands; proclamation de l'empereur; émotion à Vienne; réaction en faveur de la dynastie; accord de l'Université et de la garde nationale avec le ministère redevenu populaire; publication officielle de la situation; démonstration des sentiments de toutes les provinces pour l'empereur; affluence de députations à Innsbruck; délégués du ministère auprès de l'empereur; confirmation des pouvoirs du ministère; le président de la basse Autriche veut profiter des dispositions favorables de la population, pour supprimer la Légion académique; journée du 26; portes fermées; troupes sur les places publiques; barricades; concessions; maintien de la Légion académique; comité de sûreté; accord du comité et du ministère; l'empereur, instruit des événements, modifie son langage et maintient toutes les concessions faites; il proclame son désir d'ouvrir promptement la Diète constituante; appel aux électeurs. — Bohême : Les habitants de Prague profitent des circonstances pour déclarer leur séparation de Vienne; le ministère, à Vienne, proteste et déclare conserver son pouvoir; Assemblée tchèque-slave, le 31 mai; processions; ouverture de l'Assemblée, le 2 juin; elle se pose en face du Parlement allemand de Francfort, comme centre actif d'une race rivale; prétentions de l'unité et de la nationalité slaves en présence de l'unité et de la nationalité allemandes; fermentation à Prague; journée du 11 juin; la lutte s'engage devant l'hôtel du commandant militaire, le prince de Windischgrätz; la princesse tuée à une fenêtre de l'hôtel; journée du 13; combat acharné; le gouvernement de Vienne envoie des commissaires extraordinaires; le combat continue, le 14, avec le même acharnement; le 15, le peuple l'emporte dans la vieille ville; retraite des troupes sur les hauteurs qui dominent la cité; bombardement; le 16, capitulation; le 17, otages livrés; l'Assemblée slave emportée par l'ouragan. — Autriche : Ouverture de la Diète constituante; absence de l'empereur; l'archiduc Jean chargé de le représenter; nouveau ministère; les députés des provinces slaves; Tschèques et Polonais présents à l'Assemblée; situation de l'empire. 152

CHAPITRE QUINZIÈME.

Pologne : L'enthousiasme de l'Allemagne en faveur de la Pologne est éteint. — Galicie : Démarches à Vienne, sans résultat. — Cracovie :

Épuisée; levée de l'état de siège. — Varsovie : Espérances et déceptions. — Grand-duché de Posen : Pétitions et protestations vaines; tableau émouvant des Polonais exilés. — Russie : Sentiments hostiles de l'Europe révolutionnaire contre le despotisme russe; déclaration de neutralité défensive; vaste ambition; préparatifs pour peser sur la Hongrie et la Moldo-Valachie, et intervenir en Allemagne. — Suède et Norvège : Mouvement réformiste; modification libérale du ministère; démonstration de la nation en faveur du Danemark. — Danemark : Retraite de l'armée allemande du Jutland; médiation de l'Angleterre; entrevue à Malmø des rois de Suède et de Danemark; bataille; traité d'armistice, par la médiation de l'Angleterre, accepté par le roi de Prusse, méconnu par les généraux prussiens et allemands; affaire insoluble. 194

CHAPITRE SEIZIÈME.

Prusse : Situation critique de Berlin; agitation perpétuelle; composition de l'Assemblée constituante; requête du ministère au roi, pour le retour du prince de Prusse; émeutes; 13 et 14 mai; ajournement à quinzaine du retour du prince; ouverture de l'Assemblée; projet de Constitution; discussions passionnées sur le veto royal; revue de la garde nationale; deuil des étudiants; journée du 26 mai; attaque contre l'arsenal; séance de la Diète constituante, le 31 mai; interpellations; débats animés; deux principes : la tradition historique et la souveraineté du peuple; réunion et délibération des députés de la gauche; émotion dans la ville; fête commémorative; arrivée du prince royal; son entrée dans la Diète et son discours comme député élu; réception glaciale; motion, présentée par la gauche, que le peuple de Berlin et les combattants des barricades des 18 et 19 mars ont bien mérité de la patrie; ordre du jour embrouillé; invasion des délégués du peuple dans une des salles; le ministre d'Arnim insulté à sa sortie; agitation le 10; l'ambassadeur de la République française, M. Arago (Emmanuel), reconnu et acclamé; ses sages et sympathiques paroles; le peuple envahit l'arsenal; pillage des armes; la foule repoussée; la garde nationale occupe la cité; opinion des partis : royalistes, constitutionnels, radicaux; la majorité de l'Assemblée penche vers la gauche; Adresse libérale et progressive de la Diète; modification du ministère; retraite des ministres impopulaires. — La Prusse recueillera un jour les idées qu'elle a semées. . . . 212

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

États secondaires de l'Allemagne : Révolution et réformes. — Le duché de Brunswick. — La principauté de Hohenzollern-Sigmaringen. — Le duché de Nassau. — Le duché de Saxe-Weimar. — Le duché de Mecklembourg-Schwerin. — Le duché de Saxe-Altenbourg. — Hesse

grand-ducale : Exécution du programme libéral du grand-duc; démission de quatre députés de l'extrême gauche; conflit sanglant à Mayence, entre la garnison prussienne et les habitants; mort du grand-duc; son fils, Louis III, lui succède. — Hesse Électorale : Charivari aux ministres déchus; sérénade aux nouveaux ministres; attaque des gardes du corps contre le peuple; caserne prise et démolie. — Grand-duché de Bade : Le parti républicain poursuit son action et garde son espoir; mesures libérales du gouvernement pour se concilier l'opinion publique; association des étudiants de l'université de Heidelberg; sa dissolution. — Wurtemberg : Troubles. — Bavière : Lois progressives. — Hanovre : Bennigsen, président du conseil; discours d'ouverture; libre engagement de la royauté. — Saxe-Royale : Ouverture de la Diète par le roi; tendances républicaines du pays; séance curieuse de la Diète. — Résumé de la situation de l'Allemagne en 1848 : Princes; ministres; courtisans; peuples; bourgeoisie; multitude. — Passions diverses. 247

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Assemblée nationale constituante allemande : Diète germanique régénérée; commission des Cinquante et comité des Dix-Sept hommes de confiance, en présence; question soulevée par la Diète germanique sur le pouvoir exécutif; révélation de cette délibération dans la commission des Cinquante; violente irritation; justification de la Diète germanique; 18 mai 1848; réunion du Parlement allemand; avènement du peuple à la direction de ses affaires; ouverture de l'Assemblée constituante; lecture d'une lettre de félicitation de la Diète; élection du bureau; Henri de Gagern, président; égoïsme patriotique du Parlement allemand; sa reconnaissance de la liberté de toutes les races; discussion sur la coexistence des Assemblées des États et du Parlement allemand; décision : les Constitutions particulières des États devront être en harmonie avec la Constitution générale de l'Allemagne; affluence de propositions progressives sur le bureau du président; fractionnement de l'Assemblée; programmes du côté et du centre droits, du centre gauche, de la gauche, de l'extrême gauche, du parti démocratique radical; clubs; socialisme; mission de l'Assemblée : développer et contenir. 278

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Élection du pouvoir exécutif central de l'Empire d'Allemagne; prise de possession de l'autorité centrale par le Parlement; proposition d'un directoire fédéral; soulèvement de l'opinion; les débats surexcitent l'attention de toute l'Allemagne; triumvirat démontré impossible; motion pour l'élection d'un Vicaire de l'Empire par l'Assemblée; ses attributions; vote solennel; élection de l'archiduc Jean; allégresse

publique; la Diète frappée à mort; ses dernières séances; entrée triomphale du Vicaire de l'Empire à Francfort; sa réception par le Parlement; fermeture de la Diète germanique par le Vicaire de l'Empire; ministère provisoire, complété définitivement; notification de la prise de possession du pouvoir central à tous les États de l'Allemagne; tentative de protestation du Hanovre; son adhésion; hésitation de l'armée prussienne; le peuple prussien et le roi de Prusse reconnaissent le pouvoir central du Vicaire de l'Empire; fête nationale à Berlin; le 6 août, reconnaissance, par tous les États de l'Allemagne, du pouvoir central; unité de l'Allemagne, établie; déclaration, par l'Assemblée constituante, des droits fondamentaux des citoyens allemands; sympathies de la France pour l'Allemagne; déclaration de fraternité des deux nations, par l'Assemblée constituante française, accueillie avec enthousiasme par l'Assemblée constituante allemande et par le peuple allemand; reconnaissance officielle de la République française; concert des nationalités; congrès des peuples: proposition faite dans une réunion des bourgeois de Hambourg, dans le Parlement national allemand. — Mot de l'avenir: Confédération européenne, seule solution possible des difficultés qui divisent les peuples. 309

APPENDICE.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.	341
Le comte Nesselrode au baron Brunnov (dépêche communiquée le 7 mars au cabinet anglais par le baron Brunnov).	348
Proclamation du pape.	351
Réponse du pape au sénat, qui demande la promulgation de la Constitution établie par un conseil spécial.	353
Préambule de la Constitution octroyée par le pape, le 15 mars 1848.	354
Le comte de Fiquelmont au comte Dietrichstein.	355
Allocution de N. T. S. P. le pape Pie IX dans le consistoire secret du 29 avril 1848.	356
Pius PP. IX (proclamation).	361
Projet de décret.	363
Notes sur les affaires d'Italie en 1848.	364
Le vicomte Ponsomby au vicomte Palmerston.	371
Instructions du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française près des gouvernements du Nord.	378
Projet de la loi fondamentale de l'empire d'Allemagne, présenté à la Diète germanique, le 26 avril, par les dix-sept membres adjoints à cette haute assemblée.	380
Vicariat de l'empire d'Allemagne (Adresse de la Diète à l'archiduc Jean).	389

Réponse de l'archiduc Jean à M. le chevalier de Schmerling, président de la Diète germanique.	390
Soixante et onzième et dernière séance de la Diète germanique, tenue le 12 juillet 1848.	391
Circulaire du comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères, aux légations de l'empire de Russie en Allemagne.	393

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME.

